

Étude sur la mise en conformité  
des systèmes d'information de  
gestion (SIG) des systèmes  
financiers décentralisés (SFD)  
avec le cadre réglementaire dans  
les pays de L'UEMOA



## Sommaire

Résumé exécutif	9	
Introduction	27	
Contexte de l'intervention	27	
Rappel des termes de référence	28	
Objectifs de la mission	28	
Résultats attendus	28	
1	Déroulement de la mission et contraintes rencontrées	31
1.1	Démarche méthodologique	31
1.1.1	Phase 1 : Recensement des SIG et élaboration du cahier des charges	31
1.1.1.1	Volet 1 : Recensement des SIG	31
1.1.1.2	Volet 2 : Élaboration du cahier des charges modèle	31
1.1.2	Phase 2 : Évaluations et recommandations	31
1.1.2.1	Volet 1 : Évaluation des SIG	31
1.1.2.2	Volet 2 : Réalisation des missions sur le terrain	32
1.2	Déroulement de l'intervention	32
1.3	Principales limitations de notre intervention suite aux missions de terrain	37
1.4	Principes directeurs	39
1.4.1	Respect des instructions BCEAO	39
1.4.2	Respect du nouveau référentiel comptable	39
1.4.3	Respect des exigences fonctionnelles	39
1.4.4	Capacité d'automatisation des opérations	39
1.5	Critères détaillés d'évaluation	40
1.5.1	Conformité aux instructions de la BCEAO (Coefficient 3 et 333 points)	42
1.5.2	Conformité au nouveau référentiel comptable (Coefficient 3 et 180 points)	49
1.5.3	Les exigences fonctionnelles (coefficient 1 et 229 points)	56
1.5.3.1	Comptabilité analytique	56
1.5.3.2	Gestion de la relation client	57
1.5.3.3	Gestion de guichet	58
1.5.3.4	Autres spécificités techniques	58

## Mise en conformité des SIG avec le cadre règlementaire

---

1.5.4	Automatisation (coefficient 1 et 95 points)	60
1.6	Revue des études et projets existants	60
2	Contribution auprès du secteur et Autorité de certification des SIG	63
2.1	Contribution auprès des SFD	63
2.1.1	Le champ de la contribution	63
2.1.2	Les périodes couvertes par la contribution globale	64
2.1.3	Le plan de financement de la contribution globale et ses modalités de révision	64
2.1.4	Études complémentaires à envisager	64
2.1.5	Le suivi et l'évaluation	65
2.1.6	Les autres obligations	65
2.2	Autorité de certification des SIG	65
3	L'état des lieux des SIG	67
3.1	ACTIVA Version 2.0	67
3.1.1	Cadre règlementaire	67
3.1.1.1	Instructions de la BCEAO	68
3.1.1.2	Nouveau référentiel comptable	69
3.1.2	Exigences fonctionnelles	70
3.1.3	Automatisation	71
3.2	AICHA Version : 2.0	72
3.2.1	Cadre règlementaire	72
3.2.1.1	Instructions de la BCEAO	73
3.2.1.2	Nouveau référentiel comptable	74
3.2.3	Exigences fonctionnelles	75
3.2.4	Automatisation	76
3.3	ADBANKING Version 3.2	77
3.3.1	Cadre règlementaire	77
3.3.1.1	Instructions de la BCEAO	78
3.3.1.2	Nouveau référentiel comptable	79
3.3.2	Exigences fonctionnelles	80
3.3.3	Automatisation	81
3.4	BANK MICRO ET CRÉDIT MICRO Version février 2010	82
3.4.1	Cadre règlementaire	82
3.4.1.1	Instructions de la BCEAO	83
3.4.1.2	Nouveau référentiel comptable	84
3.4.2	Exigences fonctionnelles	85
3.4.3	Automatisation	86
3.5	BANKERS REALM Version 2.3.1	87
3.5.1	Cadre règlementaire	87
3.5.1.1	Instructions de la BCEAO	88
3.5.1.2	Nouveau référentiel comptable	89
3.5.2	Exigences fonctionnelles	90
3.5.3	Automatisation	91
3.6	CIKASOFT Version Février 2010	92
3.6.1	Cadre règlementaire	92
3.6.1.1	Instructions de la BCEAO	93
3.6.1.2	Nouveau référentiel comptable	94

## Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

---

3.6.2	Exigences fonctionnelles	95
3.6.3	Automatisation	96
3.7	CREMPRO Version février 2010	97
3.7.1	Cadre réglementaire	97
3.7.1.1	Instructions de la BCEAO	98
3.7.1.2	Nouveau référentiel comptable	99
3.7.2	Exigences fonctionnelles	100
3.7.3	Automatisation	101
3.8	DATA FINANCE Version 5	102
3.8.1	Cadre réglementaire	102
3.8.1.1	Instructions de la BCEAO	103
3.8.1.2	Nouveau référentiel comptable	104
3.8.2	Exigences fonctionnelles	105
3.8.3	Automatisation	106
3.9	Logiciel GEMFI Version 2.0 de DSH	107
3.9.1	Cadre réglementaire	107
3.9.1.1	Instructions de la BCEAO	108
3.9.1.2	Nouveau référentiel comptable	109
3.9.2	Exigences fonctionnelles	110
3.9.3	Automatisation	111
3.10	eMERGE	112
3.10.1	Cadre réglementaire	112
3.10.1.1	Instructions de la BCEAO	113
3.10.1.2	Nouveau référentiel comptable	114
3.10.2	Exigences fonctionnelles	115
3.10.3	Automatisation	116
3.11	FINANCIA Version 2.0	117
3.11.1	Cadre réglementaire	117
3.11.1.1	Instructions de la BCEAO	118
3.11.1.2	Nouveau référentiel comptable	119
3.11.2	Exigences fonctionnelles	120
3.11.3	Automatisation	121
3.12	NAFAFINANCE Version 4 de FINETECH SARL	122
3.12.1	Cadre réglementaire	122
3.12.1.1	Instructions de la BCEAO	123
3.12.1.2	Nouveau référentiel comptable	124
3.12.2	Exigences fonctionnelles	125
3.12.3	Automatisation	126
3.13	GEC Version 12-2009	127
3.13.1	Cadre réglementaire	127
3.13.1.1	Instructions de la BCEAO	128
3.13.1.2	Nouveau référentiel comptable	129
3.13.2	Exigences fonctionnelles	130
3.13.3	Automatisation	131
3.14	GECIND Version 12-2009	132
3.14.1	Cadre réglementaire	132
3.14.1.1	Instructions de la BCEAO	133
3.14.1.2	Nouveau référentiel comptable	134

## Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

---

3.14.2	Exigences fonctionnelles	135
3.14.3	Automatisation	136
3.15	GESFIN Version février 2010	137
3.15.1	Cadre réglementaire	137
3.15.1.1	Instructions de la BCEAO	138
3.15.1.2	Nouveau référentiel comptable	139
3.15.2	Exigences fonctionnelles	140
3.15.3	Automatisation	141
3.16	IMF MANAGER Version 4.0	142
3.16.1	Cadre réglementaire	142
3.16.1.1	Instructions de la BCEAO	143
3.16.1.2	Nouveau référentiel comptable	144
3.16.2	Exigences fonctionnelles	145
3.16.3	Automatisation	146
3.17	LIMANIA Version 3.0	147
3.17.1	Cadre réglementaire	147
3.17.2	Instructions de la BCEAO	148
3.17.2.1	Nouveau référentiel comptable	149
3.17.3	Exigences fonctionnelles	150
3.17.4	Automatisation	151
3.18	MICROFINA Version février 2010	152
3.18.1	Cadre réglementaire	152
3.18.1.1	Instructions de la BCEAO	153
3.18.1.2	Nouveau référentiel comptable	154
3.18.2	Exigences fonctionnelles	155
3.18.3	Automatisation	156
3.19	MUCREF CRÉDITS ET ÉPARGNE Version février 2010	157
3.19.1	Cadre réglementaire	157
3.19.1.1	Instructions de la BCEAO	158
3.19.1.2	Nouveau référentiel comptable	159
3.19.2	Exigences fonctionnelles	160
3.19.3	Automatisation	161
3.20	NAVIBANQUE Version février 2010	162
3.20.1	Cadre réglementaire	162
3.20.1.1	Instructions de la BCEAO	163
3.20.1.2	Nouveau référentiel comptable	164
3.20.2	Exigences fonctionnelles	165
3.20.3	Automatisation	166
3.21	ORBIT Version février 2010	167
3.21.1	Cadre réglementaire	167
3.21.1.1	Instructions de la BCEAO	168
3.21.1.2	Nouveau référentiel comptable	169
3.21.2	Exigences fonctionnelles	170
3.21.3	Automatisation	171
3.22	PERFECT Version 5	172
3.22.1	Cadre réglementaire	172
3.22.1.1	Instructions de la BCEAO	173
3.22.1.2	Nouveau référentiel comptable	174

## Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

---

3.22.2	Exigences fonctionnelles	175
3.22.3	Automatisation	176
3.23	PROGENIA Version février 2010	177
3.23.1	Cadre réglementaire	177
3.23.1.1	Instructions de la BCEAO	178
3.23.1.2	Nouveau référentiel comptable	179
3.23.2	Exigences fonctionnelles	180
3.23.3	Automatisation	181
3.24	SAF 2000 Version 4	182
3.24.1	Cadre réglementaire	182
3.24.1.1	Instructions de la BCEAO	183
3.24.1.2	Nouveau référentiel comptable	184
3.24.2	Exigences fonctionnelles	185
3.24.3	Automatisation	186
3.25	SIESICA Version février 2010	187
3.25.1	Cadre réglementaire	187
3.25.1.1	Instructions de la BCEAO	188
3.25.1.2	Nouveau référentiel comptable	189
3.25.2	Exigences fonctionnelles	190
3.25.4	Automatisation	191
3.26	SIMSFD BAMIG Version février 2010	192
3.26.1	Cadre réglementaire	192
3.26.1.1	Instructions de la BCEAO	193
3.26.1.2	Nouveau référentiel comptable	194
3.26.2	Exigences fonctionnelles	195
3.26.3	Automatisation	196
3.27	SOFTLAB Version février 2010	197
3.27.1	Cadre réglementaire	197
3.27.1.1	Instructions de la BCEAO	198
3.27.1.2	Nouveau référentiel comptable	199

## Mise en conformité des SIG avec le cadre règlementaire

---

3.27.2	Exigences fonctionnelles	200
3.27.3	Automatisation	201
4	CONCLUSION	203
5	ANNEXES	205
5.1	Termes de référence pour la réalisation d'une étude sur les systèmes d'information et de gestion des SFD dans les pays de l'UEMOA	205
5.2	Ecart SIG prévus à l'évaluation/SIG évalués	209
5.3	Personnes rencontrées	211
5.4	Bibliographie	220
5.5	Recueil d'évaluation des ateliers	221
5.5.1	Atelier de Bamako	221
5.5.2	Atelier de Lomé	222
5.6	Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable	225
5.7	Cahier de charges technique simplifié à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable.	226
5.8	Cahier des charges pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.	227

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>AP/SFD</b>	Association Professionnelle des Système financiers Décentralisés
<b>BCEAO</b>	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>DAO</b>	Dossier D'appel d'offre
<b>PRAFIDE</b>	Projet Régional d'Appui à la Finance Décentralisée
<b>SFD</b>	Système Financier Décentralisé
<b>SIG</b>	Système d'Information et de Gestion
<b>UEMOA</b>	Union Monétaire Ouest Africaine
<b>UGP</b>	Unité de Gestion du Projet
<b>CDC</b>	Cahier des charges
<b>NRC</b>	Nouveau référentiel comptable





# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

### Résumé exécutif

Le secteur de la microfinance dans la zone UEMOA, est en train de connaître une importante mutation suite à l'adoption le 6 avril 2007, d'une nouvelle réglementation par le Conseil des Ministres de l'UEMOA. Par ailleurs, la mise en application des instructions de la BCEAO y afférentes et celle du référentiel comptable induiront des changements profonds au niveau des systèmes d'information et de gestion (SIG) qui sont utilisés dans la sous-région.

Pour anticiper sur les problèmes et faciliter la mise à niveau des SIG, il est important que les responsables des SFD, les experts comptables et les concepteurs de solutions soient parfaitement informés des nouvelles exigences du référentiel comptable, des instructions et du reporting. Aussi, devant l'obligation d'harmonisation et de normalisation, le projet AFR/017 : «Promotion de secteurs financiers inclusifs dans la zone UEMOA» a prévu de faire faire un certain nombre d'activités notamment une étude sur la mise en conformité réglementaire des SIG.

Pour atteindre les objectifs de la mission, deux phases ont été proposées et suivies :

1. D'abord, le recensement des SIG et l'élaboration d'un cahier des charges tendant à leur mise en conformité avec le cadre réglementaire constitué du nouveau référentiel comptable et des instructions de la BCEAO ;
2. L'évaluation ensuite, des SIG par rapport au cadre réglementaire (NRC et Instructions de la BCEAO) d'une part et d'autre part, aux exigences fonctionnelles qui sont essentiellement d'ordre technique.

Concernant les critères d'échantillonnage des SIG, il avait été retenu le niveau d'automatisation ainsi que le niveau d'interfaçage entre la Gestion Financière (GF) la Gestion Comptable (GC) et le Reporting (RPT). C'est ainsi qu'avaient été dégagés trois groupes de populations de SIG à étudier :

- Groupe A : ceux à GF + GC + RPT interfacés : 100 % des SIG existant,
- Groupe B : ceux à GF + GC interfacés : 100 % des SIG existant,
- Groupe C : ceux à GF + GC non interfacés : Environ 50 SIG répartis comme suit :
  - C1 - Analyse par échantillonnage (20%) pour les SIG très automatisés, c'est-à-dire, disposant d'une GF et d'une GC,
  - C2 - Analyse par échantillonnage (10%) pour ceux qui sont peu automatisés,
  - C3 - Analyse par échantillonnage (5%) pour les SIG non automatisés.

Les missions de terrain se sont déroulées du 23 décembre 2009 au 26 février 2010. Au préalable, les questionnaires avaient déjà été envoyés aux prestataires de services informatiques et aux SFD retenus dans l'échantillonnage.

Les critères d'évaluation des SIG sont largement détaillés au paragraphe 1.4 et se résument comme suit : 2/3 pour le cadre réglementaire et 1/3 pour les exigences fonctionnelles.

Le présent rapport qui en découle :

1. dresse un état des lieux exhaustif des SIG utilisés par les SFD dans la zone UEMOA ;
2. détaille les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le cadre réglementaire constitué du nouveau référentiel comptable, des instructions de la BCEAO et des exigences fonctionnelles. La conformité du SIG doit donc être entendue comme étant le respect des 4 critères suivants : Instructions de la BCEAO + Nouveau référentiel Comptable + Exigences fonctionnelles + Automatisation. Ils sont développés au paragraphe 1.4. ;
3. tient compte des exigences de reporting de mise en conformité imposées par le cadre conceptuel et suggérées par les exigences fonctionnelles.

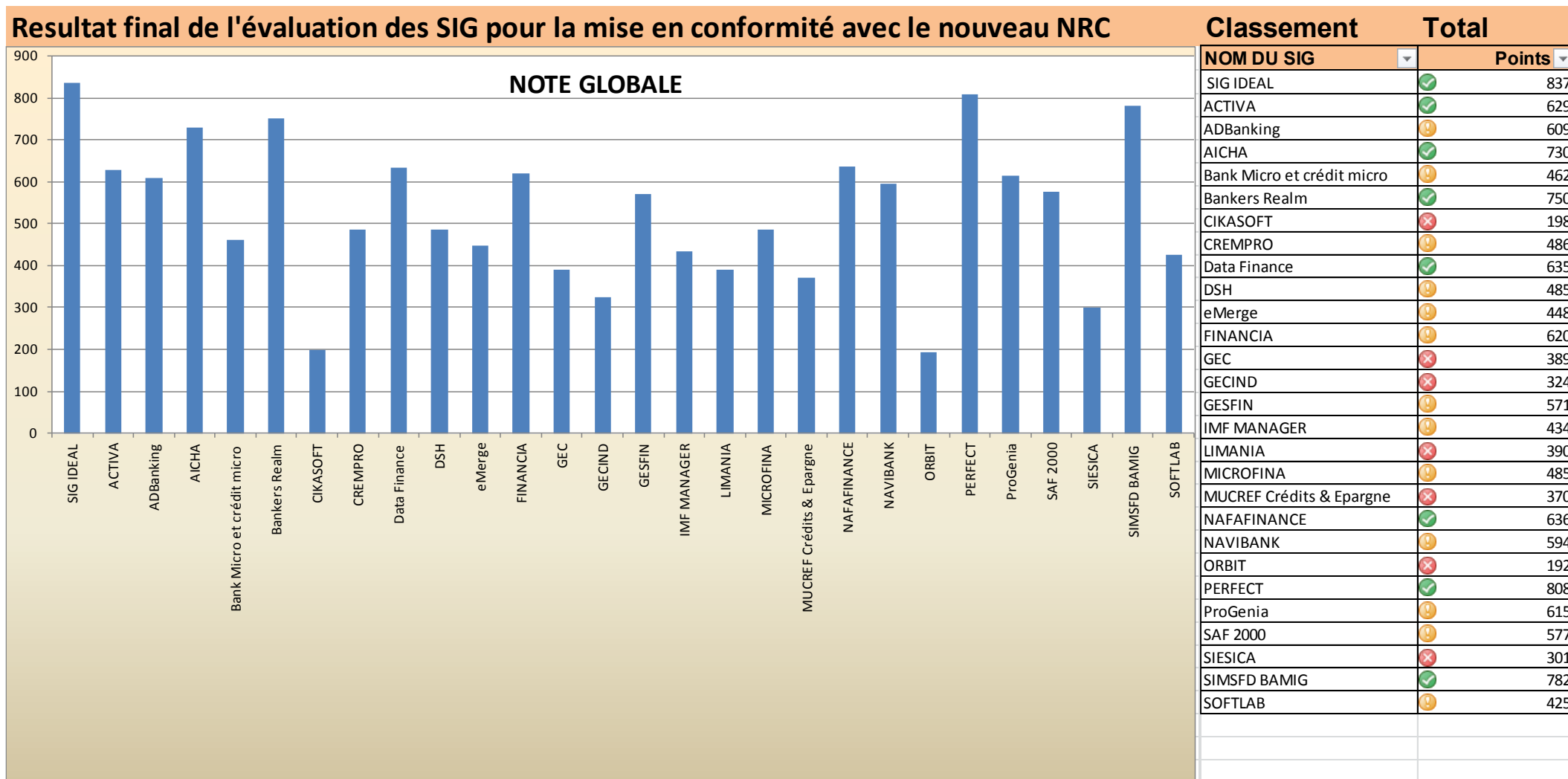
## Mise en conformité des SIG avec le cadre règlementaire

---

Il comprend également un cahier des charges détaillé pour cette mise en conformité, suite à son enrichissement et sa validation au cours de l'atelier de Bamako du 2 mars 2010 et de celui de Lomé des 12, 13 et 14 avril 2010.

L'état des lieux des SIG utilisés par les SFD dans la zone UEMOA est résumé dans les pages qui suivent et est présenté par ordre alphabétique. Les évaluations présentées dans ce rapport sont basées sur les réponses apportées aux questionnaires par les SFD et par les éditeurs de logiciels.

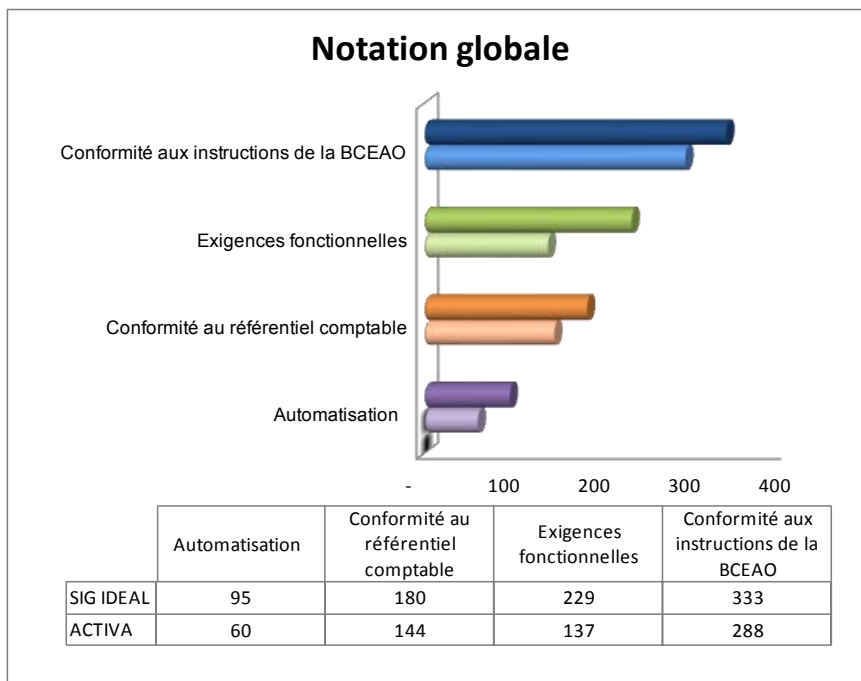
Ce rapport est la première édition n°1 du 1er mai 2010. Il sera périodiquement mis à jour en fonction des remarques, recommandations et des nouveaux produits que les fournisseurs de solutions voudront bien communiquer à l'équipe du Projet AFR/017 qui s'efforcera d'en tenir compte lors des futures éditions.



L'état des lieux des SIG utilisés par les SFD dans la zone UEMOA est ci-après résumé par ordre alphabétique. L'évaluation détaillée est exposée dans la Partie 3 : État des lieux des SIG en page 66.

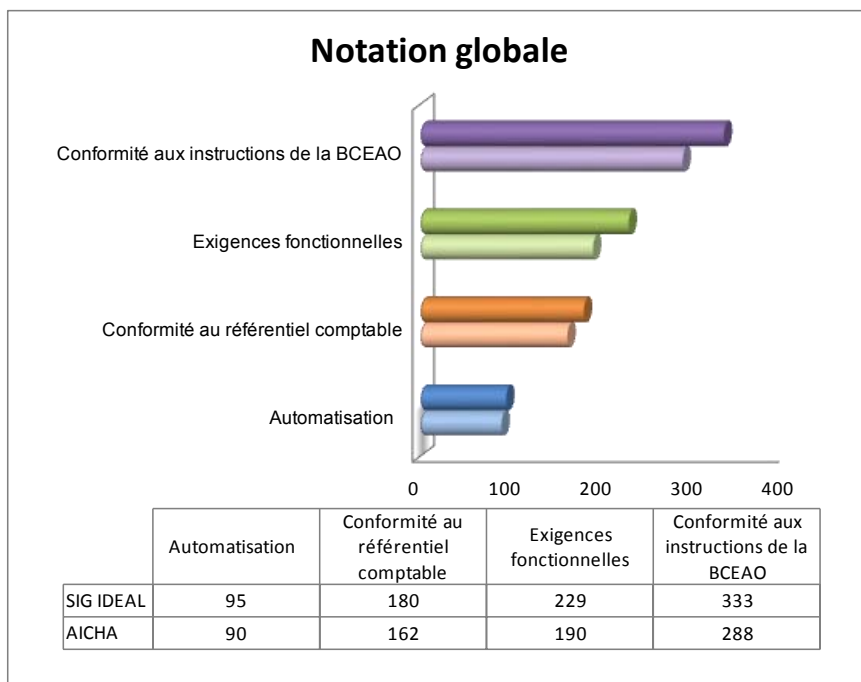
**ACTIVA Version 2.0**

Voir détail pages 66 à 70



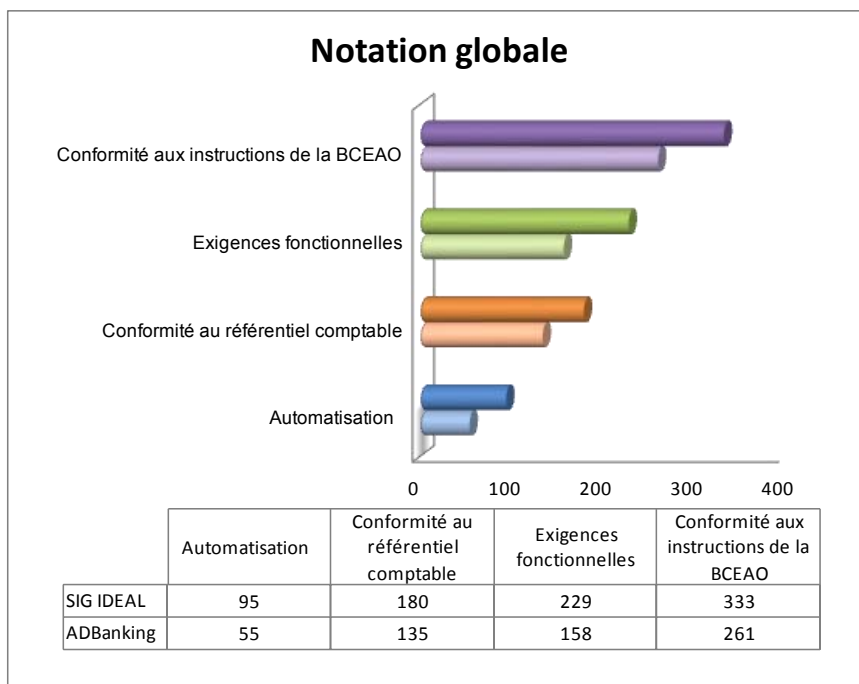
**AICHA Version 2.0**

Voir détail pages 71 à 75



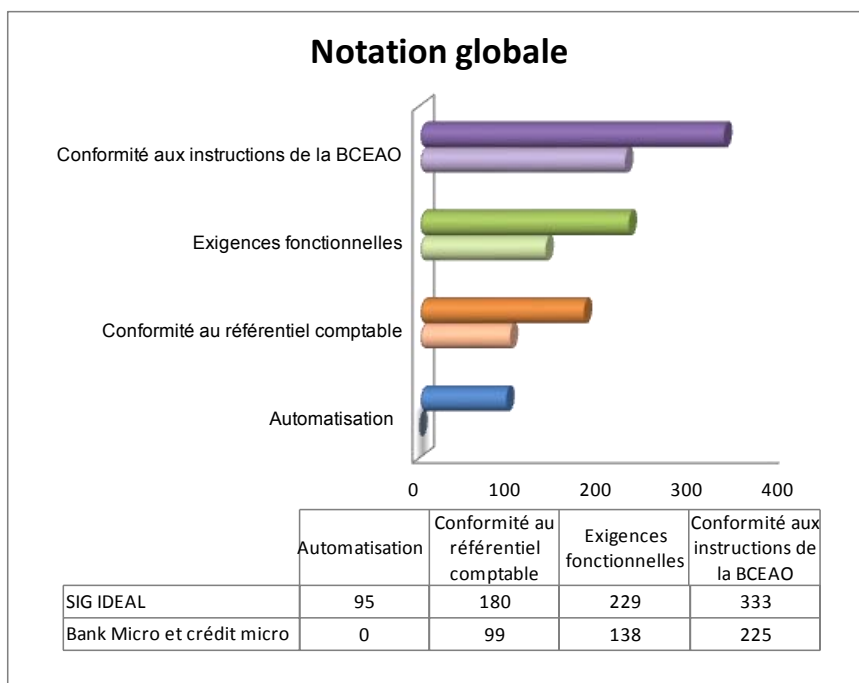
**ADBANKING Version 3.2**

Voir détail pages 76 à 80



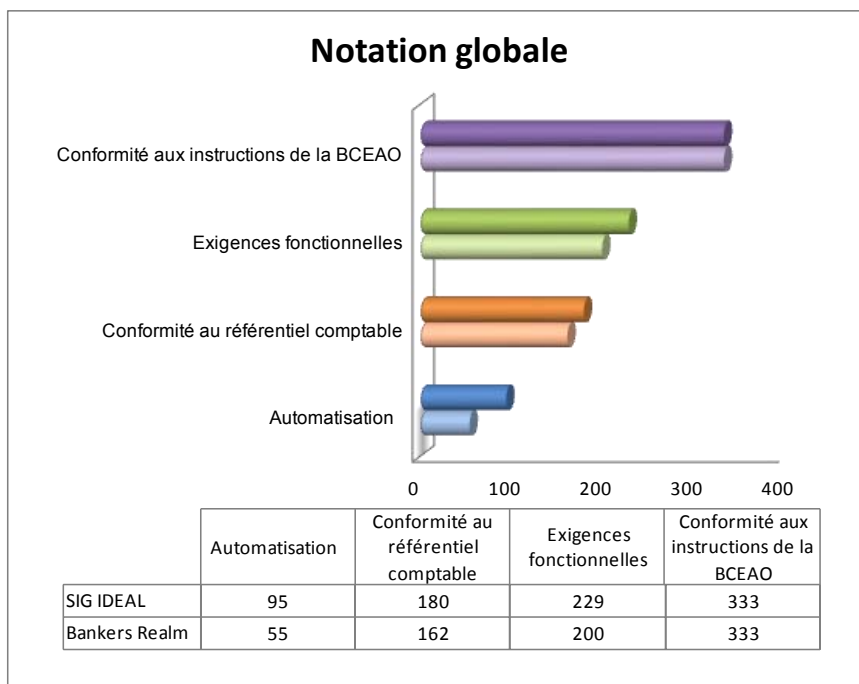
**BANK MICRO ET CREDIT MICRO Version février 2010**

Voir détail pages 81 à 85



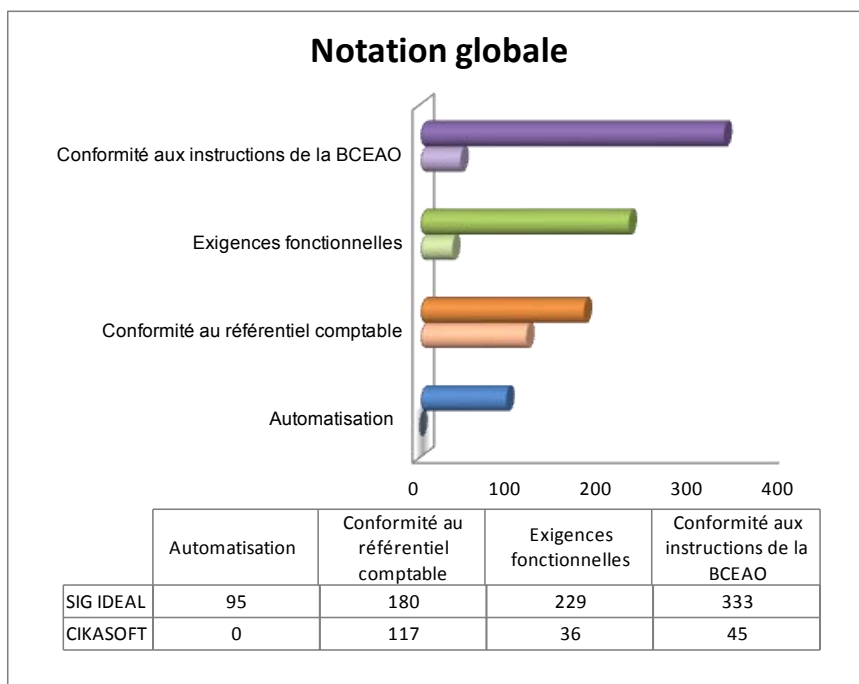
**BANKERS REALM VERSION 2.3.1**

Voir détail pages 86 à 90



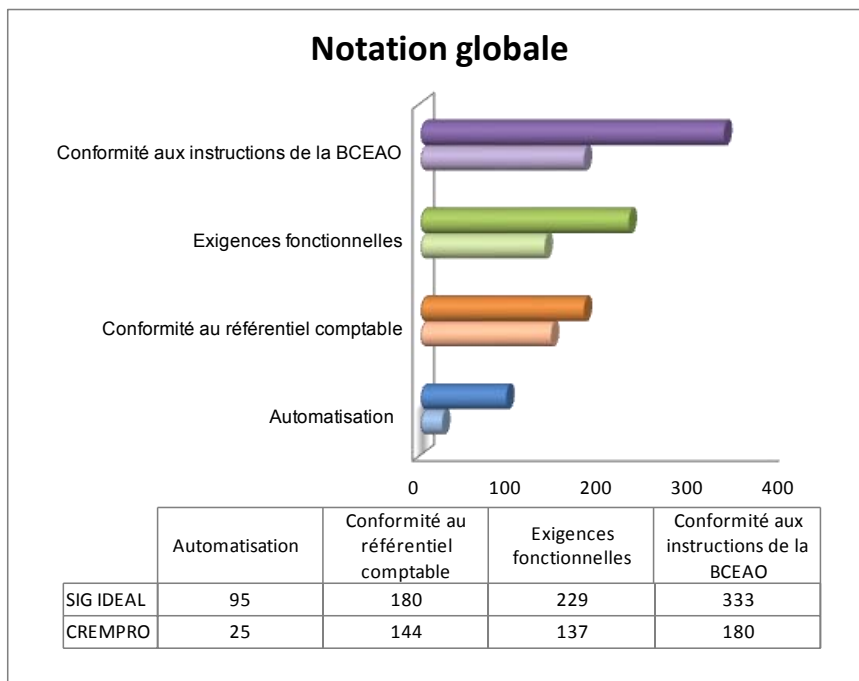
**CIKASOFT Version février 2010**

Voir détail pages 91 à 95



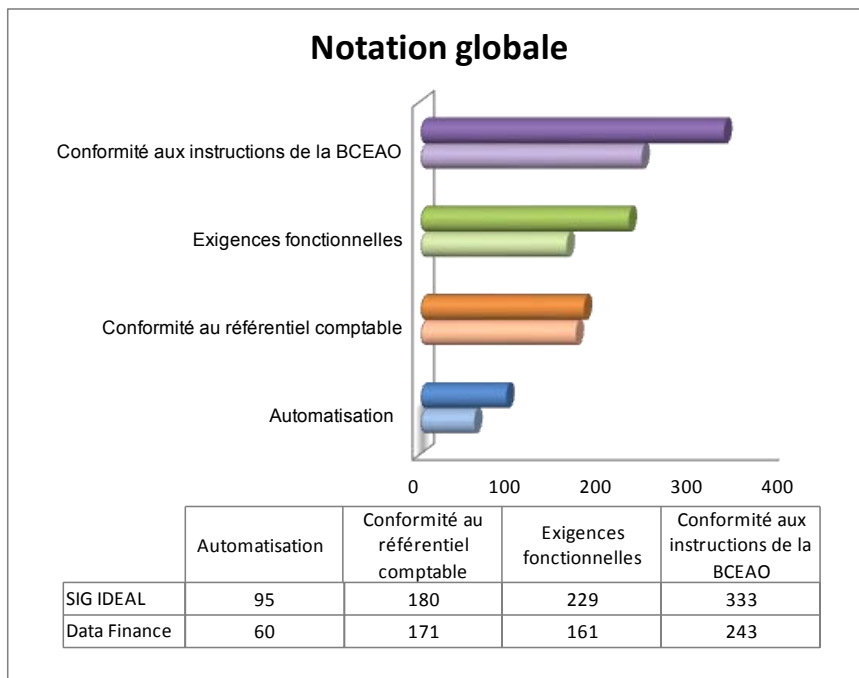
**CREMPRO Version février 2010**

Voir détail pages 96 à 100



**DATA FINANCE Version 5**

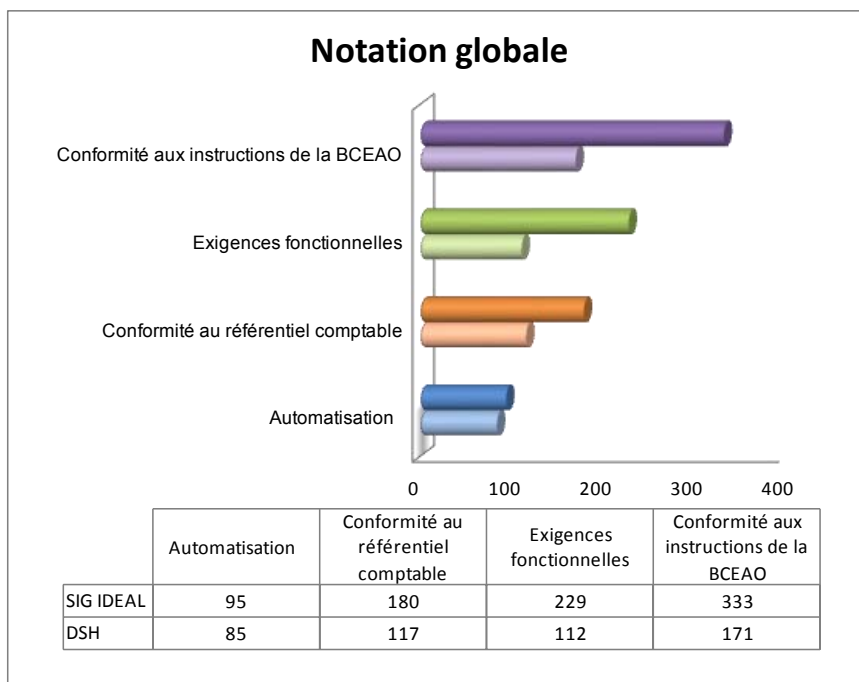
Voir détail pages 101 à 105





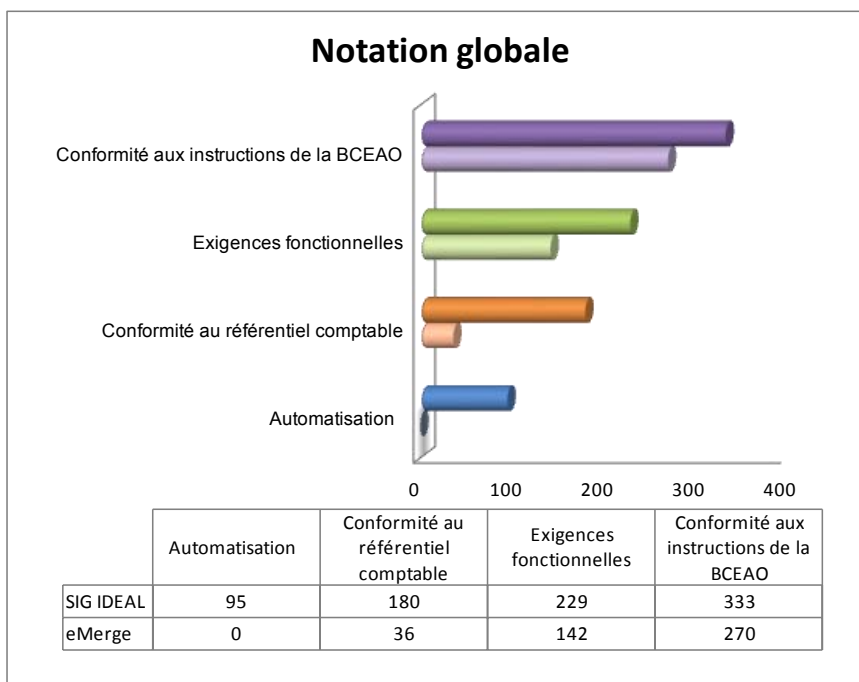
**DSH Version 2.0**

Voir détail pages 106 à 110



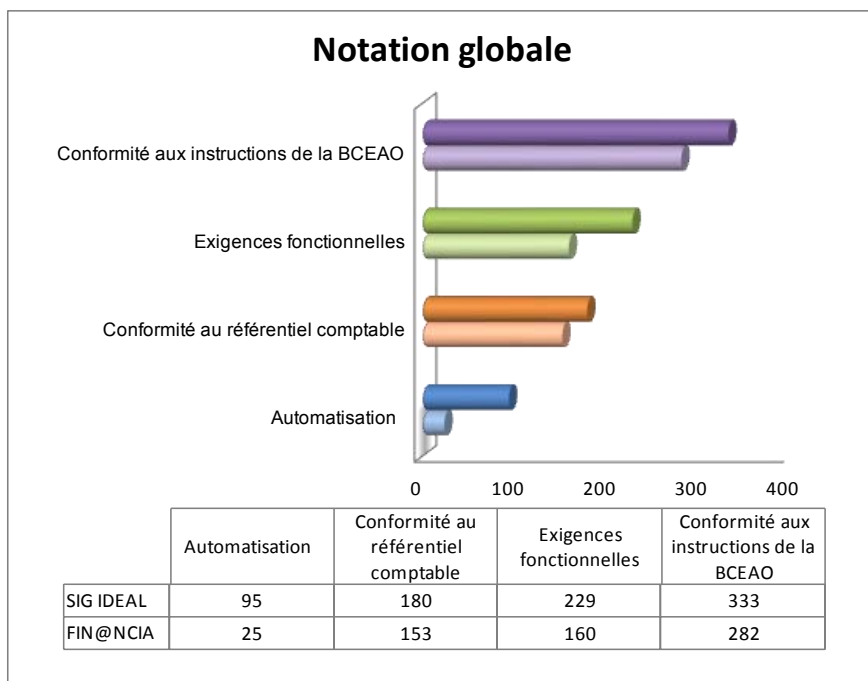
**eMERGE**

Voir détail pages 111 à 115



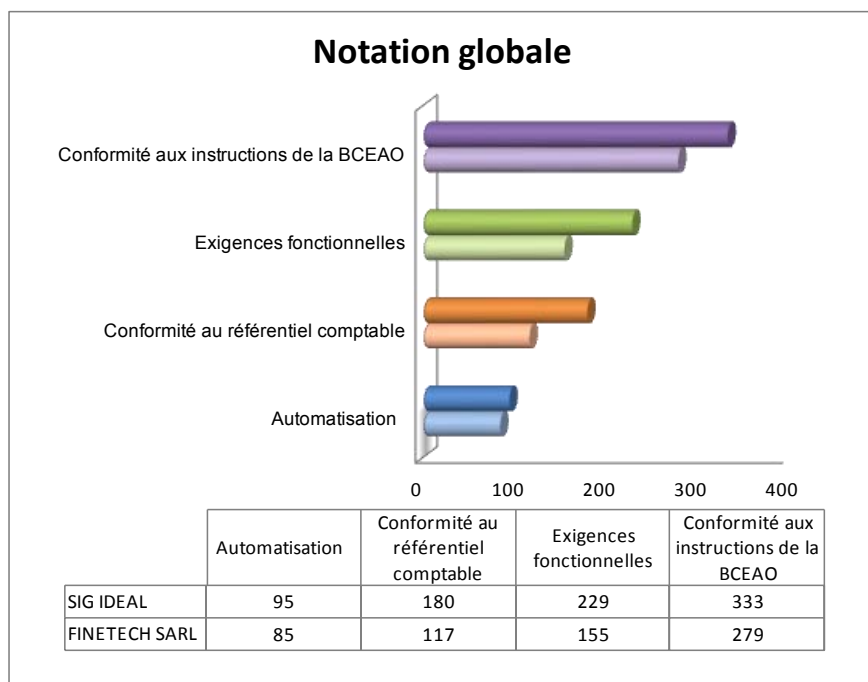
**FINANCIA Version 2.0**

Voir détail pages 116 à 120



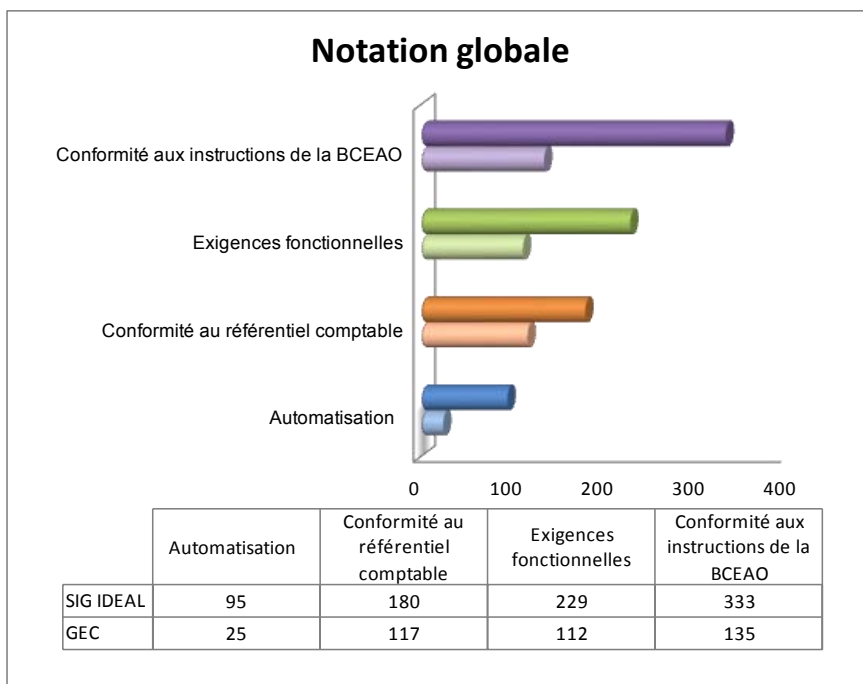
**FINETECH SARL Version 4**

Voir détail pages 121 à 125



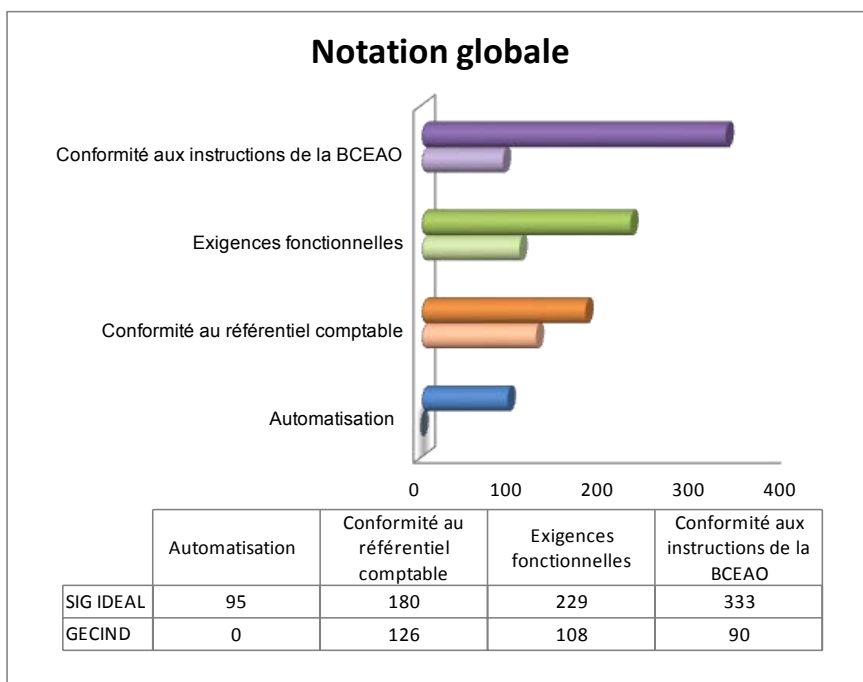
**GEC Version 12-2009**

Voir détail pages 126 à 130



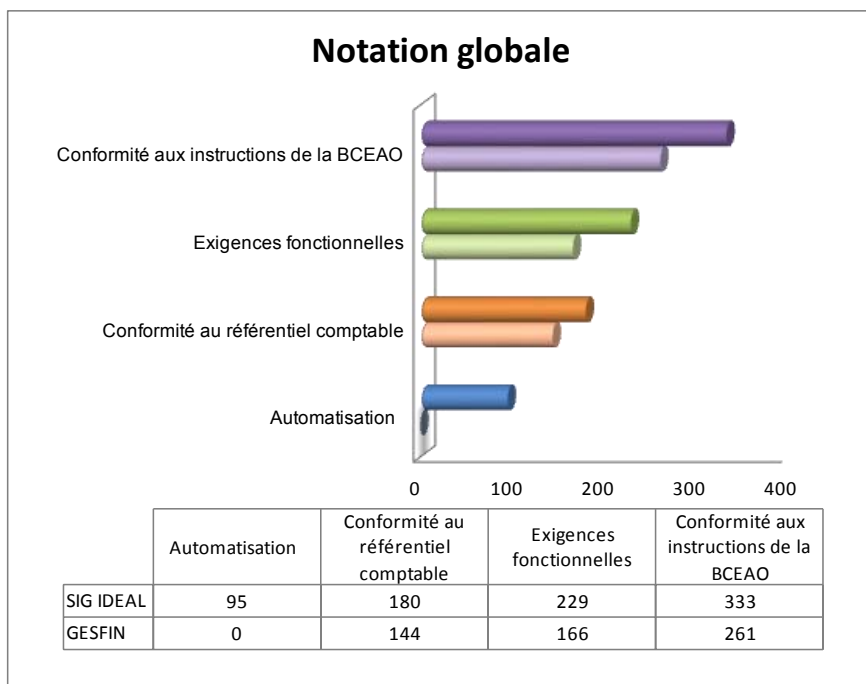
**GECIND Version 12-2009**

Voir détail pages 131 à 135



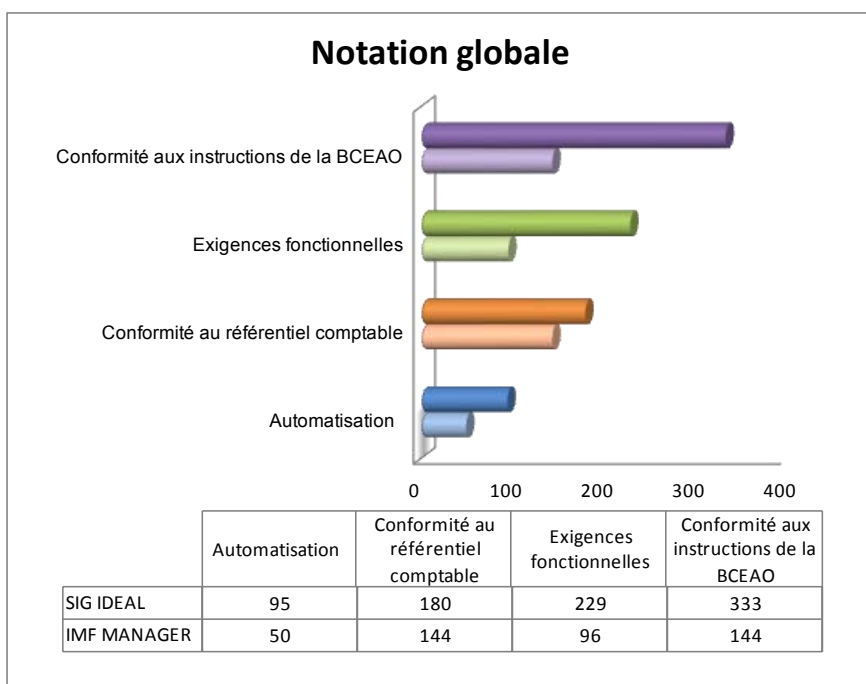
**GESFIN Version février 2010**

Voir détail pages 136 à 140



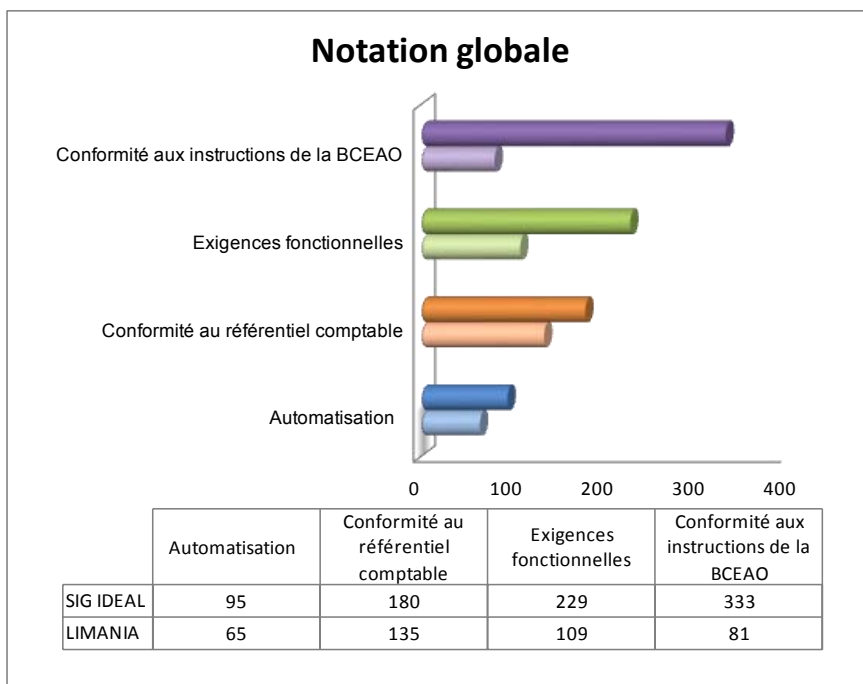
**IMF MANAGER Version 4.0**

Voir détail pages 141 à 145



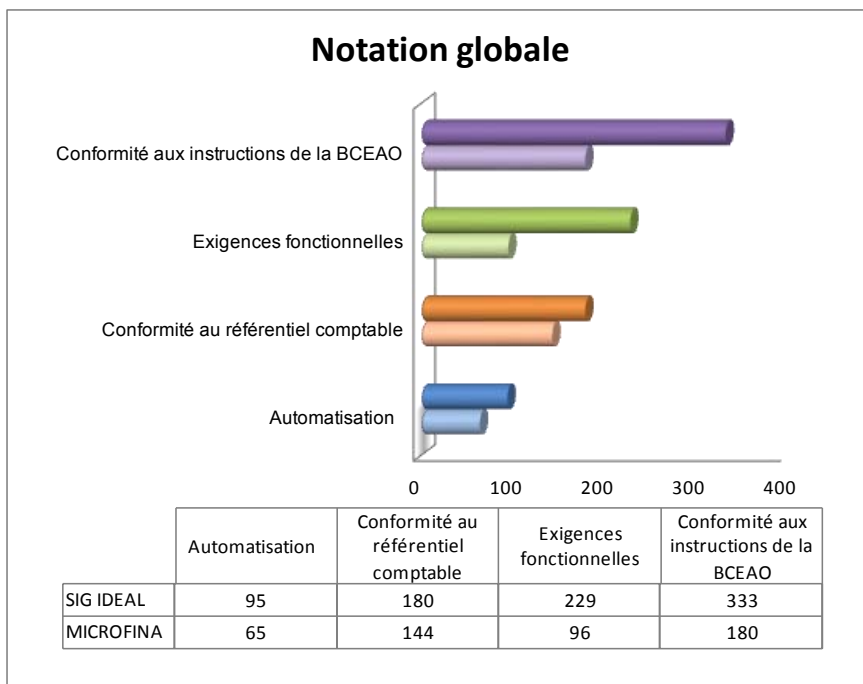
**LIMANIA Version 3.0**

Voir détail pages 146 à 150



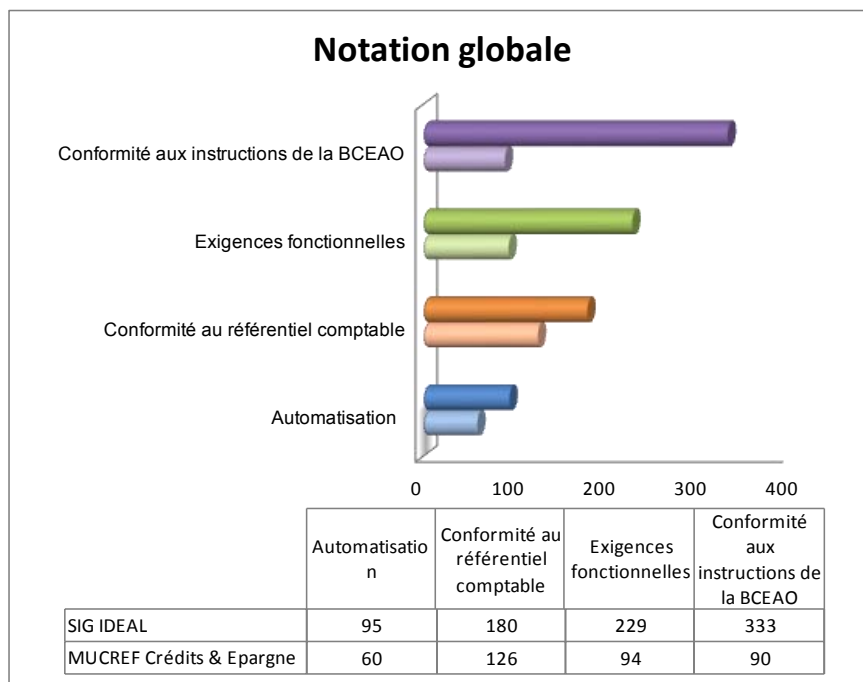
**MICROFINA Version février 2010**

Voir détail pages 151 à 155



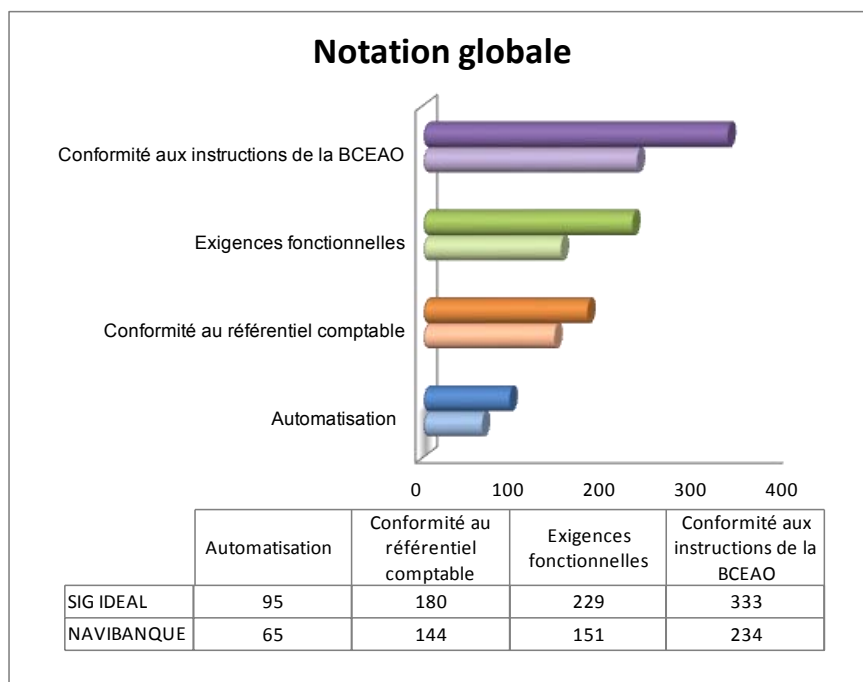
**MUCREF-CI CRÉDITS  
& MUCREF-CI EPARGNE Version février 2010**

Voir détail pages 156 à 160



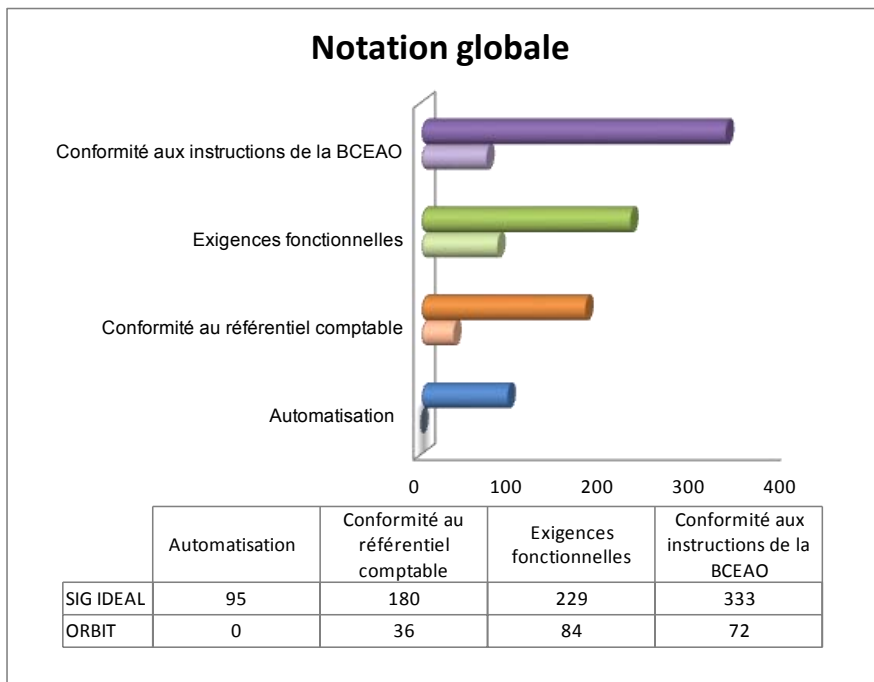
**NAVIBANK Version février 2010**

Voir détail pages 161 à 165



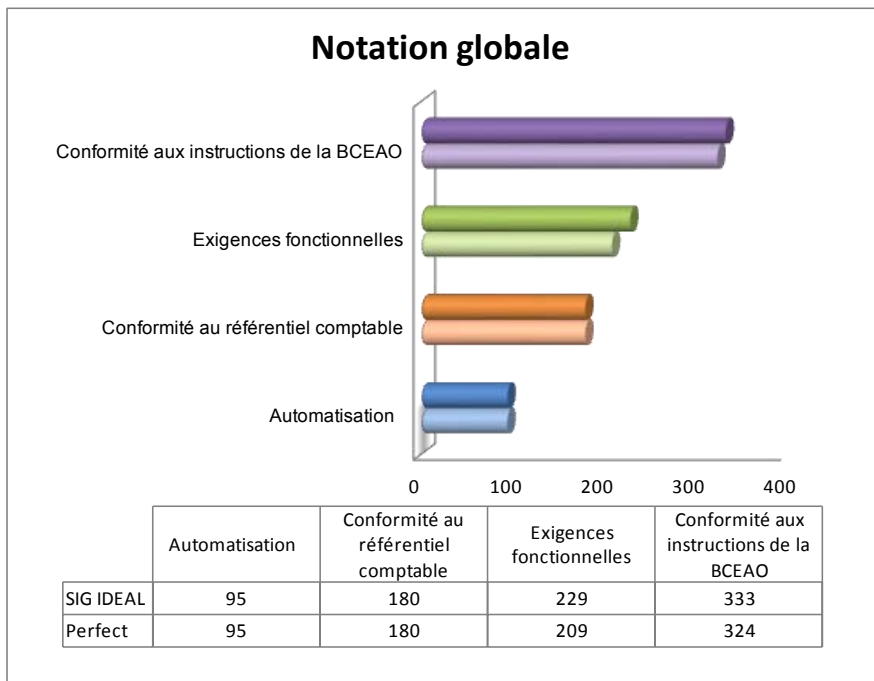
**ORBIT Version février 2010**

Voir détail pages 166 à 170



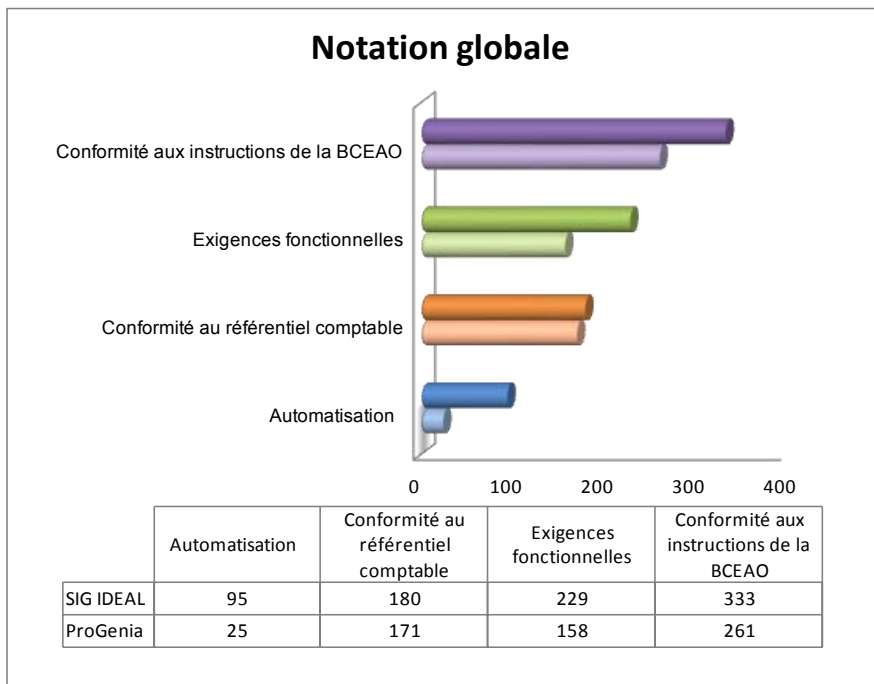
**PERFECT Version 5**

Voir détail pages 171 à 175



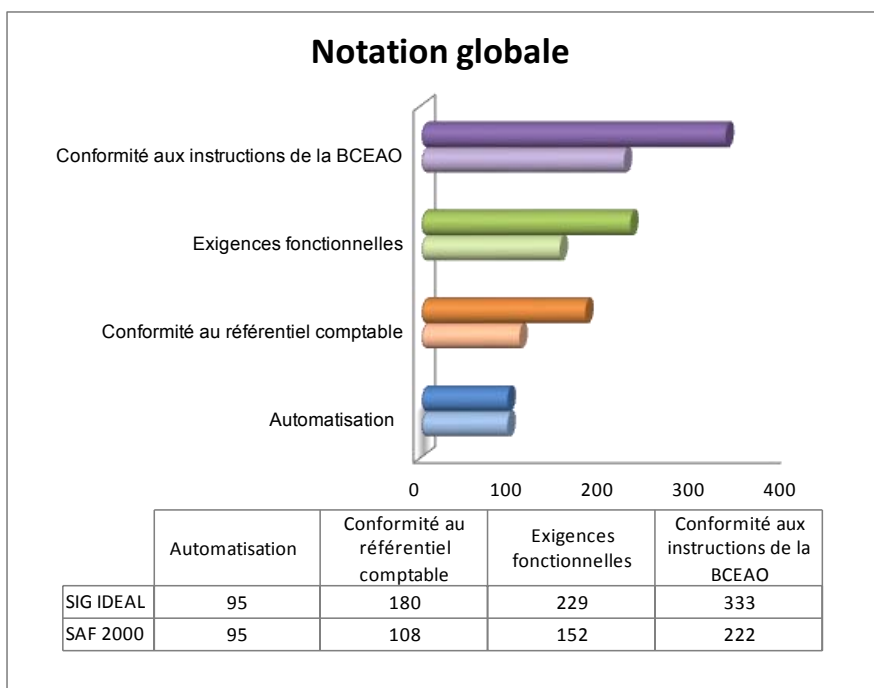
**PROGENIA Version février 2010**

Voir détail pages 176 à 180



**SAF 2000 Version 4**

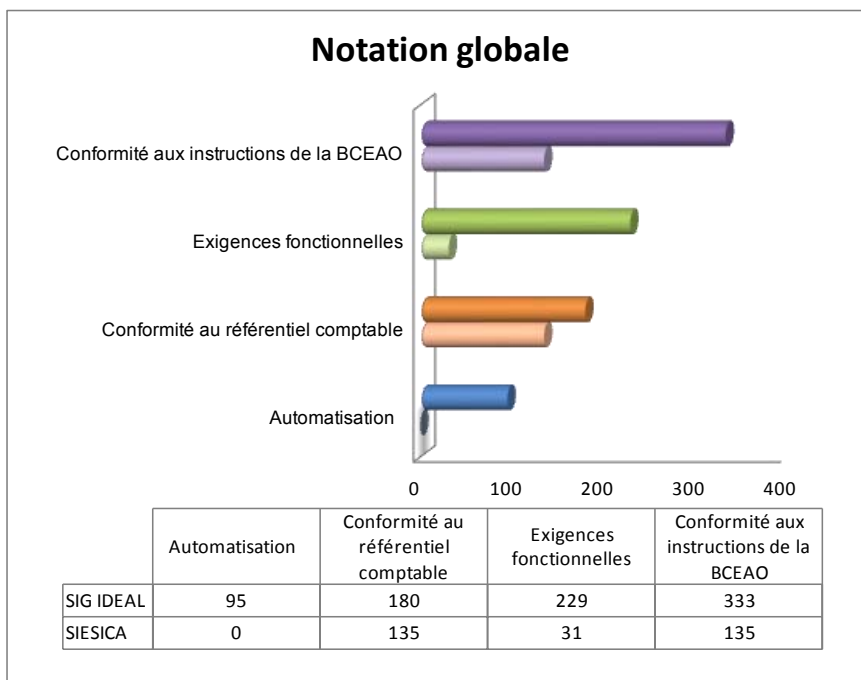
Voir détail pages 181 à 185





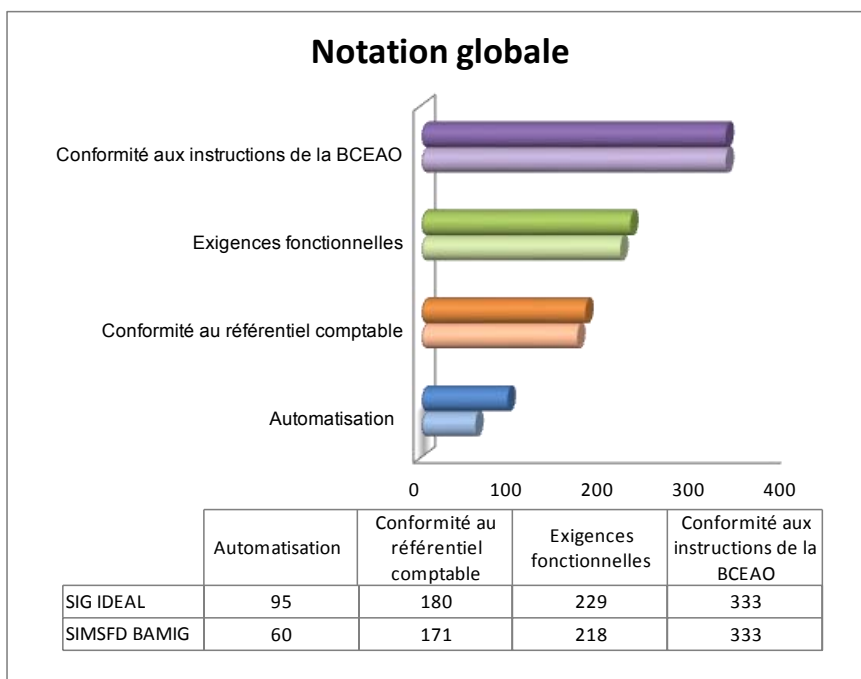
**SIESICA Version février 2010**

Voir détail pages 186 à 190



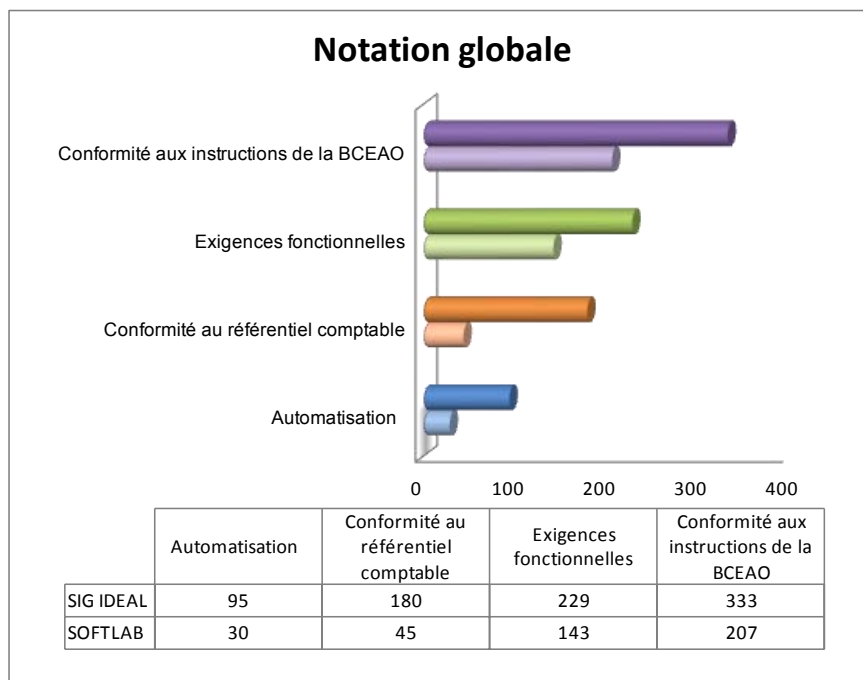
**SIMSFD BAMIG Version février 2010**

Voir détail pages 191 à 195



**SOFTLAB Version février 2010**

Voir détail pages 196 à 200





# INTRODUCTION

### Introduction

#### Contexte de l'intervention

Différentes études menées dans le secteur de la microfinance ont pu montrer que les SFD ont toujours des difficultés à se doter de systèmes d'information et de gestion (SIG) qui soient fiables techniquement, financièrement abordables et adaptés à leurs spécificités. En outre, force est de relever que lorsque le SIG n'est pas intégré au logiciel transactionnel, les passerelles (applications permettant de passer des données d'un logiciel vers un autre) ne sont pas souvent développées ou lorsqu'elles existent, elles ne sont pas conformes aux attentes.

Cette situation risque de s'accroître avec les réformes majeures qui vont introduire de profonds changements au niveau des systèmes d'information et de gestion du secteur de la microfinance dans la zone UEMOA que sont :

- L'adoption le 6 avril 2007 d'une nouvelle réglementation par le Conseil des Ministres de l'UEMOA,
- La mise en application des instructions de la BCEAO y afférentes,
- L'entrée en vigueur du nouveau référentiel comptable.

En effet, ces réformes imposent aux concepteurs de systèmes d'information et de gestion, aux responsables des SFD et à leurs partenaires dont les experts comptables et commissaires aux comptes, de nouvelles exigences de mise en conformité des SIG avec le référentiel comptable, les instructions de la BCEAO et les exigences de reporting.

Pour anticiper sur les problèmes et faciliter la mise à niveau des SIG, il est important que les responsables des SFD, les experts comptables et les concepteurs de solutions soient parfaitement informés des nouvelles exigences du référentiel comptable, des instructions et du reporting.

Aussi, devant l'obligation d'harmonisation et de normalisation, le projet AFR/017 : «*Promotion de secteurs financiers inclusifs dans la zone UEMOA*» a prévu de mener un certain nombre d'activités notamment une étude sur la mise en conformité réglementaire des SIG.

## Rappel des termes de référence

### Objectifs de la mission

#### Objectif Global

L'étude a permis de détailler les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable. Elle tient compte des exigences de reporting de mise en conformité imposées par le nouveau référentiel comptable. Elle propose un cahier des charges détaillé pour la mise en conformité, suite à l'analyse technique d'un nombre restreint de SIG adaptés au niveau de développement des SFD. Elle propose un schéma réaliste qui permet aux petits SFD isolés et peu informatisés de répondre eux aussi aux exigences posées par le nouveau référentiel comptable. Elle fournit les documents techniques nécessaires à la consultation et la mise en œuvre de la phase suivante qui consiste vraisemblablement à diffuser largement l'information, à élaborer et déployer une application informatique passerelle entre les systèmes existants et les systèmes utilisés par les autorités de contrôle, à élaborer et déployer une solution informatique adaptée au SFD isolés.

#### Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agit de :

1. Faire un état des lieux exhaustif des SIG qui sont utilisés par les SFD dans la zone UEMOA en lien avec l'étude sur la centrale des risques de la BCEAO. (Concernant les SFD isolés, il est attendu un échantillon représentatif dimensionné dans l'offre du candidat et déterminé en accord avec le projet en début de projet). Tous les pays de la zone UEMOA ont fait l'objet de missions de terrain ;
2. Recenser les SIG qui ont déjà fait l'objet d'une évaluation et qui ont fait leur preuve en dehors de la zone UEMOA ;
3. Etablir la liste des besoins de mise en conformité des SIG avec le référentiel comptable et les exigences de reporting ;
4. Animer les séminaires de restitution des résultats de l'étude ;
5. Proposer un contrat de partenariat avec les prestataires de solutions informatiques pour le travail de mise en conformité et les tests pilotes ;
6. Avec les prestataires de solutions informatiques partenaires, détailler l'analyse technique du chantier de mise en conformité en vue d'élaborer un cahier des charges technique à destination de l'ensemble des prestataires SIG, accompagnée d'une proposition de plan de formation, et les termes de références correspondant ;
7. Proposer aux prestataires une application passerelle pour la télétransmission des informations réglementaires vers les instances de contrôle, la mission fournira le cahier des charges de consultation nécessaire ;
8. Fournir le cahier des charges de consultation nécessaire pour une solution informatique destinée aux SFD isolés ;
9. Proposer un schéma et des critères pour la mise en œuvre de la subvention envisagée par le projet pour venir en aide aux SFD isolés ;
10. Animer la réflexion en collaboration avec les autorités de contrôle sur les notions de sécurité de l'information et par voie de conséquence de certification des SIG.

#### Résultats attendus

1. Un inventaire des SIG en utilisation dans la sous région, susceptibles d'être adaptés au référentiel comptable et aux nouvelles exigences de reporting ;
2. Un projet de contrat de partenariat négocié avec les prestataires en vue de l'étude détaillée des mises en conformité ;

3. Un cahier de charges technique détaillé à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable ;
4. Un rapport des ateliers régionaux de restitution ;
5. Une proposition de plan de formation et les termes de référence correspondants pour la phase suivante de déploiement ;
6. Un schéma et des critères pour la mise en œuvre de la subvention envisagée, basée sur une simulation financière ;
7. Un cahier des charges de consultation d'un module informatique qui soit la passerelle de télétransmission des informations réglementaires vers les instances de contrôle, ainsi que la liste des tests et des critères à prévoir lors des recettes informatiques correspondantes ;
8. Un cahier des charges de consultation d'une solution informatique adaptée aux SFD isolés, ainsi que la liste des tests et des critères à prévoir lors des recettes informatiques correspondantes.
9. Une proposition consensuelle de système de certification des SIG par l'autorité de contrôle et une liste de tests et de critères à franchir pour obtenir la certification, en particulier en matière de :
  - a. Sécurité de l'information ;
  - b. Compatibilité avec le NRC ;
  - c. Compatibilité avec la centrale des risques.

Ce présent rapport final est complété par les trois (03) livrables ci-après :

- Cahier de charges technique à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable,
- Cahier de charges technique simplifié à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG non visés par l'article 44 de la loi doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable : ce CDC allégé comporte des différences minimales entre les états développés et les états allégés exigés par le Nouveau référentiel comptable. Nous ne saurions orienter le projet vers cette solution destinée aux SFD en besoin car les investissements nécessaires à la production des rapports sont quasi identiques à ceux visés par l'article 44 de la loi,
- Cahier de charges technique à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro-finance utilisés dans la zone UEMOA : cette passerelle est une solution visant d'une part, à uniformiser les rapports par les autorités et d'autre part de combler le vide créé par le retard des éditeurs.



**Partie 1**

**Démarche Méthodologique**

## **1 Déroutement de la mission et contraintes rencontrées**

La méthodologie ci-après proposée pour mener cette mission d'évaluation, tout en s'appuyant sur les termes de références, a été validée par le Projet et suivie par le Consortium.

### **1.1 Démarche méthodologique**

Pour atteindre les objectifs de la mission, deux phases ont été proposées et suivies. D'abord, le recensement des SIG et l'élaboration d'un cahier des charges tendant à leur mise en conformité avec le cadre conceptuel constitué du nouveau référentiel comptable et des instructions de la BCEAO. Par la suite, en cours de mission, il a été tenu compte des exigences fonctionnelles qui sont essentiellement d'ordre technique.

#### **1.1.1 Phase 1 : Recensement des SIG et élaboration du cahier des charges**

Les deux volets de cette phase sont les suivants : le recensement des SIG et l'élaboration du cahier des charges modèle.

##### **1.1.1.1 Volet 1 : Recensement des SIG**

Élaboration de questionnaires destinés à évaluer :

- les informations permettant de définir le niveau de professionnalisation des SFD,
- les critères minimums requis pour un bon SIG, afin de définir des standards permettant de catégoriser les SFD,
- l'exploitation des systèmes d'information et de gestion.

##### **1.1.1.2 Volet 2 : Élaboration du cahier des charges modèle**

Le cahier des charges fourni en annexe a permis de recenser toutes les exigences nécessaires et obligatoires auxquelles un logiciel doit répondre pour permettre d'obtenir ou non, une certification de mise en conformité.

#### **1.1.2 Phase 2 : Évaluations et recommandations**

##### **1.1.2.1 Volet 1 : Évaluation des SIG**

Ce processus s'est déroulé en trois temps :

1. Sensibilisation, à travers un courrier officiel transmis par voie postale, par fax et par courriel des SFD, à l'importance de la mission en cours et annonce d'un questionnaire à venir par courriel ;
2. Transmission par courriel à tous les SFD, disposant d'une boîte email du questionnaire. Un échantillonnage a été fait pour les SFD isolés peu informatisés afin de s'assurer que leurs enjeux sont bien pris en compte ;
3. Relances téléphoniques en fonction du taux de réponse.



### **1.1.2.2 Volet 2 : Réalisation des missions sur le terrain**

Les enquêtes ont été complétées par des missions sur le terrain dans chacun des pays membres de l'UEMOA étant donné que le logiciel le plus performant qu'il soit, ne permettrait pas d'aboutir aux résultats requis si la structure organisationnelle de la SFD est déficiente.

### **1.2 Déroulement de l'intervention**

Pour mener à bien la mission, le consultant a été constamment appuyé par le Projet à travers des séances régulières de cadrage depuis le début de la mission. La séance de démarrage du 3 décembre 2009 a validé les aspects pratiques de l'intervention, la préparation des missions de terrain, le contenu de la note d'orientation, l'échantillonnage ainsi que la méthodologie, le chronogramme de l'intervention au format MSProject, l'URL du site « chambre d'enregistrement », proposés par le Consortium ont également été examinés et transmis au projet le 7 décembre 2009. Les aspects Input/output et sécurité à aborder avec la BCEAO sur l'étude «Centrale des risques» ont été également soulevés.

Le contenu de la note d'orientation a été précisé au cours de la séance de démarrage, avec une importance accordée aux critères de sélection des SFD utilisant ou non un système dans lequel les aspects portefeuille, comptabilité et connectivité sont intégrés, et les autres.

Les contacts des autorités de tutelle ainsi que la forme et le contenu des lettres d'introduction auprès des autorités, des SFD et des éditeurs ont été arrêtés. De même, la participation de deux membres du Consortium a également été confirmée à l'atelier des 14 et 15 décembre 2009 portant sur les contrôles internes et externes des SFD, la transformation institutionnelle des SFD et sur la pérennisation des AP-SFD. Au cours de cet atelier, le calendrier de voyage au sein de tous les Etats membres de l'UEMOA a été proposé et validé.

La note d'orientation, détaillant entre autres, la liste des SIG à analyser, la liste des interlocuteurs à rencontrer, les interventions et courriers d'introduction attendus de la part du projet, a été présentée et validée lors de la séance de travail avec le Projet AFR/017, le 17 décembre 2009.

Les principes qui ont guidé la rédaction de ce rapport ont été les suivants :

- Dans la mesure du possible, les travaux antérieurs d'analyse réalisés sur le benchmarking des SFD et sur les SIG dans la sous région, ont été partiellement intégrés dans le rapport, sous réserve de leur pertinence reconnue,
- Les réflexions préalables et en cours sur les initiatives de développement en cours en matière de Mobile Banking dans le secteur de la micro finance, en particulier dans les zones rurales ainsi que les aspects Input/output et sécurité sur la centrale des risques, n'ont pas pu être intégrées dans notre rapport, faute de disponibilité.

## Mise en conformité des SIG avec le cadre règlementaire

---

Les missions de terrain se sont déroulées du 23 décembre 2009 au 21 avril 2010 selon le chronogramme suivant :

<b>Pays</b>	<b>Date arrivée</b>	<b>Date retour</b>
Burkina	Mardi 5 janvier	Vendredi 8 janvier
Cote d'ivoire	Dimanche 10 janvier	Mercredi 13 janvier
Mali	Mercredi 13 janvier	Lundi 18 janvier
Niger	Lundi 18 janvier	Samedi 23 janvier
Togo	Samedi 23 janvier	Jeudi 28 janvier
Guinée Bissau	Dimanche 31 janvier	Jeudi 4 février
Bénin	Dimanche 7 février	Jeudi 11 février
Sénégal	Mercredi 23 décembre	Mercredi 30 décembre
	Lundi 15 février	Vendredi 26 février

Tenue de deux (2) ateliers :

- 2 mars 2010 à Bamako (restitution et validation des résultats de l'étude),
- 12 et 13 avril 2010 à Lomé (formation des éditeurs au NRC),
- 14 avril 2010 à Lomé (restitution et validation des résultats de l'étude).



# Principe d'échantillonnage

### Principe d'échantillonnage

Pour les critères d'échantillonnage des SIG, il avait été retenu le niveau d'automatisation ainsi que le niveau d'interfaçage entre la Gestion Financière (GF) la Gestion Comptable (GC) et le Reporting (RPT). C'est ainsi qu'avaient été dégagés trois groupes de populations de SIG à étudier :

- ceux à GF + GC + RPT interfacés et pour lesquels les travaux d'inventaire ont confirmé qu'il n'en existe pas dans la sous région,
- ceux à GF + GC interfacés : 100 % des SIG existant en donnant la priorité aux plus gros,
- ceux à GF + GC non interfacés : environ 50 SIG répartis comme suit :
  - C1 - Analyse par échantillonnage (20%) pour les SIG très automatisés, c'est-à-dire, disposant d'une GF et d'une GC,
  - C2 - Analyse par échantillonnage (10%) pour ceux qui sont peu automatisés,
  - C3 - Analyse par échantillonnage (5%) pour les SIG non automatisés.

		Niveau d'automatisation		
		SIG automatisés		SIG non automatisés
		Très automatisés  (il existe un logiciel pour la GC et GF)	Peu Automatisés  (il existe un logiciel pour la GF ou la GC)	Manuel ou XLS ou Access ou assimilables.
Niveau d'interfaçage	GF + GC + RPT interfacés	A - N'existe pas encore. C'est la cible	N'existe pas	N'existe pas
	GF + GC interfacés	B- Analyse systématique (100% des SIG) Priorité au plus gros utilisateur-sauf cas particulier.	N'existe pas	N'existe pas
	GF + GC non interfacés  Environ 50 SIG	C1 - Analyse par échantillonnage (20%)	C2 - Analyse par échantillonnage (10%)	C3 - Analyse par échantillonnage (5%)

GF : Gestion Financière  
 GC : Gestion Comptable  
 RPT : Reporting

Enfin, les réponses obtenues à la suite de nos échanges avec les éditeurs et les SFD ainsi que les résultats de nos différentes tournées dans les 8 pays membres de l'UEMOA nous ont permis de relever qu'il n'y avait pas 50 SIG mais plutôt 27. Ceux là ont fait l'objet d'études exhaustives et les résultats sont ceux consignés dans le présent rapport. Cf. : Annexe 5.2 Ecart SIG prévus à l'évaluation/SIG évalués

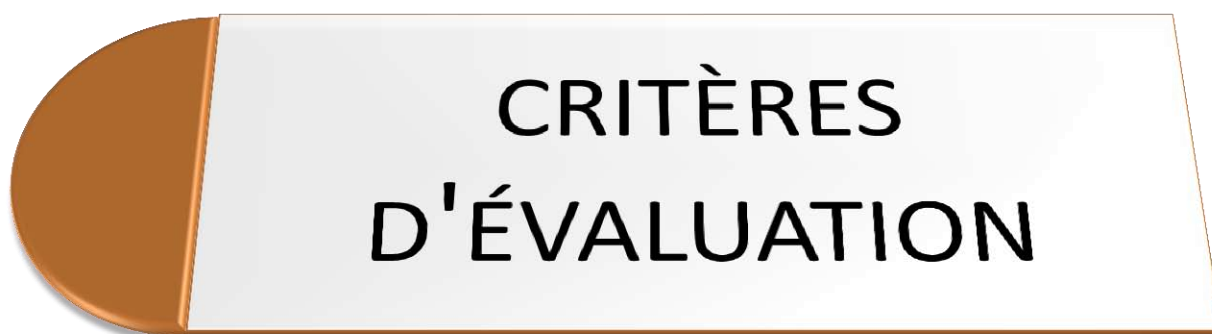
### **1.3 Principales limitations de notre intervention suite aux missions de terrain**

Pour l'évaluation des indicateurs financiers et non financiers, nous nous sommes basés sur la similarité entre le titre du ratio indiqué sur le logiciel et celui indiqué sur les normes de références. Nous n'avons pas vérifié que la formule était appliquée correctement, le postulat étant que s'il s'agit d'une erreur de calcul, la modification à effectuer par l'éditeur est mineure.

Les évaluations présentées dans ce document sont basées sur les réponses apportées au questionnaire par les SFD.

Les principales limitations soulevées sont les suivantes :

- difficulté pour les éditeurs de logiciels à accéder aux documents règlementaires,
- absence de formation sur le NRC pour les éditeurs de logiciels,
- difficultés de la mission à accéder aux informations pour certains SFD,
- difficultés de la mission à accéder aux informations pour certains éditeurs de logiciels,
- la non disponibilité à ce jour de la version définitive des instructions,
- les outils des structures ministérielles de suivi qui risquent de ne pouvoir exploiter les données reçues des SFD et leur reporting vers la BCEAO,
- l'existence de quelques erreurs sur la table de correspondance entre le plan de compte et les annexes.



# CRITÈRES D'ÉVALUATION

### 1.4 Principes directeurs

La mise en conformité des SIG a été étudiée, non seulement par rapport au cadre réglementaire (NRC et Instructions BCEAO) mais également par rapport à des spécificités techniques, appelées exigences fonctionnelles. Dans le cadre de l'évaluation des SIG, nous avons analysé leur conformité en rapport avec les quatre (04) points suivants :

#### 1.4.1 Respect des instructions BCEAO

Dans le cadre de leurs interventions, les systèmes financiers décentralisés (SFD) sont tenus de se conformer aux dispositions prises par instructions de la Banque Centrale. Ces instructions visent notamment à compléter les textes légaux régissant les SFD, à donner les méthodes de calcul des ratios prudentiels et des indicateurs financiers.

#### 1.4.2 Respect du nouveau référentiel comptable

Selon la loi régissant les SFD, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions figurant dans le nouveau référentiel comptable spécifique aux SFD. Ainsi le SIG doit être conforme aux différents principes et modalités édictés par ce dernier.

#### 1.4.3 Respect des exigences fonctionnelles

Le SIG devra répondre à des normes fonctionnelles et techniques assurant une conformité aux standards de l'industrie. Il assurera ainsi sa pérennité à travers une architecture définie ci-dessous, en évitant toute dépendance avec un constructeur donné.

#### 1.4.4 Capacité d'automatisation des opérations

Le SIG doit permettre l'automatisation d'un maximum d'opérations et éviter par la même occasion tout retraitement manuel entre les différents modules occasionnant des erreurs éventuelles.

En résumé, nous entendons par conformité la formule suivante :

CONFORMITE = Respect des instructions BCEAO + Respect du nouveau référentiel comptable + Respect des exigences fonctionnelles + Capacité d'automatisation des opérations.

Il nous a semblé important d'exiger du SIG qu'il réponde à quelques préoccupations techniques données ci-après à titre d'illustration :

- **Architecture Web :**
  - L'application est indépendante du système d'exploitation du poste client,
  - Le poste client ne nécessite pas une configuration « gourmande » (Processeur pas puissant, Ram non exigeante),
  - Maintenance de l'application plus aisée (les modifications se font juste sur le serveur à modifier),
  - Le serveur peut aussi bien s'utiliser dans un réseau local que sur Internet,
  - L'application peut être accessible depuis l'internet,
  - L'architecture est conforme aux normes et orientations de l'informatique actuelle.
  
- **Architecture 3/3**
  - L'aspect modulaire de l'application par la séparation du traitement, des interfaces et des données permet une mise à jour de l'application beaucoup plus aisée et verticale.



## RECOMMANDATIONS :

- **Base de données « évoluée » :**
  - La base de données permettra les répliquions en temps réel afin de permettre une centralisation des données pour une institution à sites délocalisés,
  - Elle permettra le stockage illimité des données en fonction de l'espace disque,
  - Elle assurera l'accès sécurisé aux données en optimisant les temps de réponse,
  - Elle ne sera pas fermée et ouverte à des requêtes sur la base de langages standards afin de services SMS ou Web,
  - Elle permettra la possibilité de faire des backups sans interruption de service,
  - Elle permettra de crypter les données stockées avec un algorithme standard.
- **Sécurité :**
  - L'application devra permettre la gestion des profils d'accès sécurisés et individuels,
  - L'application devra permettre une déconnexion après un temps défini d'inactivité,
  - L'application devra permettre de configurer la complexité de mots de passe (Majuscules, caractères spéciaux, minuscules et chiffres),
  - L'application devra permettre une authentification forte des membres : par biométrie ou autre procédé assurant l'identification de façon unique du membre ou client,
  - L'application devra permettre l'audit de toute action,
  - Authentification supplémentaire pour toute opération à risque (Clôture d'exercice, plafonds ...).
- **Propriété et droits d'utilisation :**

La solution logicielle du SIG s'appuie en général sur une base de données. Cette base de données peut être gratuite, libre de coûts et de redevances, ou bien payante avec des licences d'accès clients payables pour l'accès de chaque poste.

La propriété d'un SIG dépend de celle de la licence du logiciel mais aussi de celle de la base de données. Il est donc primordial que le SFD s'assure de la propriété de la licence d'utilisation de la base de données. A cet effet, deux hypothèses sont permises :

- le logiciel est livré avec une base de données dont les droits de licence d'accès à la base de données sont compris,
- Le logiciel est livré sans les droits de licence de la base de données et dans ce cas le SFD se devra d'acquérir la licence d'accès de la base de données.

La pérennité d'un SIG est conditionnée à un logiciel et une base de données acquis de façon légale.

Des mises à jour régulières du cahier des charges seront produites par le projet. Les fournisseurs de solutions sont invités à transmettre leurs remarques et recommandations. L'équipe AFR/017 s'efforcera d'en tenir compte lors des futures éditions.

## CONTACT :

**LUX DEV programme AFR/017**

**Tel : + 221 33 869 6446**

**Email : [ufr017@luxdev.lu](mailto:ufr017@luxdev.lu)**

### 1.5 Critères détaillés d'évaluation

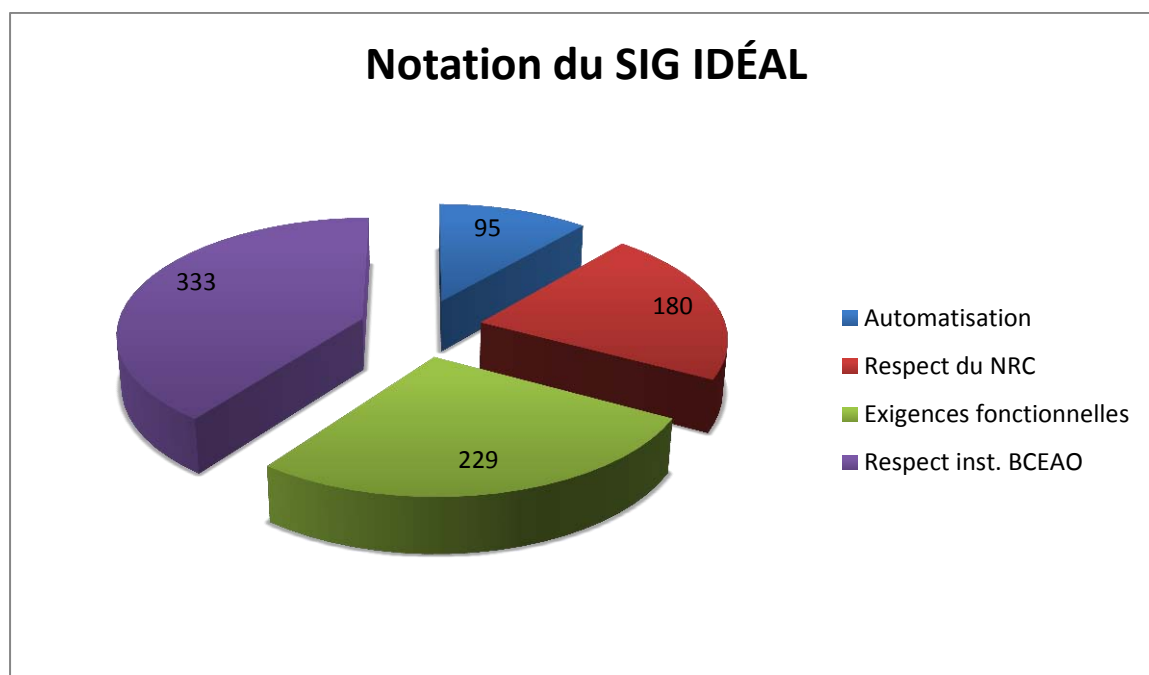
Il nous semble cependant nécessaire de situer les principaux partis pris de l'évaluation au regard du cadre réglementaire et des exigences fonctionnelles. Le cadre règlementaire qui est une obligation a été l'objet de notation avec un coefficient de trois (3) points. Par contre, les exigences fonctionnelles

## Mise en conformité des SIG avec le cadre règlementaire

qui traitent de certains aspects techniques constituant un plus pour le logiciel, ont été l'objet d'un coefficient d'un (1) seul point. Le rapport de notation a finalement été retenu sur 3/4 pour le cadre conceptuel et 1/4 pour les exigences fonctionnelles.

Les différents logiciels ont été notés par rapport au logiciel cible qui a les points suivants :

	Respect des instructions BCEAO	Respect du NRC	Exigences fonctionnelles	Automatisation
SIG Idéal	333	180	229	95



Les critères d'évaluation ou de notation sur la conformité ou non du SIG par rapport au cadre règlementaire (NRC et Instructions BCEAO) détaillés dans le cahier des charges sont les suivants :

**1.5.1 Conformité aux instructions de la BCEAO (Coefficient 3 et 333 points)**

	R é f	Fonctionnalités recherchées
	B C E A O  : 4  - F o n d s  d e  s é c u r i t é	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre la création d'un compte spécifique dédié au Fonds de sécurité ou de solidarité,</li> <li>▪ Permettre de générer le rapport spécifique sur la gestion du Fonds de sécurité ou de solidarité. Le rapport doit faire ressortir le solde du compte en début et en fin de période, les cumuls de dotations du Fonds, des utilisations, des remboursements et le montant des cotisations des membres au cours de l'année ainsi que, les utilisations et les remboursements sur la période.</li> </ul>
	B C E A O  : 5  - C o n t r ô l e  i	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre de répertorier et mettre à jour la liste des personnes membres ou bénéficiaires qui sont apparentées aux personnes impliquées dans leur administration, contrôle, direction ou gérance.</li> </ul>

R é f		Fonctionnalités recherchées
n t e r n e		
B C E A O  :  I n d i c a t e u r s  f i n a n c i e r s		<p>Permettre de générer, de comparer d'une année/Semestre/Trimestre à l'autre et de calculer les variations en pourcentage des indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Indicateurs de rentabilité : Rentabilité des fonds propres, Rendement sur actif, Autosuffisance opérationnelle, Marge bénéficiaire, Coefficient d'exploitation.</li> <li>▪ Indicateurs de qualité du portefeuille : Portefeuille classé à risque, Taux de provisions pour créances en souffrance, Taux de perte sur créances.</li> <li>▪ Indicateurs d'efficacité / Productivité : Productivité des agents de crédit, Productivité du personnel, Charges d'exploitation rapportées au portefeuille de crédits, Ratio des frais généraux rapportés au portefeuille de crédits, Ratio des charges de personnel.</li> <li>▪ Indicateurs de gestion du bilan : Taux de rendement des actifs, Ratio de liquidité de l'actif, Ratio de capitalisation.</li> <li>▪ Indicateur d'activité : Montant moyen des crédits décaissés, Montant moyen de l'épargne par épargnant, Encours moyen des crédits par emprunteur.</li> </ul>
B C E A O  :  I n d		<p>Permettre de générer, de comparer d'une année/Semestre/Trimestre à l'autre et de calculer les variations en pourcentage des indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de membres, bénéficiaires ou clients : Nombre total de membres, bénéficiaires ou clients, Nombre de personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes), Nombre de personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.), Nombre de groupements de personnes physiques     ↳ Bénéficiaires, Nombre total des membres des groupements de personnes physiques     ↳ bénéficiaires</li> </ul>

	R é f	Fonctionnalités recherchées
i c a t e u r s  n o n  f i n a n c i e r s		<p>(hommes / femmes).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectif des dirigeants et du personnel employé : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de membres du Conseil d'administration,</li> <li>Nombre de membres du Conseil de surveillance ,</li> <li>Nombre de membres du Comité de crédit,</li> <li>Effectif total des employés : Dirigeants, Autres employés, Agents nationaux sous contrat à durée indéterminée, Agents nationaux sous contrat à durée déterminée, Personnel expatrié sous contrat à durée indéterminée, Personnel expatrié sous contrat à durée déterminée, stagiaires et bénévoles.</li> </ul> </li> <li>▪ Nombre des déposants : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre total de déposants,</li> <li>Nombre de déposants - personnes physiques non membres d'un groupement (hommes / femmes),</li> <li>Nombre de déposants - personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.),</li> </ul> </li> <li>▪ Nombre de crédits en cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de crédit en cours,</li> <li>Nombre de crédit en cours sur les personnes physiques non membre d'un groupement,</li> <li>Nombre de crédits en cours sur les hommes,</li> <li>Nombre de crédits en cours sur les femmes,</li> <li>Nombre de crédits en cours sur les personnes morales (groupement de personnes physiques, entreprises, association, etc.).</li> </ul> </li> <li>▪ Répartition des crédits selon leur objet (en milliers FCFA) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Crédits d'équipements,</li> <li>Crédit à la consommation,</li> <li>Crédits de trésorerie,</li> <li>Autres crédits.</li> </ul> </li> <li>▪ Indicateurs sur la surveillance : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'institutions affiliées,</li> <li>Nombre d'institutions affiliées contrôlées,</li> <li>Taux de mise en œuvre des recommandations formulées,</li> <li>Nombre de réunions tenues par le Conseil de surveillance,</li> <li>Nombre d'agences ou de points de services,</li> <li>Nombre de rapport de contrôle interne.</li> </ul> </li> <li>▪ Données sur les points de service : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'institutions de base,</li> <li>Nombre de guichets ou d'antennes.</li> </ul> </li> <li>▪ Données sur les opérations de collecte de dépôts : <ul style="list-style-type: none"> <li>Montant total des dépôts des membres, bénéficiaires ou clients,</li> <li>Montant des dépôts des personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes),</li> <li>Montant des dépôts des personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.).</li> </ul> </li> <li>▪ Évolution du nombre de déposants (membres, bénéficiaires ayant un dépôt dans les</li> </ul>

	R é f	Fonctionnalités recherchées
		<p>livres du SFD) et des comptes inactifs :</p> <p>Nombre total des déposants,            Nombre de déposants - personnes physiques non membres d'un groupement (hommes / femmes),            Nombre de déposants - personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.),            Nombre de comptes inactifs,            Montant des soldes des comptes inactifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évolution du capital social et sa répartition :              Montant du capital social (en milliers de FCFA),              Noms et prénom des principaux actionnaires,              Part des principaux actionnaires.</li> <li>▪ Évolution du montant des crédits accordés dans l'année (en milliers de FCFA) :              Montant des crédits accordés aux personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes),              Montant des crédits accordés aux personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.).</li> <li>▪ Évolution du nombre de prêts accordés dans l'année (en unités) :              Nombre de prêts accordés,              Nombre de prêts accordés aux personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes),              Nombre de prêts accordés aux personnes morales (groupement de personnes physiques, entreprises, associations, etc,              Durée moyenne des prêts accordés.</li> <li>▪ Engagements par signature :              Engagement de financement donné en faveur des institutions financières,              Engagement de financement donné en faveur des membres, bénéficiaires ou clients,              Engagement de garantie d'ordre des institutions financières,              Engagement de garantie d'ordre des membres, bénéficiaires ou clients,</li> <li>▪ Encours de crédits au 31 décembre (en milliers de F CFA) :              Encours total de crédits,              Encours de crédits sur les personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes),              Encours de crédits sur les personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.).</li> <li>▪ Nombre de crédits en cours au 31 décembre (en unité) :              Nombre de crédits en cours,              Nombre de crédits en cours sur les personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes),              Nombre de crédits en cours sur les personnes morales (groupement de personnes physiques, entreprises, associations, etc.).</li> </ul>

	R é f	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Opérations de crédit sur ressources affectées : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de crédits accordés sur ressources affectées,</li> <li>Montant des crédits accordés sur ressources affectées,</li> <li>Nombre de crédits en cours sur ressources affectées,</li> <li>Montant des crédits en cours sur ressources affectées.</li> </ul> </li> <li>▪ Gestion de portefeuille de crédit : <ul style="list-style-type: none"> <li>Encours des créances en souffrances,</li> <li>Taux brut de créances en souffrance,</li> <li>Taux de remboursement des crédits accordés,</li> <li>Taux de recouvrement des créances en souffrance,</li> <li>Encours des créances en souffrances sur ressources affectées,</li> <li>Taux brut de créances en souffrance sur ressources affectées,</li> <li>Taux de remboursement des crédits accordés sur ressources affectées,</li> <li>Taux de recouvrement des créances en souffrance sur ressources affectées,</li> <li>Montant des crédits passés en perte,</li> <li>Taux de perte sur créances.</li> </ul> </li> <li>▪ Activités de transfert rapide d'argent : <ul style="list-style-type: none"> <li>Transferts reçus : <ul style="list-style-type: none"> <li>UEMOA,</li> <li>Union Européenne,</li> <li>États-Unis,</li> <li>Autres pays.</li> </ul> </li> <li>Transferts émis : <ul style="list-style-type: none"> <li>UEMOA,</li> <li>Union Européenne,</li> <li>États-Unis,</li> <li>Autres pays.</li> </ul> </li> <li>Solde des transferts.</li> </ul> </li> <li>▪ Activités de micro assurance : <ul style="list-style-type: none"> <li>Montant des primes émises,</li> <li>Assurance-vie Assurance non vie,</li> <li>Montant des arriérés de primes,</li> <li>Montant des sinistres à payer.</li> </ul> </li> <li>▪ Tarification des opérations avec la clientèle <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'intérêt créditeur minimum servis sur les dépôts des membres, bénéficiaires ou clients,</li> <li>Taux d'intérêt créditeur maximum servis sur les dépôts des membres, bénéficiaires ou clients,</li> <li>Taux d'intérêt nominal débiteur minimum sur les crédits accordés aux membres, bénéficiaires ou clients,</li> <li>Taux d'intérêt nominal débiteur maximum sur les crédits accordés aux membres, bénéficiaires ou clients,</li> <li>Taux d'intérêt effectif global.</li> </ul> </li> <li>▪ Répartition des crédits selon leurs objets : <ul style="list-style-type: none"> <li>Crédits d'équipement,</li> <li>Crédits à la consommation,</li> <li>Crédits de trésorerie,</li> <li>Autres crédits.</li> </ul> </li> <li>▪ Répartition sectorielle des crédits accordés : <ul style="list-style-type: none"> <li>Agriculture, sylviculture et pêche,</li> </ul> </li> </ul>

	R é f	Fonctionnalités recherchées
		<p>Industries extractives, Industries manufacturières, Bâtiment et travaux publics, Commerce, restaurants, hôtels, Électricité, gaz, eau, Transports, entrepôts et communications, Assurances, immobilier, services aux entreprises, Services divers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Opérations avec les autres institutions financières (établissement de crédit, SFD, autres institutions financières) et les partenaires au développement : <ul style="list-style-type: none"> <li>Encours des placements auprès des autres institutions financières,</li> <li>Encours des emprunts auprès des autres institutions financières,</li> <li>Montant total des emprunts obtenus dans l'année auprès des autres institutions financières,</li> <li>Taux d'intérêt moyen des emprunts obtenus dans l'année auprès des autres institutions financières,</li> <li>Ressources affectées,</li> <li>Subventions d'exploitation reçues,</li> <li>Subventions d'équipement reçues.</li> </ul> </li> <li>▪ Indicateurs de performance des institutions affiliées au réseau : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'institutions affiliées déficitaires,</li> <li>Montant total du déficit d'exploitation des institutions affiliées,</li> <li>Nombre d'institutions affiliées excédentaires,</li> <li>Montant total de l'excédent d'exploitation des institutions affiliées.</li> </ul> </li> </ul>
	<p>B C E A O  A r t .  1 4 7</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir un code utilisateur et un mot de passe crypté,</li> <li>▪ Limitation des risques auxquels est exposée une institution,</li> <li>▪ Couverture des emplois moyens et à long terme par des ressources stables,</li> <li>▪ Limitation des prêts aux dirigeants,</li> <li>▪ Limitation des risques pris sur une seule signature,</li> <li>▪ Coefficient de liquidité,</li> <li>▪ Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit.</li> </ul>



	R é f	Fonctionnalités recherchées
	B C E A O  A r t .  8 5 ,  1 2 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dotation à la réserve générale.</li> </ul>
	B C E A O  A r t .  8 5 ,  1 2 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Norme de capitalisation,</li> <li>▪ Limitation des prises de participations.</li> </ul>
	B C E A O  N ° 0 1 /	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre la conservation des documents relatifs à l'identité des clients occasionnels ou habituels pendant 10 ans ainsi que les documents relatifs aux opérations effectués par ceux-ci pendant 10 ans à compter de la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été réalisées,</li> <li>▪ Permettre de fournir à tout moment des renseignements sur :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Montants des opérations effectuées par la clientèle et leur fréquence,</li> <li>2. Nature des opérations (dépôt en espèces, virement, etc.).</li> </ol> </li> <li>▪ Permettre de signaler des opérations atypiques : Transactions anormales en soi et/ou transactions anormales par rapport à un client (cas par exemple de comptes dormants devenus subitement actifs, chèque à endossement multiple, transfert de fonds vers des comptes numérotés, achat ou vente de grandes quantités</li> </ul>

	R é f	Fonctionnalités recherchées
	2 0 0 7 / R B	de métaux précieux), Opérations d'un montant sensiblement supérieur à celui des transactions habituelles du client.

### 1.5.2 Conformité au nouveau référentiel comptable (Coefficient 3 et 180 points)

# F	Réf	Fonctionnalités recherchées
	NRC : ID112	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre l'usage de journées comptables supplémentaires pour les opérations qui ne sont pas enregistrées le jour où elles ont été ordonnancées,</li> <li>▪ Empêcher de revenir sur une journée comptable clôturée,</li> <li>▪ Comptabiliser obligatoirement les opérations qualifiées de hors bilan en partie double.</li> </ul>
	NRC : ID113	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répartir les comptes dans les huit classes suivantes :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Opérations de trésorerie et avec les institutions financières,</li> <li>○ Opérations avec les membres, bénéficiaires ou clients,</li> <li>○ Opérations sur titres et opérations diverses,</li> <li>○ Valeurs immobilisées,</li> <li>○ Provisions, Fonds propres et assimilés,</li> <li>○ Comptes de charges,</li> <li>○ Comptes de produits,</li> <li>○ Comptes d'opérations hors bilan.</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : ID114	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Désigner chaque compte par un numéro et un intitulé en se référant au plan comptable. Le premier chiffre ou compte représente le numéro attribué à la classe à laquelle il appartient. Les autres chiffres constitués de gauche à droite décrivent de façon plus détaillée la nature des opérations.</li> </ul> <p><b>Exemple :</b>                      Classe : 2                      Poste : 20                      Compte général : 202                      Compte : 2022                      Sous-compte : 20221                      Permettre en interne la création de comptes en rajoutant des suffixes aux numéros de compte proposés dans le plan comptable.</p>
	NRC : ID115	<p>Fixer la durée maximale du premier exercice comptable à 18 mois (Si les activités démarrent après le premier juillet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reclasser dans un ordre chronologique toutes les opérations,</li> <li>▪ Permettre de justifier toute information par une pièce d'origine à partir de laquelle il doit être possible de remonter par un cheminement ininterrompu, au document de synthèse et réciproquement,</li> <li>▪ Permettre de déterminer au mois les soldes des classes, des postes et des comptes généraux au niveau des états financiers.</li> </ul>
	NRC : ID115	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre d'expliquer l'évolution des soldes des comptes généraux, d'un arrêté à l'autre, par la conservation des mouvements ayant affecté ces comptes,</li> <li>▪ Permettre de reconstituer chaque montant figurant dans les documents de synthèses et résultant</li> </ul>

## Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

# F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		de l'utilisation des attributs à partir des éléments composants ce montant.
	NRC : ID11612	<p>Établissement des comptes combinés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les comptes réciproques, actifs et passifs, charges et produits doivent être éliminés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptes de dépôts chez la structure faïtière et de prêts,</li> <li>- Créances et dettes rattachées aux dépôts et emprunts des SFD à la structure faïtière,</li> <li>- Comptes d'emprunts à la structure faïtière et comptes de crédits aux SFD,</li> <li>- Parts sociales et contributions des SFD dans la structure faïtière,</li> <li>- Charges de fonctionnement de la structure faïtière dans les comptes du SFD et produits (subventions entre autres) relatifs au fonctionnement dans les comptes de la structure faïtière,</li> <li>- Charges du SFD supportées par la structure faïtière et les produits (subventions) versés par le SFD dans ce cadre,</li> <li>- Produits et charges relatifs aux comptes de dépôts, d'emprunt et de prêt réciproques,</li> <li>- Provisions pour dépréciation des crédits en souffrance consentis par la faïtière à la caisse de base.</li> </ul> </li> <li>▪ Neutraliser les résultats provenant d'opérations effectuées entre les SFD combinés,</li> <li>▪ Éliminer les incidences comptables des écritures constatées pour la seule application des législations fiscales,</li> <li>▪ Enregistrer les impositions différées,</li> <li>▪ Les capitaux propres combinés en l'absence de liens de participation entre les SFD inclus dans le périmètre de combinaison représentent le cumul des capitaux propres retraités des entités combinées,</li> <li>▪ Le capital combiné représente la somme des parts sociales des membres et bénéficiaires des caisses de base,</li> <li>▪ Le résultat combiné est égal à la somme des résultats du réseau.</li> </ul>
	NRC : ID122	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comporter un livre journal,</li> <li>▪ Comporter un livre d'inventaire,</li> <li>▪ Comporter une balance mensuelle.</li> </ul>
	NRC : IE1a	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre un suivi en temps réel de l'ensemble des marchandises et des fournitures qui sont la propriété du SFD : Valeur du stock, Coût d'achat des marchandises vendues, Coût d'achat des matières et fournitures engagées dans le processus de fabrication.</li> </ul>
	NRC : IG1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les crédits aux membres, bénéficiaires ou clients, les prêts aux institutions financières, les dépôts et emprunts, les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location-vente, ainsi que les engagements de hors-bilan, doivent être ventilés suivant les durées initiales.</li> </ul>
	NRC : IG111	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les crédits à court terme de la façon suivante : 0 à 6 mois au plus, Plus de 6 mois à 12 mois.</li> </ul>
	NRC : IG112	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les crédits à moyen terme de la façon suivante : Plus d'un an à 2 ans au plus, Plus de 2 ans à 3 ans au plus.</li> </ul>
	NRC : IG121	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les prêts à moins d'un an de la façon suivante : Plus de 3 ans à 10 ans au plus, Plus de 10 ans.</li> </ul>
	NRC : IG122	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les prêts à terme de la façon suivante : Égale à 1 an à 2 ans au plus, Plus de 2 ans à 3 ans au plus, Plus de 3 ans à 10 ans au plus, Plus de 10 ans.</li> </ul>
	NRC :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les dépôts à terme de la façon suivante :</li> </ul>

## Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

# F	Réf	Fonctionnalités recherchées
	IG13	0 à 6 mois au plus, Plus de 6 mois à 12 mois au plus, Plus d'un an à 2 ans au plus, Plus de 2 ans à 3 ans au plus, Plus de 3 ans à 10 ans au plus, Plus de 10 ans.
	NRC : IG141	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les emprunts à moins d'un an de la façon suivante : 0 à 6 mois au plus, Plus de 6 mois à inférieure à 1 an.</li> </ul>
	NRC : IG142	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les emprunts à terme de la façon suivante : Égale à un an et à 2 ans au plus, Plus de 2 ans à 3 ans au plus, Plus de 3 ans à 10 ans au plus, Plus de 10 ans.</li> </ul>
	NRC : IG151	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les engagements à court terme de la façon suivante : 0 à 6 mois au plus, Plus de 6 mois à 12 mois au plus.</li> </ul>
	NRC : IG152	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les engagements à moyen terme de la façon suivante : Plus d'un an et à 2 ans au plus, Plus de 2 ans à 3 ans au plus.</li> </ul>
	NRC : IG153	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les engagements à long terme de la façon suivante : Plus de 3 ans à 10 ans au plus, Plus de 10 ans.</li> </ul>
	NRC : IG2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les emplois et les ressources suivant les durées résiduelles suivantes : 0 à 3 mois au plus, Plus de 3 mois à 6 mois au plus, Plus de 6 mois à 1 an au plus, Plus de 1 an à 3 ans au plus, Plus de 3 ans.</li> </ul>
	NRC : IG4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les emplois, les ressources et les engagements de hors bilan des SFD doivent suivre une classification en fonction du pays de résidence des contreparties (débiteurs, créanciers, émetteurs de titres, bénéficiaires, donneurs d'ordre ou garants).</li> </ul>
	NRC : IG5	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les dépôts et emprunts doivent faire l'objet de la ventilation suivante : Dépôts et emprunts non affectés, Dépôts et emprunts affectés, Dépôts et emprunts affectés en garantie, Dépôts et emprunts affectés à des emplois déterminés, Fonds de contrepartie des prêts étrangers, Dépôts et emprunts affectés ayant un caractère spécial.</li> </ul>
	NRC : IG6	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les encours de crédit aux membres bénéficiaires ou clients doivent être scindés en 2 catégories : Crédits mobilisables, Crédits «non mobilisables».</li> </ul>
	NRC : IG7	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les crédits sur ressources affectées peuvent être ventilés comme suit : Crédits sur ressources affectées par le Trésor, Crédits sur ressources affectées par les autres institutions financières, Crédits sur ressources affectées par l'État et les organismes assimilés, Crédits sur ressources affectées par les autres agents économiques.</li> </ul>
	NRC : IG8	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les concours aux membres bénéficiaires ou clients doivent être ventilés selon l'objet économique : <b>Crédits d'équipement :</b> Financement de l'acquisition de matériels fixes ou roulants, neufs ou d'occasion, Financement de l'acquisition et de la construction d'immeubles ou d'immobilisations incorporelles à usage professionnel, ainsi que de gros travaux et autres aménagements durables concernant ces immobilisations,</li> </ul>

Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

# F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<p><b>Crédits à la consommation :</b>  Prêts à l'équipement et les financements de ventes à crédit de biens de consommation et d'équipement des ménages,  Prêts personnels,  Prêts afférents à l'usage des cartes de crédit,  Comptes ordinaires débiteurs des particuliers autres que les entrepreneurs individuels,  <b>Crédits de trésorerie</b>  Comptes ordinaires débiteurs des entreprises,  Mobilisations de créances commerciales,  Mobilisations de découverts bancaires,  Avances sur marchandises,  Financements de marchés publics ou privés,  Avances à court terme sur avoirs financiers et autres avances assorties de diverses garanties réelles,  Crédits à court terme aux promoteurs immobiliers, et Autres crédits.</p>

Mise en conformité des SIG avec le cadre règlementaire

# F	Réf	Fonctionnalités recherchées
	NRC : IG9	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les emplois et les engagements du hors bilan donnés qui sont couverts partiellement ou totalement par les catégories de garantie suivantes : Avoirs financiers, Engagements par signature reçus de : Organe financier / Caisse centrale, Trésor, CCP, l'État et organismes assimilés, Engagements par signature reçus des banques et correspondants, Engagements par signature reçus des établissements financiers, Engagements par signature reçus des SFD, Engagements par signature reçus des autres institutions financières, Hypothèques fermes de premier ou deuxième rang sur des logements ou autres immeubles, Autres garanties.</li> </ul>
	NRC : IG10	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répartition sectorielle du crédit selon les caractéristiques suivantes : Agriculture, chasse et sylviculture, Pêche, pisciculture, aquaculture, Activités extractives, Activités de fabrication, Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, Construction, Commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques Hôtels et restaurants, Transports, activités des auxiliaires de transport et communications, Activités financières, Immobilier, locations et services aux entreprises, Activités d'administration publique, Éducation, Activités de santé et d'action sociale, Activités à caractère collectif ou personnel, Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique,</li> <li>▪ Activité des organisations extraterritoriales.</li> </ul>
	NRC : V	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le logiciel doit permettre la production des documents de synthèses suivants : Comptes périodiques, Bilan, Compte de résultat, Soldes intermédiaires de gestions, Annexes, Les comptes annuels, Bilan, Hors bilan du compte de résultat et des soldes intermédiaires de gestions Annexes,</li> </ul> <p>La présentation des documents de synthèse doit suivre les normes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'entête, Intitulé et dénomination simplifiée du document, Pays d'implantation du SFD, Dénomination du SFD, État de changement du document. Cet état est indiqué par un caractère alphabétique qui est selon le cas : C = Création, M = Modification et A = Annulation, La date d'arrêté du document sous la forme AAAA/MM/JJ, Le numéro de la structure (N.S) comportant six caractères, les trois premières lettres du pays d'implantation, suivi de trois numéros inscrits comme suit : X/XX, Le numéro du feuillet (F) du document sur deux caractères numériques, suivi du nombre total de page du document (NT) sur trois caractères numériques, La périodicité (P) du document, sur un caractère alphabétique, D = Décadaire, M = Mensuelle, T = Trimestrielle, S = Semestrielles et A = Annuelle, La monnaie M dans laquelle les données du document sont libellées 1 = F CFA 2 = Devises et 3, Toutes monnaies confondues, Les lignes,</li> </ul>

#	Réf	Fonctionnalités recherchées																														
F		<p>Chaque ligne doit être désignée par un code et l'intitulé du poste du document de synthèses suivant le plan de comptes SFD de l'UMOA et la nature de l'opération (pour les annexes),                      Les colonnes, Les colonnes indiquent les ventilations des opérations pour les comptes annuels en fonction de l'exercice. Le nombre de colonnes est limité à six au maximum par feuillet,                      Trois caractères doivent constituer le code D d'un document,                      Le premier caractère est alphabétique,                      A = Bilan                      B = État annexe                      R = Compte de résultat                      Le second caractère est alphabétique. Il indique le rang du document dans la catégorie concernée                      Le troisième caractère qui est numérique doit informer sur la zone d'activité géographique du SFD :</p> <p>Le chiffre 0 indique que le document ne retrace que l'activité dans le pays de l'UMOA où l'institution a obtenu son autorisation d'exercer.                      Le chiffre 9 traduit l'activité globale du SFD y compris les opérations effectuées à travers des structures liées installées hors du pays de l'implantation (autre pays de l'UMOA ou hors UMOA)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En plus de son intitulé littéral, tout document de synthèse doit être identifié comme suit : DIMF 2XXX où DIMF signifie « documents des systèmes financiers décentralisés » et 2XXX désigne le numéro d'ordre unique du document,</li> <li>▪ La codification des lignes et des postes est indépendante du document de synthèse, elle fondées principalement sur la nature des opérations. Un même poste prévu avec des ventilations différentes dans plusieurs documents est identifié avec le même code poste. Chaque code poste se compose de trois caractères,</li> <li>▪ Le premier caractère est alphabétique. Il identifie la classe de comptes à laquelle le poste se rattache suivant les lettres suivantes :</li> </ul> <table border="1" style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th>▪ Classes</th> <th>▪ Actif</th> <th>▪ Passif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>▪ Classe 1</td> <td>▪ A</td> <td>▪ F</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 2</td> <td>▪ B</td> <td>▪ G</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 3</td> <td>▪ C</td> <td>▪ H</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 4</td> <td>▪ D</td> <td>▪ K</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 5</td> <td>▪ E</td> <td>▪ L</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 6</td> <td>▪ DEBIT</td> <td>▪ CREDIT</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 7</td> <td>▪ R, S, T</td> <td>▪</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 8</td> <td>▪</td> <td>▪ V, W, X</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 9</td> <td>▪</td> <td>▪ N, P, Q</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les deuxième et troisième caractères peuvent être numériques ou alphabétiques,</li> <li>▪ La codification doit être faite de façon évolutive. Des « plages » doivent être réservées pour faciliter l'ajout ultérieur de nouveaux postes,</li> <li>▪ Le logiciel doit permettre de générer automatiquement les états suivants :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ DIMF 2000 : Bilan et Hors bilan,</li> <li>▪ DIMF 2005 : Tableau des emplois et ressources,</li> <li>▪ DIMF 2006 : État des biens donnés en crédit-bail et opérations assimilées,</li> <li>▪ DIMF 2007 : État des biens détenus dans le cadre de la concession,</li> <li>▪ DIMF 2008 : État des biens détenus dans le cadre de clause de réserve de propriété,</li> <li>▪ DIMF 2009 : Détail du compte «6221 R Personnel extérieur à l'institution»,</li> <li>▪ DIMF 2010 : État des crédits en souffrance,</li> <li>▪ DIMF 2011 : État des informations annexes,</li> <li>▪ DIMF 2011-1 : États des engagements par signature,</li> <li>▪ DIMF 2012 : État de l'encours des crédits des 10 débiteurs les plus importants du SFD,</li> </ul> </li> </ul>	▪ Classes	▪ Actif	▪ Passif	▪ Classe 1	▪ A	▪ F	▪ Classe 2	▪ B	▪ G	▪ Classe 3	▪ C	▪ H	▪ Classe 4	▪ D	▪ K	▪ Classe 5	▪ E	▪ L	▪ Classe 6	▪ DEBIT	▪ CREDIT	▪ Classe 7	▪ R, S, T	▪	▪ Classe 8	▪	▪ V, W, X	▪ Classe 9	▪	▪ N, P, Q
▪ Classes	▪ Actif	▪ Passif																														
▪ Classe 1	▪ A	▪ F																														
▪ Classe 2	▪ B	▪ G																														
▪ Classe 3	▪ C	▪ H																														
▪ Classe 4	▪ D	▪ K																														
▪ Classe 5	▪ E	▪ L																														
▪ Classe 6	▪ DEBIT	▪ CREDIT																														
▪ Classe 7	▪ R, S, T	▪																														
▪ Classe 8	▪	▪ V, W, X																														
▪ Classe 9	▪	▪ N, P, Q																														

## Mise en conformité des SIG avec le cadre règlementaire

# F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"><li>▪ DIMF 2013 : État de l'encours total des prêts aux dirigeants,</li><li>▪ DIMF 2014 : État des ressources affectées et des crédits consentis sur ressources affectées,</li><li>▪ DIMF 2015 : État des valeurs immobilisées,</li><li>▪ DIMF 2016 : État d'affectation du résultat,</li><li>▪ DIMF 2018 : État de traitement de la réévaluation,</li><li>▪ DIMF 2080 : Compte de résultat,</li><li>▪ DIMF 2900 : Bilant et Hors bilan consolidés,</li><li>▪ DIMF 2980 : Compte de résultat consolidé,</li><li>▪ Se référer au nouveau référentiel comptable pour les détails de présentation de chacun de ces états.</li></ul>



### 1.5.3 Les exigences fonctionnelles (coefficient 1 et 229 points)

Les critères de notation sur la conformité ou non du SIG par rapport aux exigences fonctionnelles détaillées dans le cahier des charges sont les suivants :

#### 1.5.3.1 Comptabilité analytique

R é f	Fonctionnalités recherchées
	<p>Permettre de générer les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Balance âgée des crédits et calcul des provisions,</li> <li>Balance g ée du portefeuille classé à risque par agence,</li> <li>Clients en attente par agent de crédit,</li> <li>Comptes d'épargne actifs par agence et par produit,</li> <li>Comptes d'épargne inactifs par agence et par produit,</li> <li>Cout moyen des capitaux empruntés,</li> <li>Crédits en retard par agent de crédit,</li> <li>Dépôts à terme arrivant à échéance,</li> <li>Dépôts au cours du mois,</li> <li>Écart de rendement,</li> <li>Échéancier des remboursements de crédits,</li> <li>Encours par bénéficiaire, Encours par secteur d'activité, Encours selon le genre,</li> <li>État récapitulatif du portefeuille à risque par agent de crédit,</li> <li>Montant net du portefeuille de crédits par agence,</li> <li>Montant net du portefeuille de crédits par agent de crédit,</li> <li>Mouvements du compte de crédit,</li> <li>Mouvements du compte d'épargne,</li> <li>Nombre de crédits mis en place,</li> <li>Nombre de groupes d'emprunteurs actifs par agent de crédit,</li> <li>Nombre de nouveaux clients,</li> <li>Nombre d'emprunteurs actifs par agence,</li> <li>Nombre d'emprunteurs actifs par agent de crédit,</li> <li>Pourcentage d'agents de crédit dans les effectifs,</li> <li>Prendre en compte le Crédits en retard par agence et par produit,</li> <li>Prendre en compte le Crédits en retard par agent de crédit,</li> <li>Prêts actifs par agent de crédit,</li> <li>Rapport de guichet sur l'épargne,</li> <li>Rapport de guichet sur les crédits,</li> <li>Rapport sur les abandons de créances et les montants recouvrés,</li> <li>Rapport sur les membres des groupes,</li> <li>Rapport sur les versements journaliers par agent de crédit,</li> <li>Ratio des couts d'exploitation,</li> <li>Rendement des actifs productifs,</li> <li>Rendement du portefeuille,</li> <li>Situation globale du client,</li> <li>Suivi des autres activités (assurance, transfert garantie, formation et autres),</li> <li>État récapitulatif du portefeuille à risque par agence et par produit,</li> <li>Historique développé des crédits en retard,</li> <li>Rapport sur la concentration de l'épargne.</li> </ul>

**1.5.3.2 Gestion de la relation client**

	R é f	Fonctionnalités recherchées
		<p>Permettre l'ajout et la modification de produits de prêt avec enregistrement de l'historique des produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>suivi des garanties (monétaires) et des garants,</li> <li>dépôts obligatoires gérés avec une possibilité de gérer l'accès à l'épargne obligatoire,</li> <li>traitement des remboursements anticipés, en retard, partiels et excédentaires,</li> <li>possibilité d'aménager plusieurs fréquences de remboursement,</li> <li>calcul et application et la suspension des pénalités (gestion manuelle et automatique),</li> <li>attribution automatique d'un numéro d'identification,</li> <li>accès à la situation financière globale d'un client à partir de l'écran principal,</li> <li>possibilité de renseigner sur les pénalités dues lors de la présentation de la situation des crédits,</li> <li>possibilité d'autoriser la suspension des pénalités,</li> <li>possibilité de choisir les dates de remboursements,</li> <li>détermination des remboursements en retard, inférieurs ou supérieurs au montant prévu,</li> <li>possibilité de suspendre les pénalités au delà d'une certaine période (à définir par l'autorité contractante) de retard,</li> <li>possibilité d'indiquer les informations suivantes pour les clients partis :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveau statut,</li> <li>Date de départ et motifs,</li> <li>Accès au détail des comptes d'épargnes et de crédits,</li> </ul> </li> <li>ajout et la modification de produits de prêt avec enregistrement de l'historique des produits,</li> <li>suivi des garanties (monétaires et non monétaires) et des garants,</li> <li>blocage de l'accès à l'épargne obligatoire,</li> <li>traitement des remboursements anticipés, en retard, partiels et en excédent,</li> <li>calcul et la suspension des pénalités,</li> <li>geler ou dégeler un montant sur le compte du membre,</li> <li>transfert entre comptes,</li> <li>Lors de la mise en place d'un DAT, d'effectuer les opérations suivantes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Reconduction automatique à échéance,</li> <li>Alimentation d'un DAT par espèces ou par transfert,</li> <li>Génération et impression d'un certificat de dépôt,</li> <li>Transfert entre comptes,</li> <li>Calcul des intérêts créditeurs.</li> </ul> </li> </ul>

**1.5.3.3 Gestion de guichet**

R é f	Fonctionnalités recherchées
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ programmer des alertes pour les transactions excédant un certain seuil,</li> <li>▪ réalisation d'opérations (vente de carnets R frais d'inscription-commissions et frais sur crédit),</li> <li>▪ opérations de banque (approvisionnement - délestage de/ou vers banque),</li> <li>▪ Transfert entre caisses,</li> <li>▪ édition du brouillard à une date donnée avec rappel du solde veille, total encaissements et retraits pour toutes les caisses,</li> <li>▪ édition du rapport d'arrêté de caisse avec mention des écarts éventuels pour toutes les caisses,</li> <li>▪ opérations sur caisse administrative (saisie des dépenses),</li> <li>▪ arrêté de caisse avec signalisation des écarts de caisse,</li> <li>▪ fermeture de caisse,</li> <li>▪ permettre d'effectuer des recherches multicritères sur :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>genre,</li> <li>situation matrimoniale,</li> <li>zone géographique,</li> <li>branche d'activité,</li> <li>niveau de crédit ou d'épargne,</li> <li>agent de crédit,</li> <li>délais d'instruction des dossiers,</li> <li>commissions et frais.</li> </ul> </li> <li>▪ simulation du dossier de crédit sans engagement des deux parties.</li> </ul>

**1.5.3.4 Autres spécificités techniques**

R é f	Fonctionnalités recherchées
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être de technologie Web</li> <li>▪ Avoir une base de données dont la limite de capacité est l'espace disque et extensible ?</li> <li>▪ Exiger un mot de passe complexe (longueur et combinaison de chiffres, lettres, majuscule et caractères spéciaux) et crypté</li> </ul> <p>Permettre avec le paramétrage d'avoir la possibilité de deux sessions simultanées pour un même compte utilisateur ;</p> <p>Implémenter une authentification supplémentaire de sécurité au moment de valider une opération sensible ou à risque lorsque l'opération nécessite une autorisation de niveau supérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gérer la déconnexion automatique de session après une période d'inactivité</li> <li>▪ Permettre de saisir les informations d'un système biométrique (empreinte digitale, rétinienne, etc) tel que défini dans l'annexe YY.</li> <li>▪ Gérer les profils utilisateurs, au minimum selon les champs relatifs à :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>l'identité (nom, date de naissance, num unique, etc.);</li> <li>les statuts et autorisations ;</li> <li>etc..</li> </ul> </li> <li>▪ Permettre la gestion de plusieurs agences et la consolidation des bases en temps réel et en mode différé.</li> <li>▪ Permettre l'exportation des données au format XML</li> <li>▪ Être développé dans un langage ouvert (afin d'éviter la dépendance du client vis-à-vis de l'éditeur)</li> <li>▪ Permettre des sauvegardes planifiées ou instantanées</li> <li>▪ Avoir une aide en ligne complétée par un guide utilisateur disponible au format</li> </ul>

R é f	Fonctionnalités recherchées
	<p>électronique. Gérer la redondance de serveurs,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comporter une fenêtre d'avertissement précisant que l'entrée est définitive une fois la touche « Enregistrer » sélectionnée. Offrir la possibilité d'éliminer ce rappel à chaque opération,</li> <li>▪ La transmission des documents comptables aux autorités de contrôle de façon électronique ne doit pouvoir se faire qu'après autorisation sécurisée (identifiant, mot de passe, signature électronique) des personnes habilitées à authentifier les documents transmis.</li> </ul> <p>Attribuer un code opérateur pour permettre de connaître l'auteur d'une écriture Permettre l'impression des rapports financiers des 10 années antérieures à 2020, Permettre de gérer la filiation des dirigeants, Permettre le calcul du taux effectif global (TEG) pour chaque prêt en conformité avec la loi sur l'usure. Suivre les activités d'épargne, de crédit et autres afin de garantir que les activités autres constituent au plus 5% des fonds propres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les clients occasionnels et faire une alerte dès que le montant d'une opération &gt;= 5 millions de FCFA en contre valeur (déclaration CENTIF),</li> <li>• Faire une alerte pour tout paiement en espèces ou par titre au porteur d'une somme d'argent, effectué dans des conditions normales, dont le montant unitaire ou total est égal ou supérieur à cinquante millions (50.000.000) de FCFA ainsi que toute opération importante portant sur des sommes dont le montant unitaire ou total est supérieur à dix millions (10.000.000) de FCFA(déclaration CENTIF).</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disposer d'un glossaire pour la définition des termes comptables.</li> <li>▪ Permettre l'impression et la mise à disposition au client ou membre des conditions de tarification ainsi que des textes réglementaires,</li> <li>▪ Le numéro de pièce attribué à une écriture dans le journal ne doit pas pouvoir être réutilisé même en cas de suppression de l'écriture,</li> <li>▪ Minimiser les temps de réponse,</li> <li>▪ Permettre un échange de données entre agences en temps réel,</li> <li>▪ Permettre une mise à jour simultanée, automatique et successive entre le journal, le grand livre, la balance, les états financiers et les ratios,</li> <li>▪ Permettre l'édition de la liste des comptes mouvements sur une période,</li> <li>▪ Permettre l'annulation (contre-passation) d'une écriture,</li> <li>▪ Ne pas permettre la réouverture en écriture d'un exercice clôturé définitivement,</li> <li>▪ Permettre de générer le compte de résultat développé,</li> <li>▪ Permettre de générer le compte de résultat développé, résultats et prévisions,</li> <li>▪ Permettre la production des documents de synthèse en milliers de Francs CFA,</li> <li>▪ Permettre la conversion des monnaies,</li> <li>▪ Permettre la tenue d'une comptabilité d'engagement,</li> <li>▪ Permettre de calculer et passer des dotations aux provisions et provisions pour créances douteuses,</li> <li>▪ Permettre de gérer les immobilisations avec une fonction inventaire,</li> <li>▪ Permettre d'effectuer des virements bancaires ou transfert de compte (intra ou inter)</li> <li>▪ Permettre de faire des réconciliations bancaires,</li> <li>▪ Permettre de programmer des alertes quand certains seuils sont atteints,</li> <li>▪ Les modules doivent être reliés parfaitement entre eux. Chaque comptabilisation dans la comptabilité économique doit automatiquement générer une comptabilisation dans la comptabilité analytique et budgétaire,</li> <li>▪ Présenter les données extraites des bases de données sous forme de tableur et de graphique et Vérifier en cours de saisie que le compte existe,</li> <li>▪ Verrouiller les fichiers afin qu'ils ne puissent pas être supprimés,</li> </ul> <p><b>1.5.3.4.1.1</b> Fermer la session de l'utilisateur après quelques minutes d'inactivité (nombre de minutes paramétrable),et procéder à des sauvegardes automatiques des données, Permettre l'utilisation simultanée du logiciel par au moins 500 personnes, Vérifier la cohérence des états (contrôle inter-document)..</p>

#### 1.5.4 Automatisation (coefficient 1 et 95 points)

L'automatisation du SIG est caractérisée par l'existence d'un logiciel de gestion financière (portefeuille, crédit, épargne...) interfacé avec la gestion comptable et qui génère automatiquement les états de reporting exigés par les autorités de contrôle. Cette automatisation évite les ressaisies et erreurs éventuelles qui pourrait découler d'une mauvaise intégration entre logiciels.

Les 95 points alloués à ce critère ont porté sur :

- L'intégration de la gestion financière à la comptabilité ;
- La gestion automatisée des rapports et états comptables ;
- La conformité du reporting au NRC ;
- L'intégration avec les logiciels suivants : Immobilisation, Paie, RH, Gestion stock.

La grille suivante présente le mode de calcul des points pour l'évaluation de l'automatisation. La colonne facteur présente le facteur qui a été appliqué pour le calcul des points pour l'automatisation. Un coefficient de 5 a été appliqué au total de 19 points pour le calcul de la notation finale ce qui le porte à 95 points dans l'estimation de la notation finale.

AUTOMATISATION		SIG IDEAL	
Facteur	Questions		
5	Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	1	5
5	Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	1	5
5	Le reporting est il conforme au NRC ?	1	5
	Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?		
1	Immobilisation	1	1
1	Paie	1	1
1	RH	1	1
1	Autres	1	1
	<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>19</b>

#### 1.6 Revue des études et projets existants

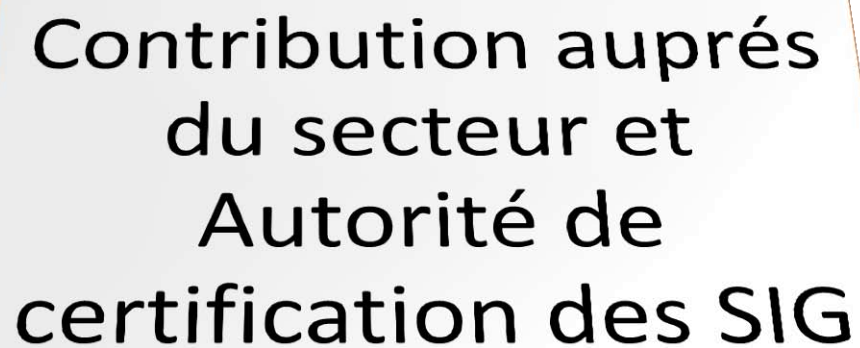
Un préalable à nos travaux était de revisiter les études antérieures ci-après :

- CGAP : Evaluation des logiciels disponibles au niveau de leur site <http://www.cgap.org> : D'une part, cette évaluation avait un champ d'application dépassant le cadre de l'UEMOA. D'autre part, la problématique n'était pas dirigée vers l'évaluation de mise en conformité avec le Nouveau Référentiel Comptable mais plutôt axée sur le transactionnel,
- DCEG : Analyse des SIG et des systèmes de contrôle interne et externe des IMF au Sénégal : D'une part, cette évaluation couvre juste les SIG existant au Sénégal dont certains ont disparu (SIBANQUE II). D'autre part, la problématique ne prenait pas en compte la mise en conformité avec le Nouveau Référentiel Comptable notamment le reporting mais plutôt le transactionnel.

En outre, la nouvelle expérience de CTI/DID au Sénégal a attiré notre attention. Nous saluons l'initiative d'un tel projet qui permet d'entrevoir des solutions réelles pour les SFD en besoin. Néanmoins, nous pouvons noter les axes d'amélioration suivants :

- Au niveau de l'architecture : nécessité d'avoir une application web 3/3 permettant une meilleure gestion de la bande passante,
- Au niveau de la sécurité et de la disponibilité : redondance accrue des serveurs, de l'autonomie électrique et des lignes spécialisées,

- Au niveau du SFD : meilleure prise en charge du travail hors connexion.



**Contribution auprès  
du secteur et  
Autorité de  
certification des SIG**

## **2 Contribution auprès du secteur et Autorité de certification des SIG**

### **2.1 Contribution auprès des SFD**

#### **2.1.1 Le champ de la contribution**

La contribution globale couvre les dispositifs liés, au chantier de mise en conformité des SIG notamment à travers un appui financier, à la conception et à la mise à disposition de la passerelle au profit de tous les SFD installés au sein des États membres de l'UEMOA et enfin à un centre de traitement informatique pour les SFD isolés. Il importe cependant de préciser qu'un dispositif ne peut relever que d'une seule mesure du programme opérationnel. Une fois instruite par le Projet, la demande d'appui est accompagnée par le descriptif technique qualitatif, quantitatif et financier ci-après :

- les objectifs stratégiques,
- les plans de financement,
- les indicateurs de suivi et de résultats,
- les types d'opérations,
- les critères de sélection des opérations et des bénéficiaires.



### 2.1.2 Les périodes couvertes par la contribution globale

La période de programmation et de sélection est la période au cours de laquelle le Projet AFR/017 peut sélectionner les opérations qui sont financées au titre de sa contribution globale. La période de programmation ne devait pas dépasser la date de clôture du projet. La fin de la période de programmation est définie en tenant compte des délais de réalisation des opérations et de justification des dépenses correspondantes.

La période de réalisation quant à elle est la période durant laquelle les opérations sélectionnées au titre de la contribution globale sont « physiquement » réalisées. Pour la période d'effet et de révision, la convention de contribution globale prend effet juridiquement à compter de sa signature par le Projet. Elle peut être modifiée par voie d'avenant jusque dans les six mois suivant la fin de la période de justification.

### 2.1.3 Le plan de financement de la contribution globale et ses modalités de révision

Le plan de financement répartit le montant des dépenses totales éligibles prévisionnelles par année de programmation, par dispositif et par type de financement. Ce plan de financement est ensuite consolidé par sous-mesure, mesure et axe à partir des missions confiées au Consortium.

Concernant les modalités de révision annuelle du plan de financement, l'avancement qualitatif, quantitatif et financier de la contribution globale fait l'objet d'un suivi en continu par le Projet et d'un examen régulier par les partenaires du programme. Une fois par an, cet état d'avancement est présenté au Comité de Pilotage.

### 2.1.4 Études complémentaires à envisager

Les représentants du secteur de la microfinance ont formulé le souhait que les axes suivants soient développés :

- a) **La conception d'un véritable CTI adapté aux SFD isolés et l'accompagnement à son déploiement et à la formation.** Dans ce cadre, compte tenu des limites perceptibles des expériences passées et en-cours (choix de logiciel, architecture du logiciel, nécessité d'une bande passante minimale, coûts intéressants pour les SFD, sécurité des opérations de retraits prévues sur les terminaux), les perspectives tenant compte de la critique de l'expérience existante seraient :

La mise en place d'un CTI avec le logiciel le plus proche du SIG IDEAL et au coût le plus avantageux, SIG à définir sur la base d'un AO. Le SIG sera d'architecture web et 3/3. Il faudrait certainement prévoir que la participation financière des SFD puisse baisser dans le temps et que, une fois l'investissement remboursé, cette participation financière ne prenne en compte que les frais de maintenance et de renouvellement de la plateforme.

Le CTI devra être installé dans un ou des pays de l'UEMOA (avec toute la redondance des données, des accès et des applications nécessaire) et pourra ainsi servir tous les SFD sans moyen de l'UEMOA (pas de nécessité de le répliquer dans chaque pays). Un contrat de confidentialité des données hébergées devra être signé entre le CTI et les SFD.

- b) **La gestion et le contrôle des opérations de déploiement du CTI** : information des bénéficiaires potentiels, des participants aux opérations et du public, l'animation du dispositif,
- c) **La conception de la passerelle selon des formes à définir avec le Projet AFR 0/17, et de la démarche participative à adopter en relation avec les éditeurs.** Cette phase viserait également le suivi du développement jusqu'à la réception définitive de la passerelle, sa gestion et sa maintenance, le déploiement et la formation. Nous évaluons le délai de réalisation de la passerelle à 2 mois de travail et les coûts, de l'ordre de 23 000 000 Fcfa.

#### **2.1.5 Le suivi et l'évaluation**

Le Consultant pourrait être amené à rédiger un rapport trimestriel d'exécution transmis au Projet et un rapport final d'exécution à l'échéance de la convention, selon un contenu type annexé à la convention de contribution globale. Le Consultant est chargé du recueil des données relatives aux indicateurs de suivi des réalisations physiques et financières et aux indicateurs de résultat fixés dans le programme opérationnel.

#### **2.1.6 Les autres obligations**

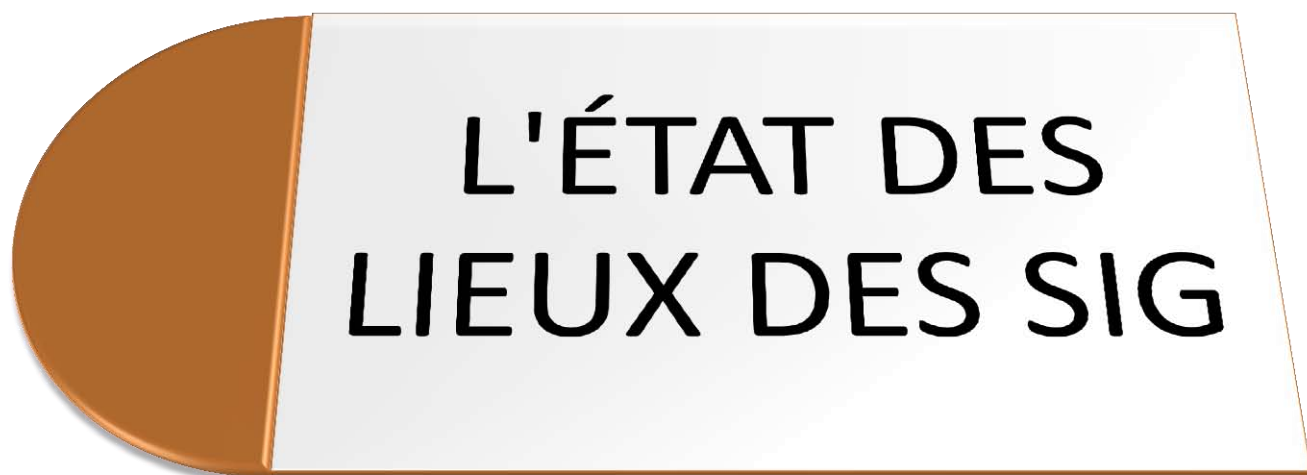
##### **L'information et la publicité :**

Le Projet doit respecter les obligations de publicité de la participation de tous les éditeurs aux différents appels d'offre.

#### **2.2 Autorité de certification des SIG**

Tout au long de notre étude et des ateliers de Bamako et de Lomé, les éditeurs, les SFD, les SMS (Structures Ministérielles de Suivi) et les partenaires financiers ont manifesté leur volonté pour la création d'une autorité de certification des SIG. Même si la BCEAO n'a pas le rôle d'autorité de certification, elle reste convaincue de la nécessité de voir naître une initiative de certification. Suite à une concertation du Consortium avec le Projet, l'idée d'une autorité de certification des SIG composée par les associations professionnelles des SFD constituées en un regroupement a germé. Cette association, si elle voyait le jour, pourrait être amenée à désigner une structure de certification qui lui soumettrait des avis circonstanciés.

Le projet AFR/017 serait prêt à accompagner toute initiative en ce sens.



# L'ÉTAT DES LIEUX DES SIG

### 3 L'état des lieux des SIG

Sur ce vaste sujet, l'étude documentaire que nous avons menée ainsi que les différents entretiens lors de nos missions de terrain dans chaque pays membre de l'UEMOA nous ont montré la principale insuffisance soulevée : une méconnaissance de la nouvelle réglementation et donc, des critères de conformité. Les professionnels et prestataires de service informatiques ont tous regretté l'absence de documentation.

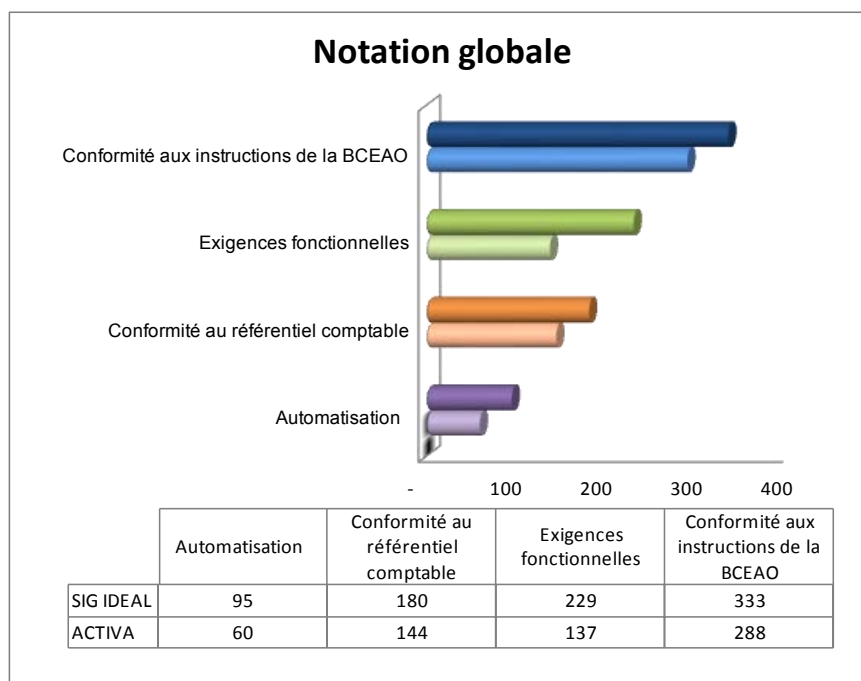
L'évaluation des logiciels s'est faite sur la base des critères de notation précédemment décrits, en accordant un facteur plus important aux points de conformité avec le cadre réglementaire. Un logiciel fictif obéissant à la totalité des critères retenus appelé SIG IDÉAL a été créé afin de servir de base de comparaison avec les autres logiciels. La grille de notation du SIG IDÉAL est fournie en annexe.

A la suite de ces observations liminaires, sont exposées les différentes évaluations par ordre alphabétique.

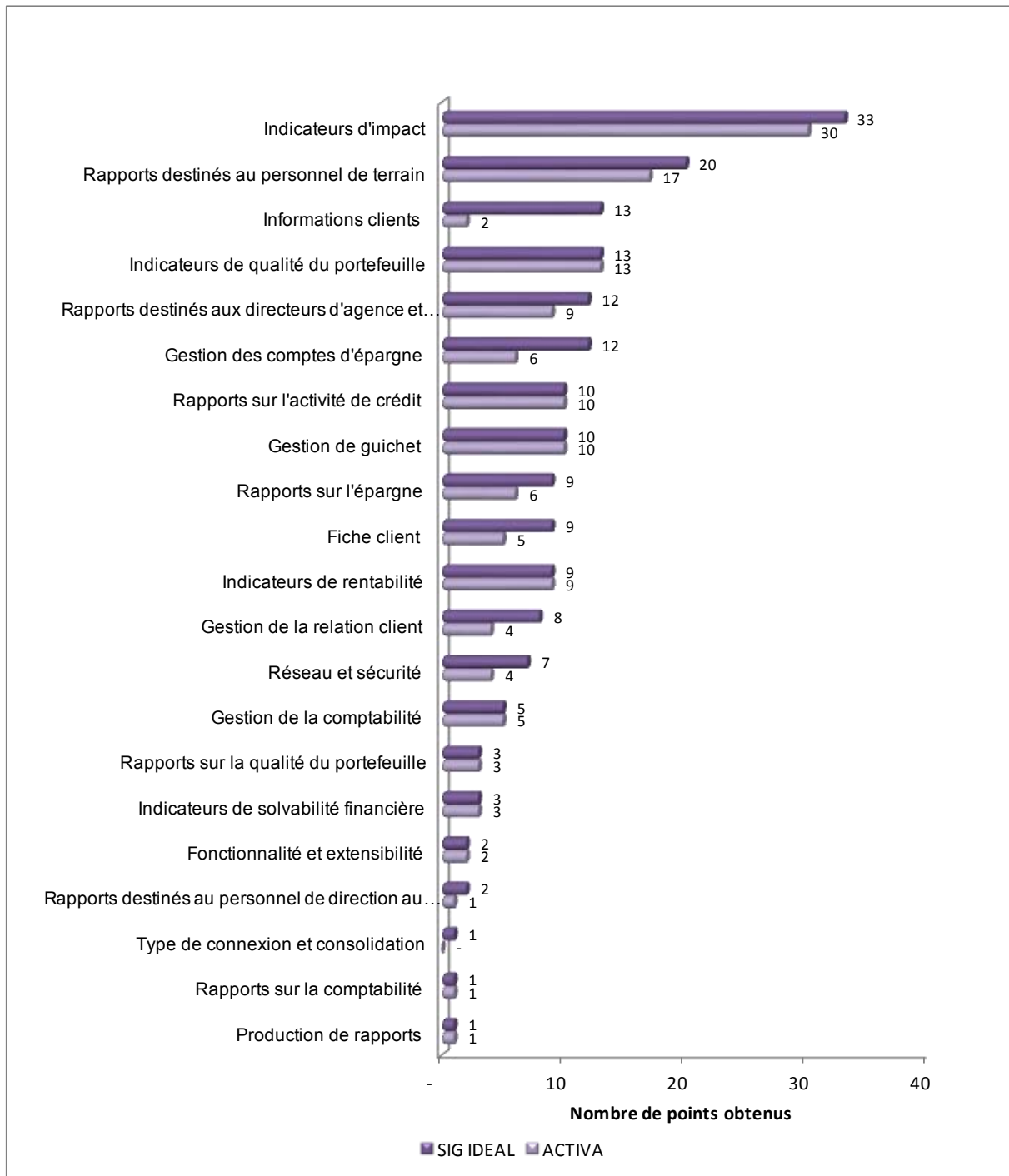
L'état des lieux des SIG utilisés par les SFD dans la zone UEMOA est ci-après résumé par ordre alphabétique.

#### 3.1 ACTIVA Version 2.0

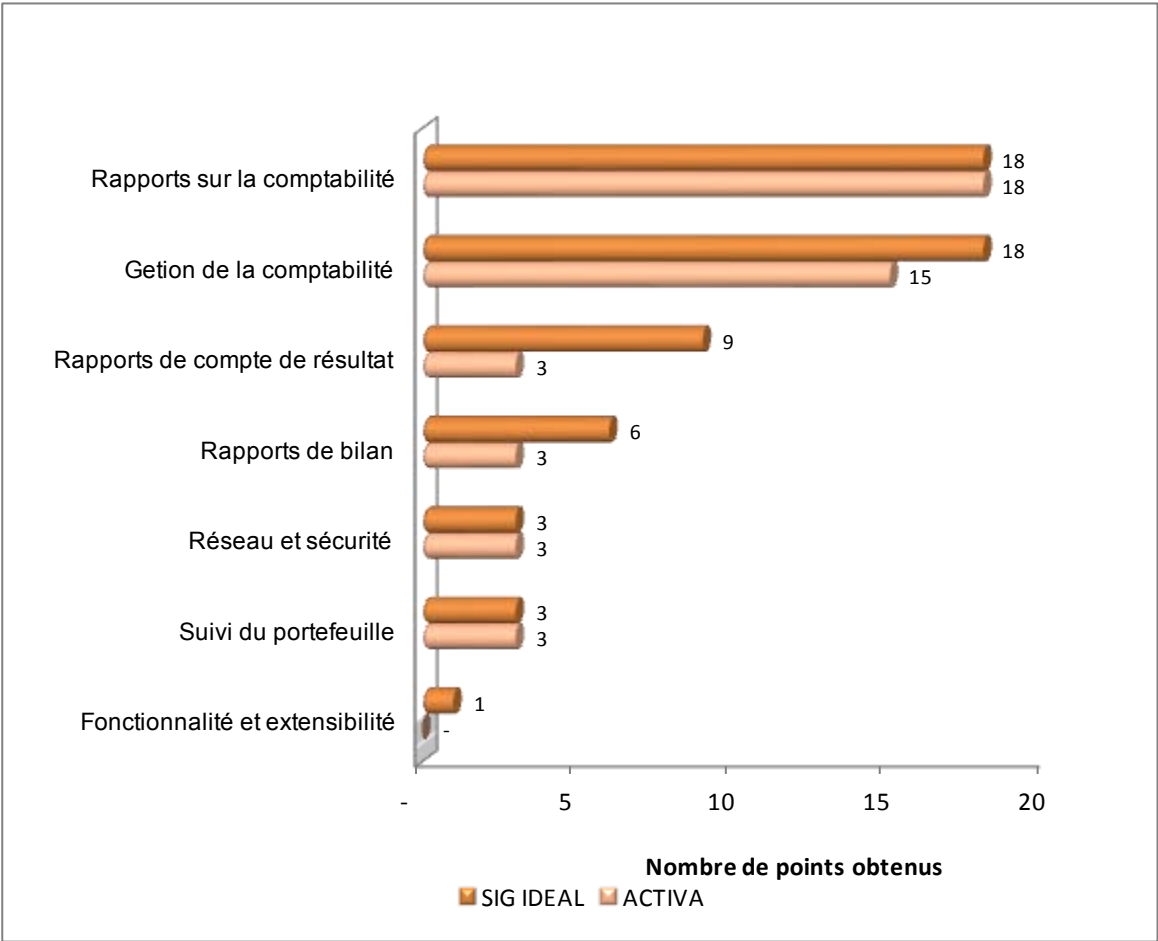
##### 3.1.1 Cadre réglementaire



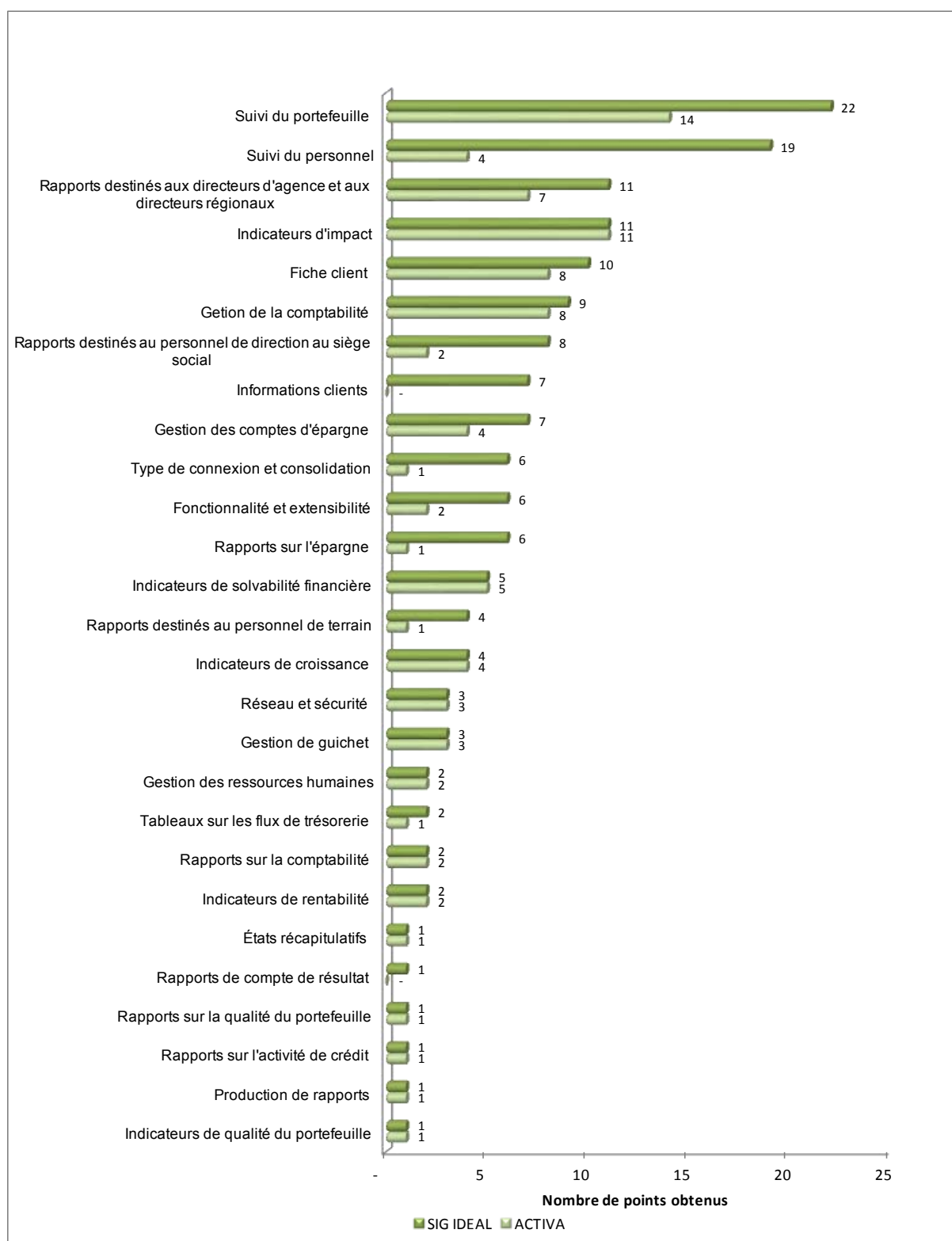
3.1.1.1 Instructions de la BCEAO



3.1.1.2 Nouveau référentiel comptable



### 3.1.2 Exigences fonctionnelles



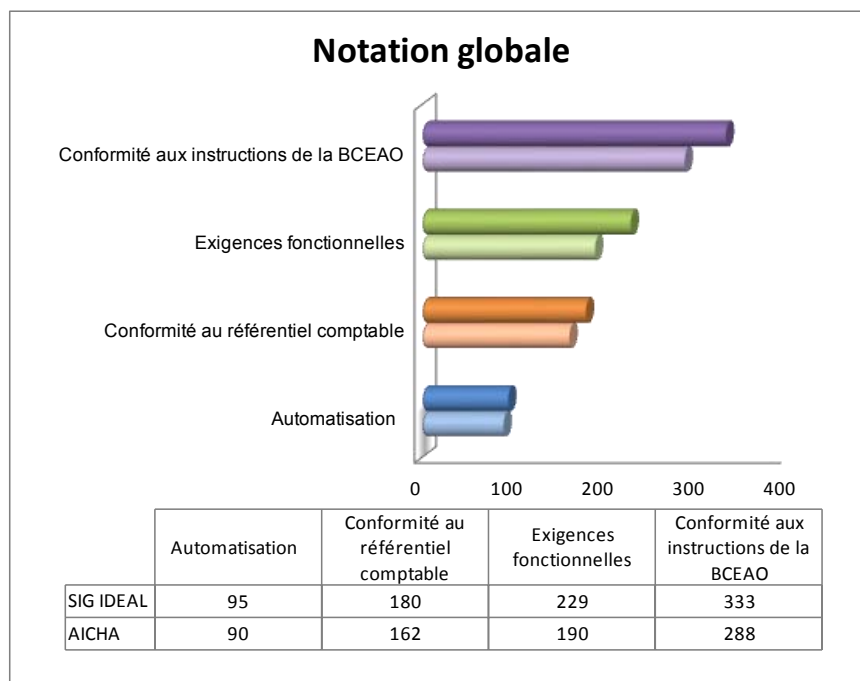
### 3.1.3 Automatisation

<b>Automatisation</b>	<b>SIG IDEAL</b>	<b>ACTIVA</b>
Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	5
Le reporting est il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	1
Paie	1	1
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>19</b>

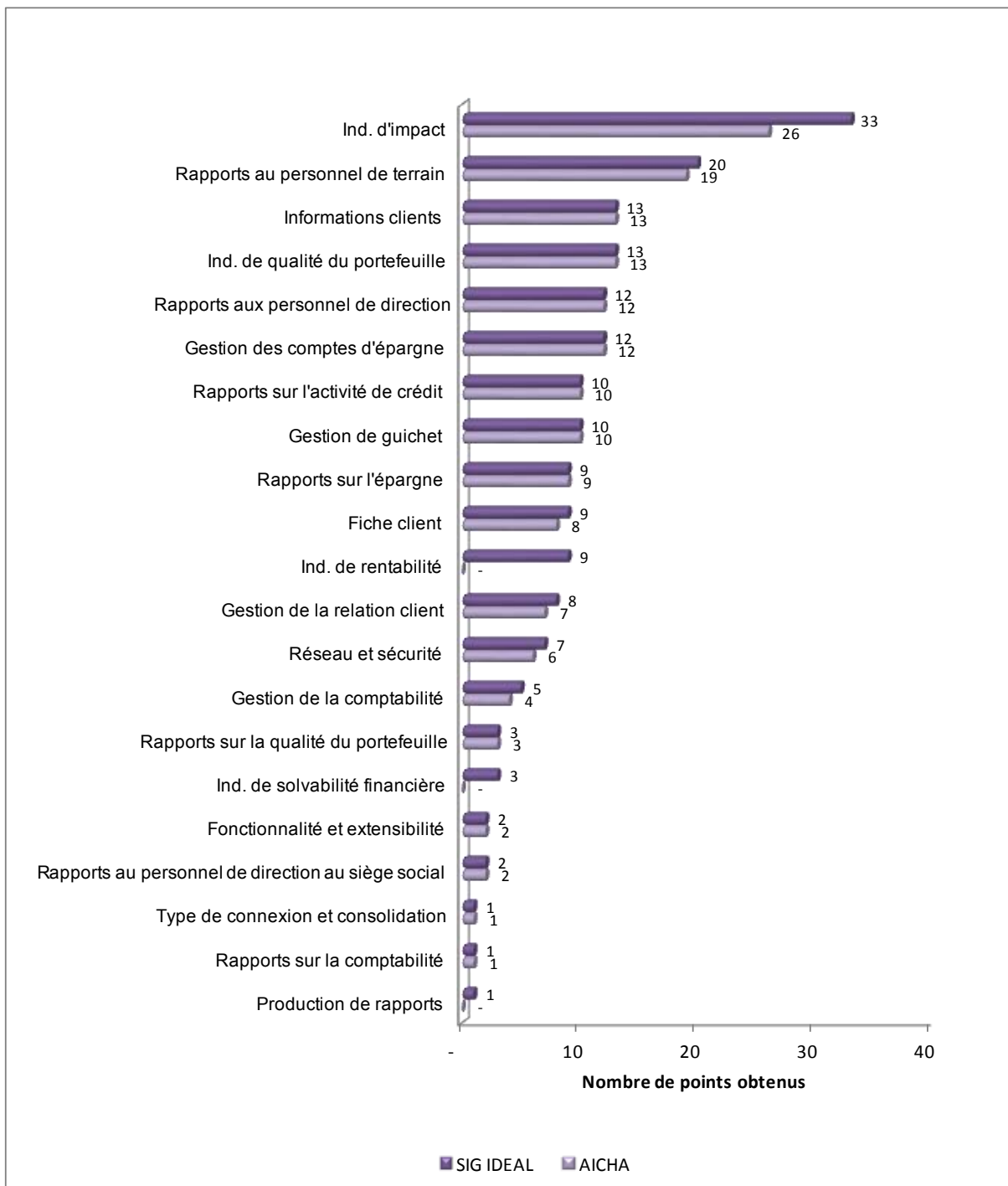


### 3.2 AICHA Version : 2.0

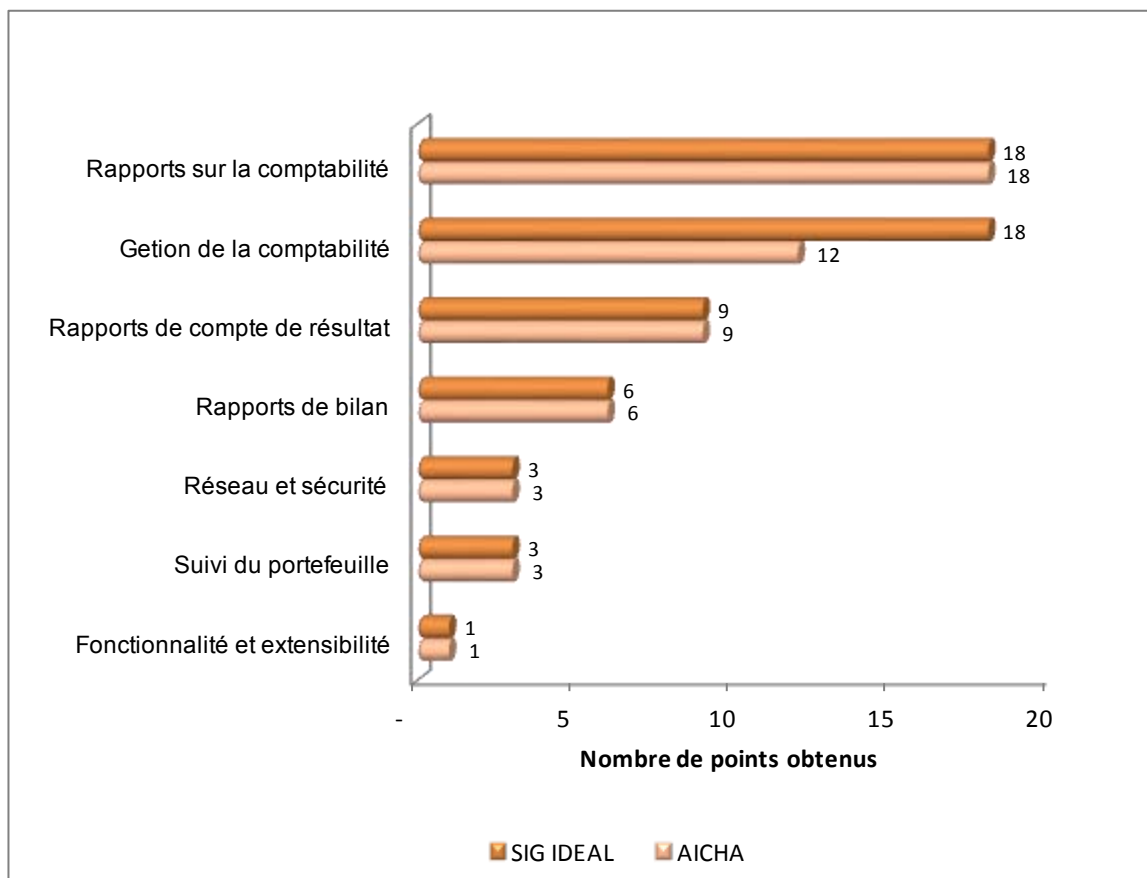
#### 3.2.1 Cadre réglementaire



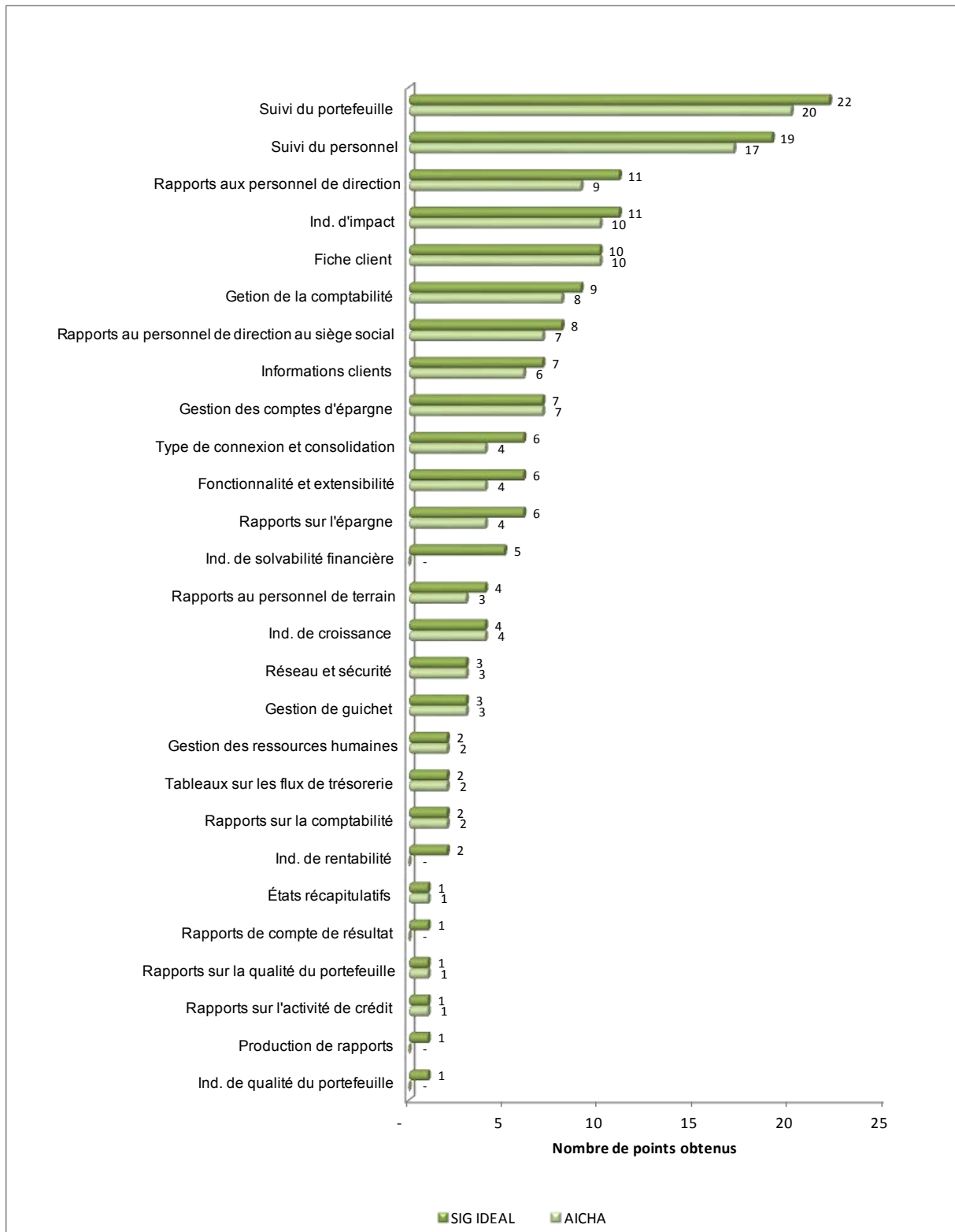
3.2.1.1 Instructions de la BCEAO



**3.2.1.2 Nouveau référentiel comptable**



### 3.2.3 Exigences fonctionnelles

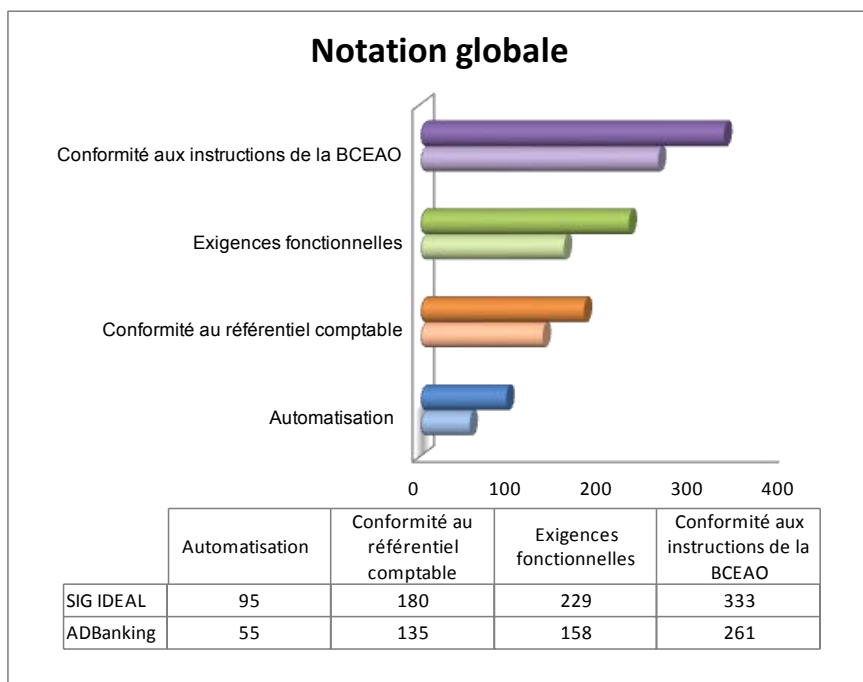


### 3.2.4 Automatisation

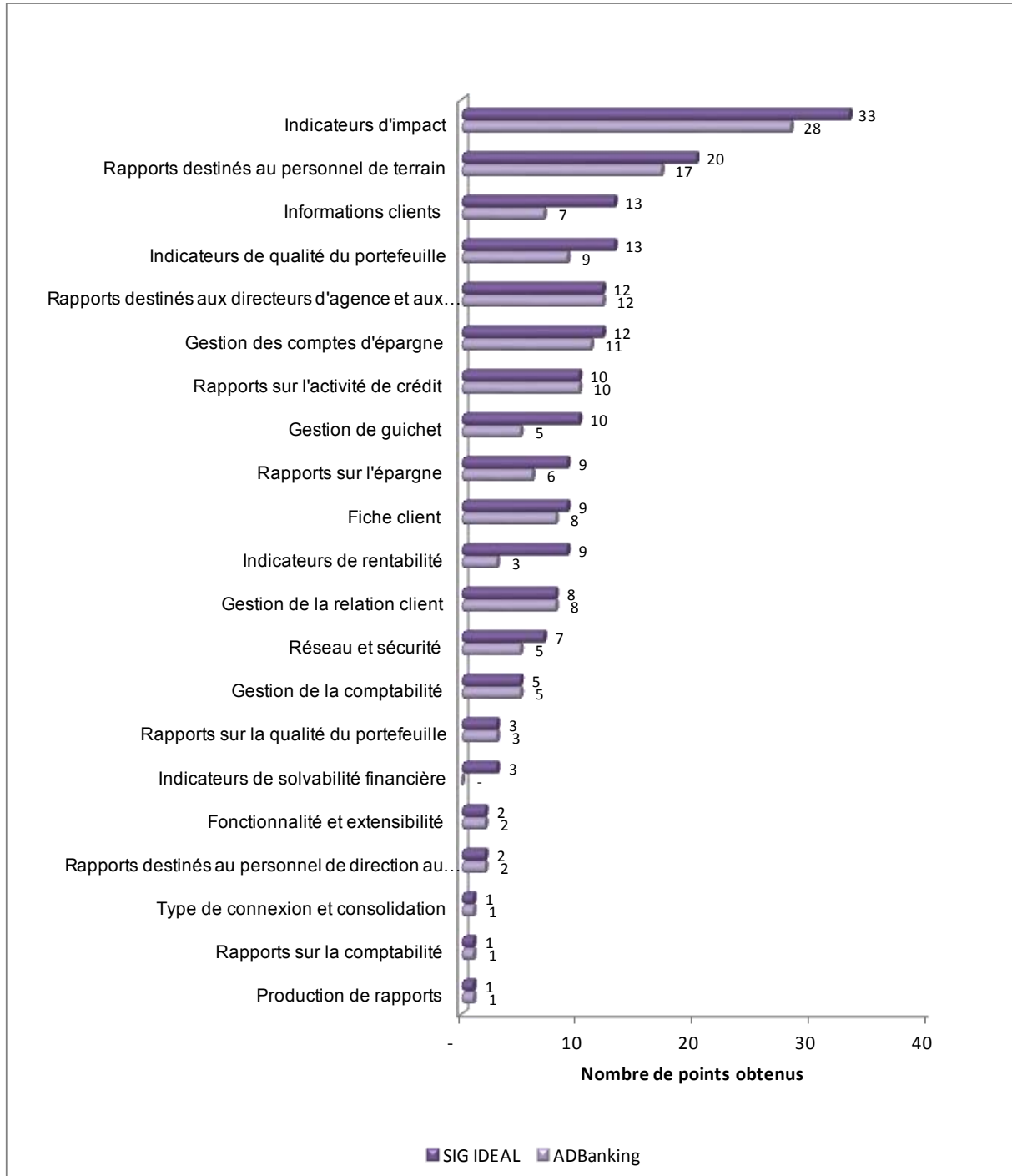
<b>Automatisation</b>	<b>SIG IDEAL</b>	<b>AICHA</b>
Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	5
Le reporting est il conforme au NRC ?	5	5
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	1
Paie	1	1
RH	1	1
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>18</b>

### 3.3 ADBANKING Version 3.2

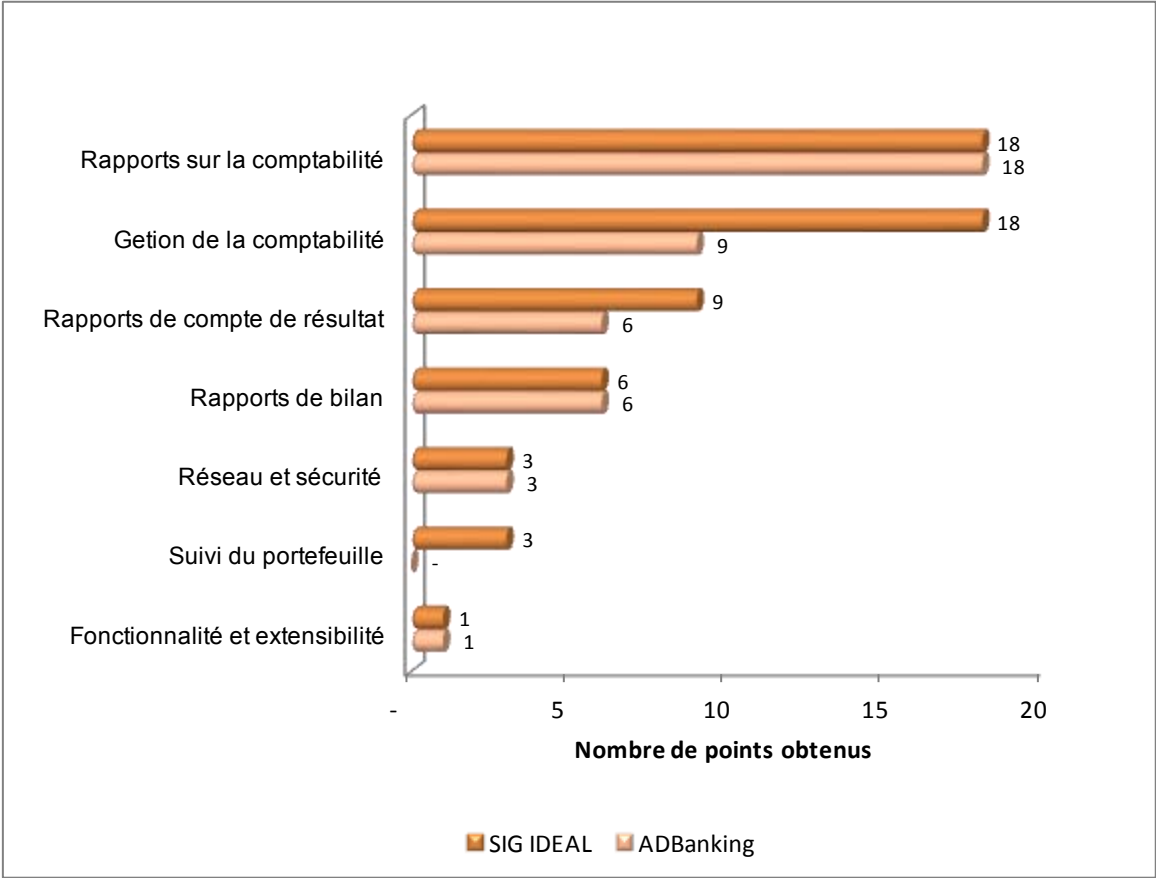
#### 3.3.1 Cadre réglementaire



3.3.1.1 Instructions de la BCEAO

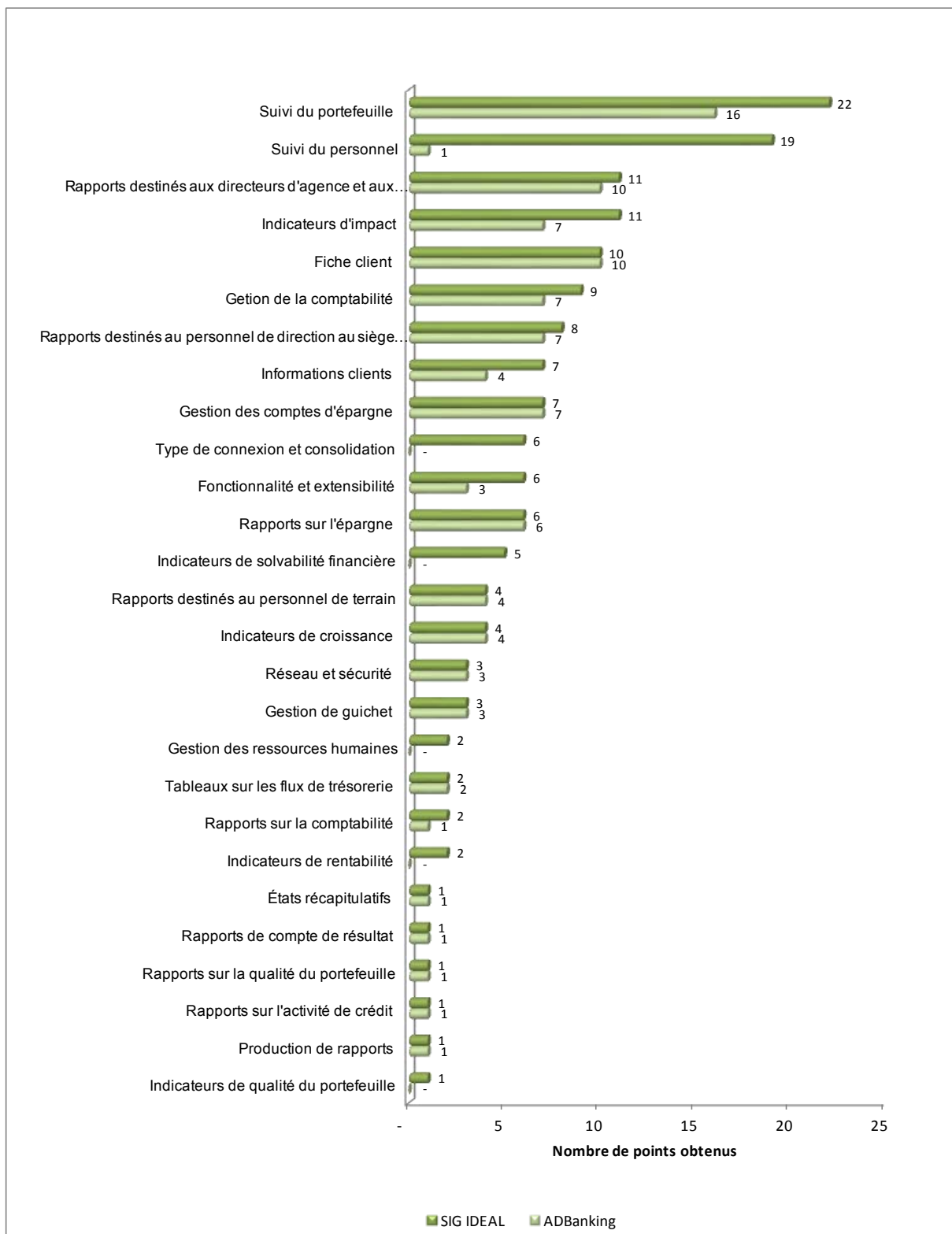


3.3.1.2 Nouveau référentiel comptable





### 3.3.2 Exigences fonctionnelles

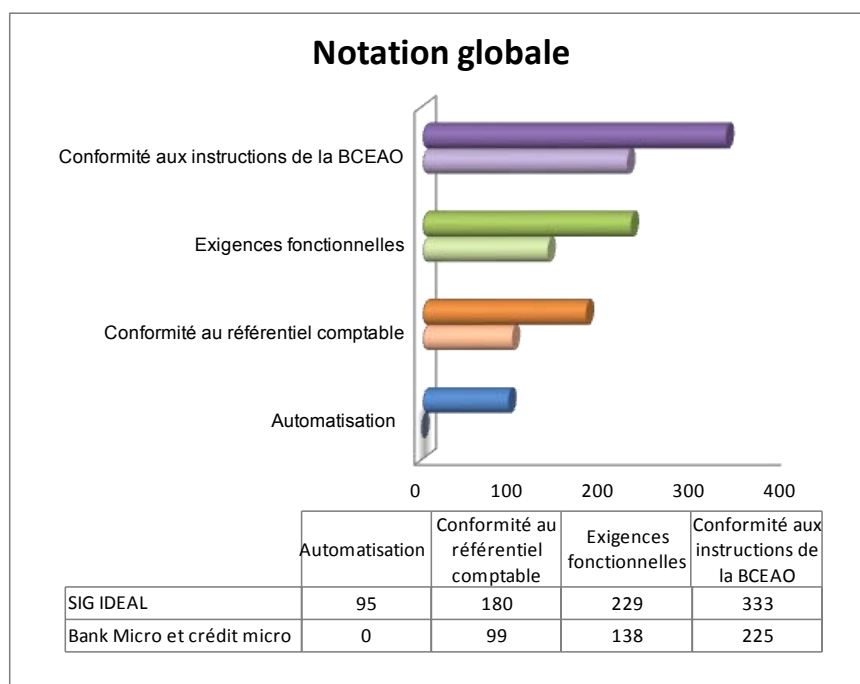


### 3.3.3 Automatisation

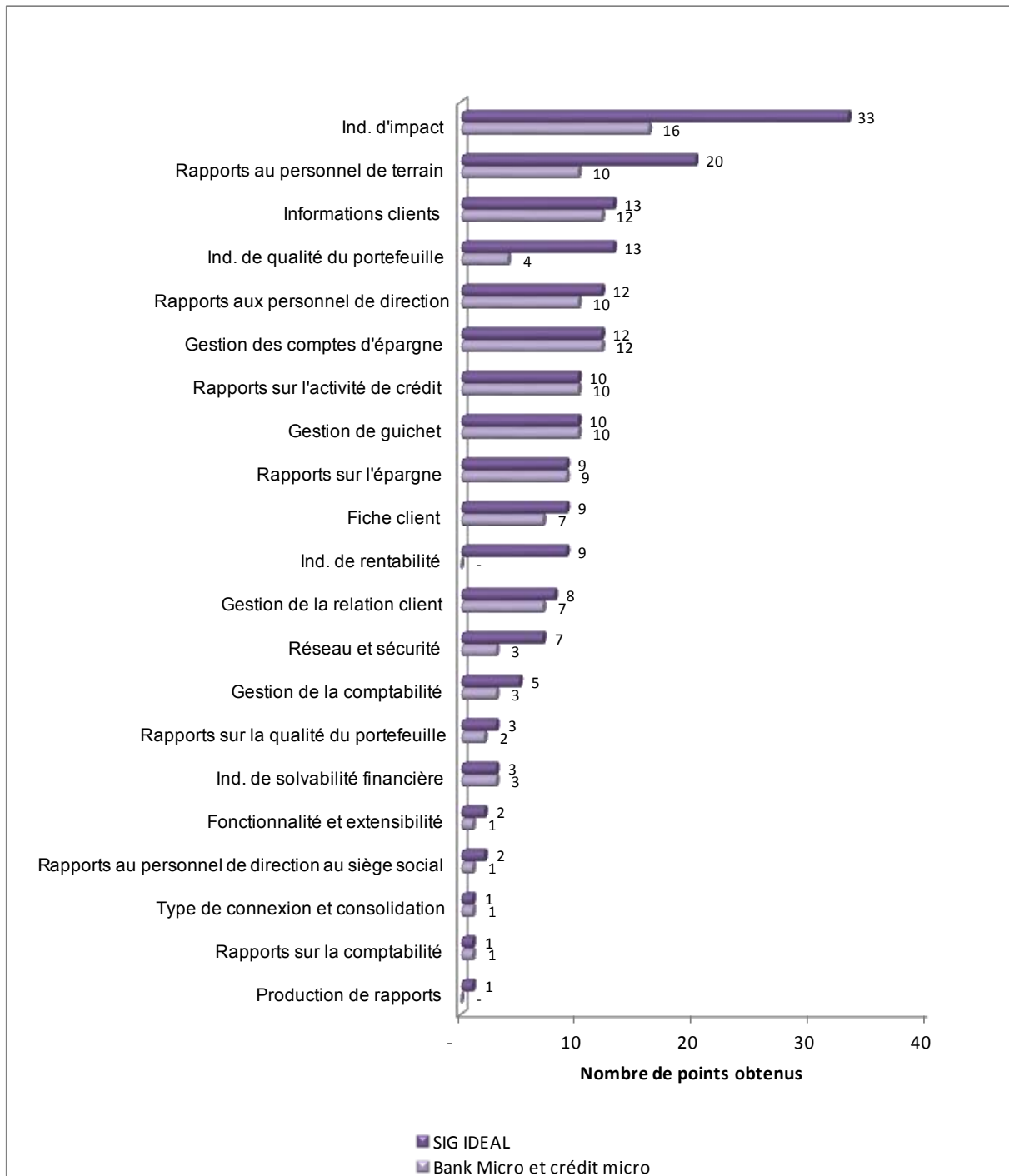
<b>Automatisation</b>	<b>SIG IDEAL</b>	<b>ADBanking</b>
Votre logiciel de gestion financière, est-il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère-t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	5
Le reporting est-il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	1
Paie	1	0
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>11</b>

### 3.4 BANK MICRO ET CRÉDIT MICRO Version février 2010

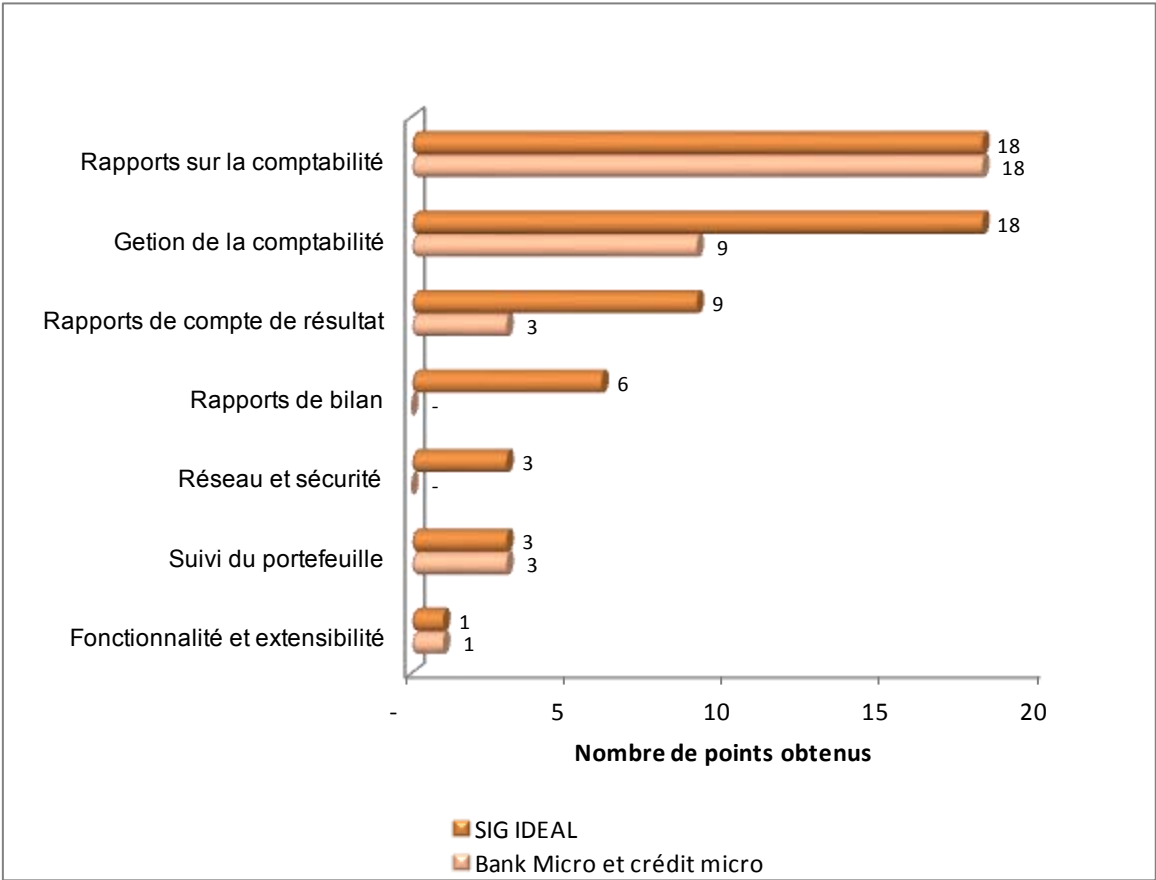
#### 3.4.1 Cadre réglementaire



3.4.1.1 Instructions de la BCEAO



3.4.1.2 Nouveau référentiel comptable



3.4.2 Exigences fonctionnelles

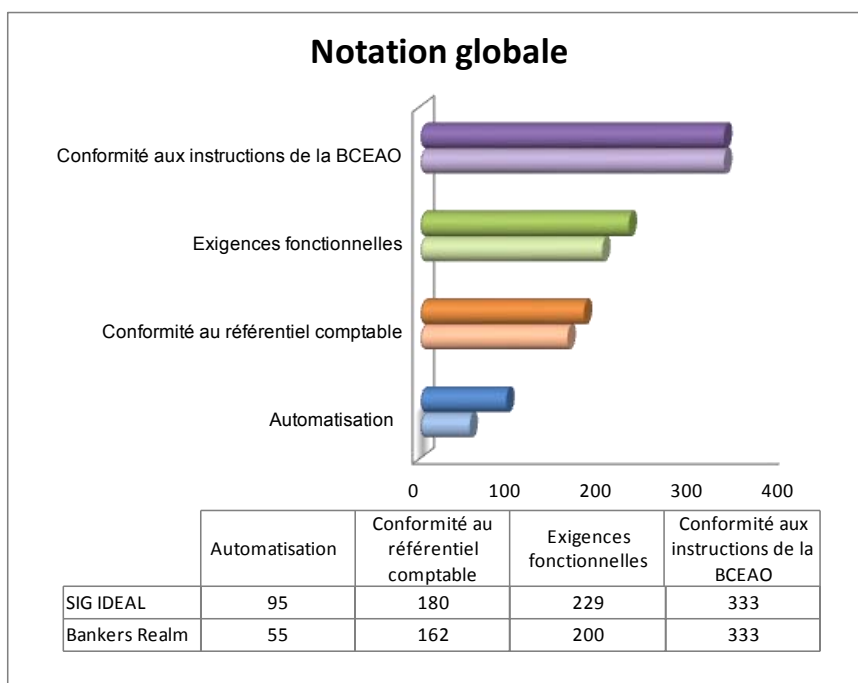


### 3.4.3 Automatisation

Automatisation	SIG IDEAL	Bank Micro et crédit micro
Votre logiciel de gestion financière, est-il intégré à la comptabilité ?	5	0
Votre logiciel génère-t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	0
Le reporting est-il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	0
Paie	1	0
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>0</b>

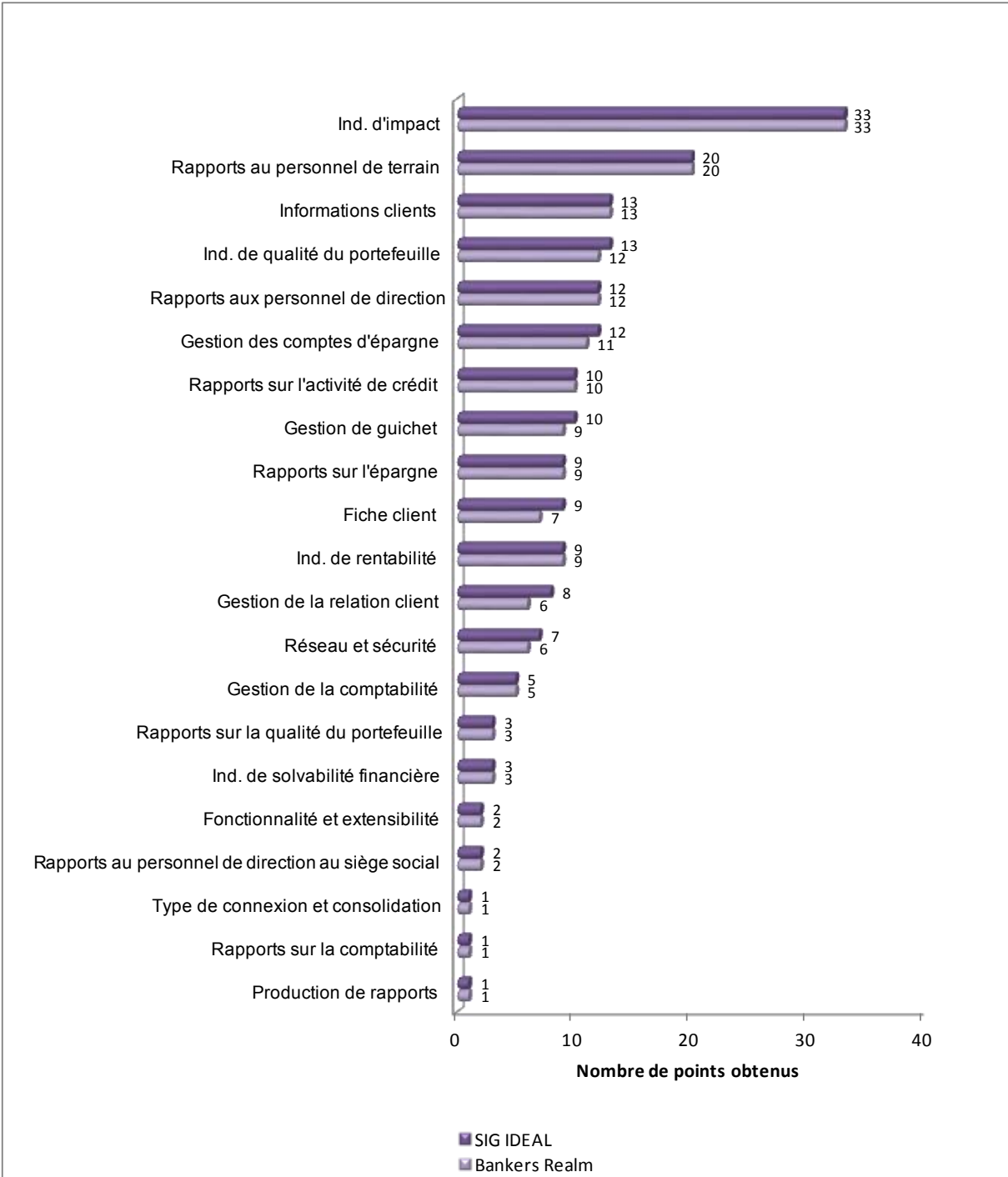
### 3.5 BANKERS REALM Version 2.3.1

#### 3.5.1 Cadre réglementaire

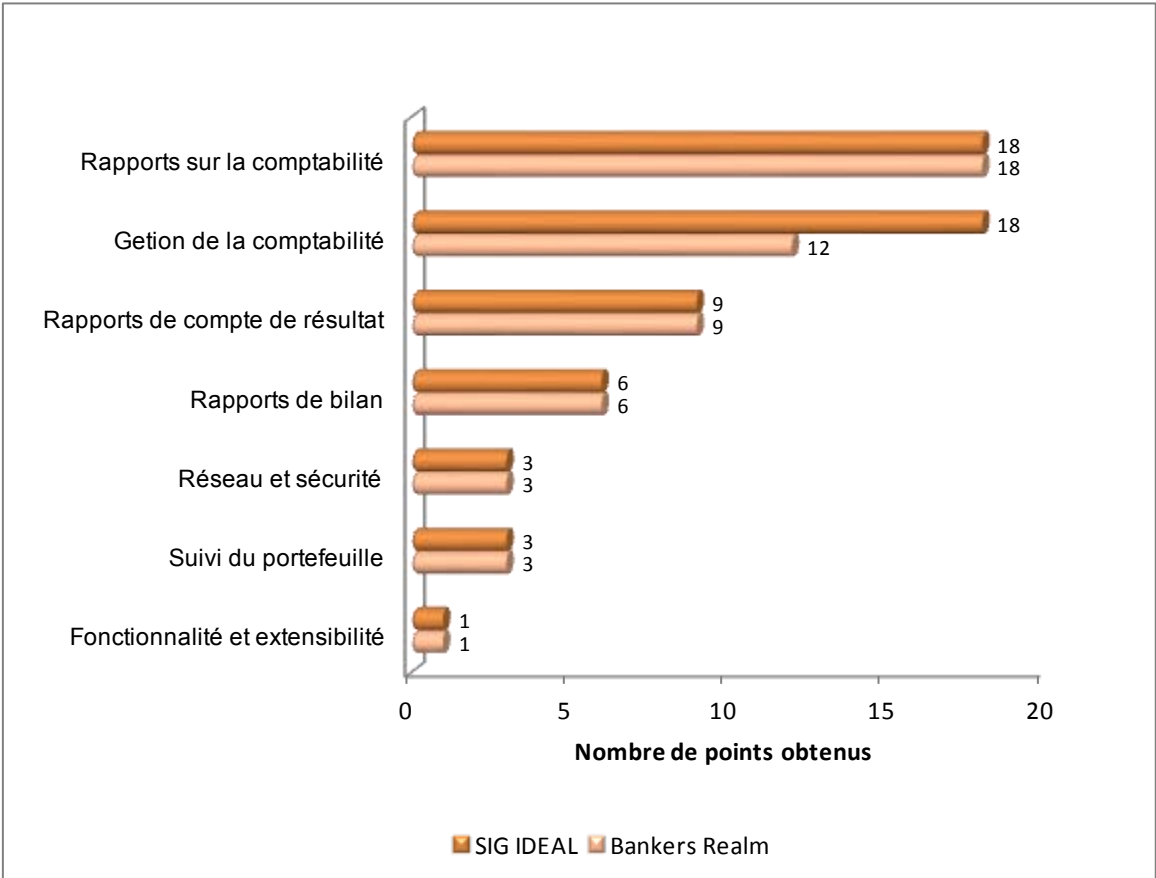




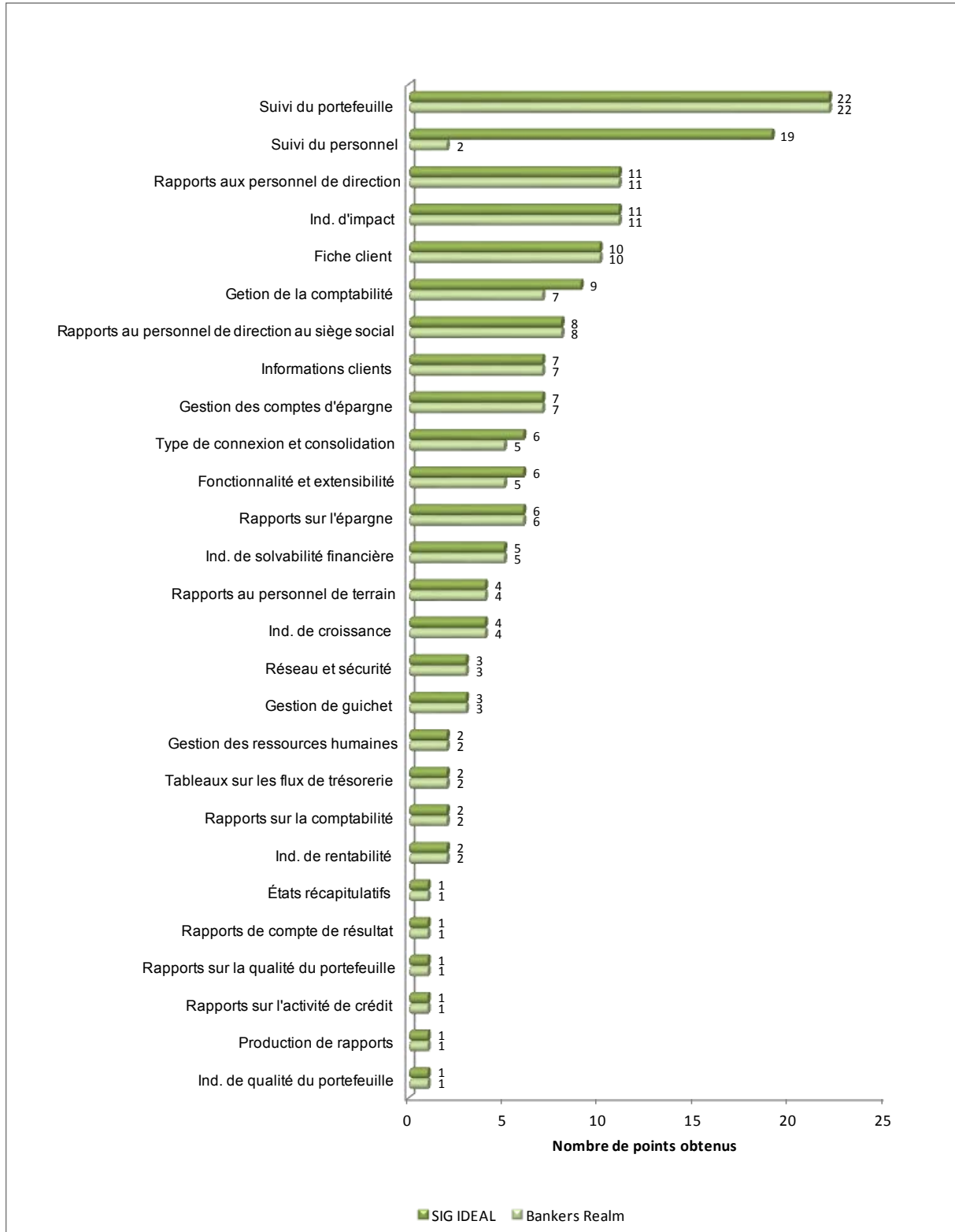
3.5.1.1 Instructions de la BCEAO



3.5.1.2 Nouveau référentiel comptable



**3.5.2 Exigences fonctionnelles**

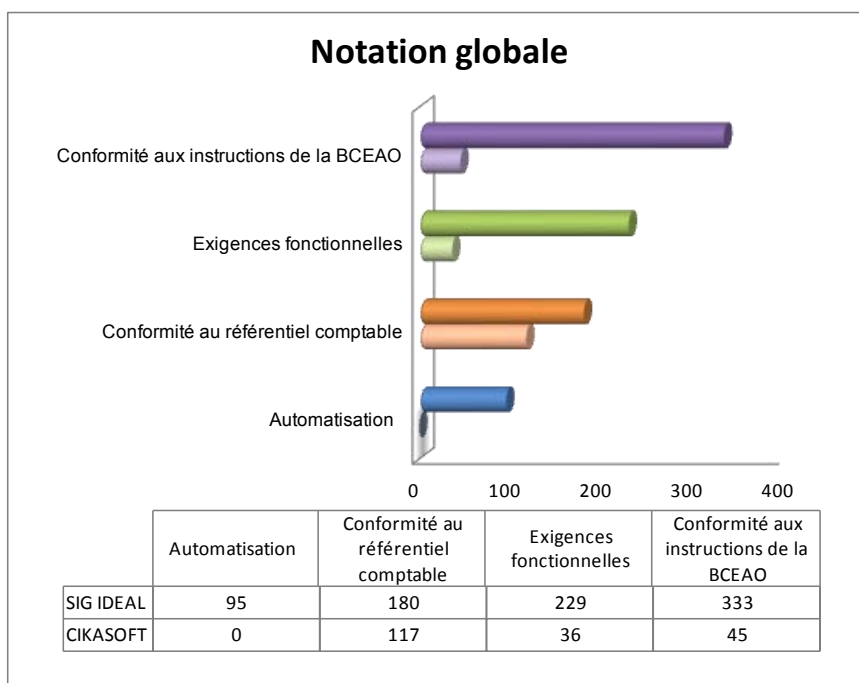


### 3.5.3 Automatisation

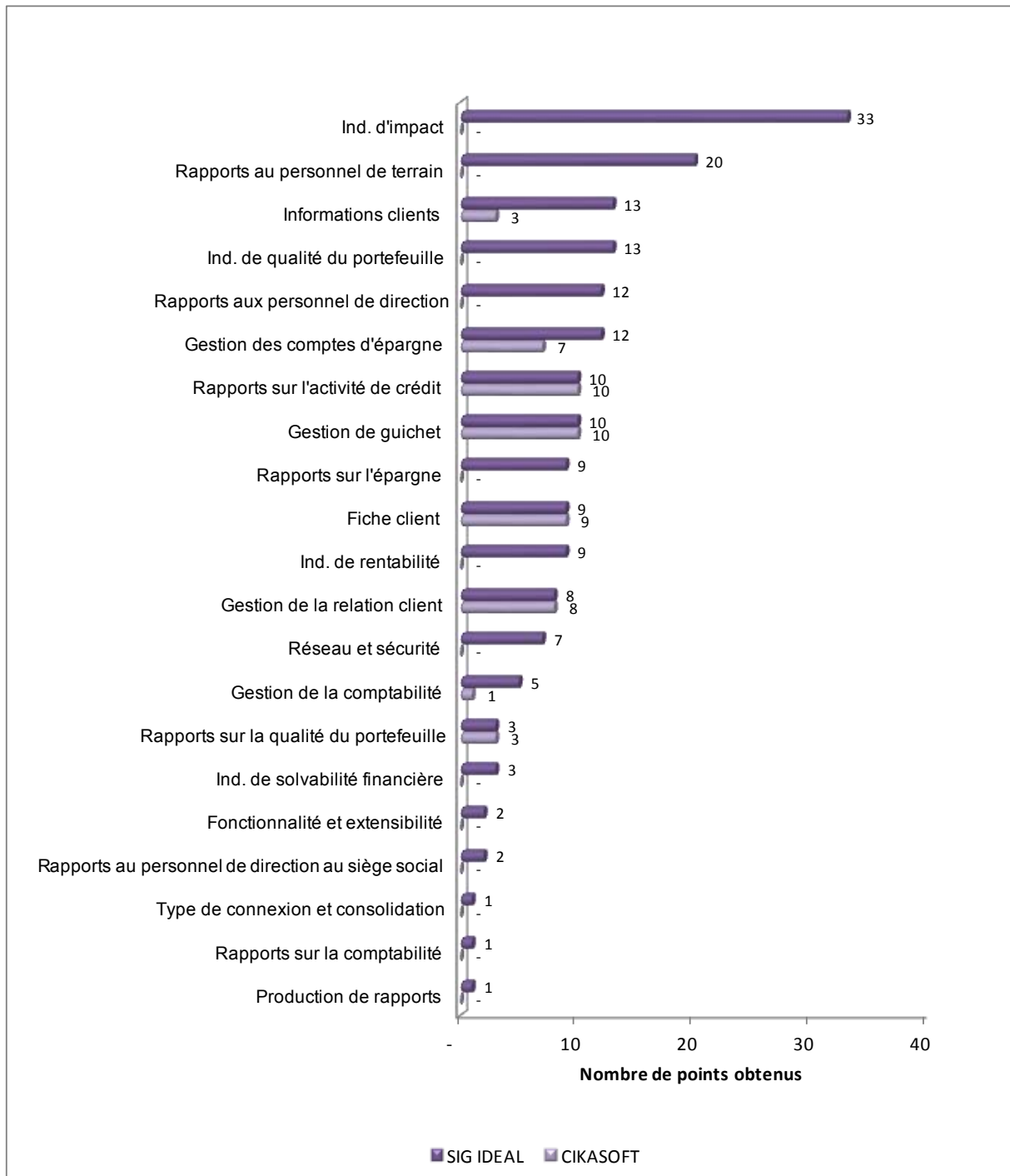
<b>Automatisation</b>	<b>SIG IDEAL</b>	<b>Bankers Realm</b>
Votre logiciel de gestion financière, est-il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère-t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	5
Le reporting est-il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	0
Paie	1	1
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>11</b>

### 3.6 CIKASOFT Version Février 2010

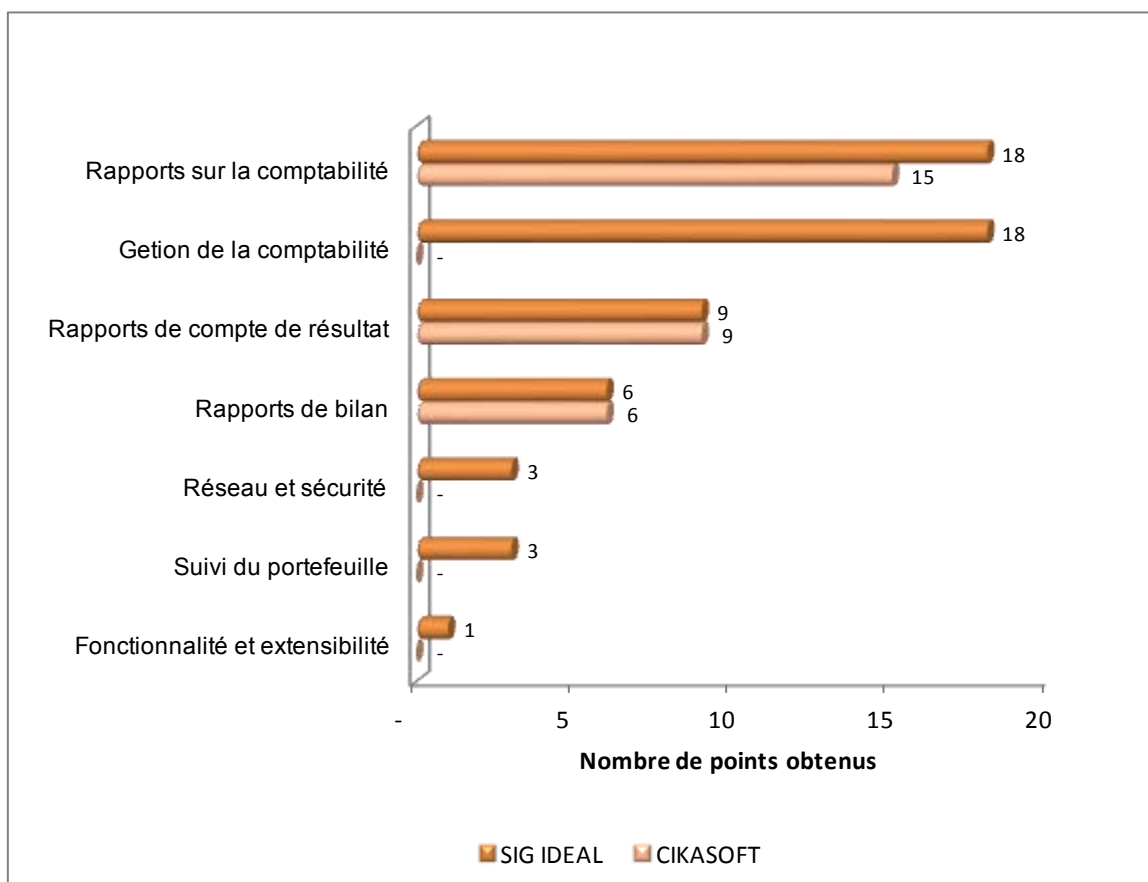
#### 3.6.1 Cadre réglementaire



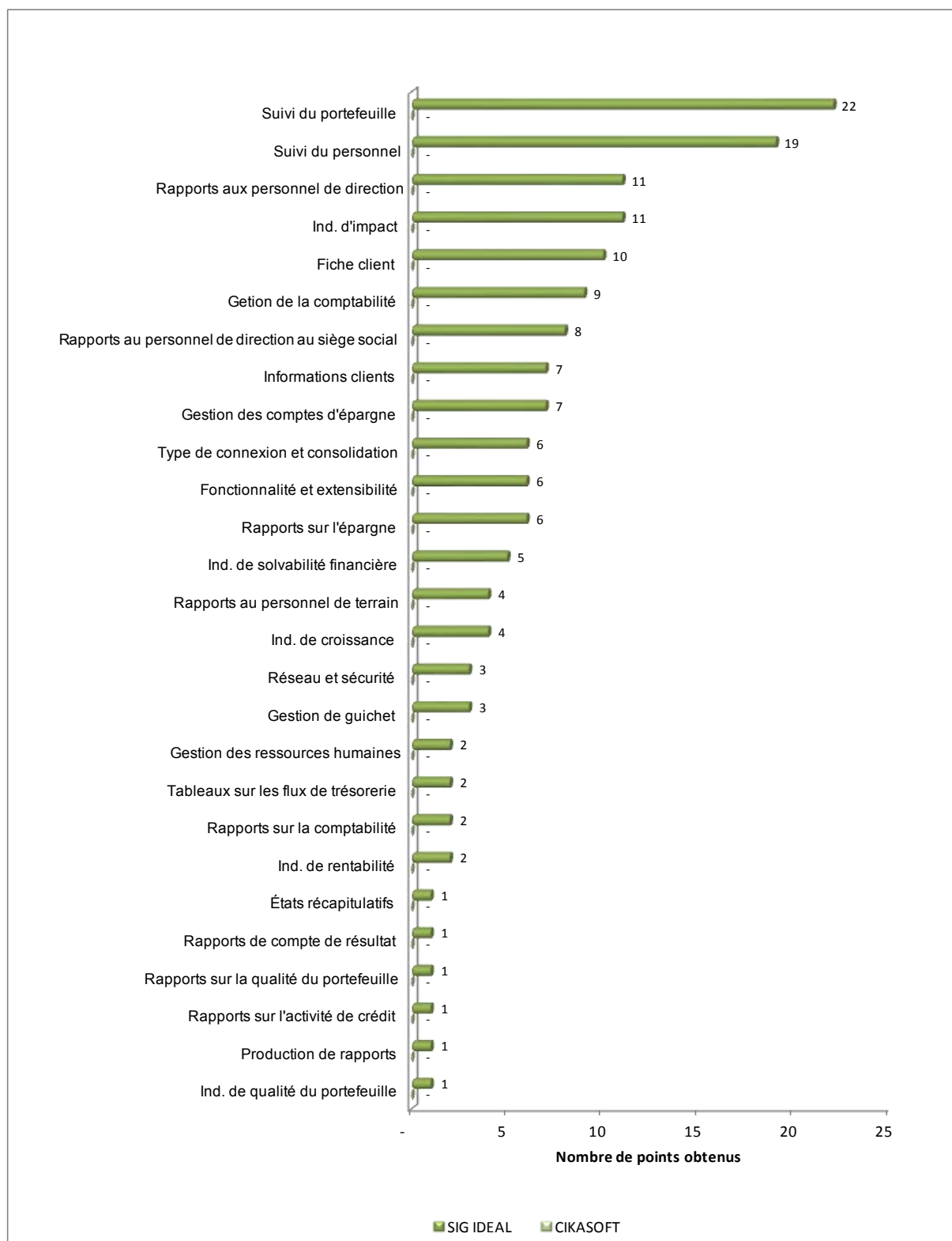
3.6.1.1 Instructions de la BCEAO



**3.6.1.2 Nouveau référentiel comptable**



### 3.6.2 Exigences fonctionnelles



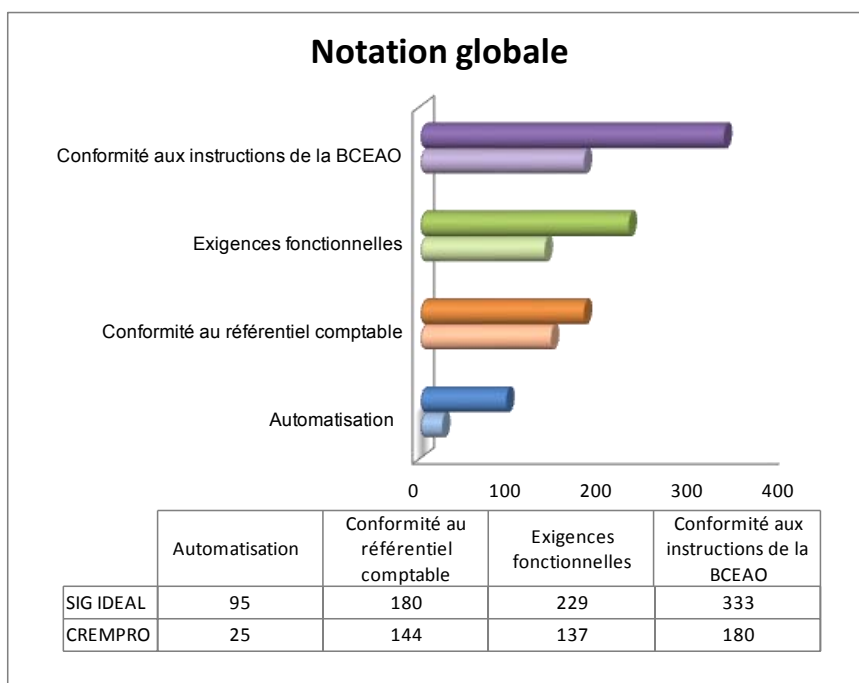


### 3.6.3 Automatisation

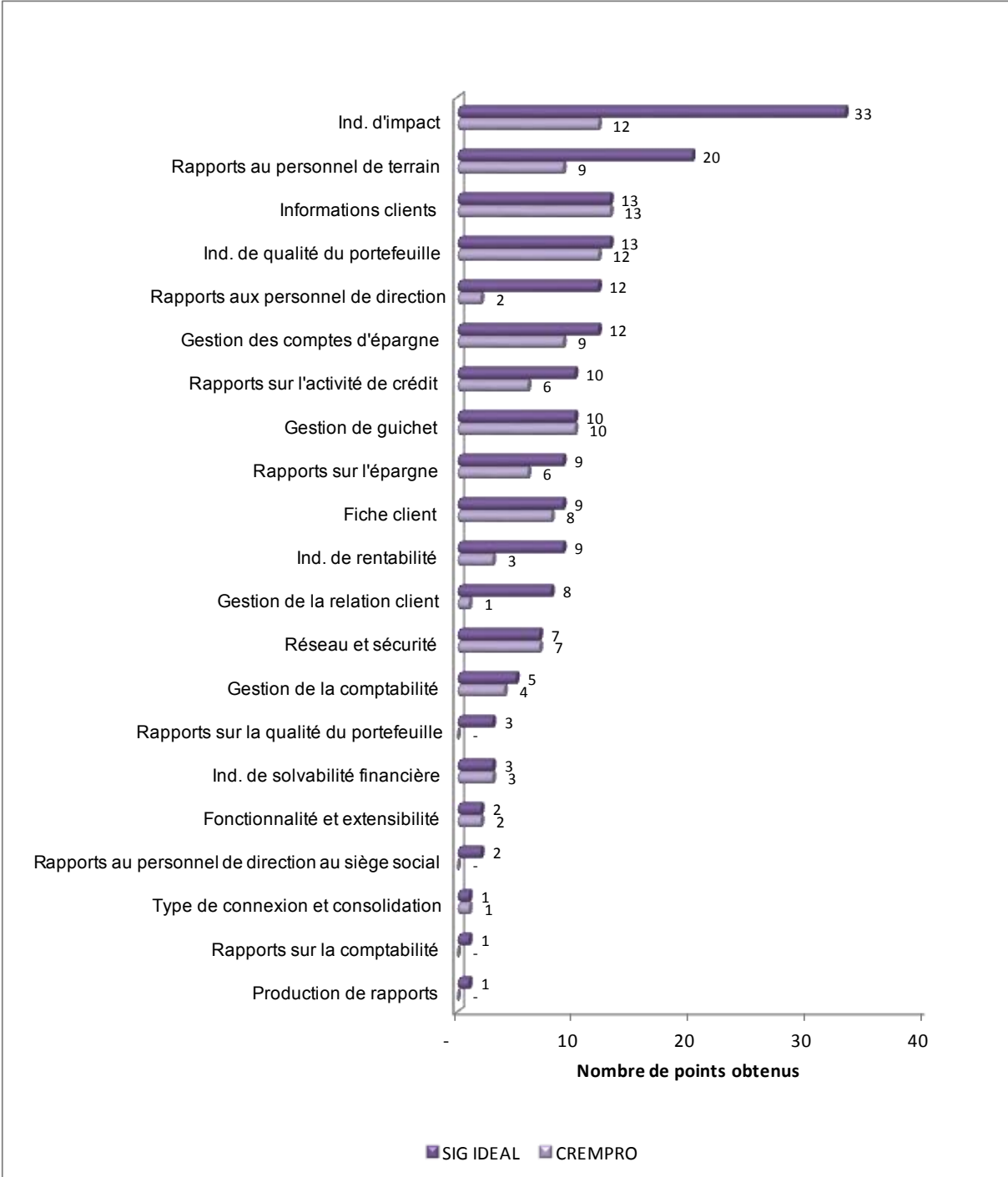
Automatisation	SIG IDEAL	CIKASOFT
Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	5	0
Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	0
Le reporting est il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	0
Paie	1	0
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>0</b>

### 3.7 CREMPRO Version février 2010

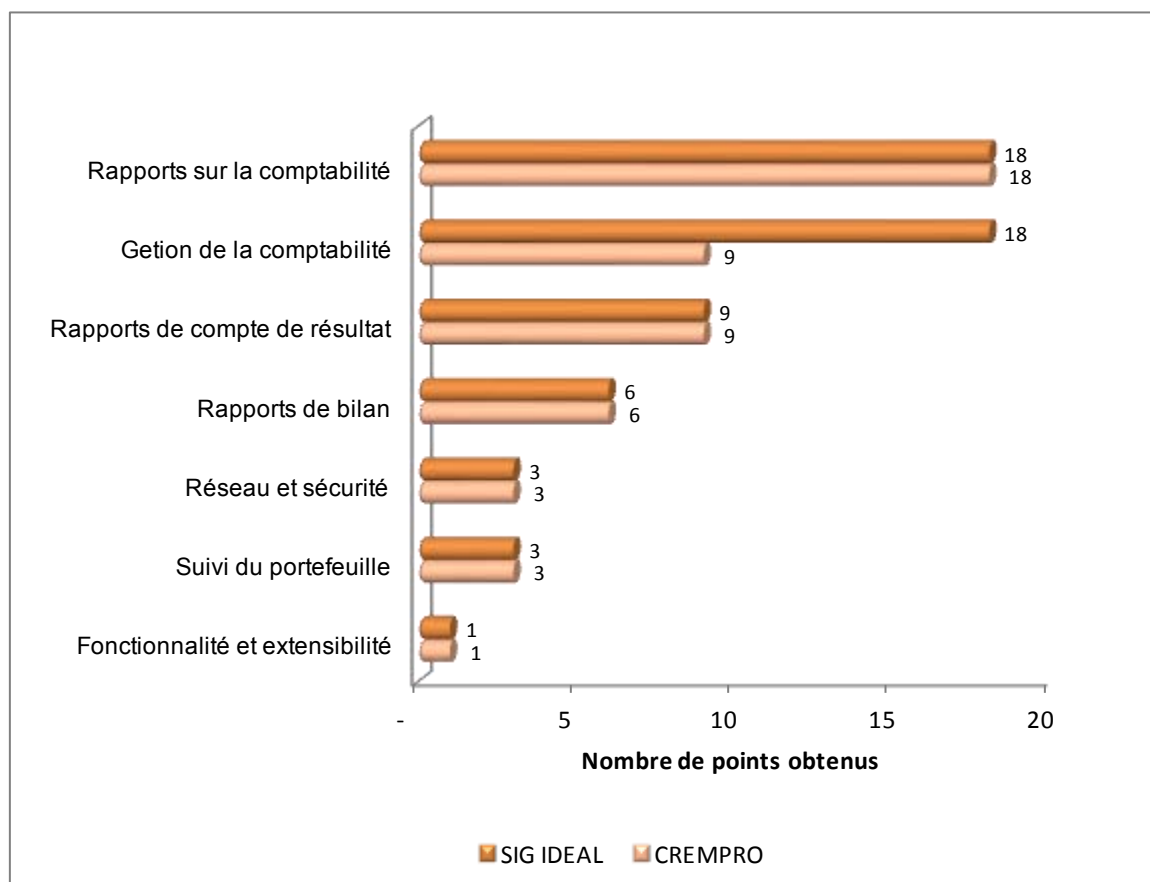
#### 3.7.1 Cadre réglementaire



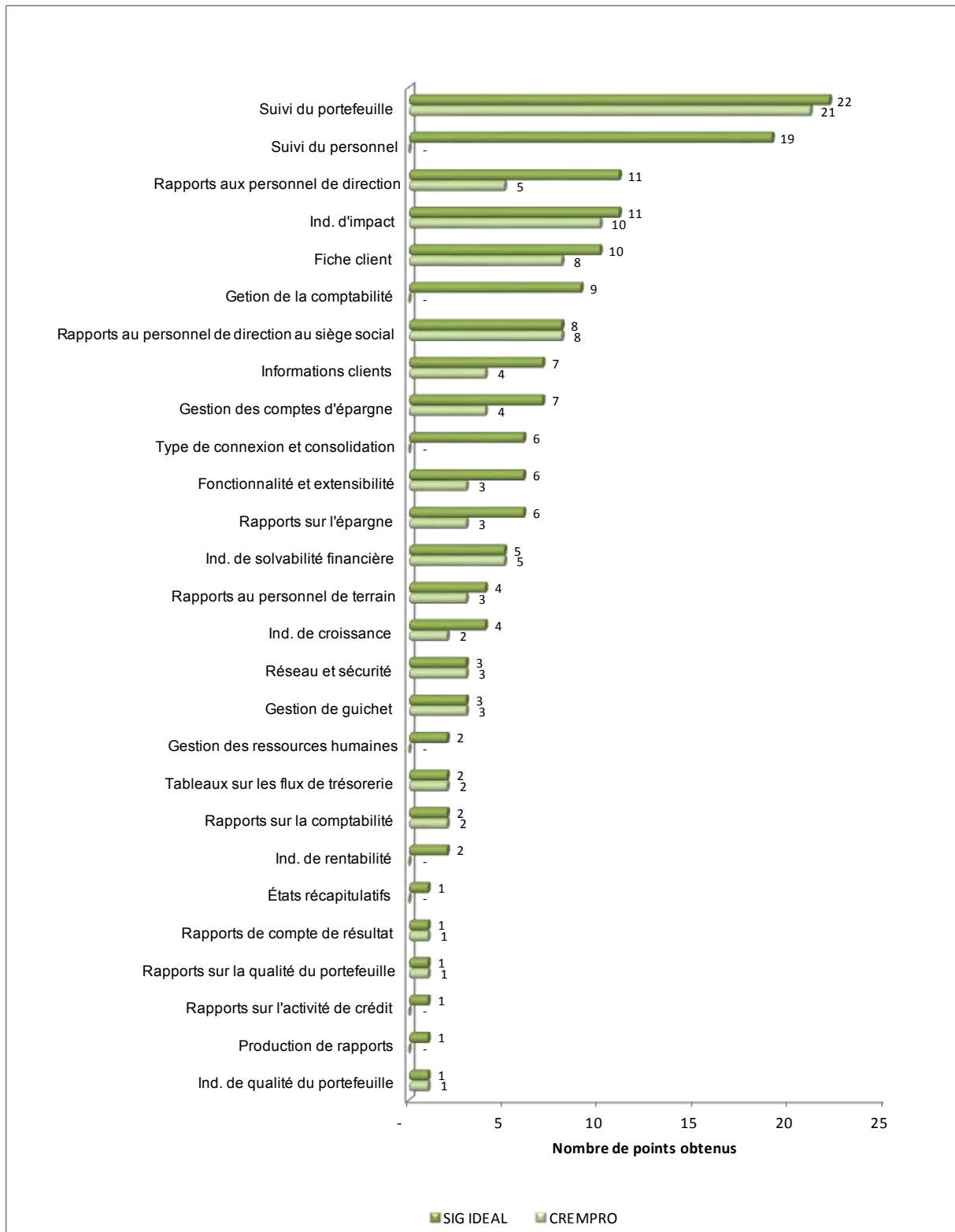
3.7.1.1 Instructions de la BCEAO



**3.7.1.2 Nouveau référentiel comptable**



### 3.7.2 Exigences fonctionnelles

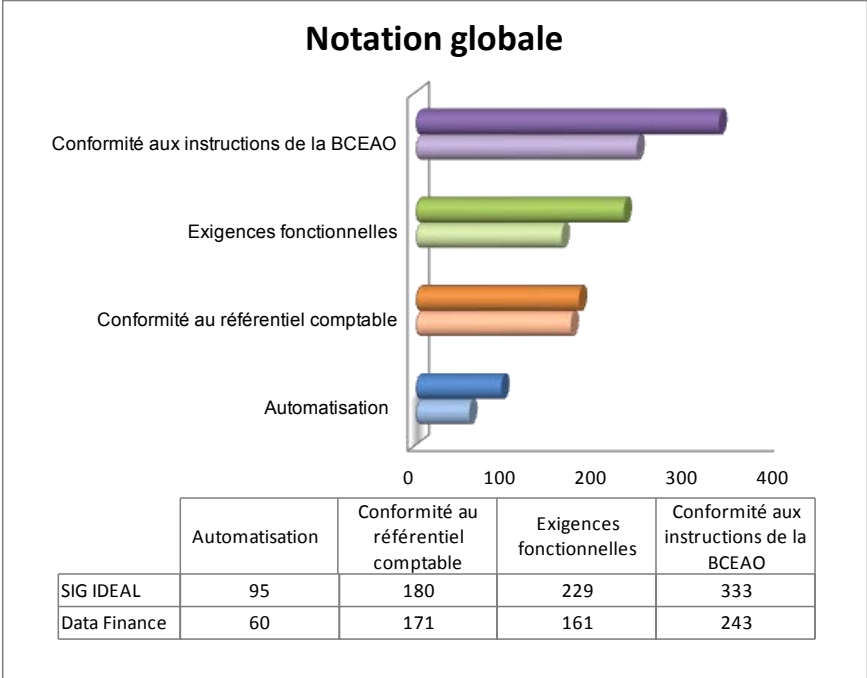


### 3.7.3 Automatisation

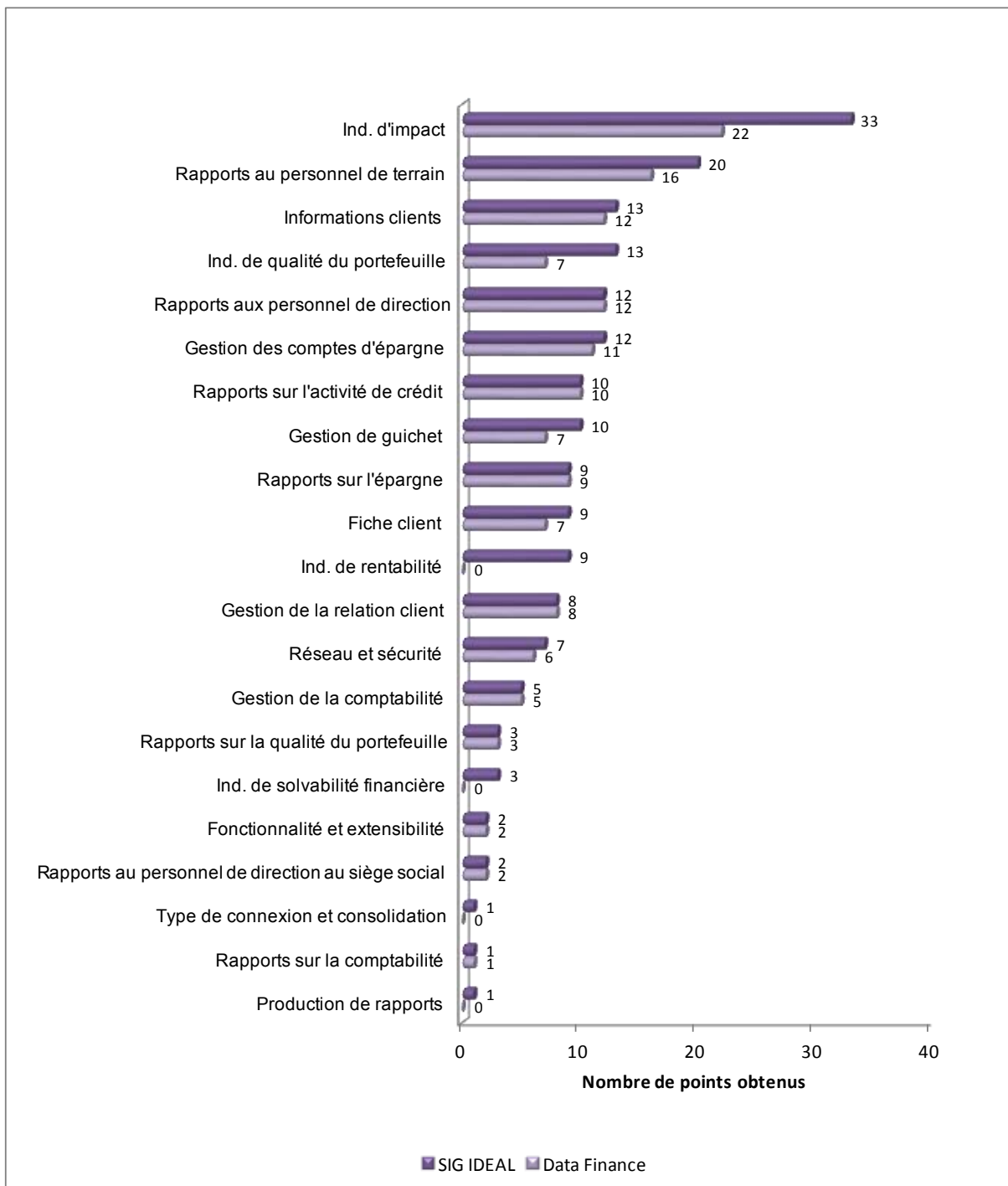
<b>Automatisation</b>	<b>SIG IDEAL</b>	<b>CREMPRO</b>
Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	0
Le reporting est il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	0
Paie	1	0
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>5</b>

**3.8 DATA FINANCE Version 5**

**3.8.1 Cadre réglementaire**

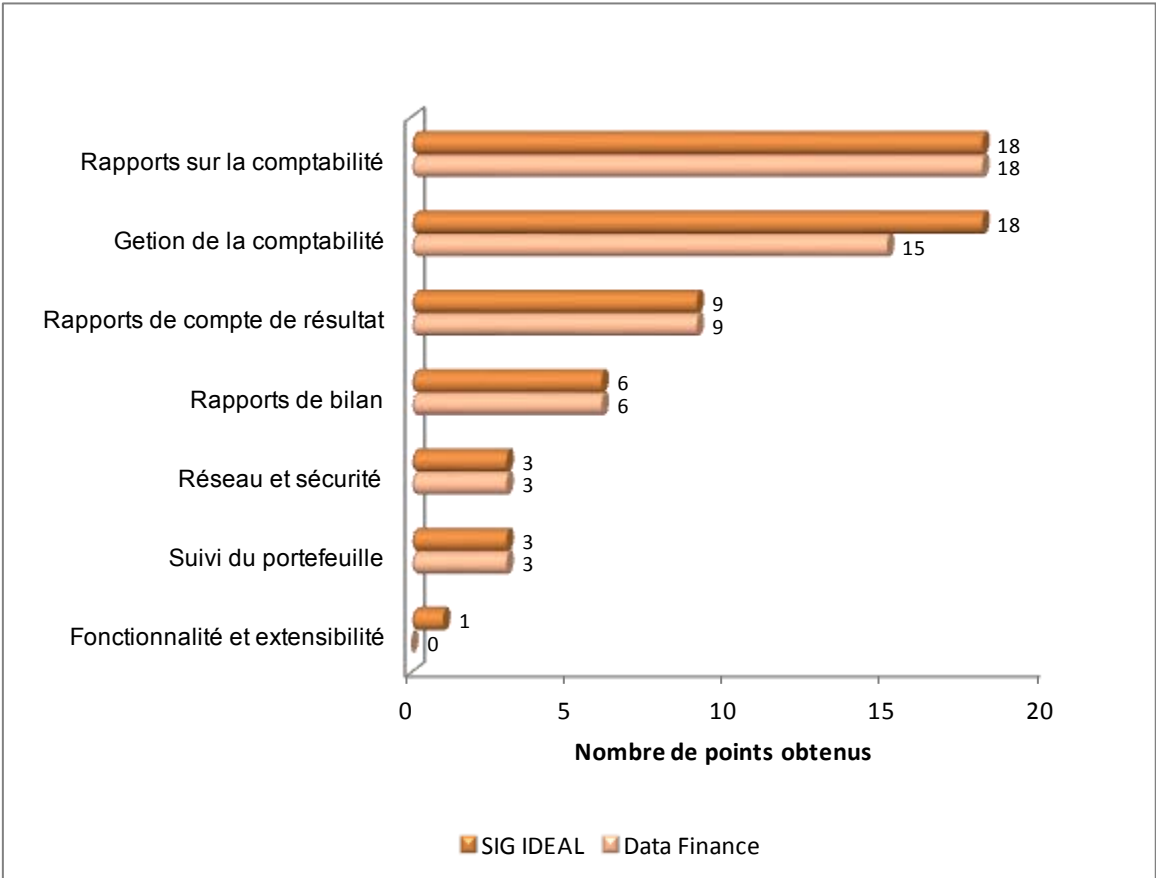


3.8.1.1 Instructions de la BCEAO

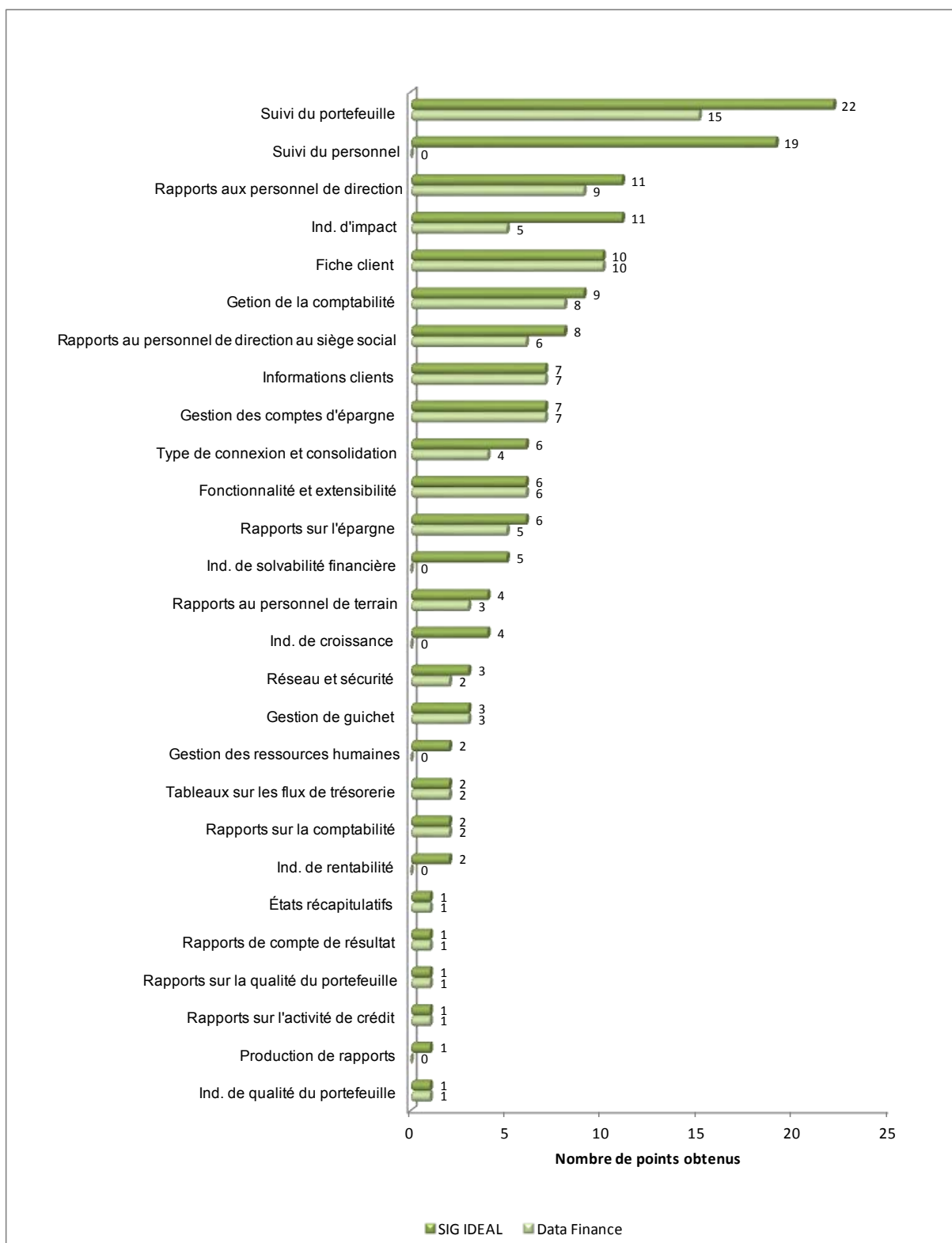




3.8.1.2 Nouveau référentiel comptable



### 3.8.2 Exigences fonctionnelles

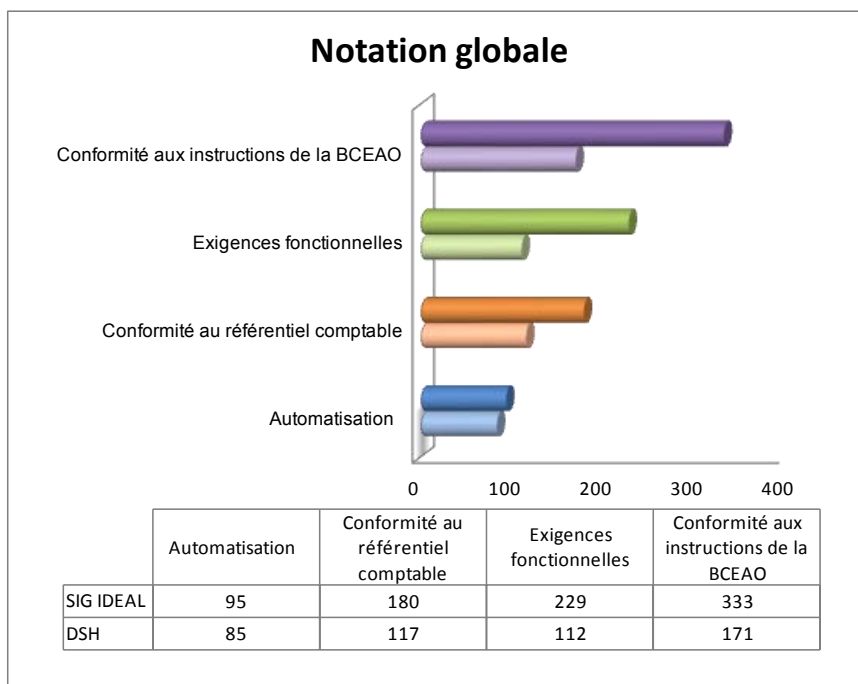


### 3.8.3 Automatisation

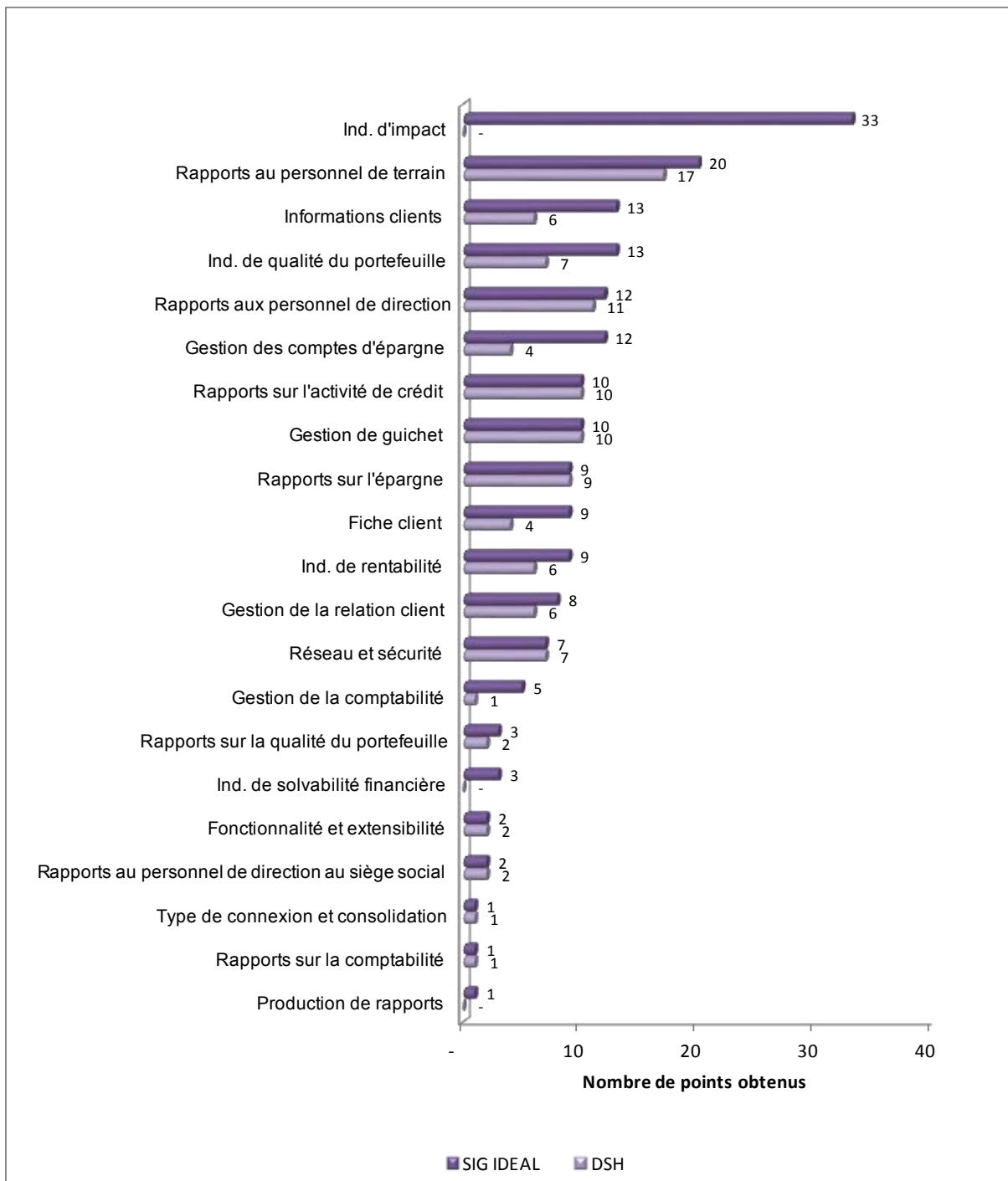
Automatisation	SIG IDEAL	Data Finance
Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	5
Le reporting est il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	1
Paie	1	1
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>12</b>

### 3.9 Logiciel GEMFI Version 2.0 de DSH

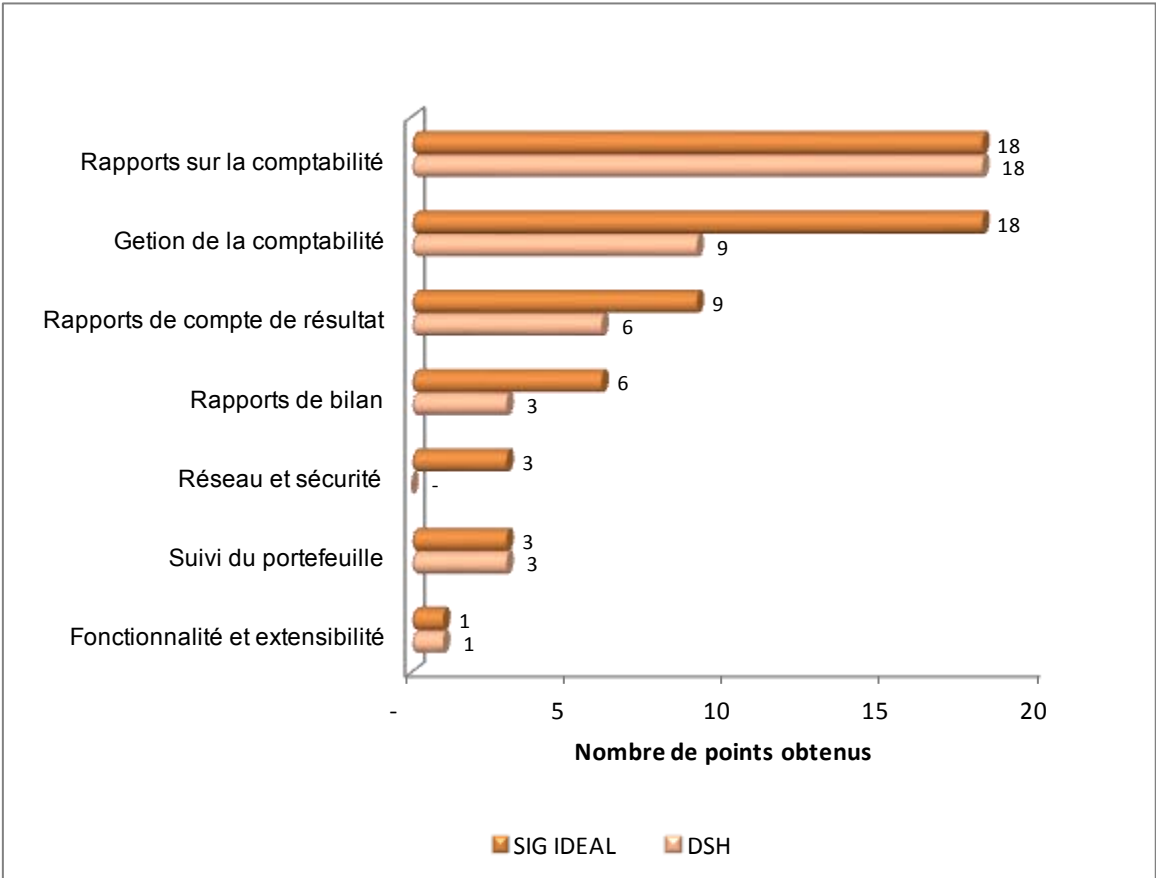
#### 3.9.1 Cadre réglementaire



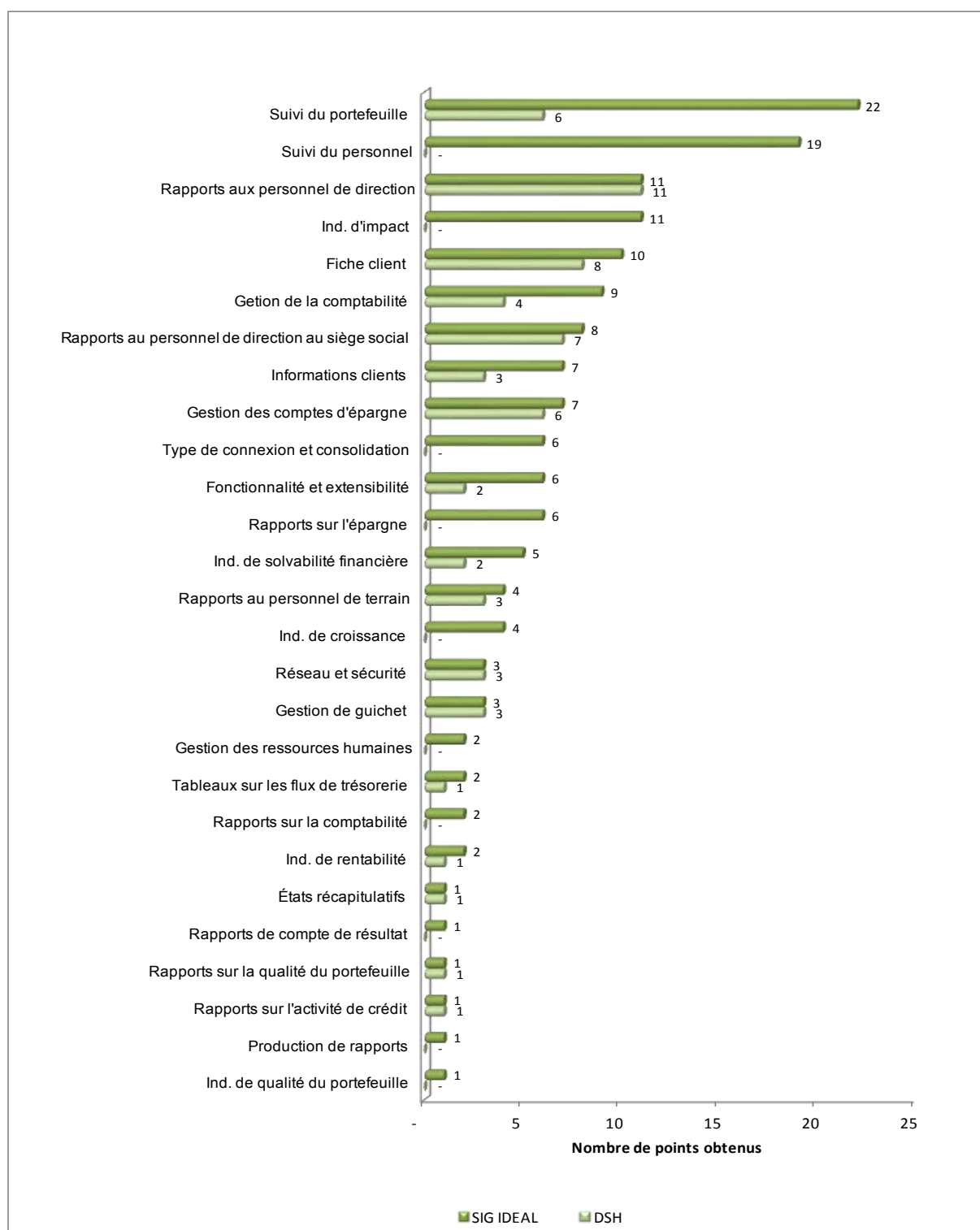
3.9.1.1 Instructions de la BCEAO



3.9.1.2 Nouveau référentiel comptable



### 3.9.2 Exigences fonctionnelles



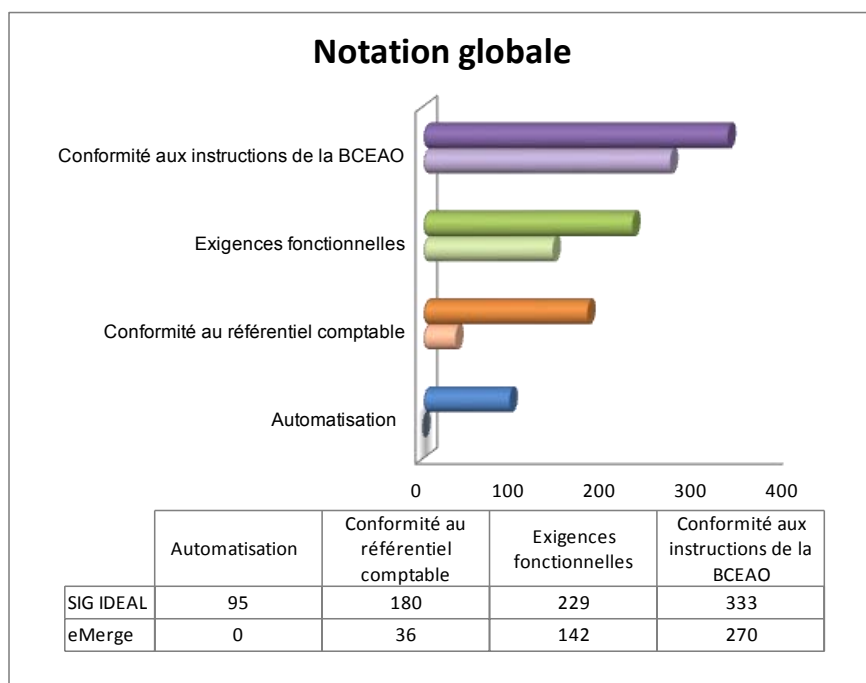
### 3.9.3 Automatisation

<b>Automatisation</b>	<b>SIG IDEAL</b>	<b>DSH</b>
Votre logiciel de gestion financière, est-il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère-t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	5
Le reporting est-il conforme au NRC ?	5	5
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	1
Paie	1	1
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>17</b>

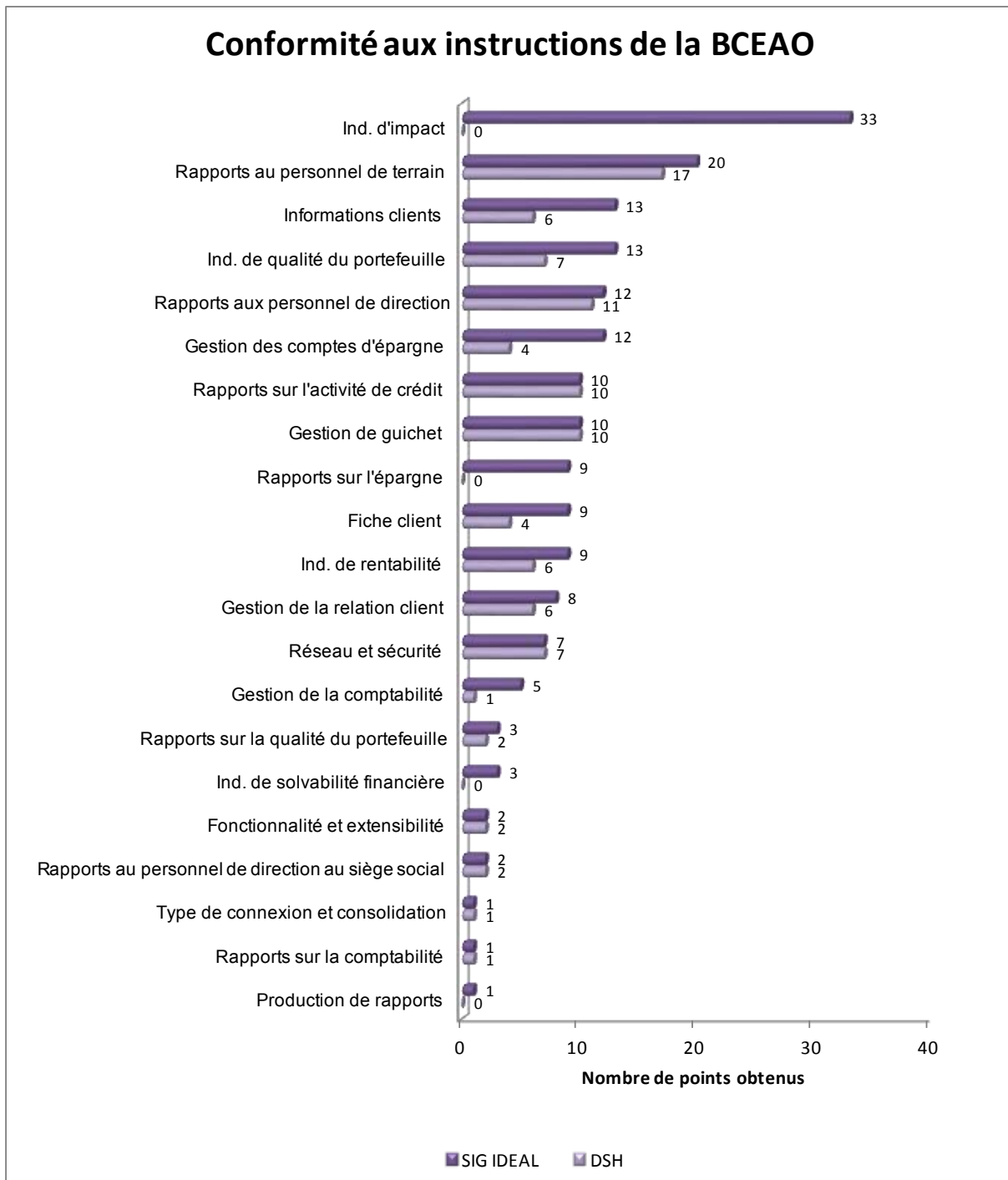


### 3.10 eMERGE

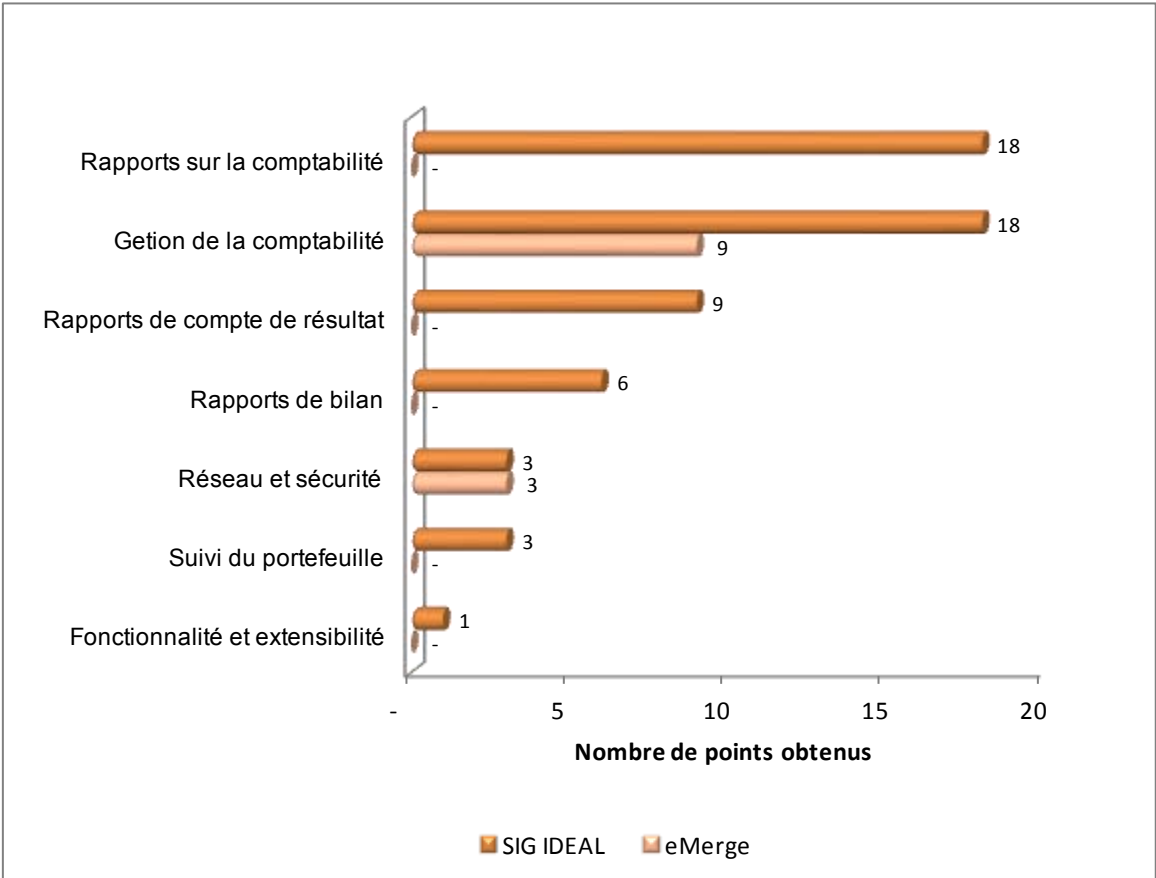
#### 3.10.1 Cadre réglementaire



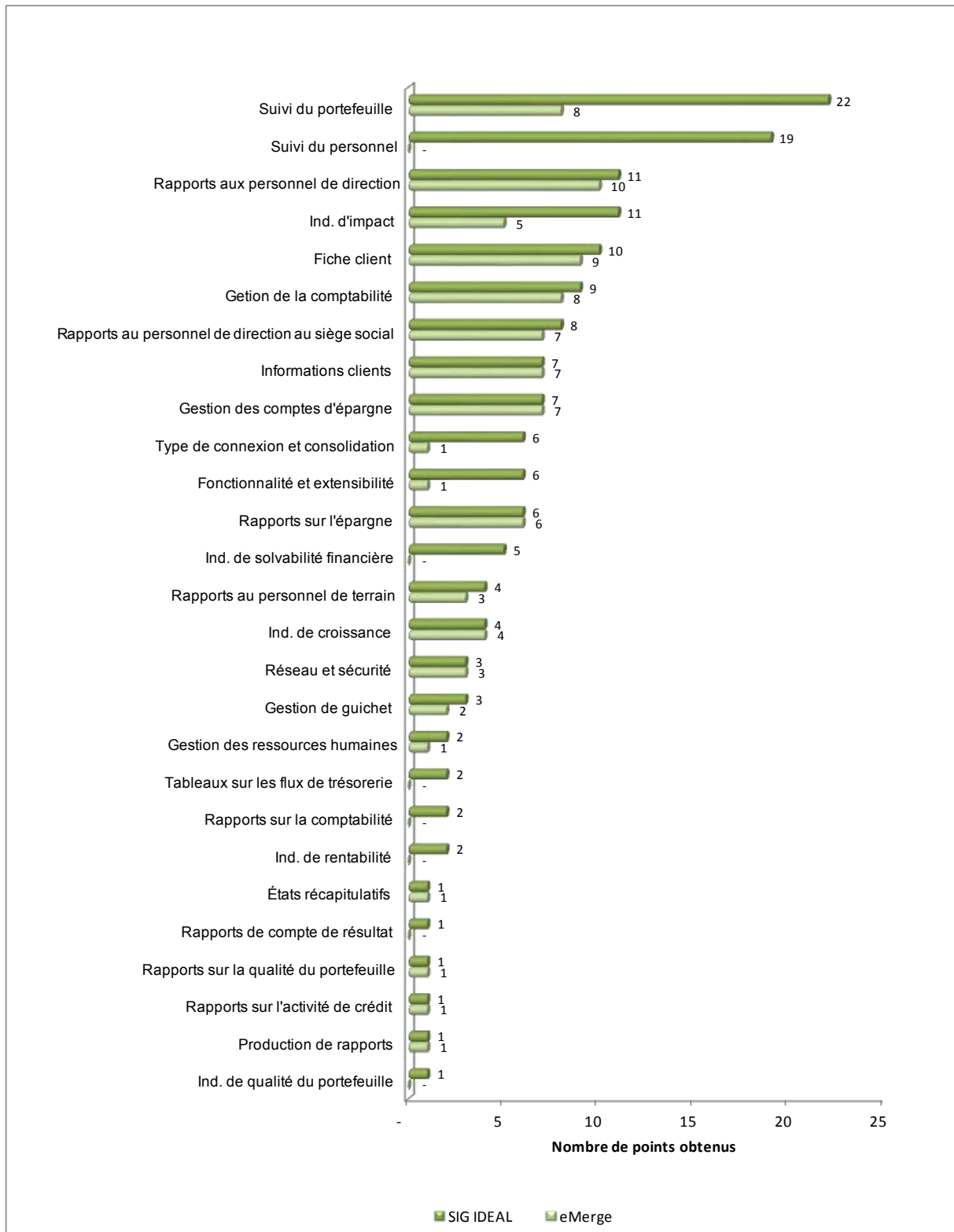
3.10.1.1 Instructions de la BCEAO



3.10.1.2 Nouveau référentiel comptable



**3.10.2 Exigences fonctionnelles**

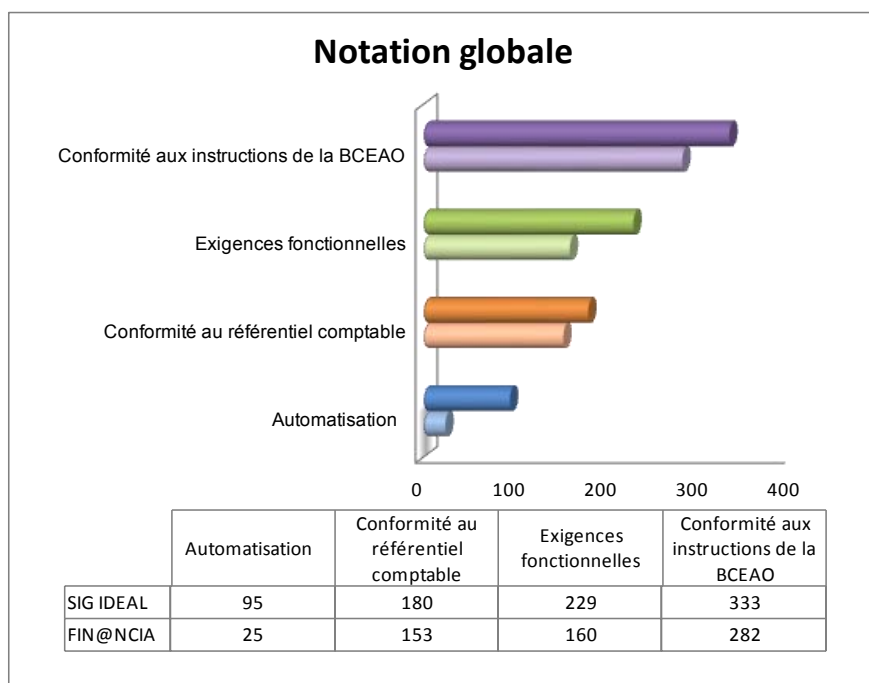


### 3.10.3 Automatisation

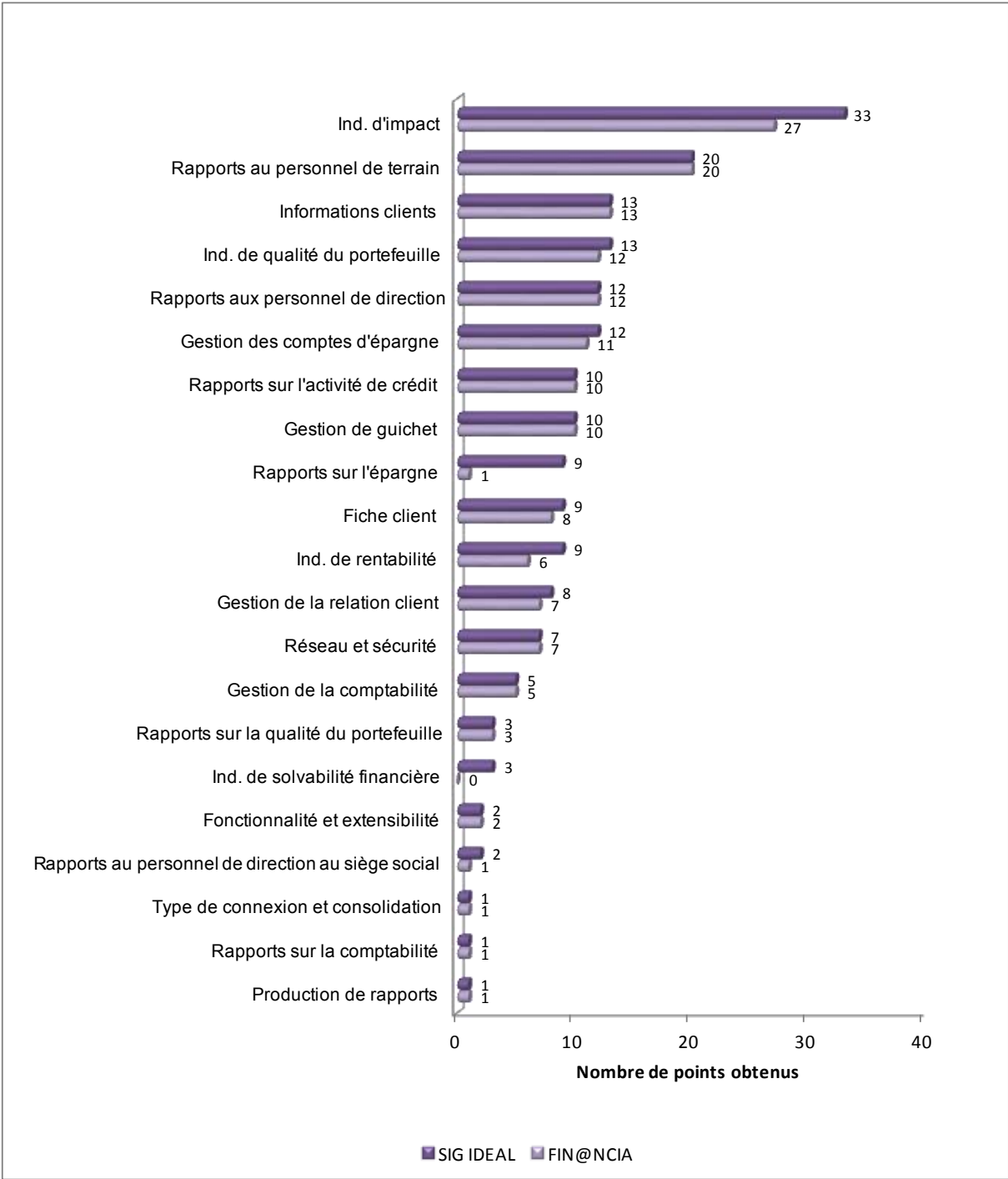
<b>Automatisation</b>	<b>SIG IDEAL</b>	<b>Emerge</b>
Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	5	0
Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	0
Le reporting est il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	0
Paie	1	0
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>0</b>

### 3.11 FINANCIA Version 2.0

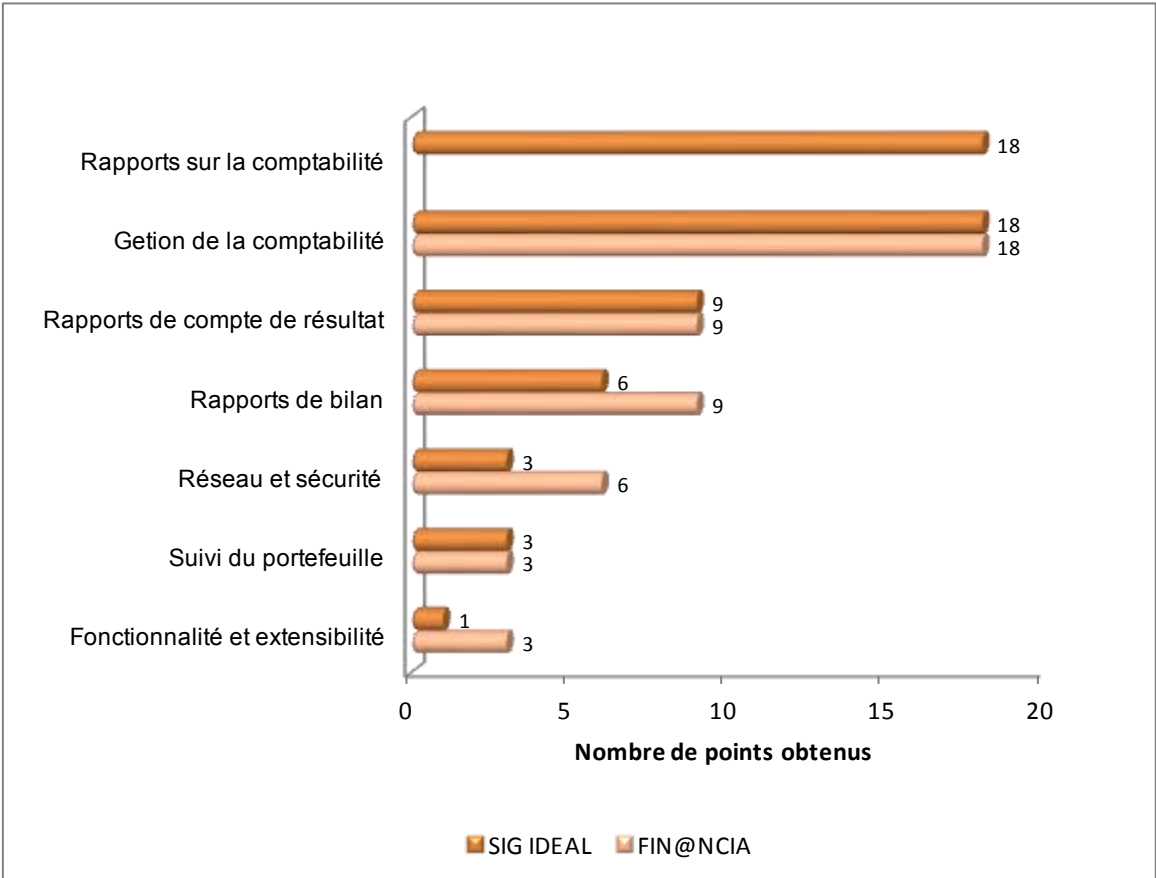
#### 3.11.1 Cadre réglementaire



3.11.1.1 Instructions de la BCEAO

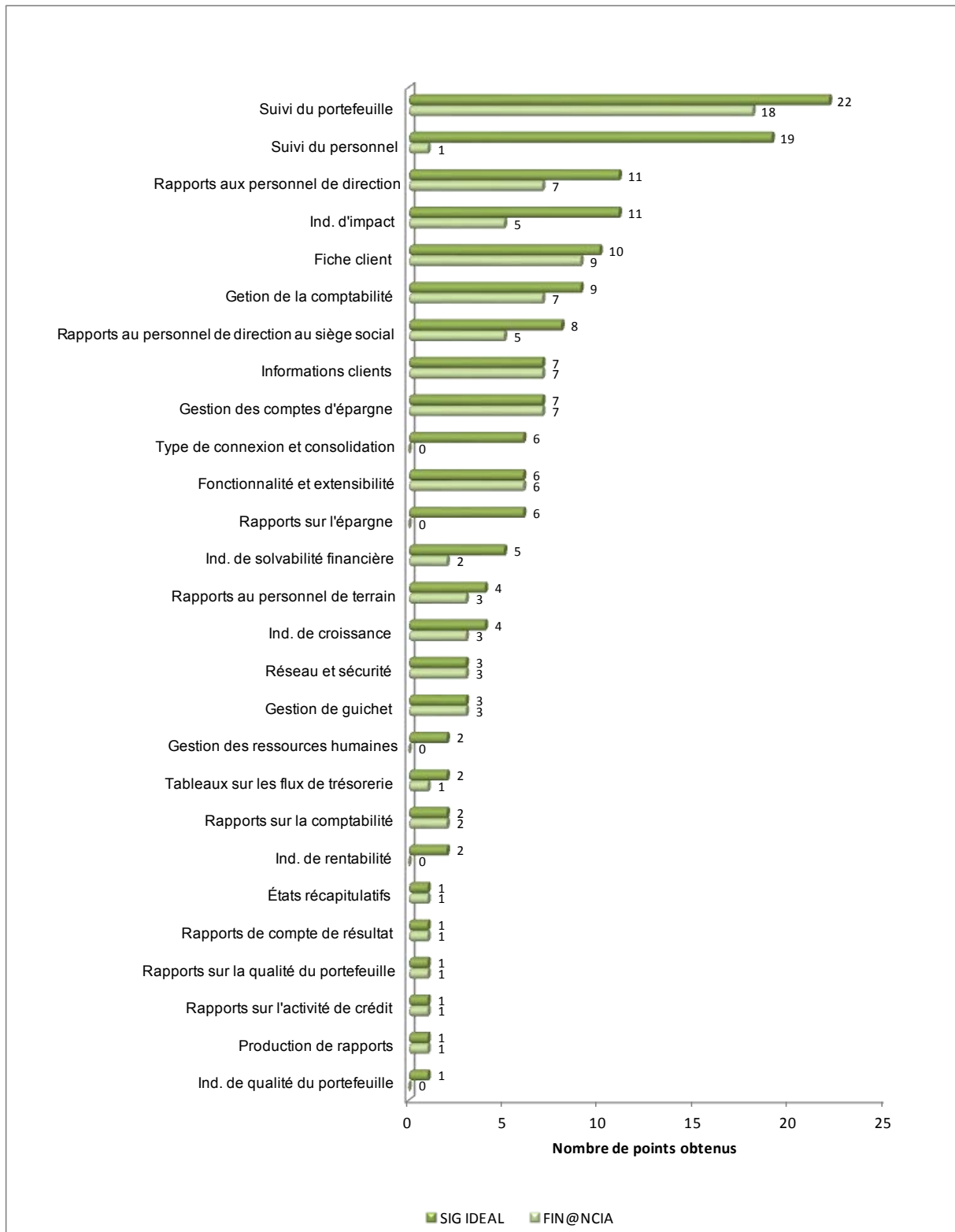


3.11.1.2 Nouveau référentiel comptable





### 3.11.2 Exigences fonctionnelles

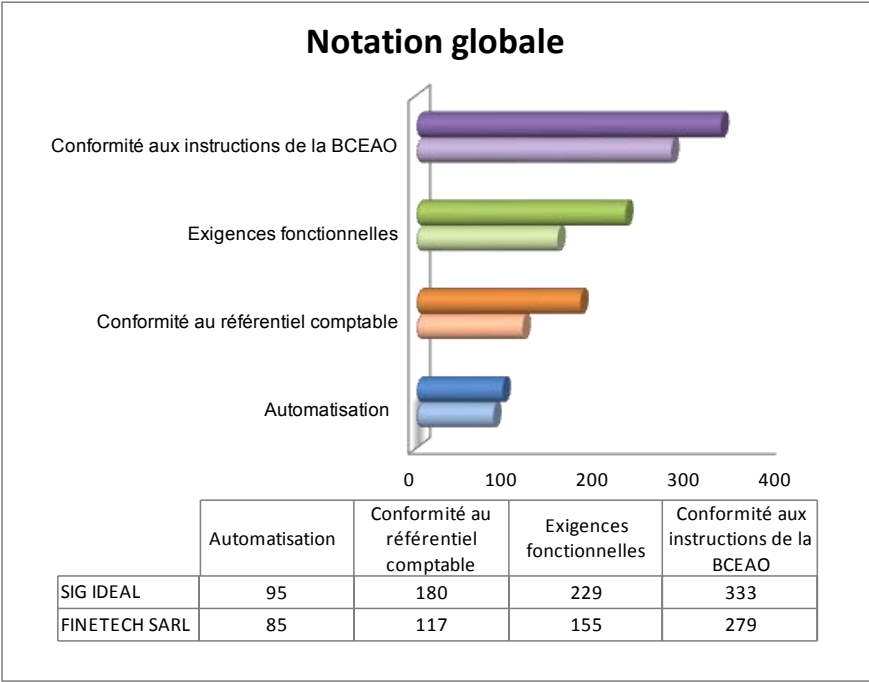


### 3.11.3 Automatisation

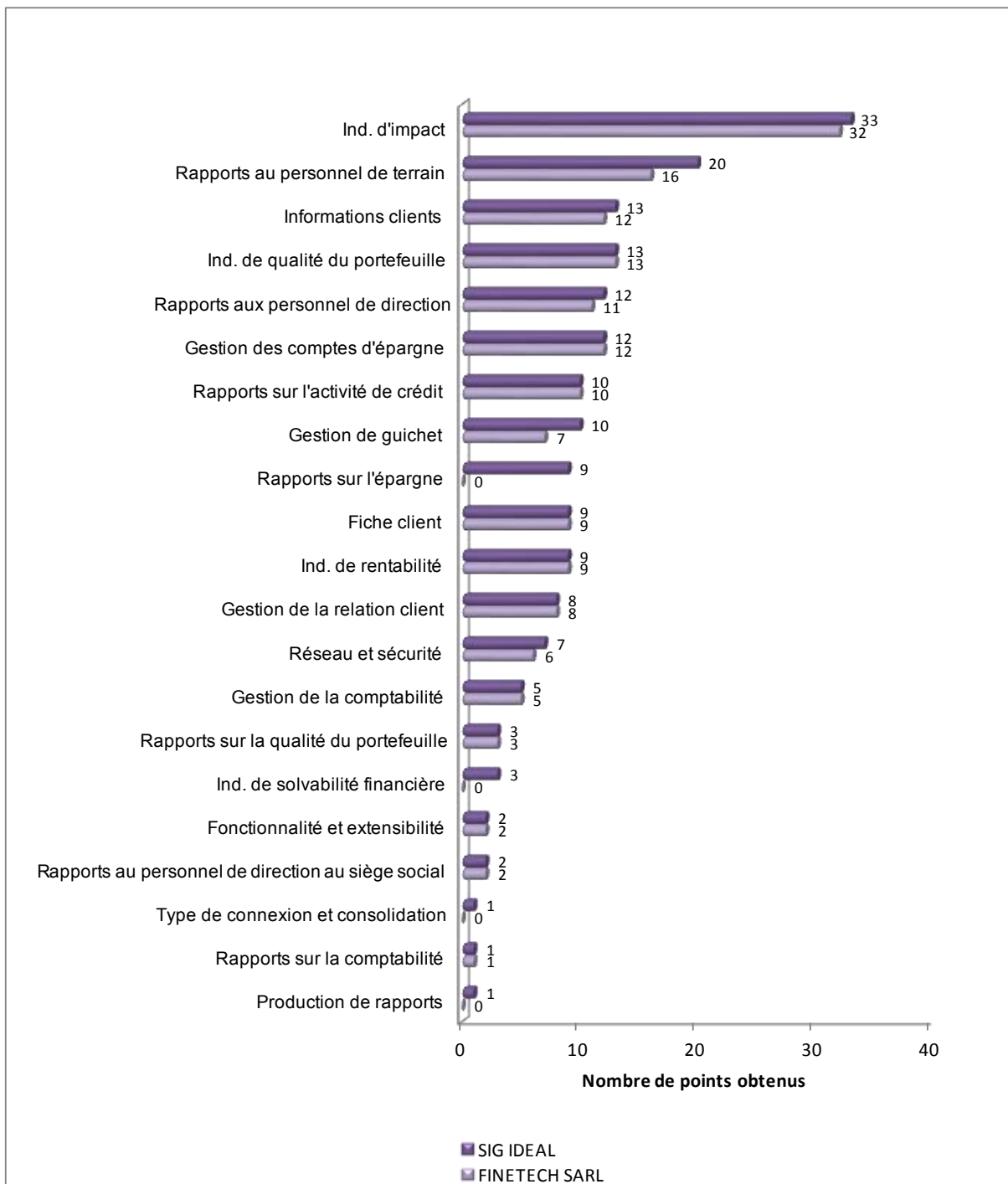
<b>Automatisation</b>	<b>SIG IDEAL</b>	<b>FIN@NCIA</b>
Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	5	0
Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	5
Le reporting est il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	0
Paie	1	0
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>5</b>

**3.12 NAFAFINANCE Version 4 de FINETECH SARL**

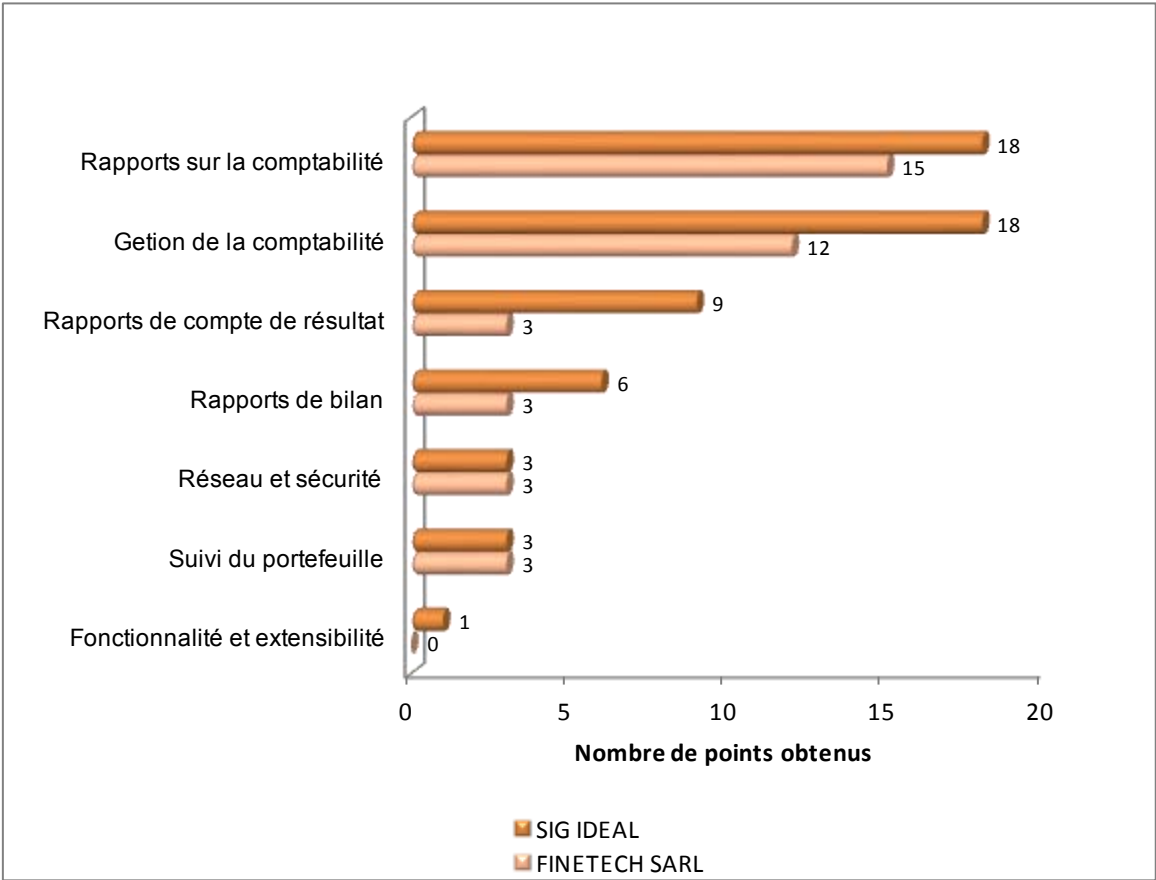
**3.12.1 Cadre réglementaire**



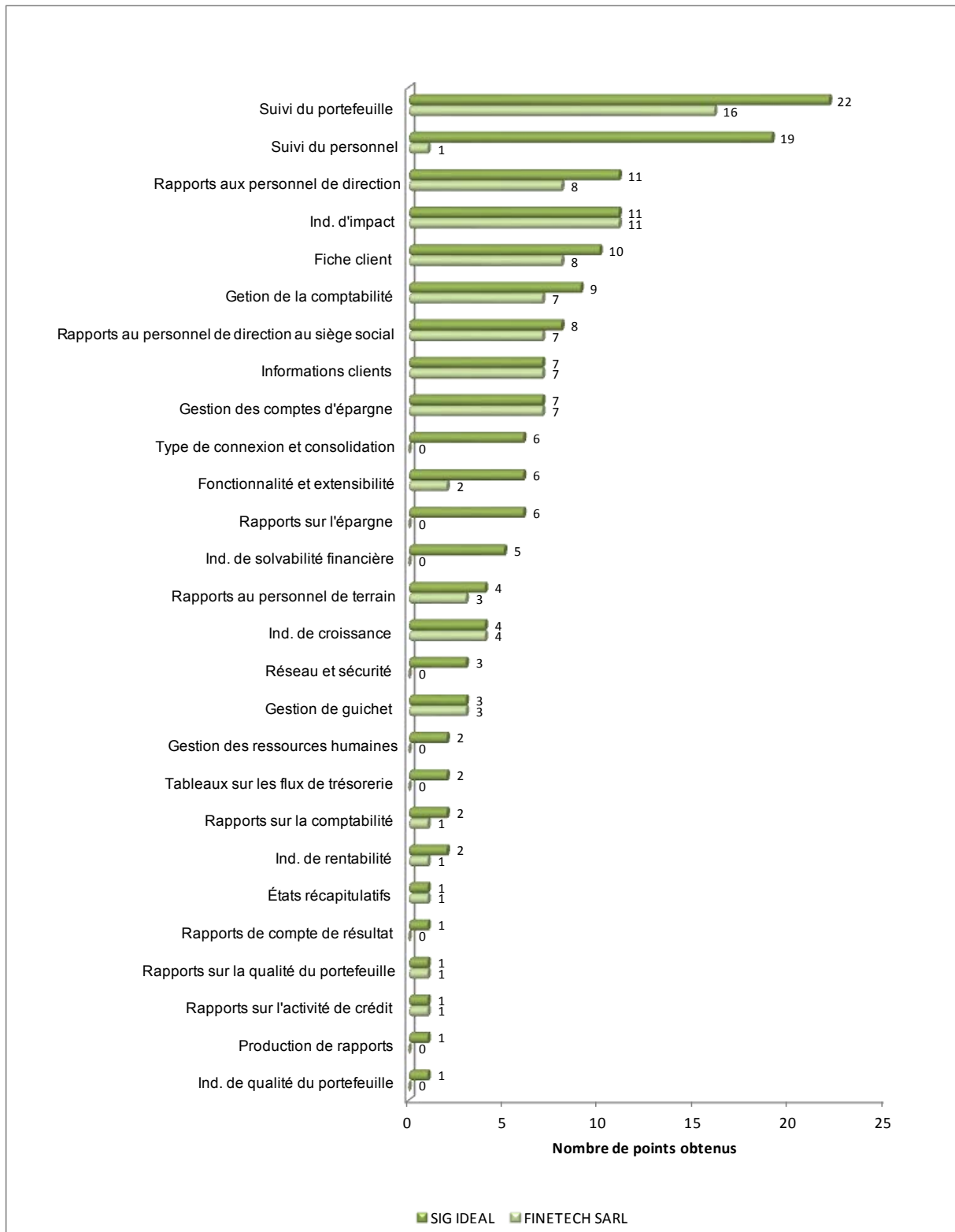
3.12.1.1 Instructions de la BCEAO



3.12.1.2 Nouveau référentiel comptable



3.12.2 Exigences fonctionnelles

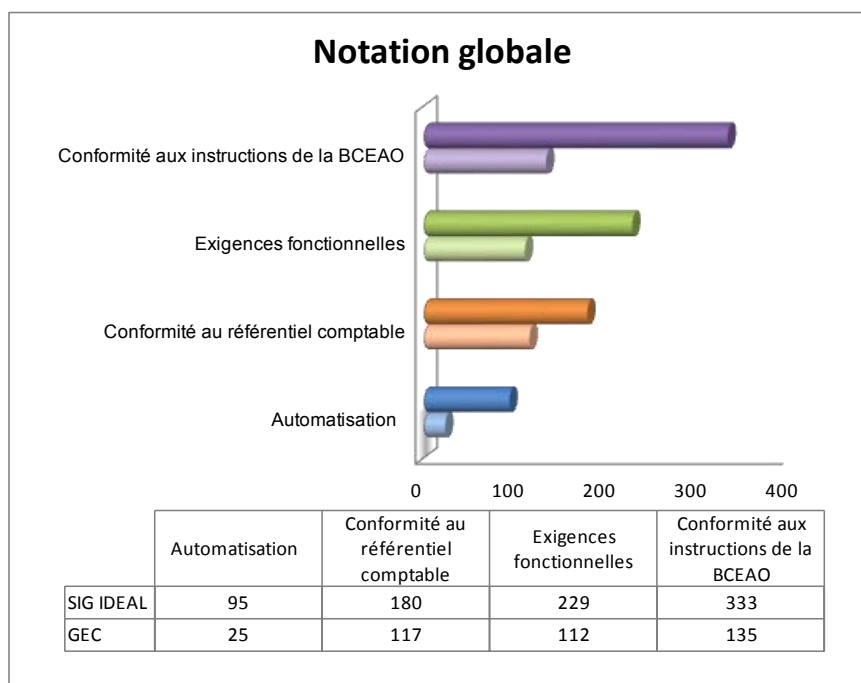


### 3.12.3 Automatisation

<b>Automatisation</b>	<b>SIG IDEAL</b>	<b>FINETECH SARL</b>
Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	5
Le reporting est il conforme au NRC ?	5	5
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	1
Paie	1	1
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>17</b>

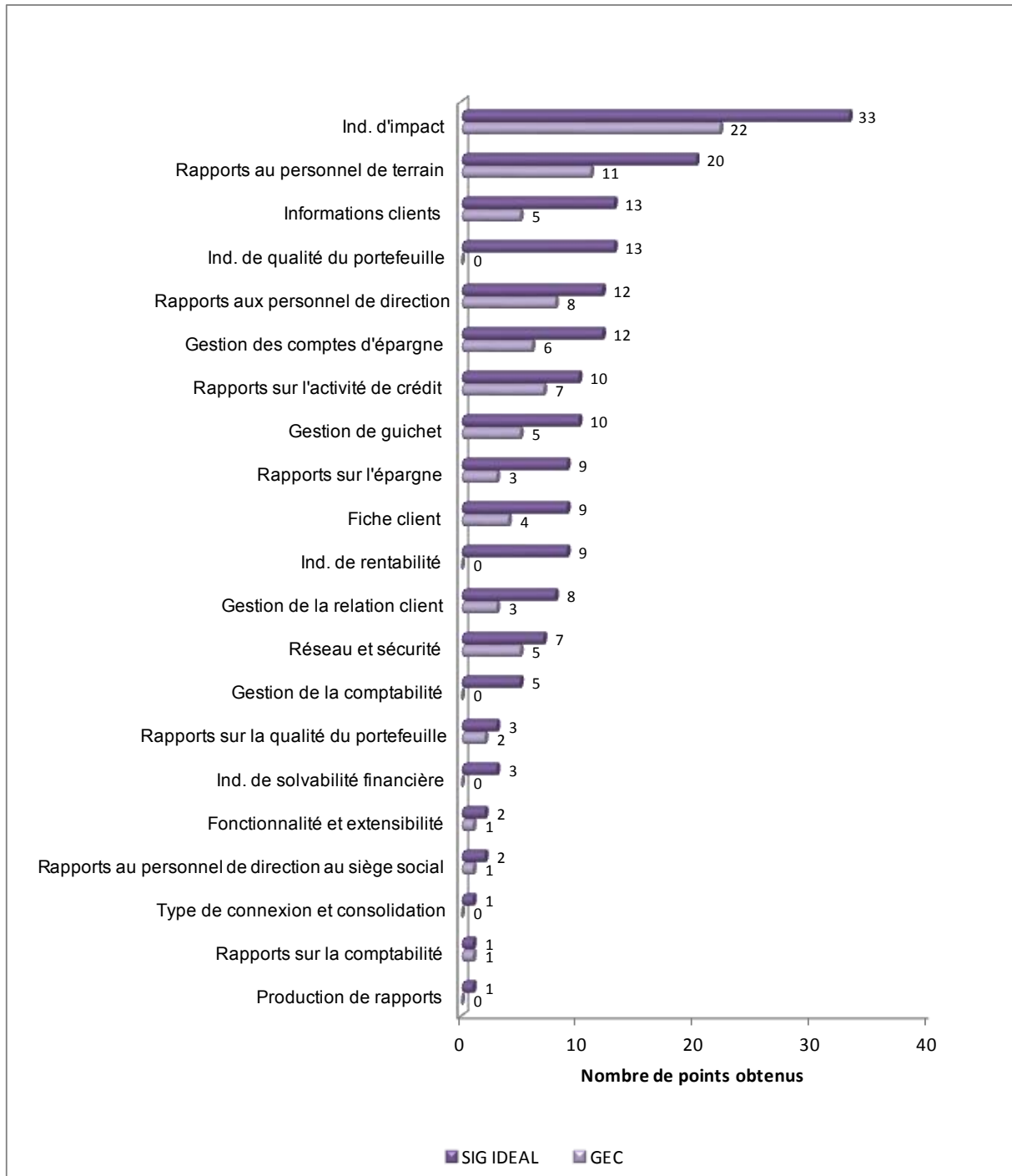
### 3.13 GEC Version 12-2009

#### 3.13.1 Cadre réglementaire

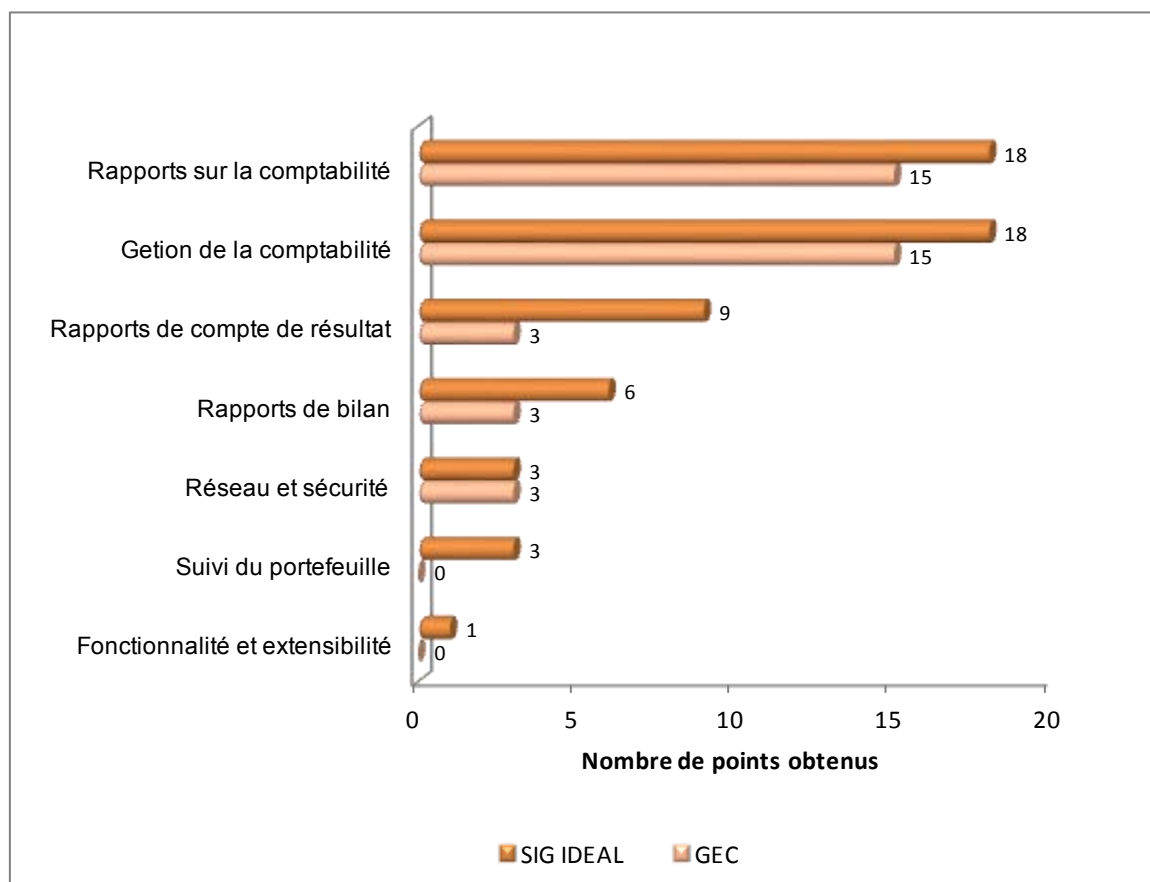




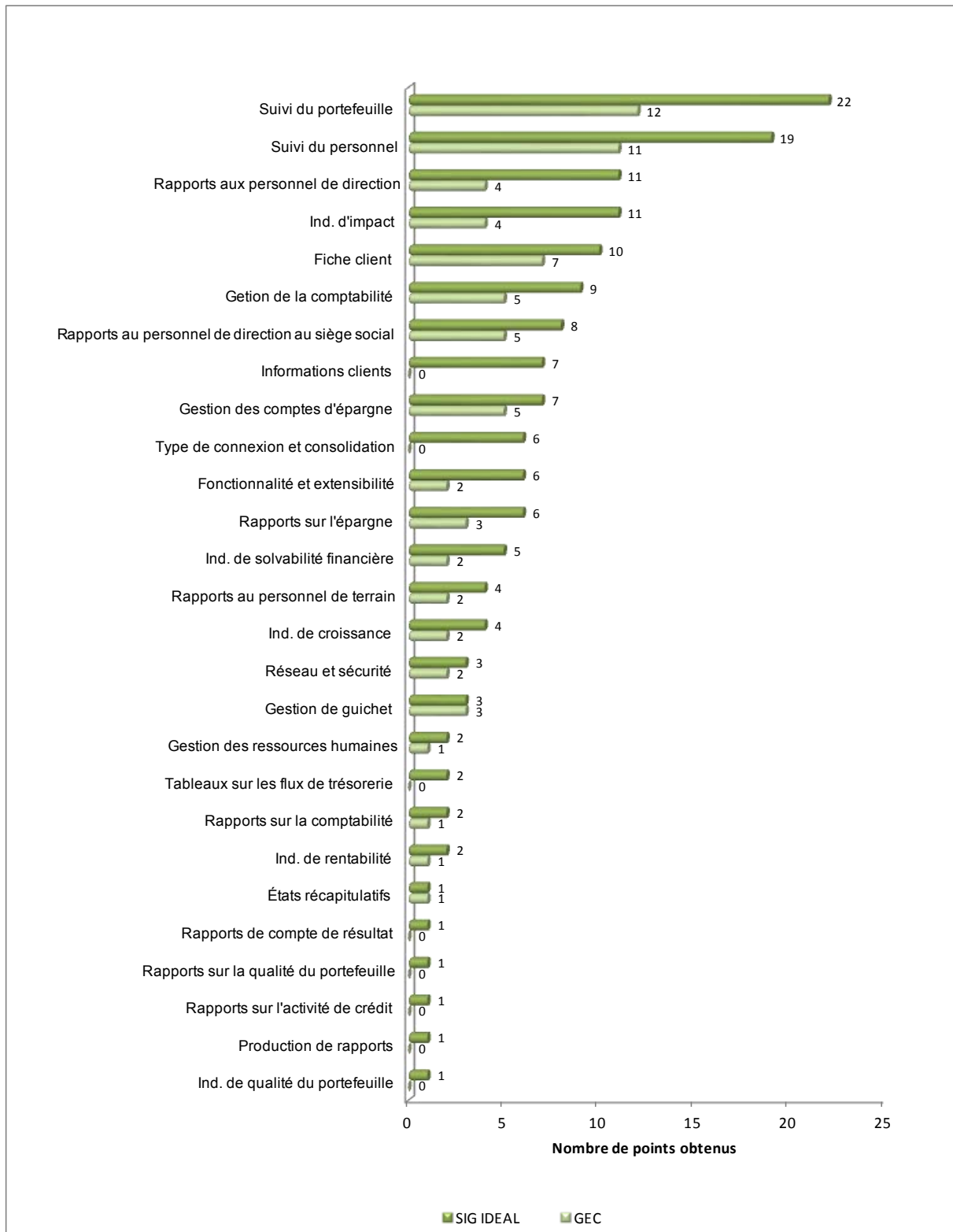
3.13.1.1 Instructions de la BCEAO



**3.13.1.2 Nouveau référentiel comptable**



**3.13.2 Exigences fonctionnelles**

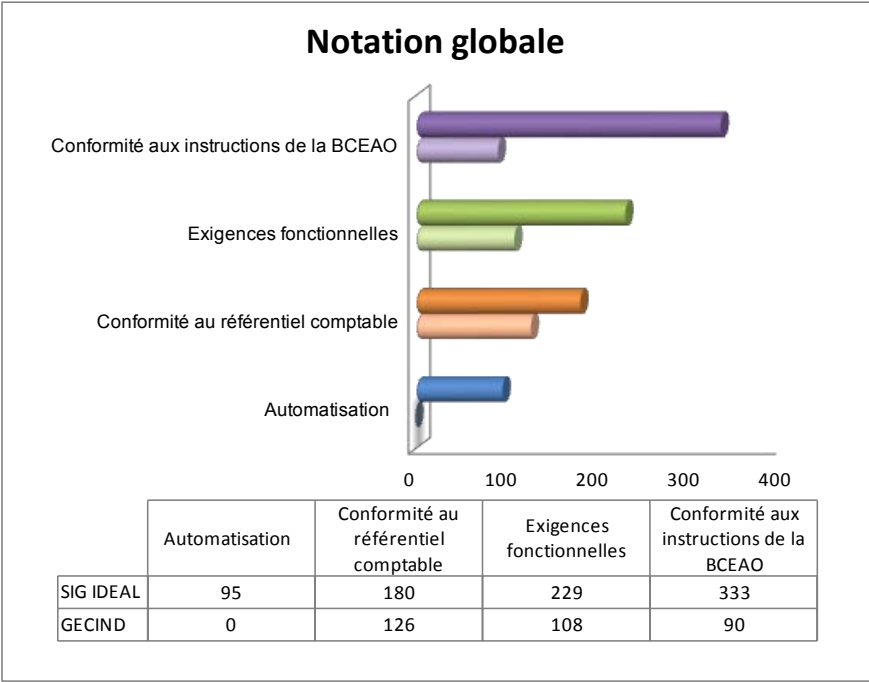


### 3.13.3 Automatisation

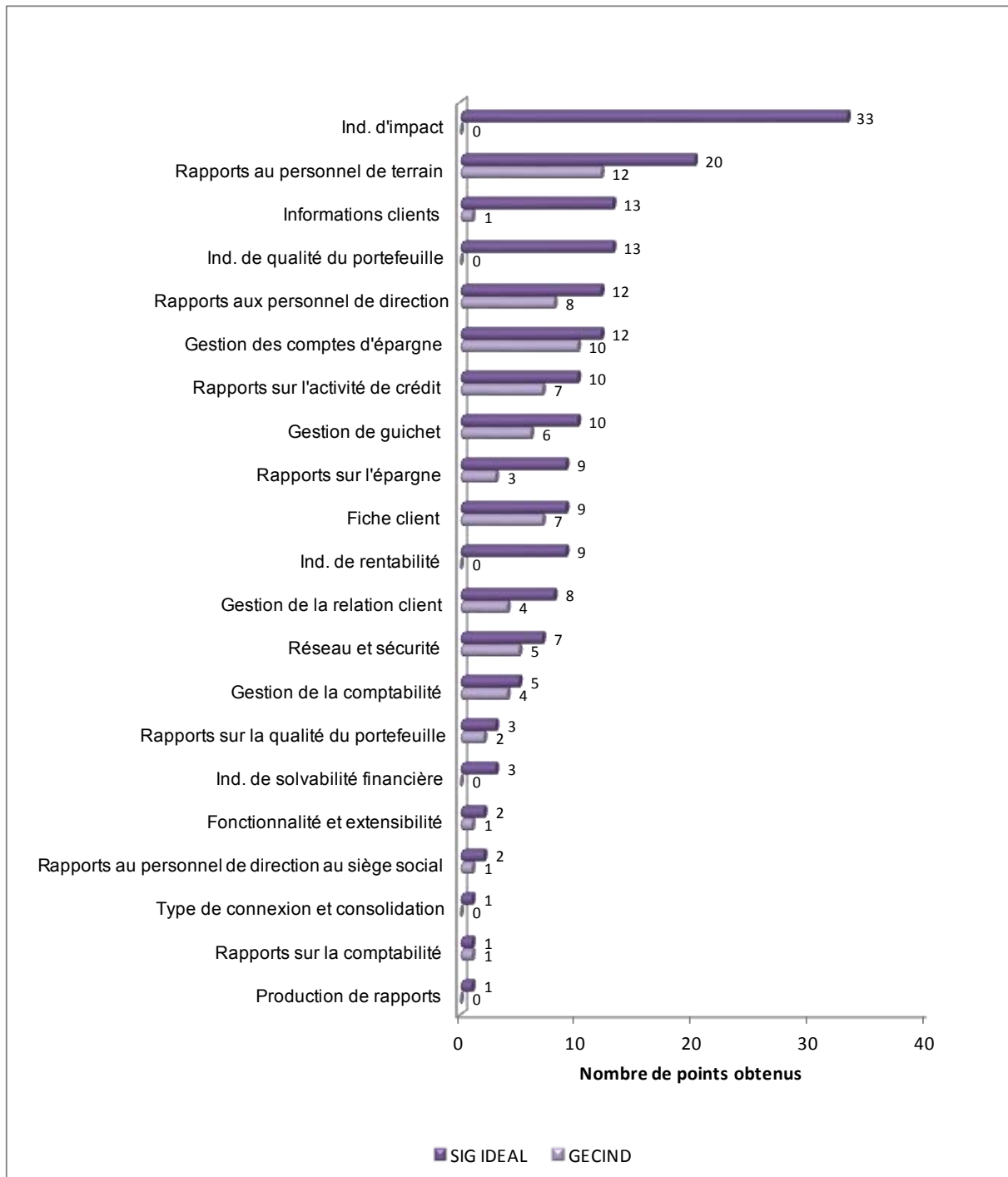
<b>Automatisation</b>	<b>SIG IDEAL</b>	<b>GEC</b>
Votre logiciel de gestion financière, est-il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère-t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	0
Le reporting est-il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	0
Paie	1	0
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>5</b>

**3.14 GECIND Version 12-2009**

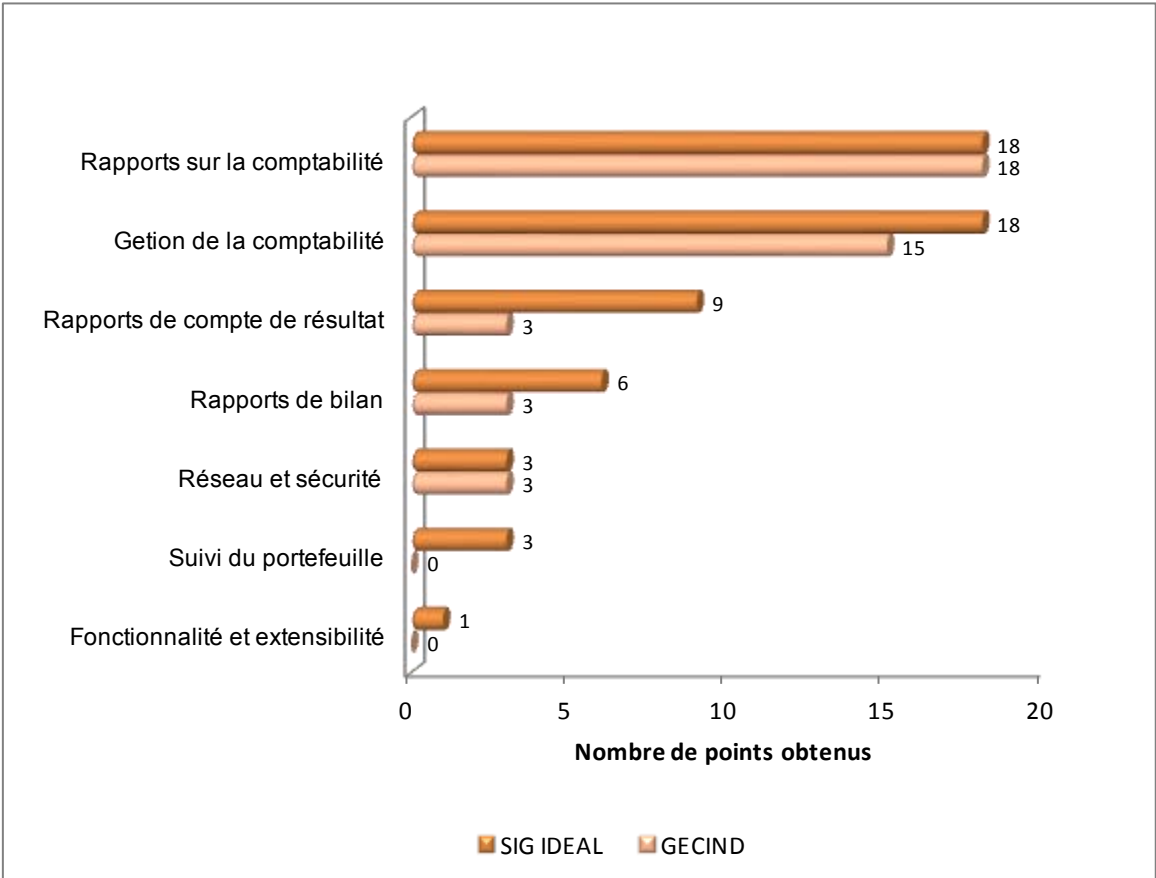
**3.14.1 Cadre règlementaire**



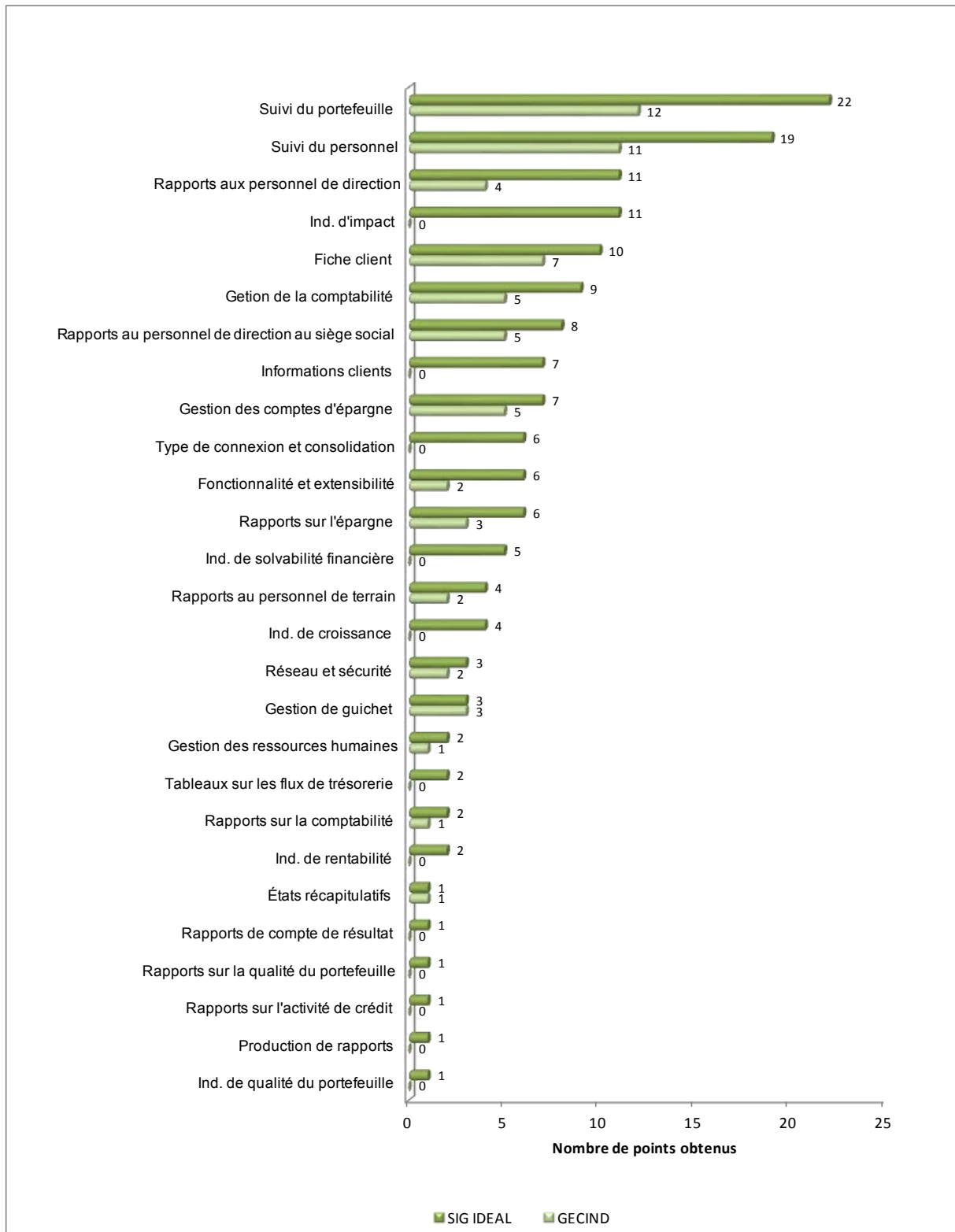
3.14.1.1 Instructions de la BCEAO



3.14.1.2 Nouveau référentiel comptable



**3.14.2 Exigences fonctionnelles**



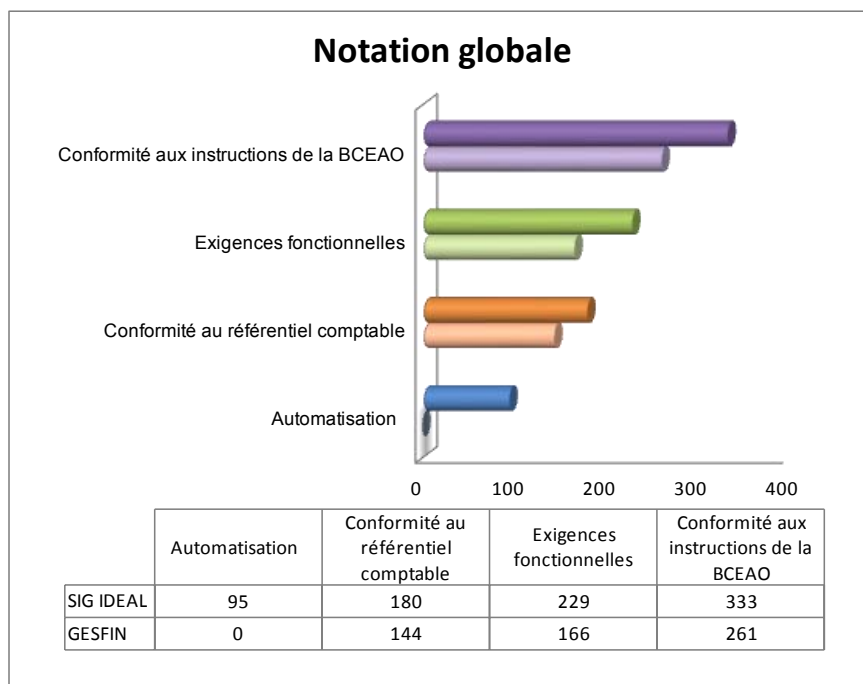


### 3.14.3 Automatisation

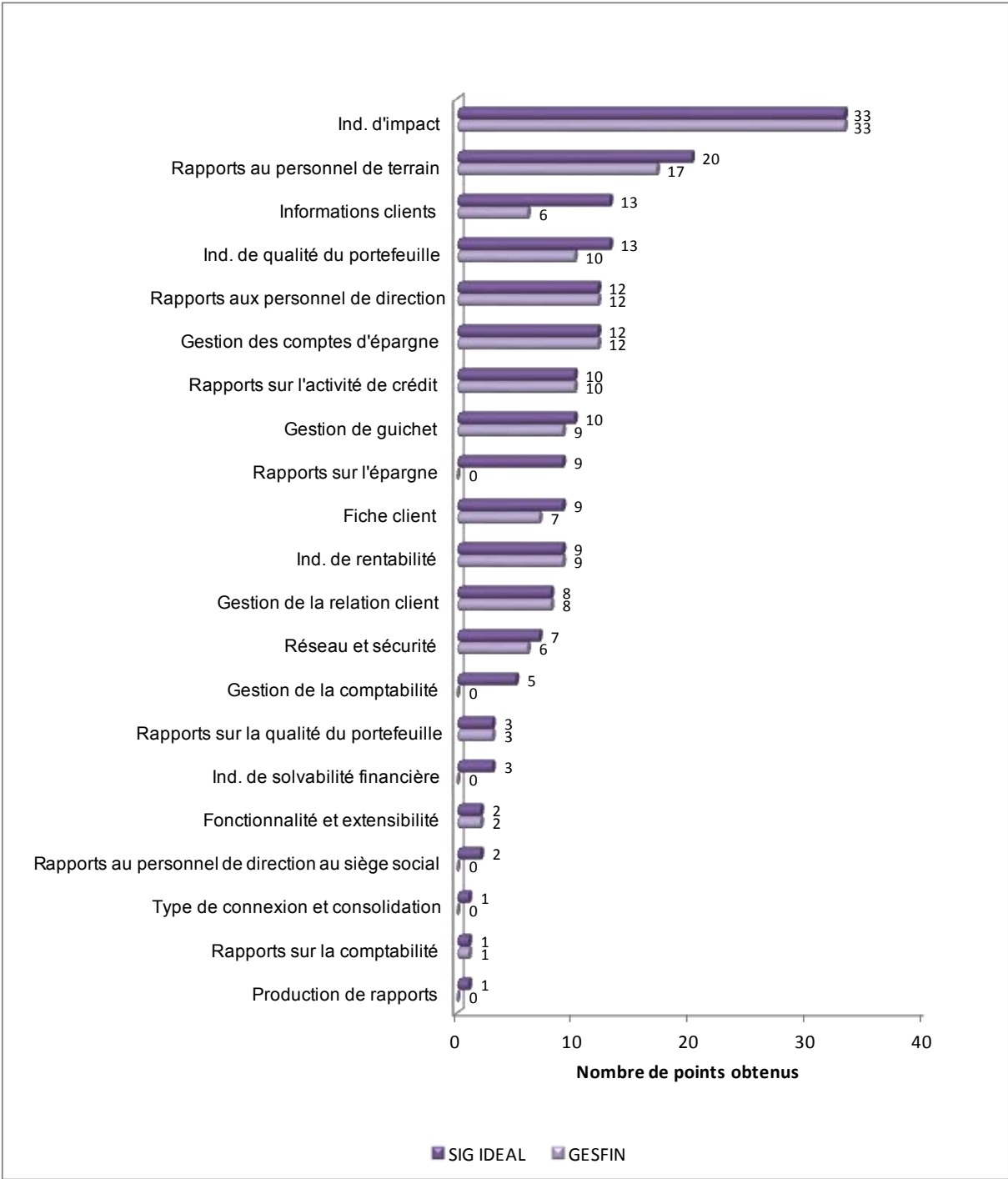
Automatisation	SIG IDEAL	GECIND
Votre logiciel de gestion financière, est-il intégré à la comptabilité ?	5	0
Votre logiciel génère-t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	0
Le reporting est-il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	0
Paie	1	0
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>0</b>

**3.15 GESFIN Version février 2010**

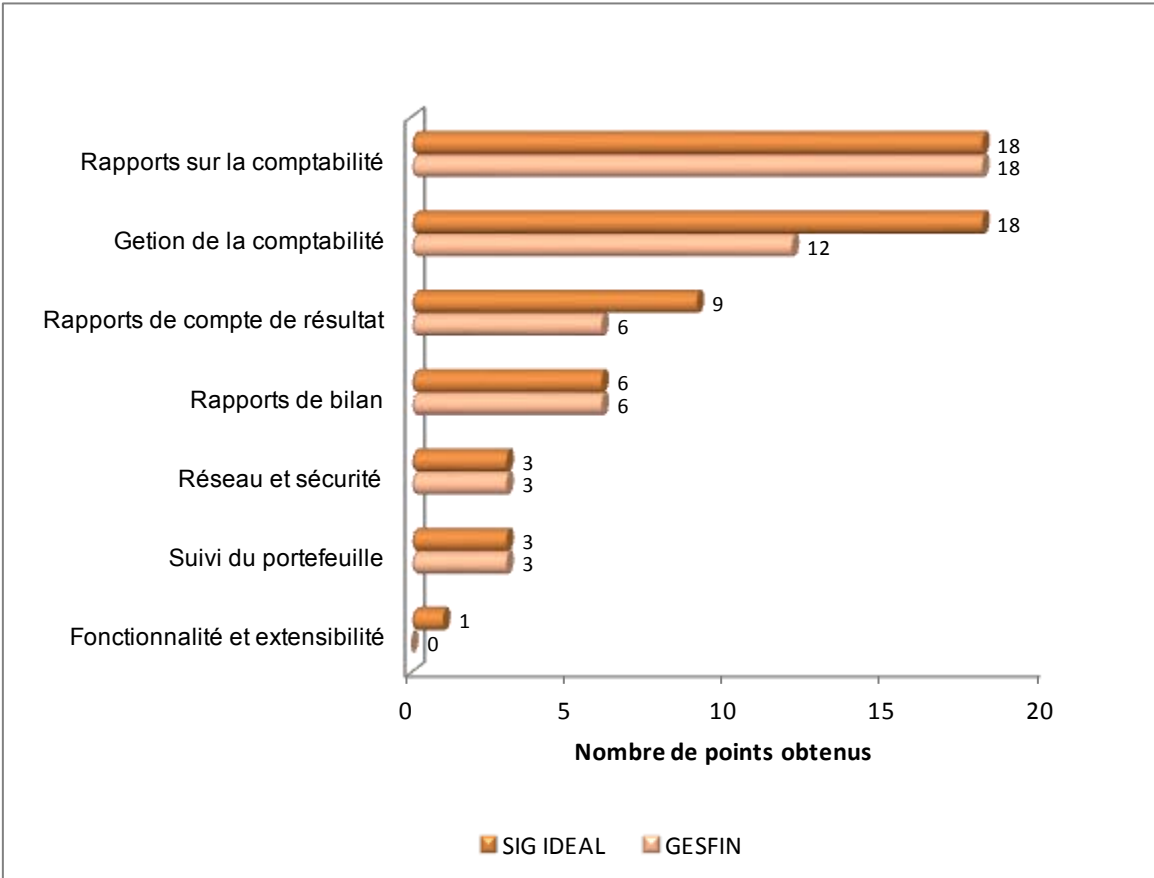
**3.15.1 Cadre réglementaire**



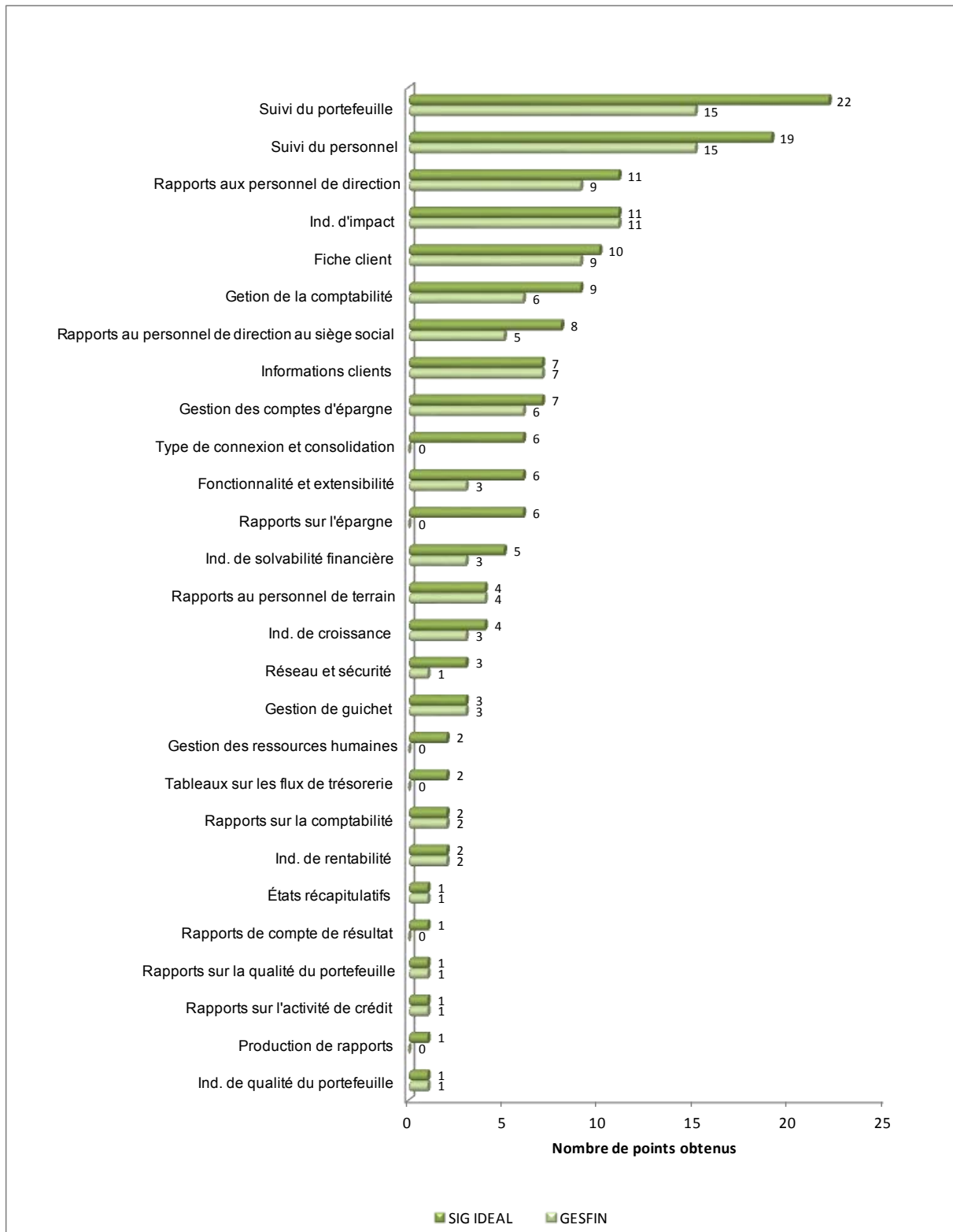
3.15.1.1 Instructions de la BCEAO



3.15.1.2 Nouveau référentiel comptable



**3.15.2 Exigences fonctionnelles**

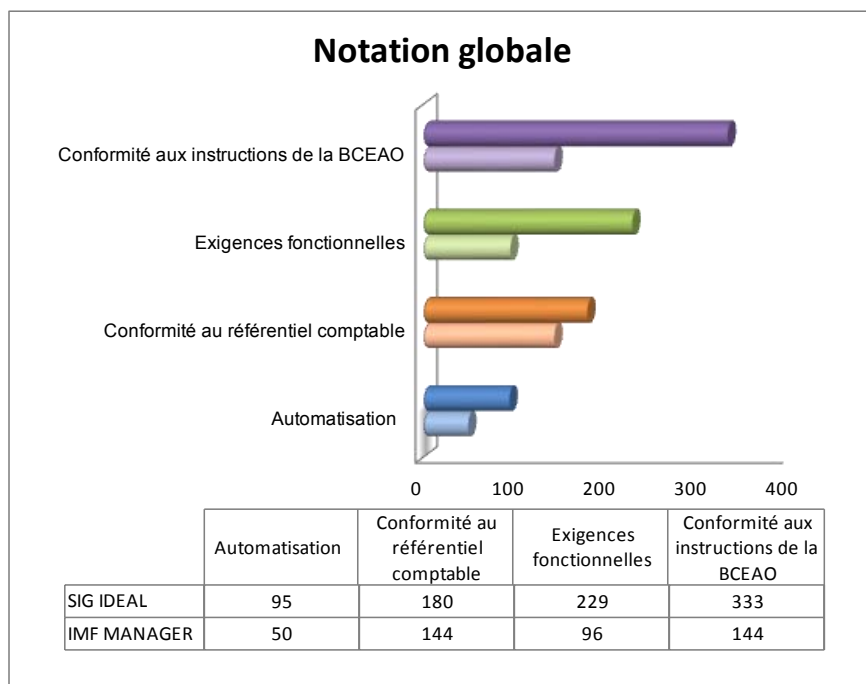


### 3.15.3 Automatisation

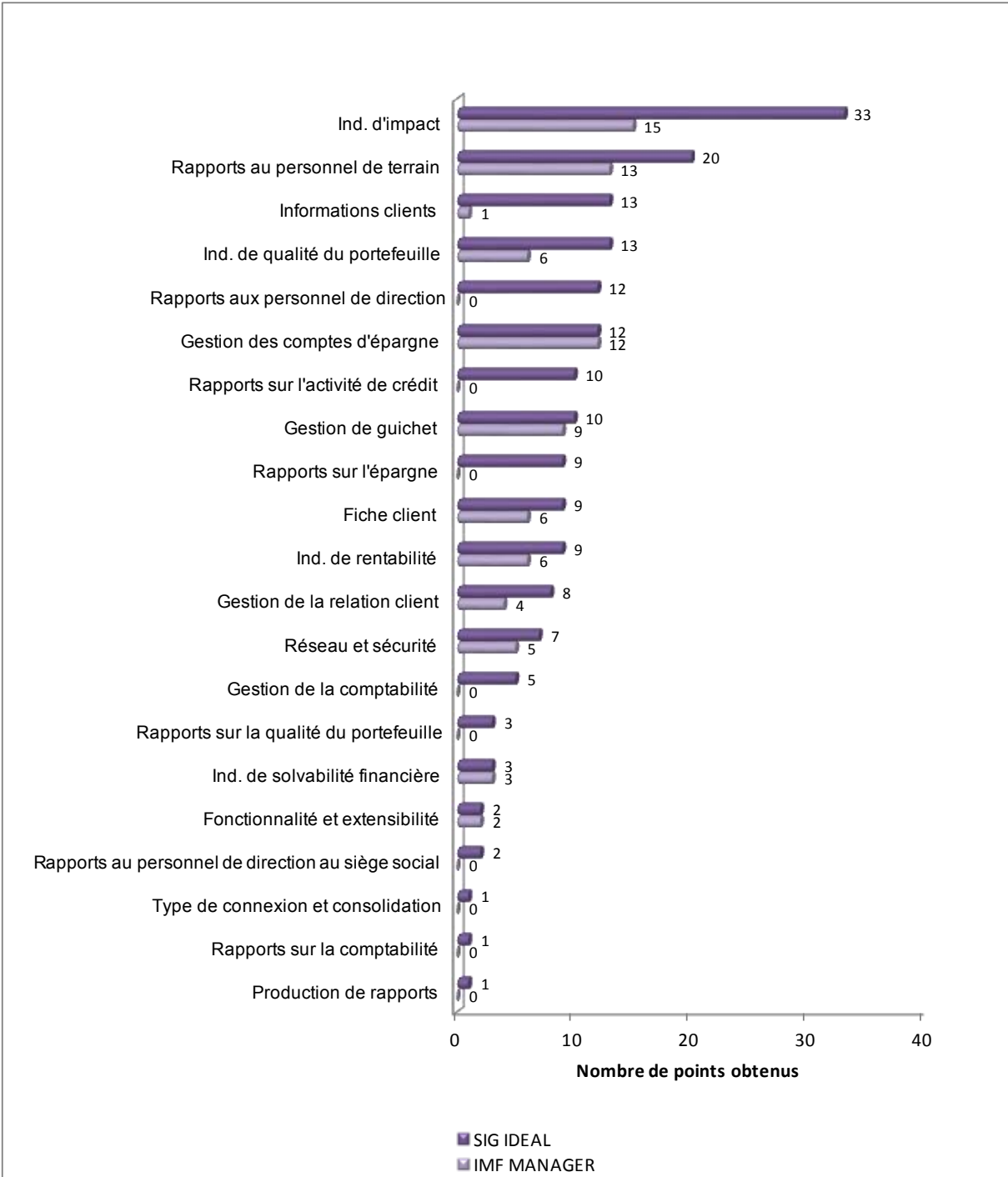
Automatisation	SIG IDEAL	GESFIN
Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	5	0
Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	0
Le reporting est il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	0
Paie	1	0
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>0</b>

### 3.16 IMF MANAGER Version 4.0

#### 3.16.1 Cadre réglementaire

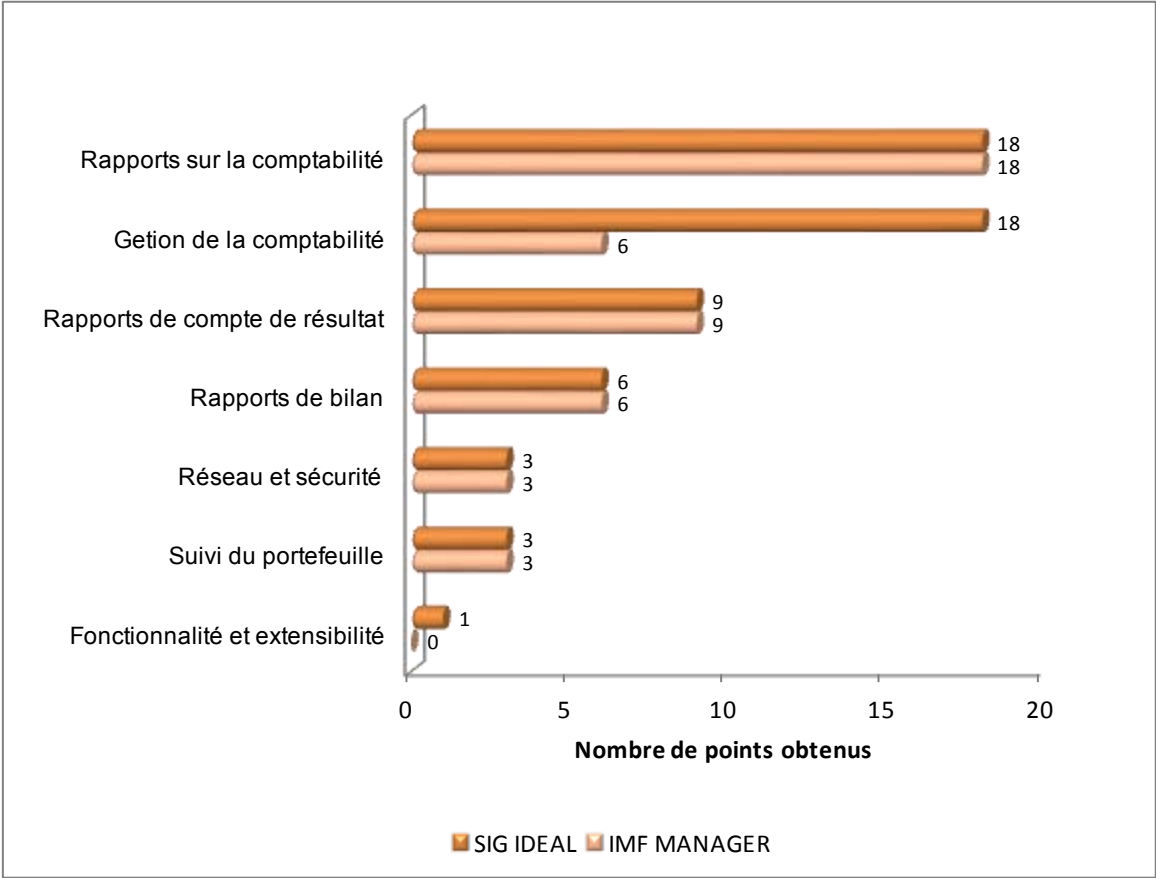


3.16.1.1 Instructions de la BCEAO

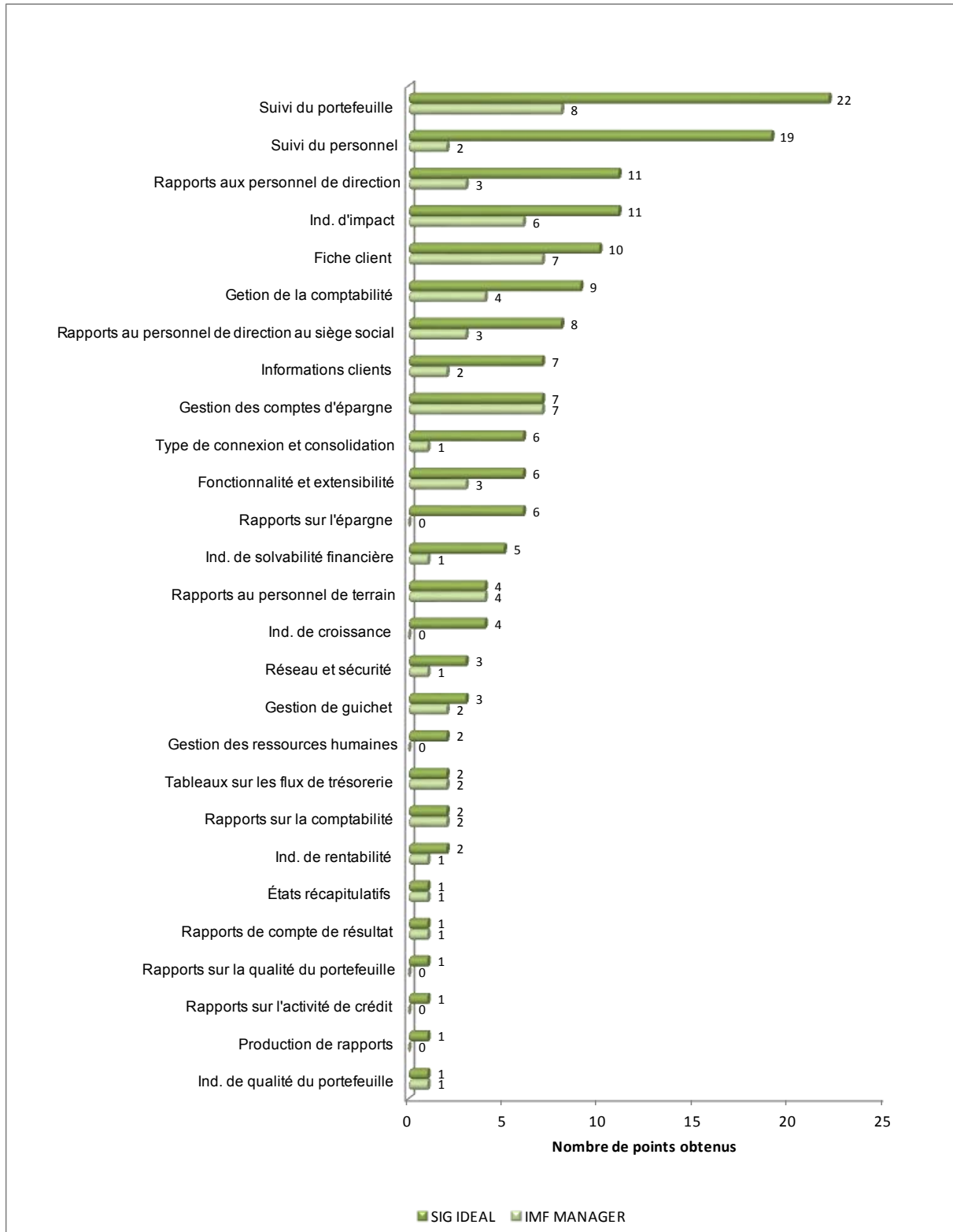




3.16.1.2 Nouveau référentiel comptable



**3.16.2 Exigences fonctionnelles**

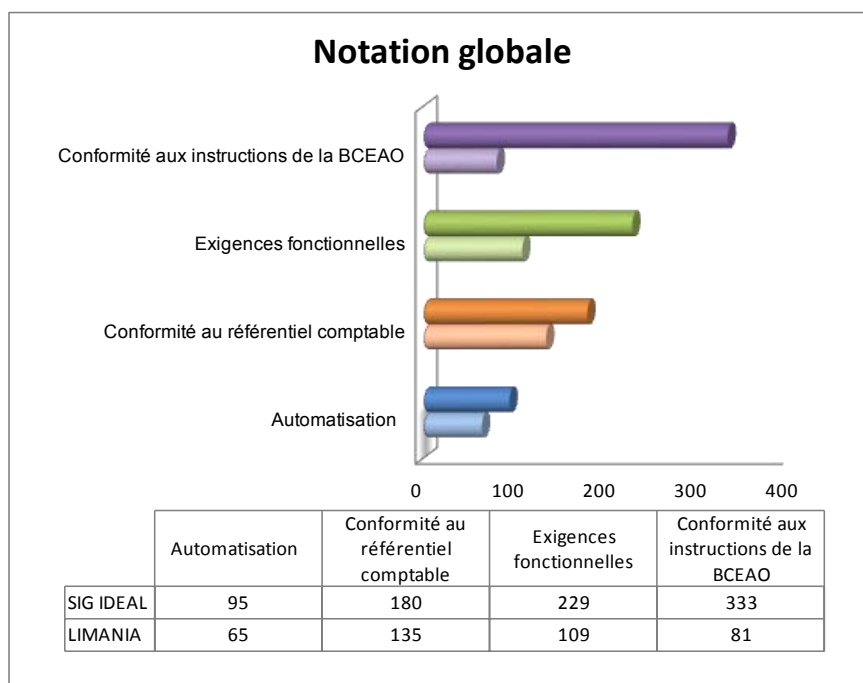


### 3.16.3 Automatisation

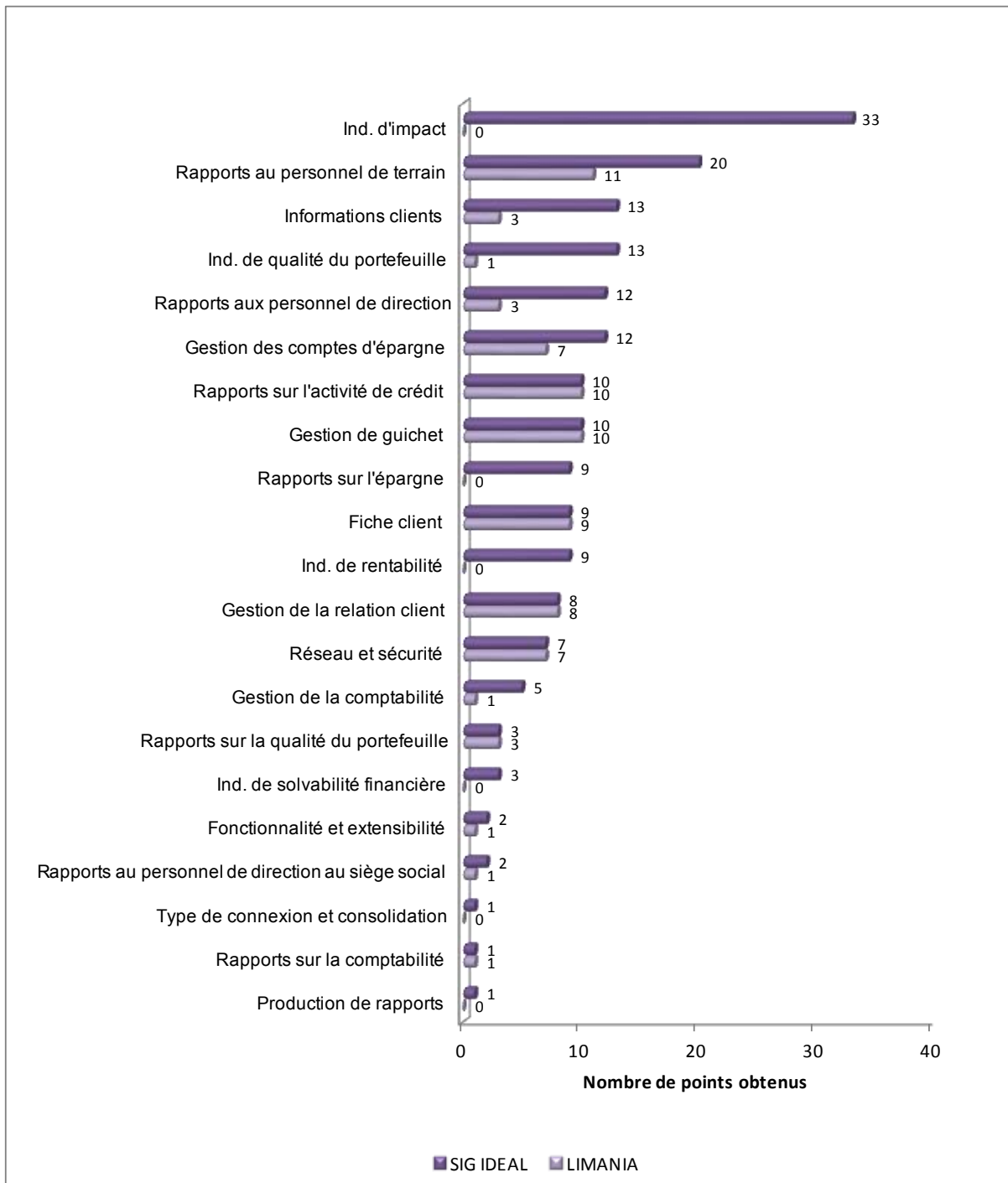
<b>Automatisation</b>	<b>SIG IDEAL</b>	<b>IMF MANAGER</b>
Votre logiciel de gestion financière, est-il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère-t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	5
Le reporting est-il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	0
Paie	1	0
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>10</b>

3.17 LIMANIA Version 3.0

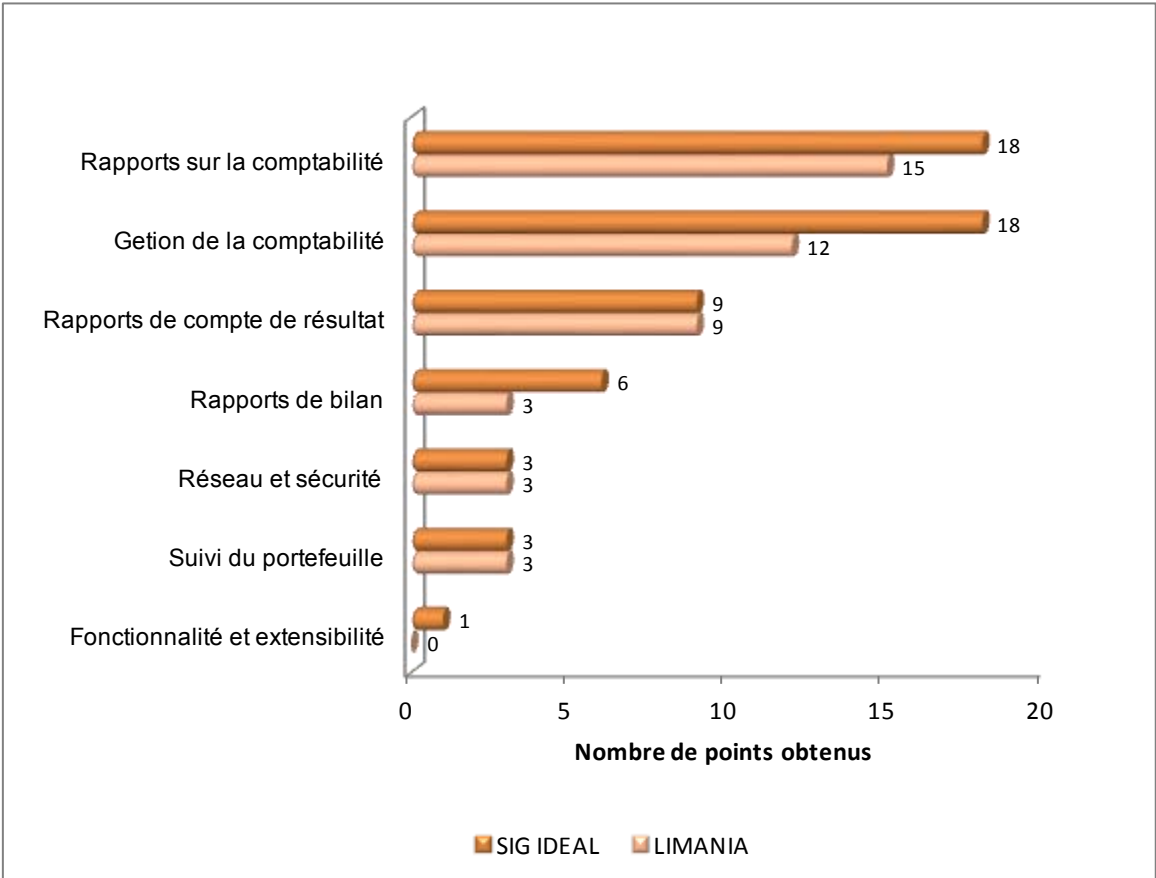
3.17.1 Cadre réglementaire



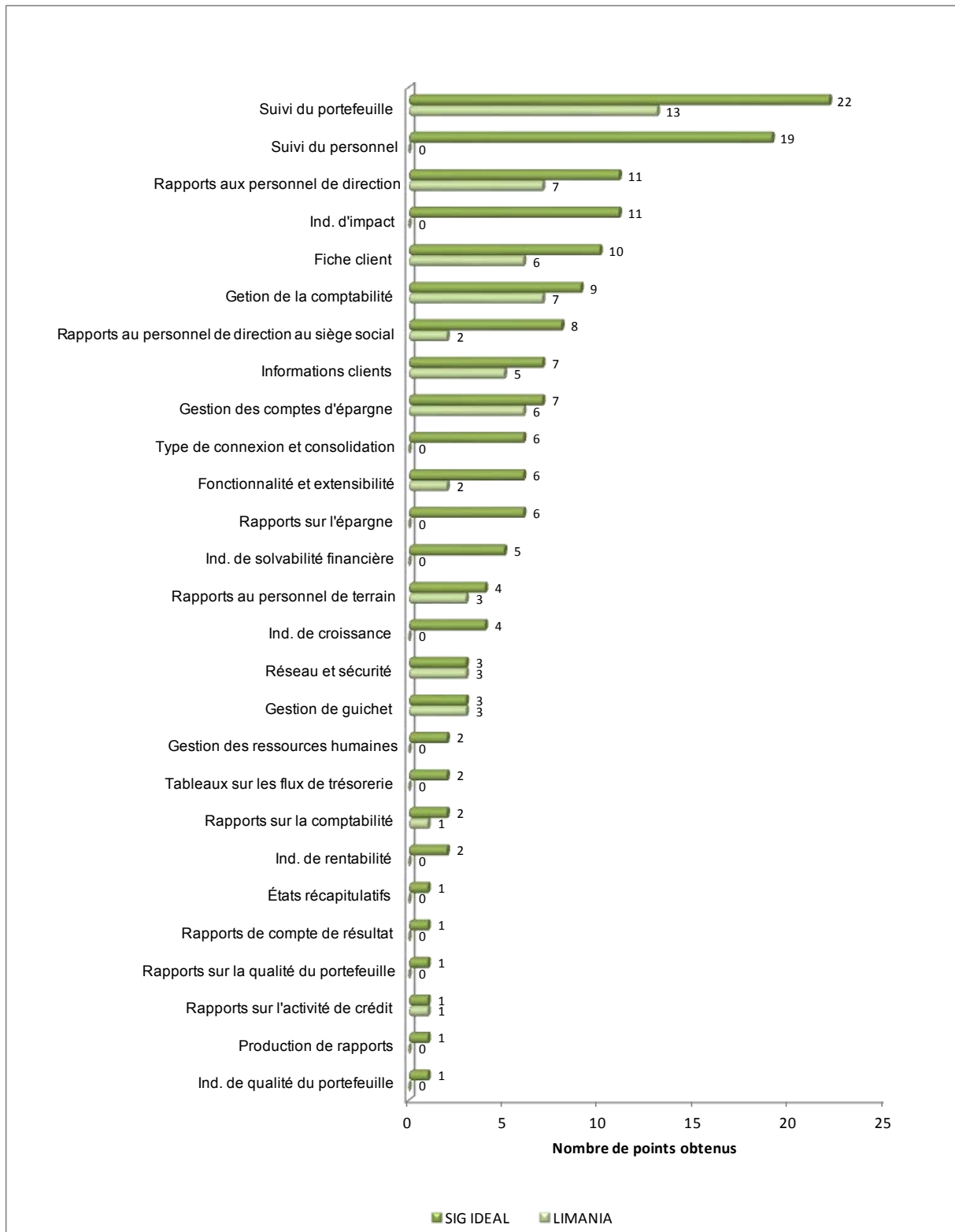
3.17.2 Instructions de la BCEAO



3.17.2.1 Nouveau référentiel comptable



**3.17.3 Exigences fonctionnelles**



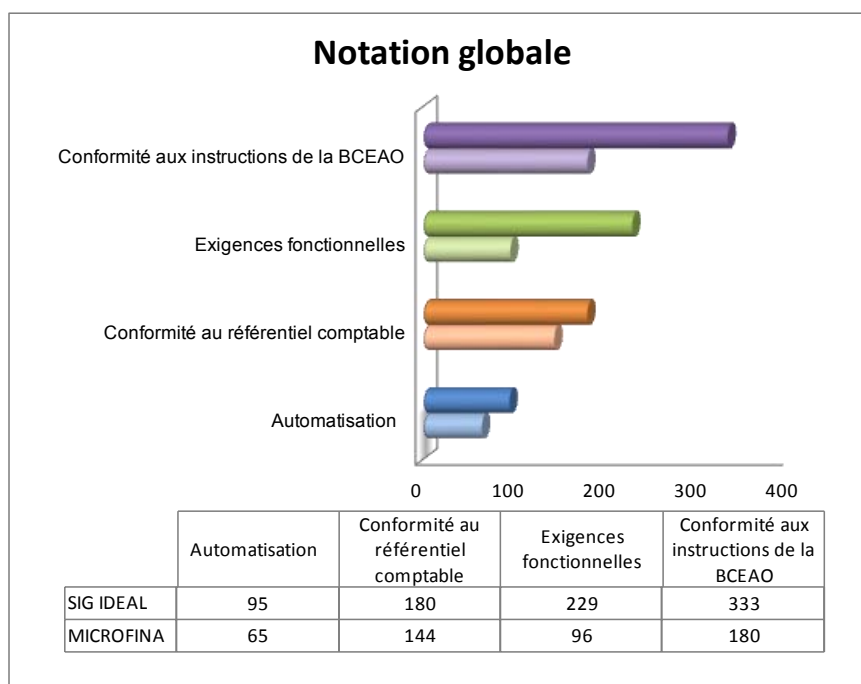
### 3.17.4 Automatisation

<b>Automatisation</b>	<b>SIG IDEAL</b>	<b>LIMANIA</b>
Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	5
Le reporting est il conforme au NRC ?	5	5
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	1
Paie	1	1
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>17</b>

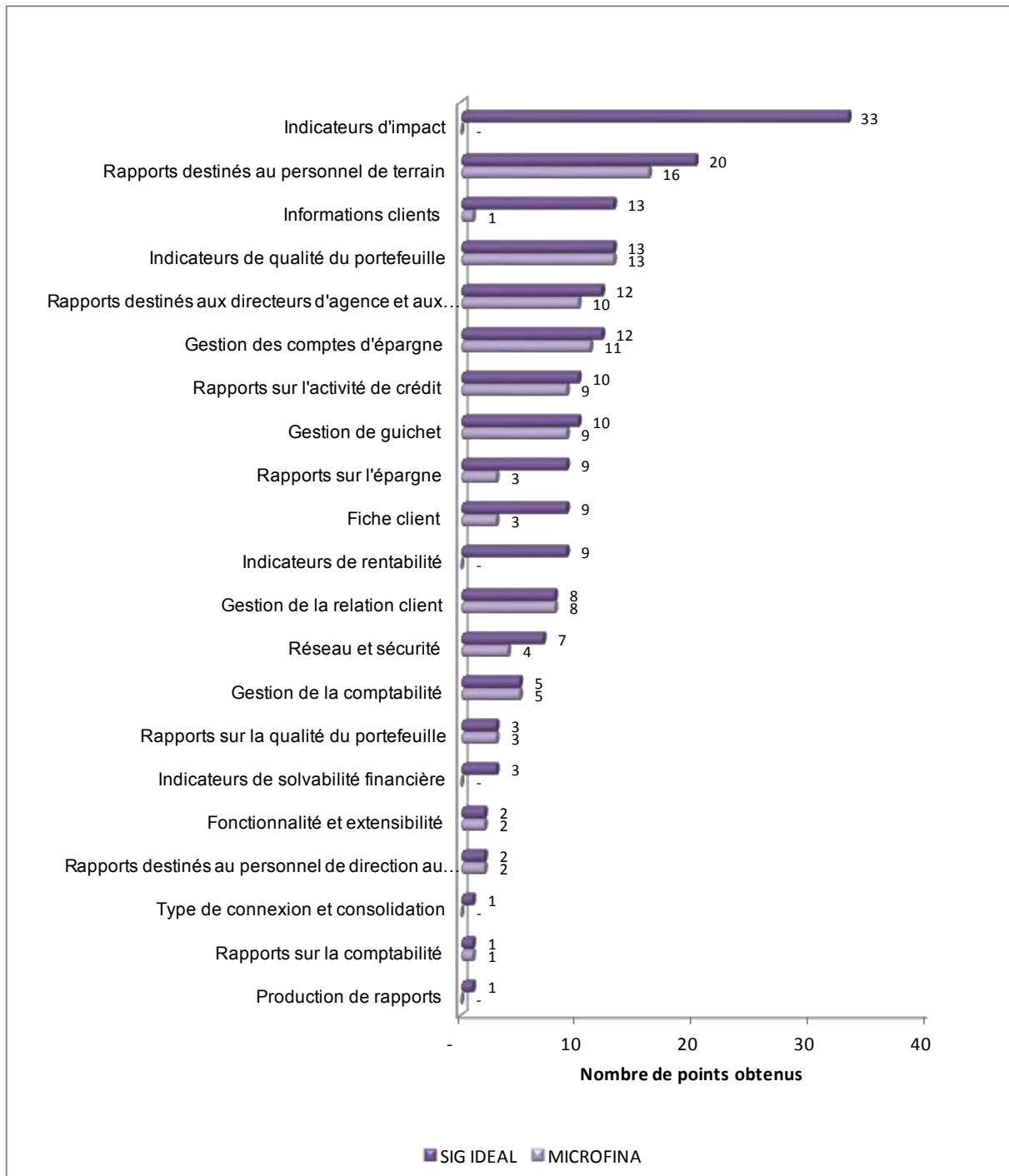


### 3.18 MICROFINA Version février 2010

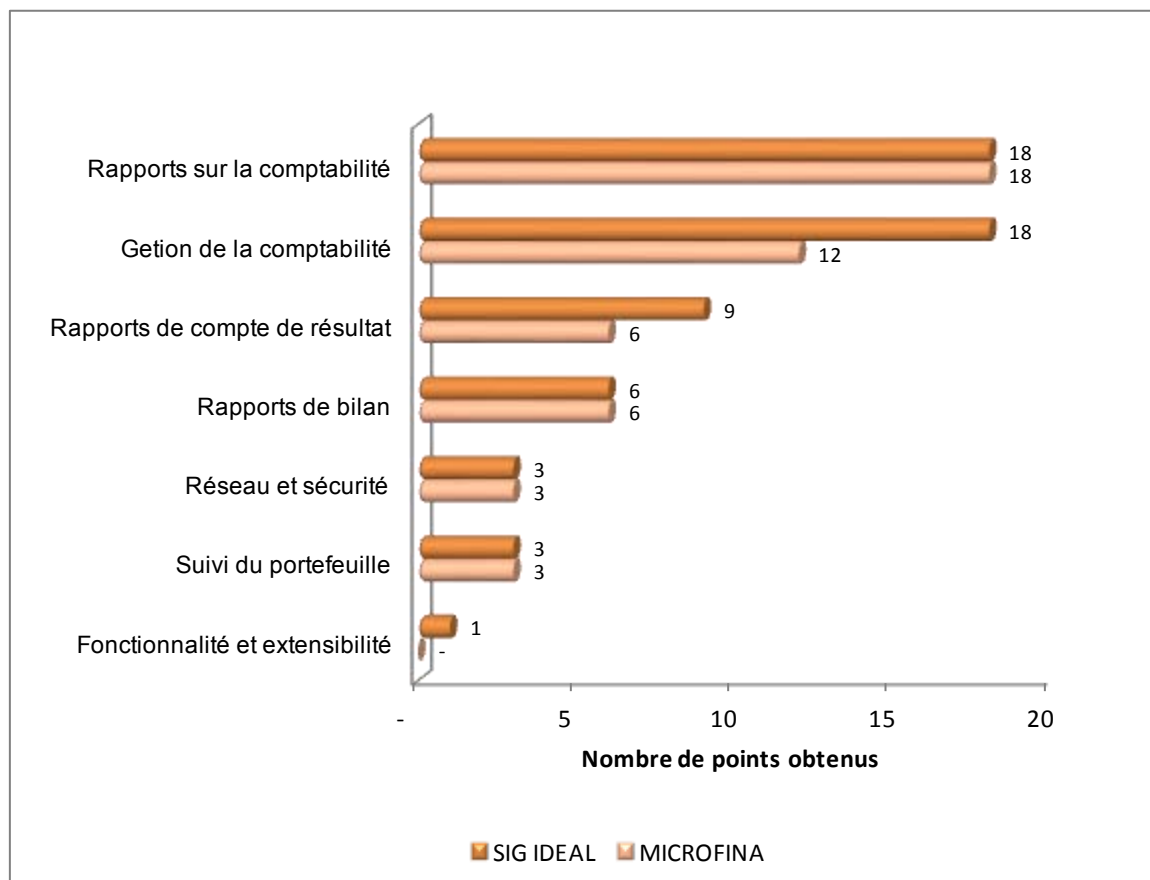
#### 3.18.1 Cadre réglementaire



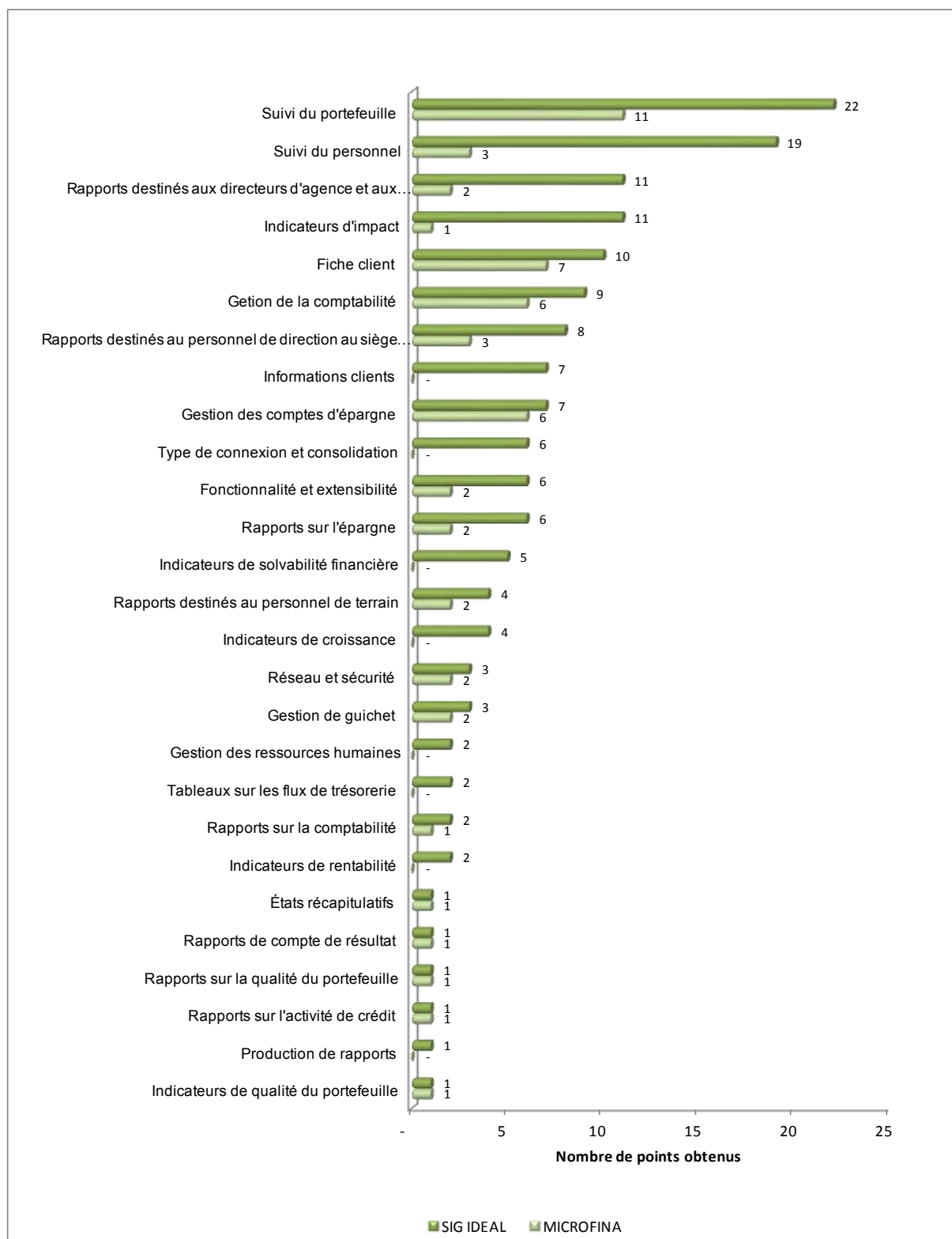
3.18.1.1 Instructions de la BCEAO



**3.18.1.2 Nouveau référentiel comptable**



### 3.18.2 Exigences fonctionnelles

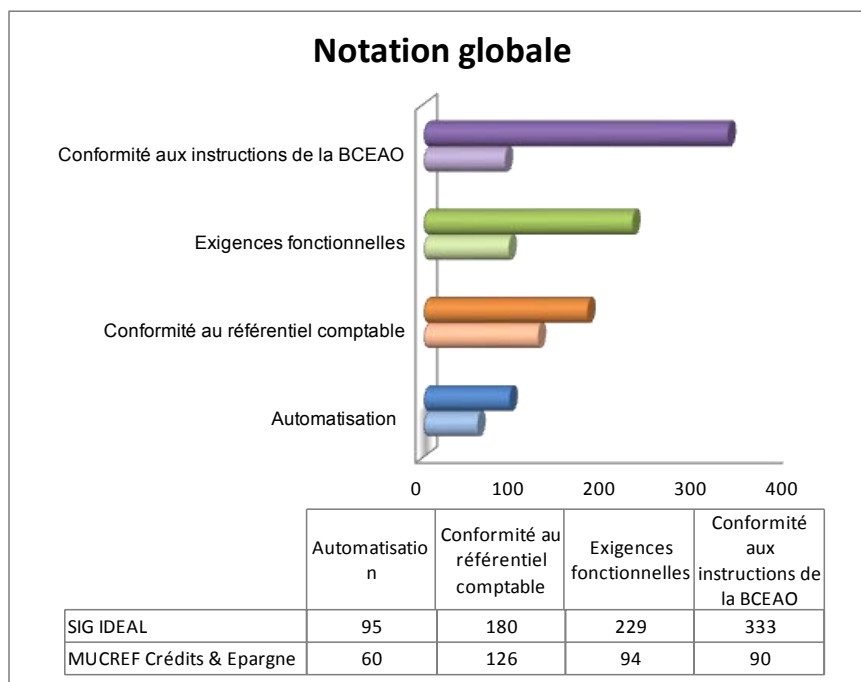


### 3.18.3 Automatisation

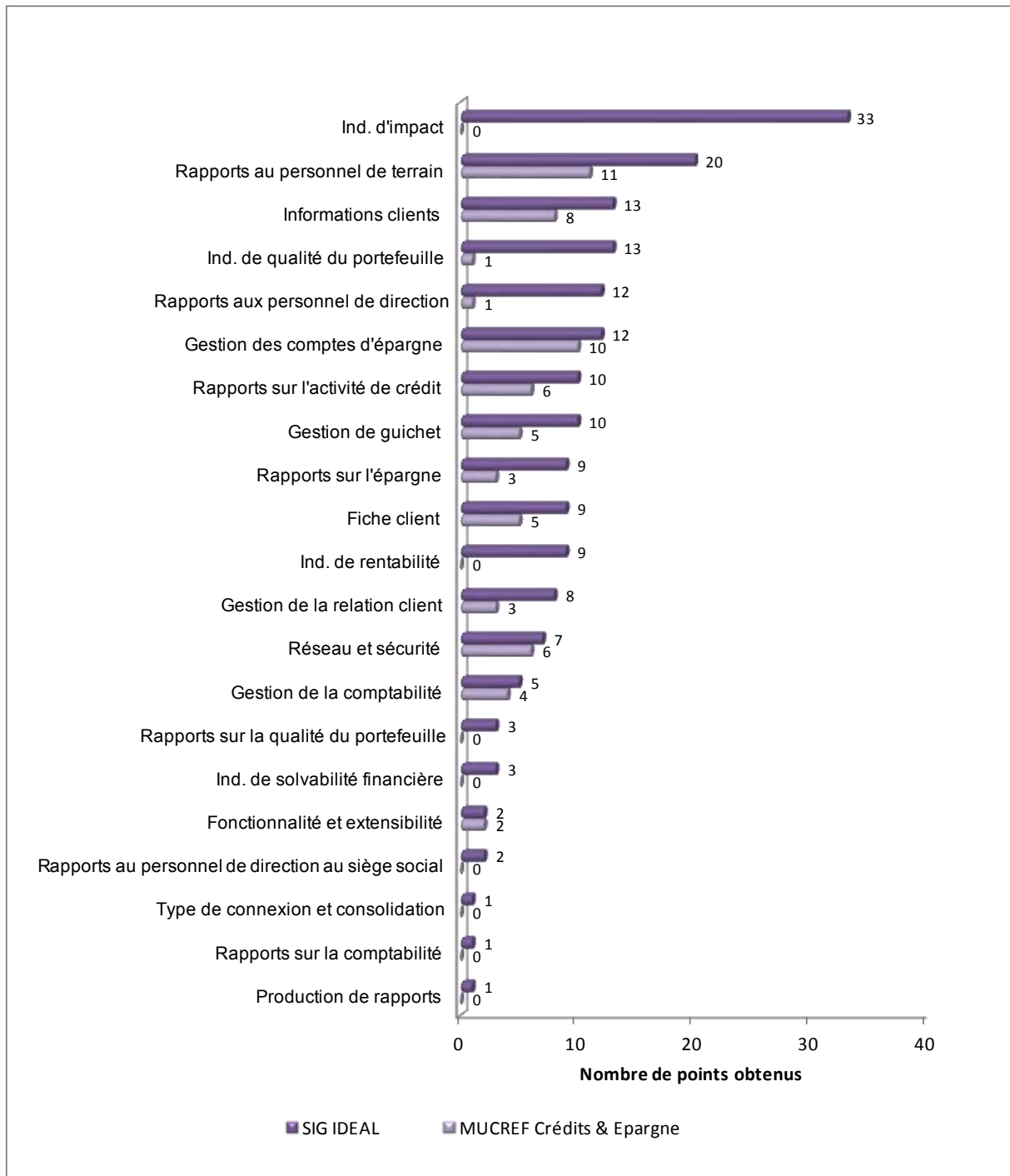
<b>Automatisation</b>	<b>SIG IDEAL</b>	<b>MICROFINA</b>
Votre logiciel de gestion financière, est-il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère-t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	5
Le reporting est-il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	1
Paie	1	1
RH	1	1
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>13</b>

### 3.19 MUCREF CRÉDITS ET ÉPARGNE Version février 2010

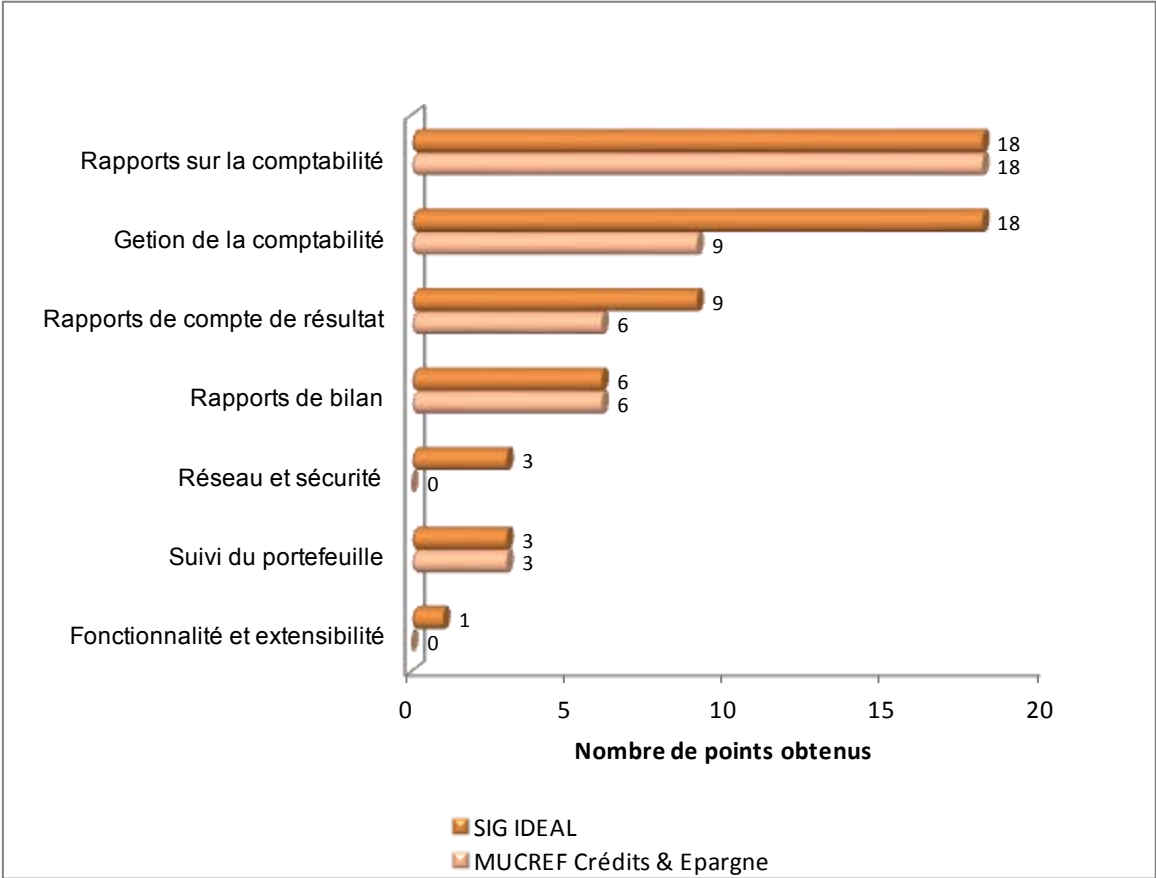
#### 3.19.1 Cadre règlementaire



3.19.1.1 Instructions de la BCEAO

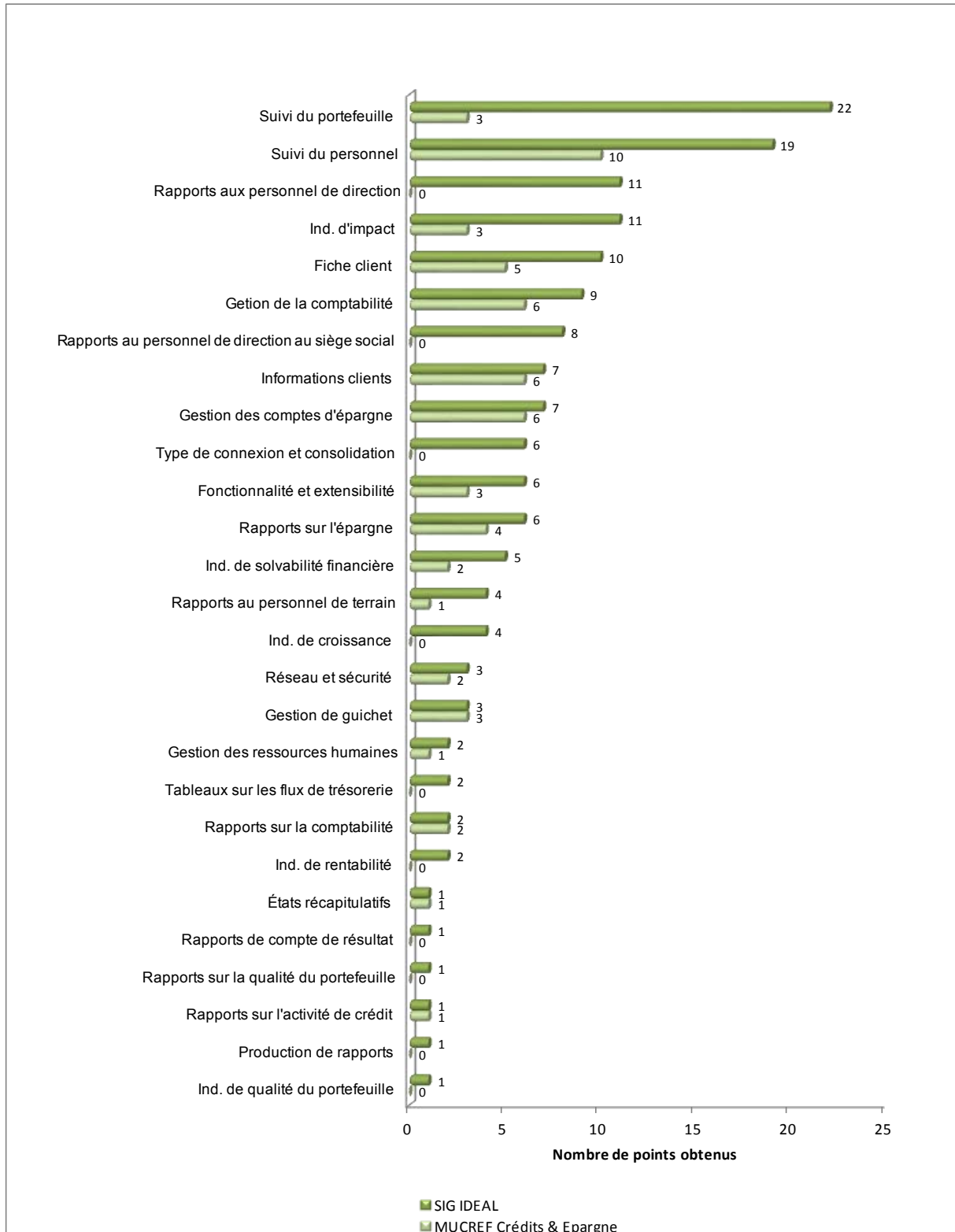


3.19.1.2 Nouveau référentiel comptable





**3.19.2 Exigences fonctionnelles**

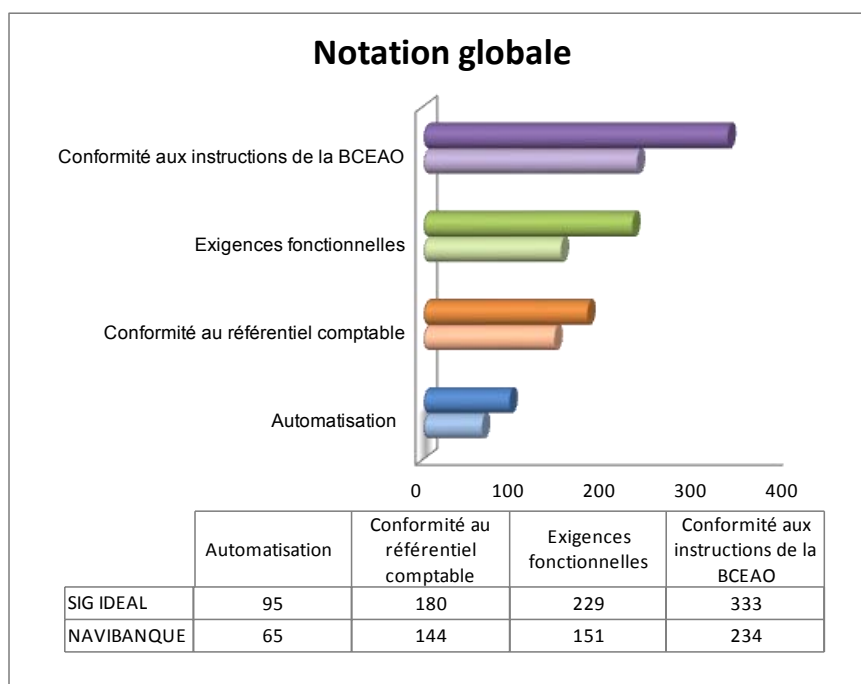


### 3.19.3 Automatisation

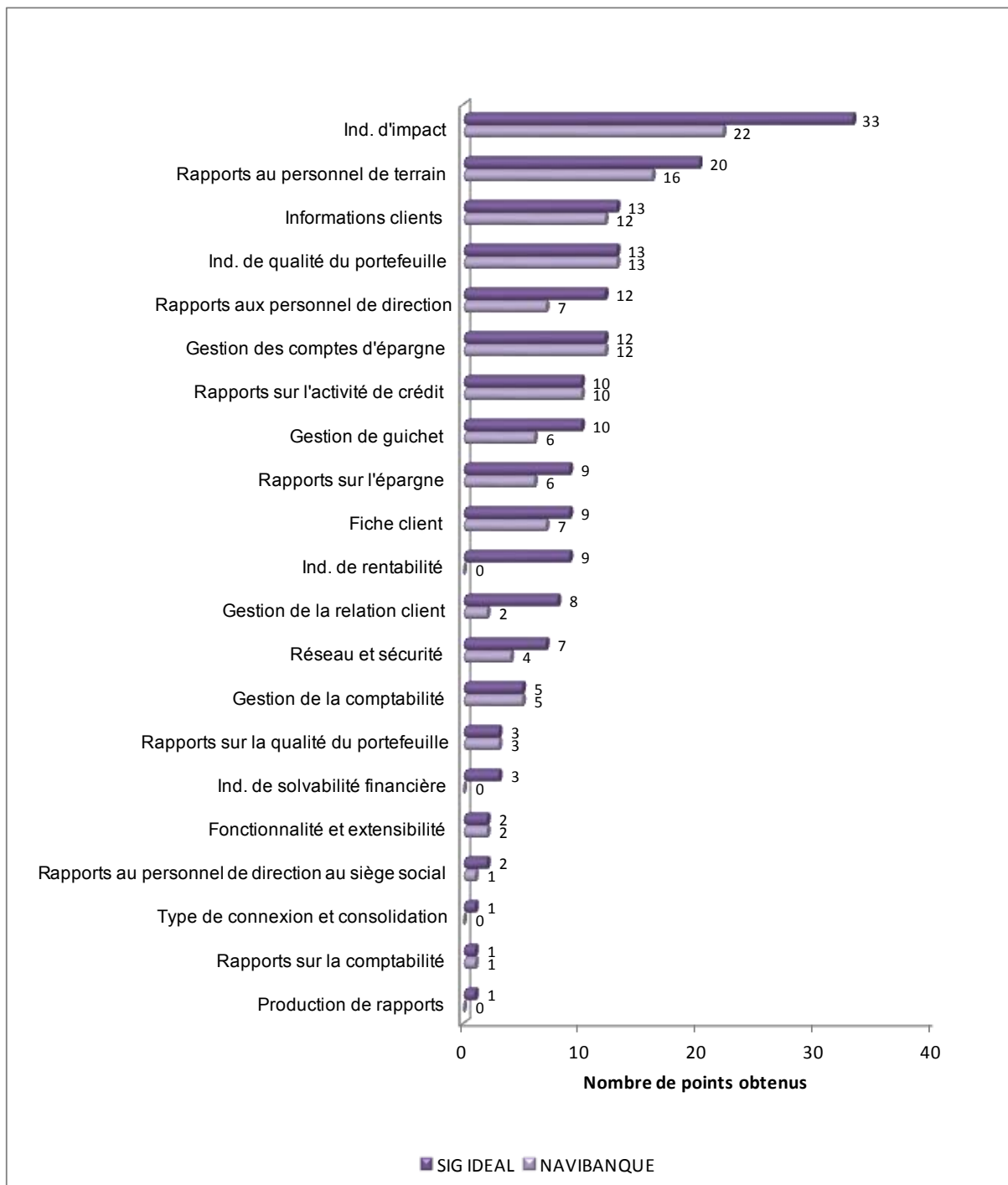
Automatisation	SIG IDEAL	MUCREF Crédits & Epargne
Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	5
Le reporting est il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	0
Paie	1	1
RH	1	1
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>12</b>

### 3.20 NAVIBANQUE Version février 2010

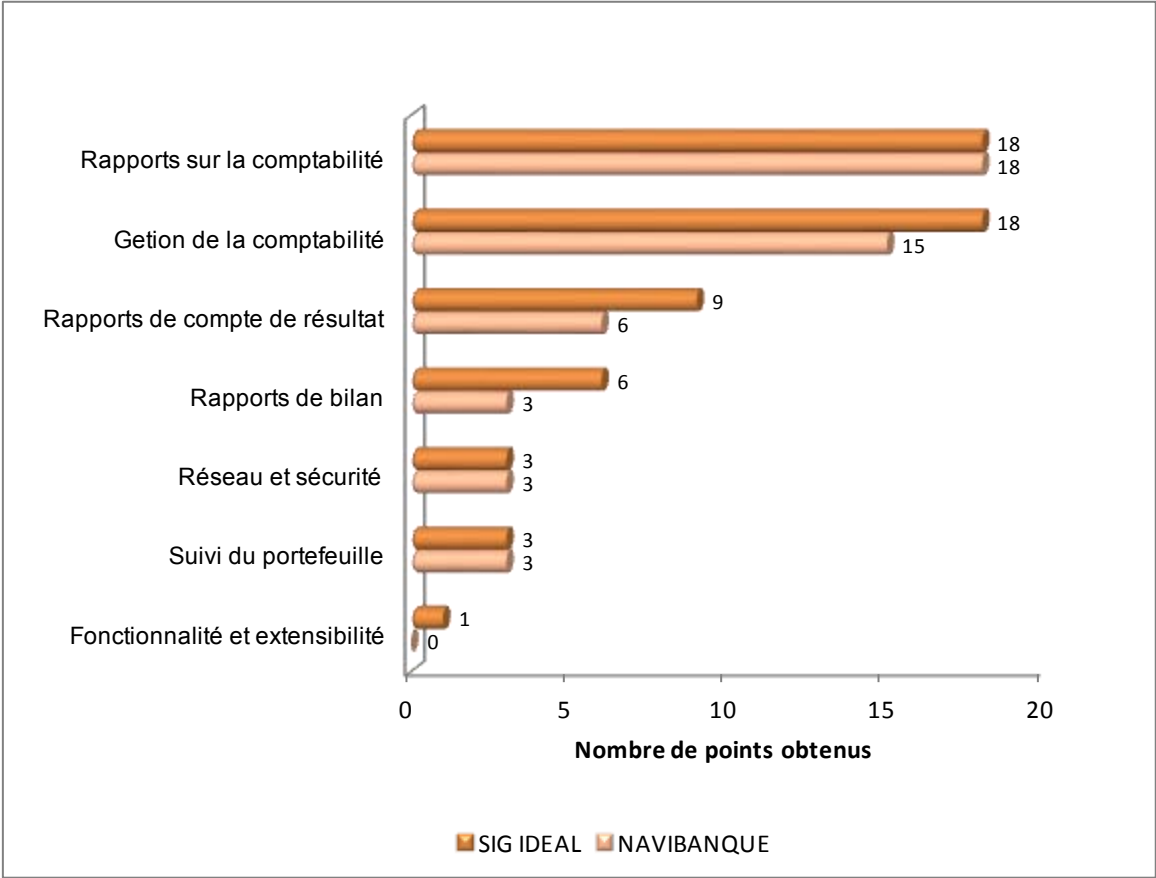
#### 3.20.1 Cadre réglementaire



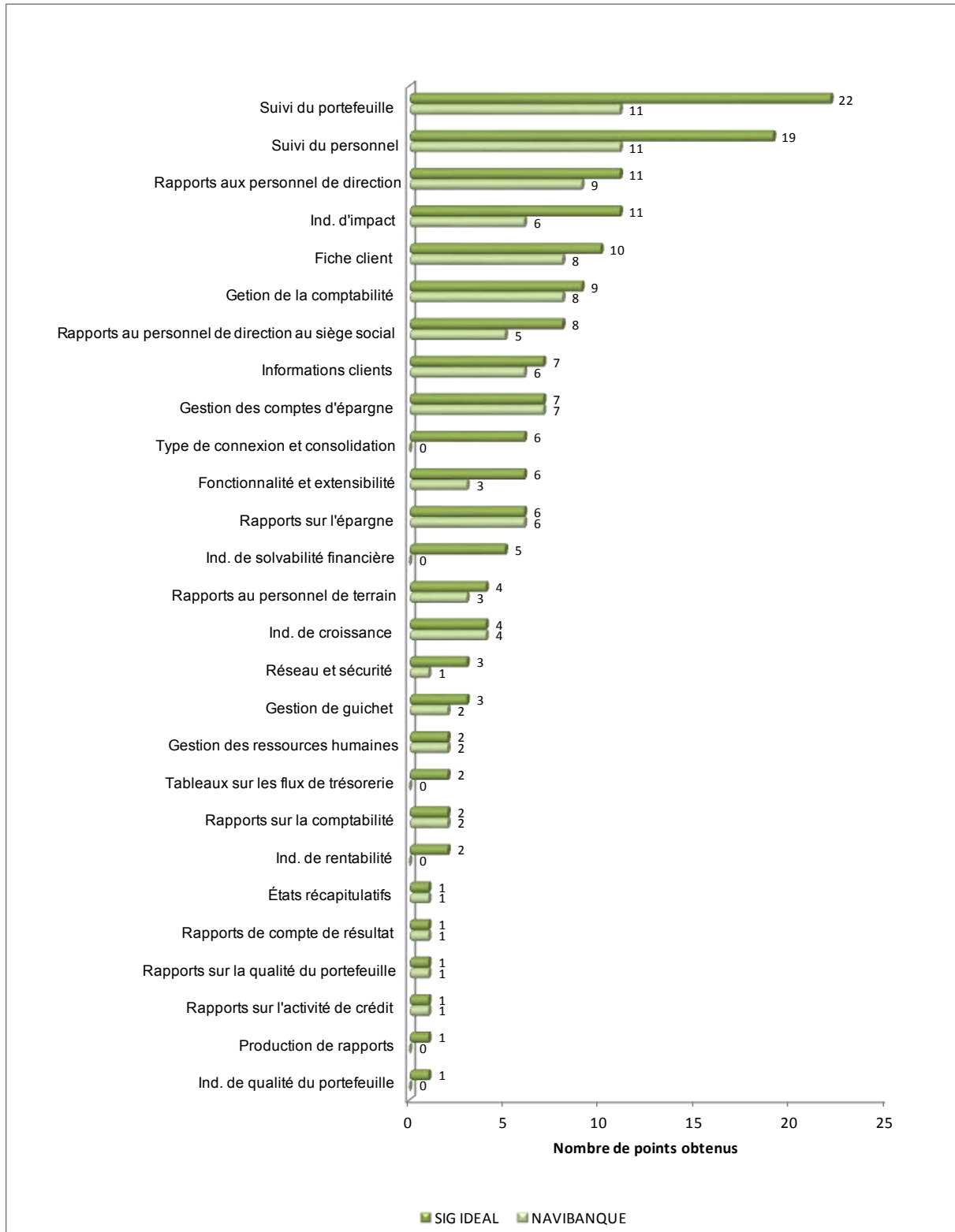
3.20.1.1 Instructions de la BCEAO



3.20.1.2 Nouveau référentiel comptable



**3.20.2 Exigences fonctionnelles**

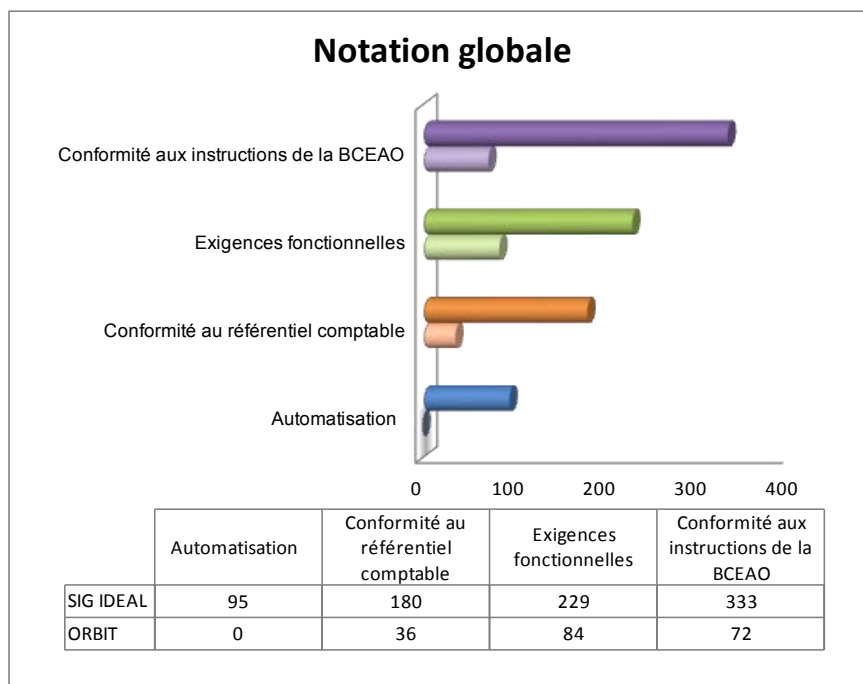


### 3.20.3 Automatisation

<b>Automatisation</b>	<b>SIG IDEAL</b>	<b>NAVIBANQUE</b>
Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	5
Le reporting est il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	1
Paie	1	1
RH	1	1
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>13</b>

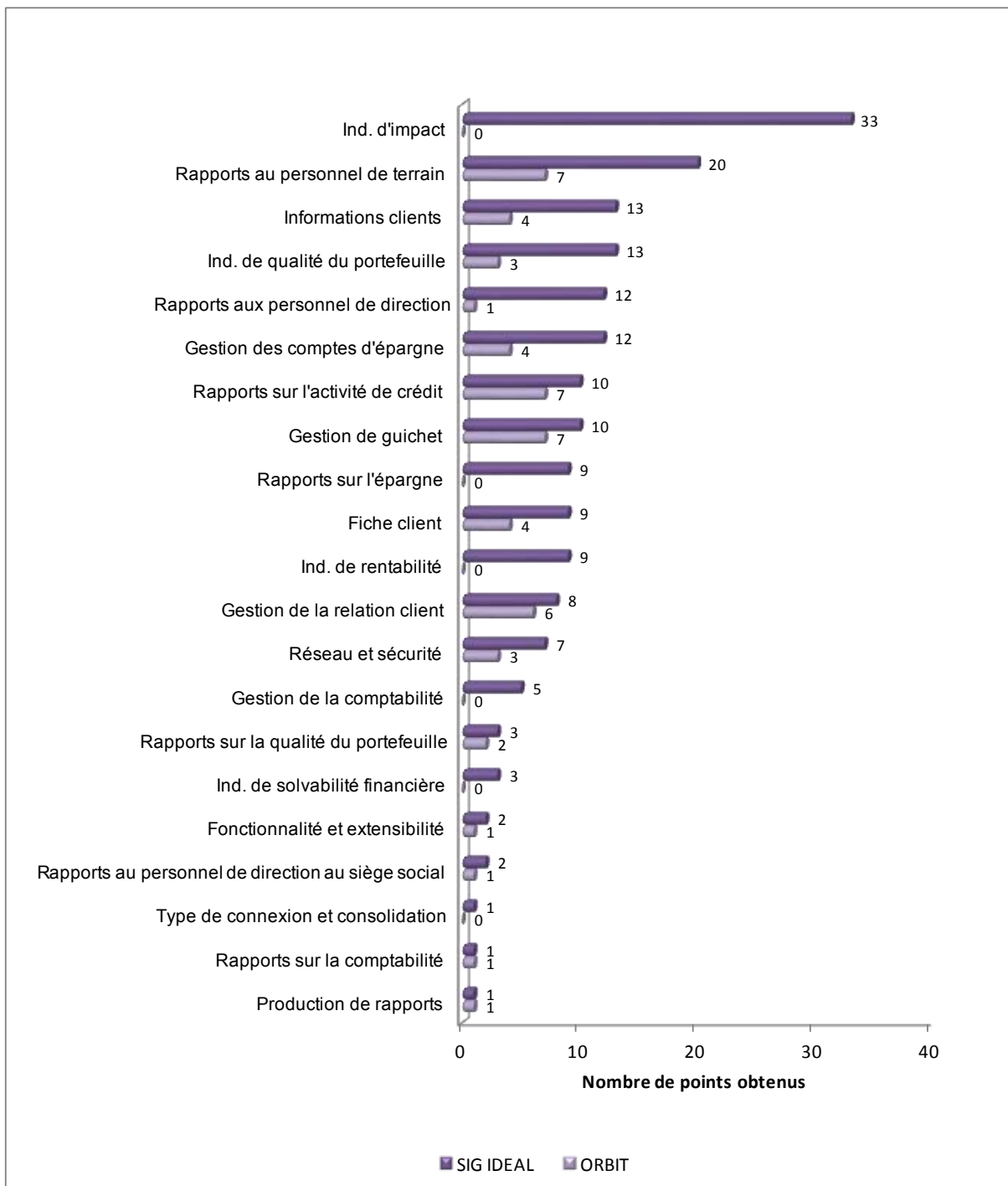
3.21 ORBIT Version février 2010

3.21.1 Cadre réglementaire

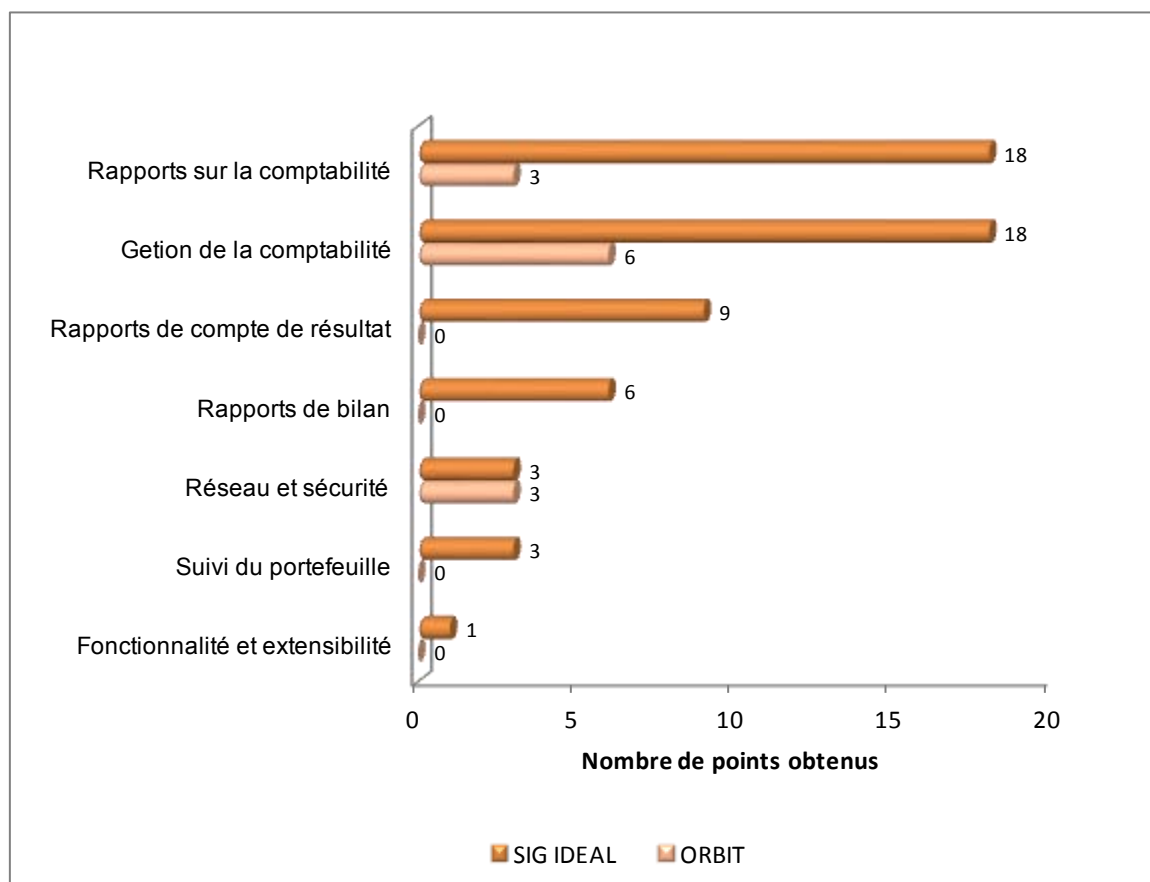




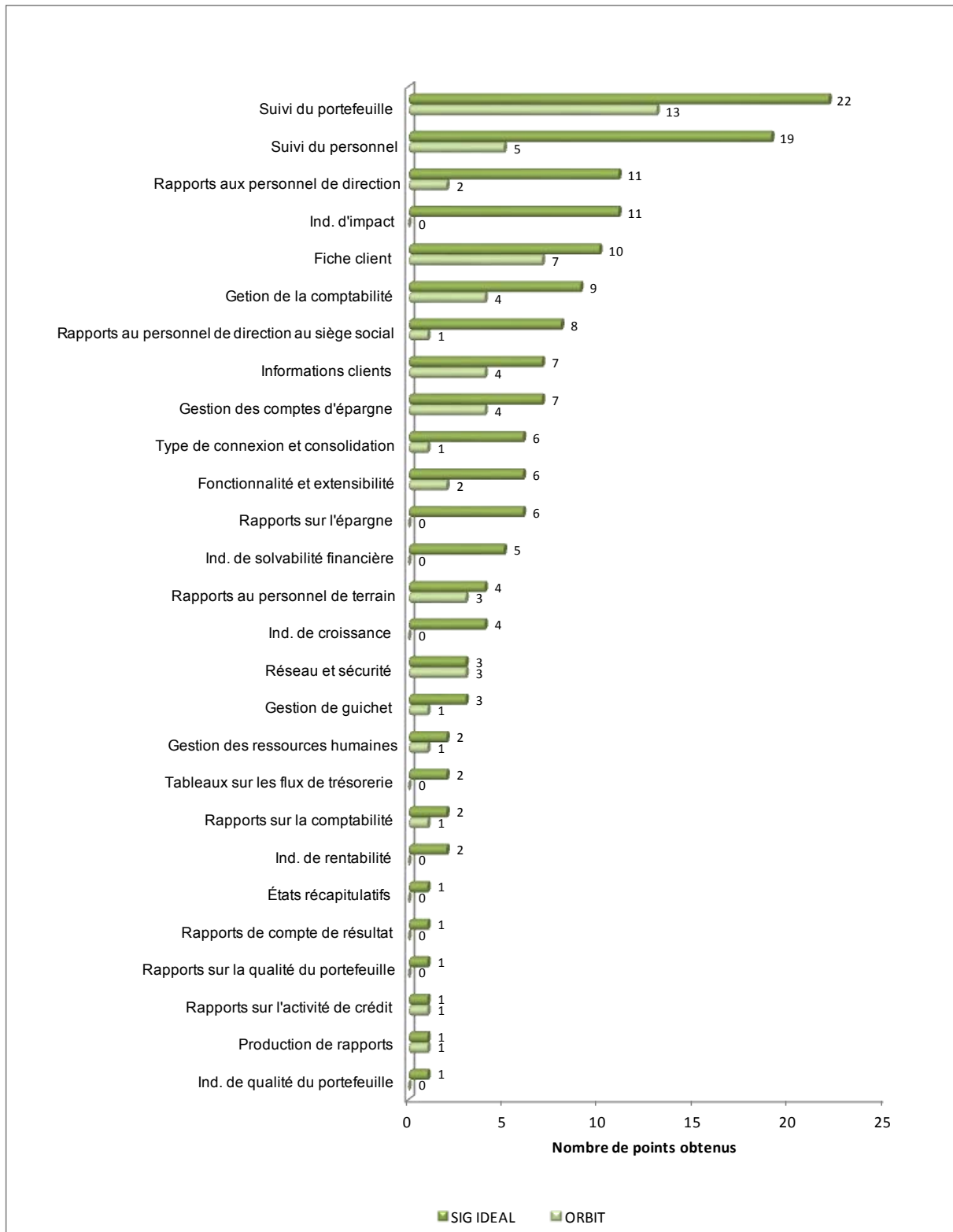
3.21.1.1 Instructions de la BCEAO



**3.21.1.2 Nouveau référentiel comptable**



**3.21.2 Exigences fonctionnelles**

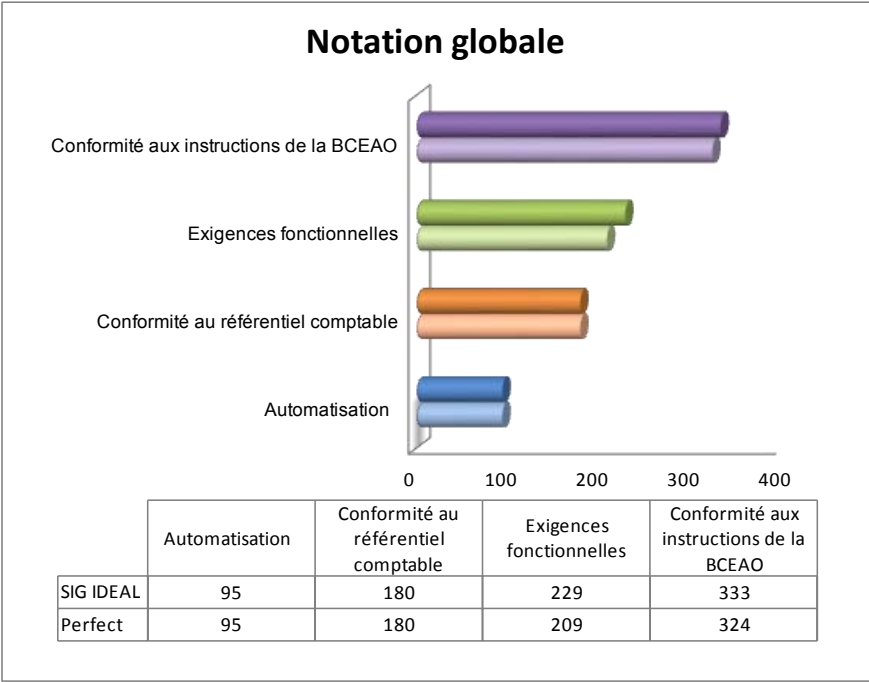


### 3.21.3 Automatisation

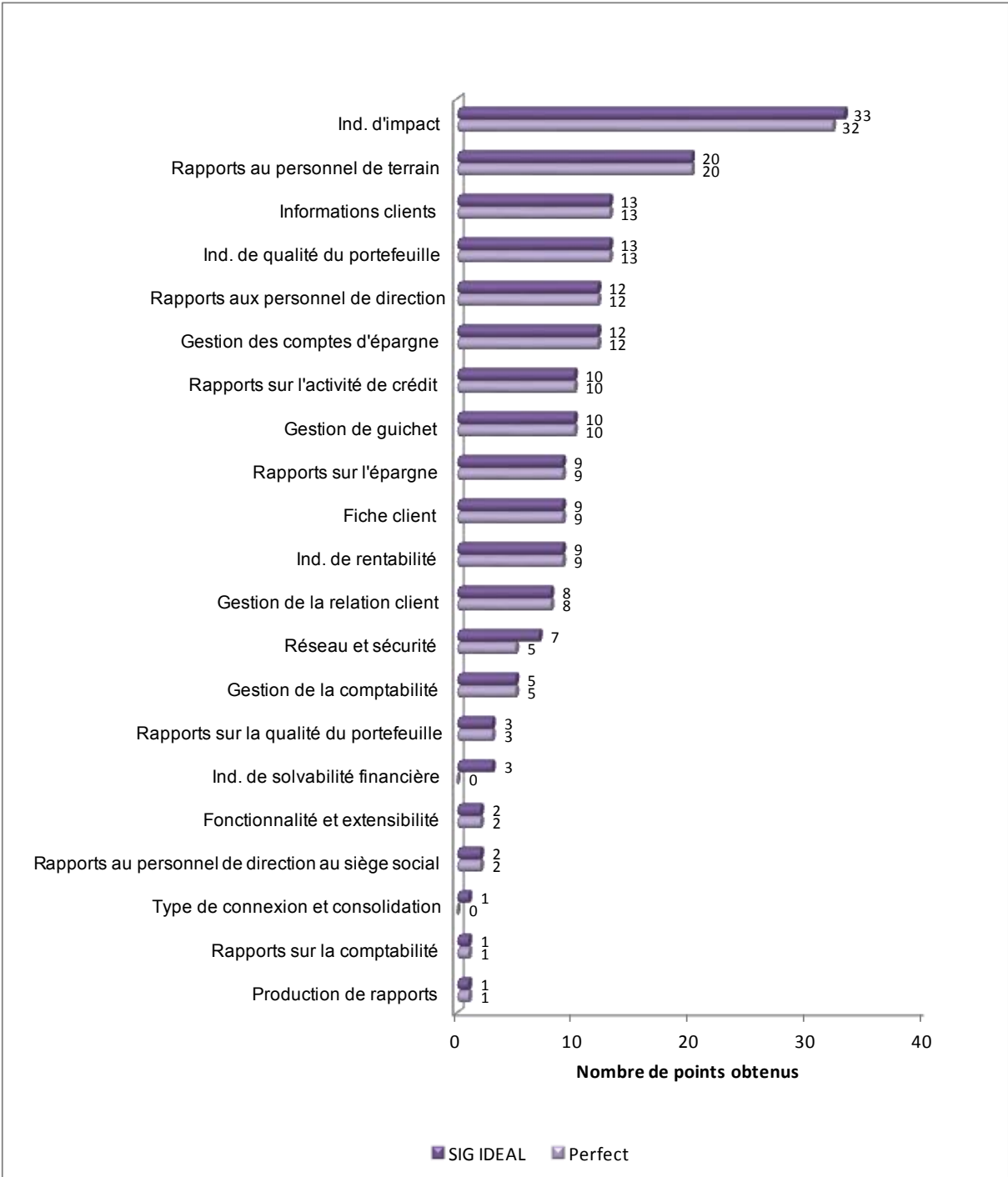
Automatisation	SIG IDEAL	ORBIT
Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	5	0
Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	0
Le reporting est il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	0
Paie	1	0
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>0</b>

**3.22 PERFECT Version 5**

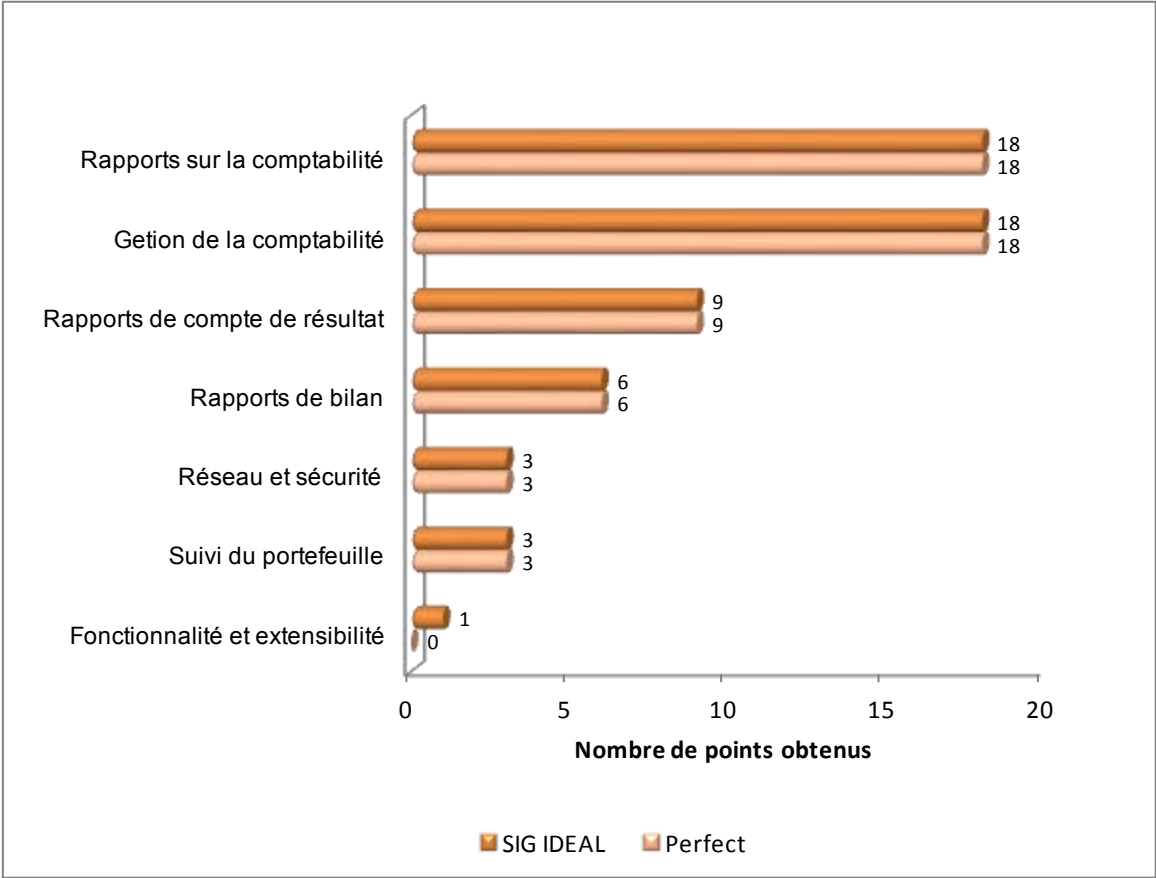
**3.22.1 Cadre règlementaire**



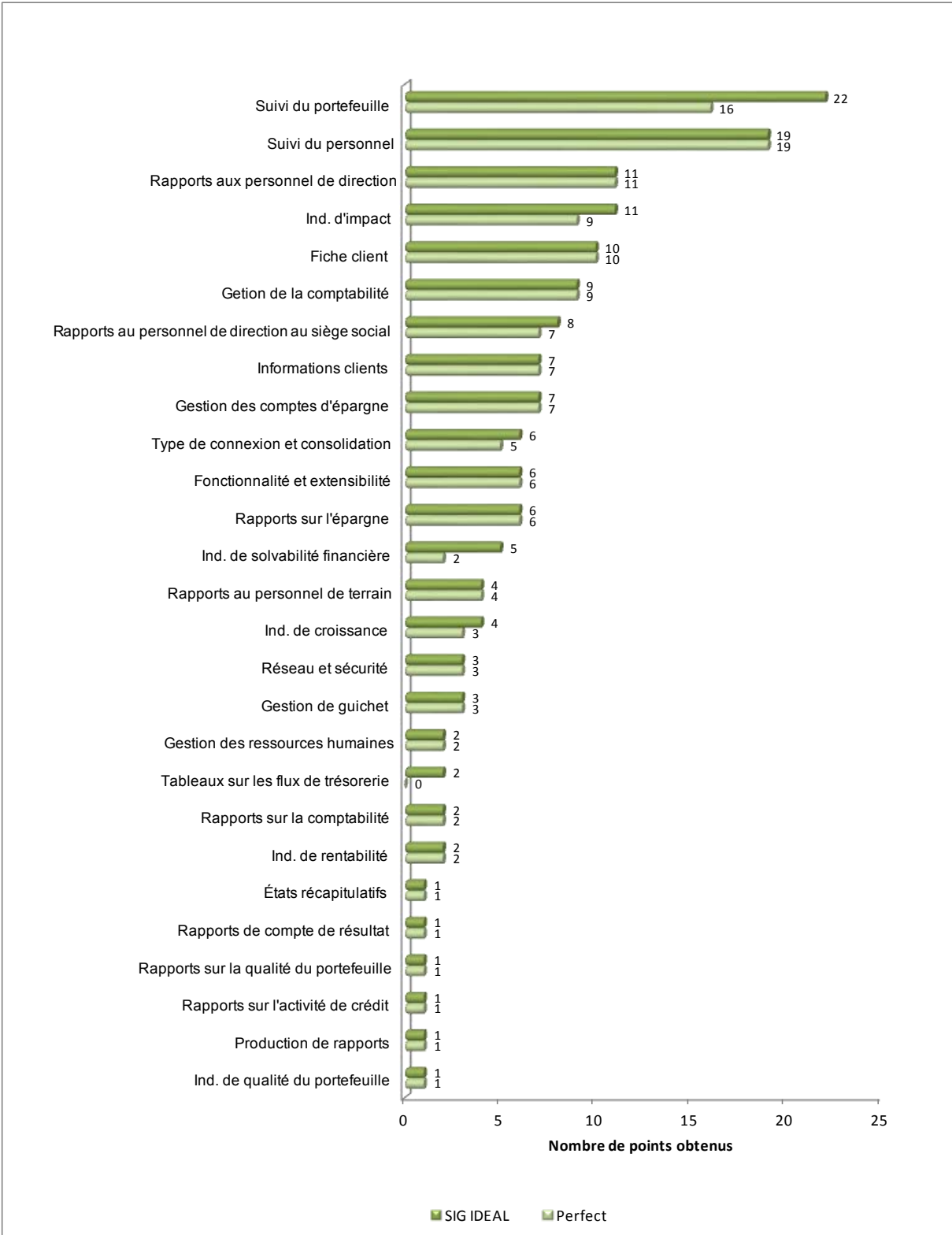
3.22.1.1 Instructions de la BCEAO



3.22.1.2 Nouveau référentiel comptable



3.22.2 Exigences fonctionnelles





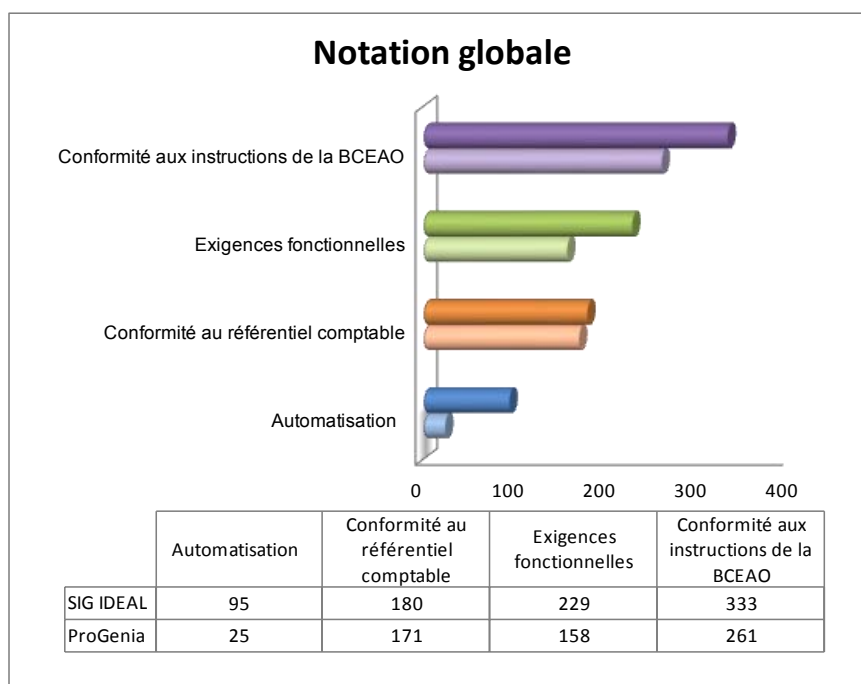
### 3.22.3 Automatisation

Automatisation	SIG IDEAL	Perfect
Votre logiciel de gestion financière, est-il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère-t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	5
Le reporting est-il conforme au NRC ?	5	5
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	1
Paie	1	1
RH	1	1
Gestion stock	0	0
Autres	1	1
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>19</b>

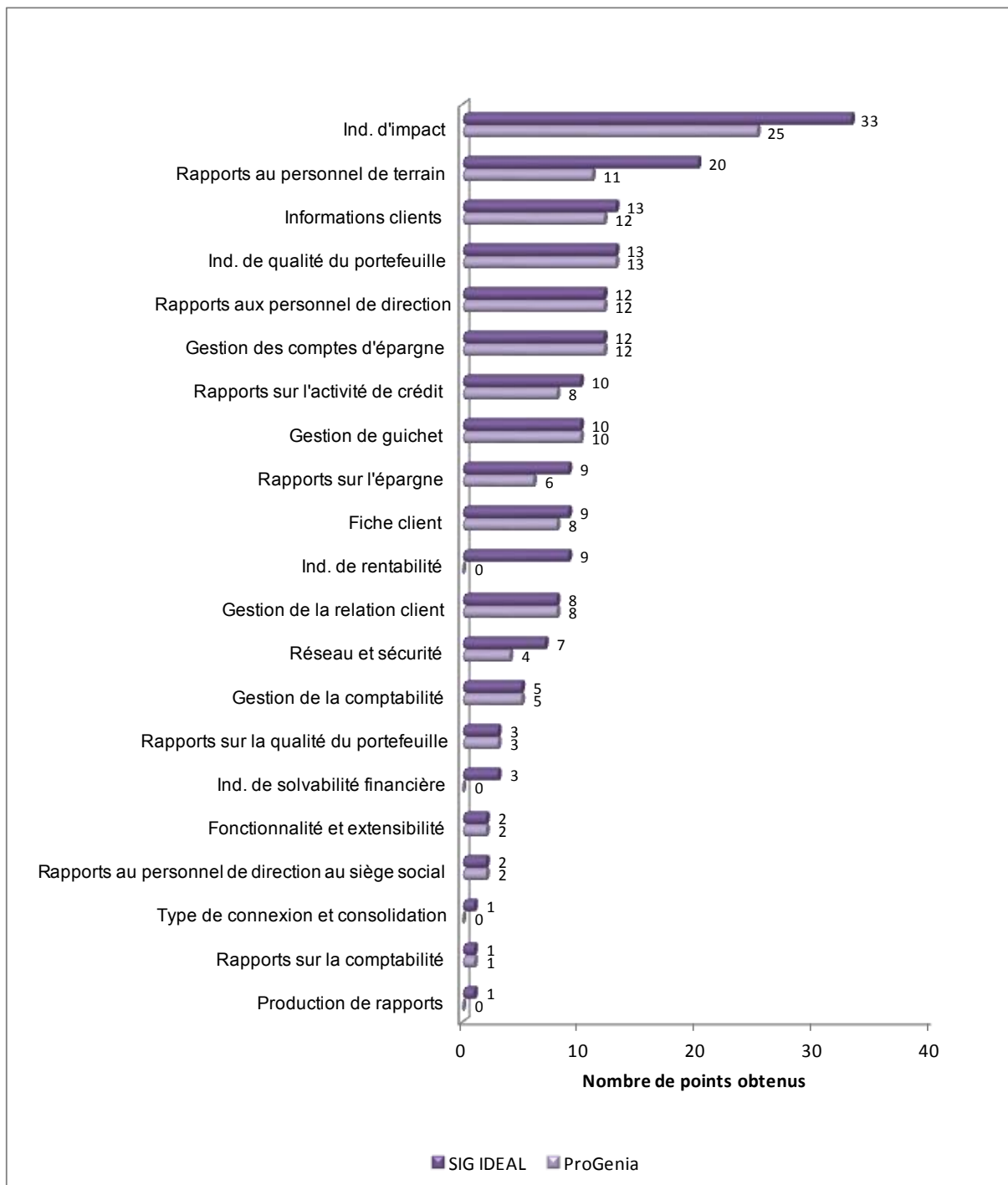
Il est à noter qu'une nouvelle version PERFECT 6.1 est disponible.

### 3.23 PROGENIA Version février 2010

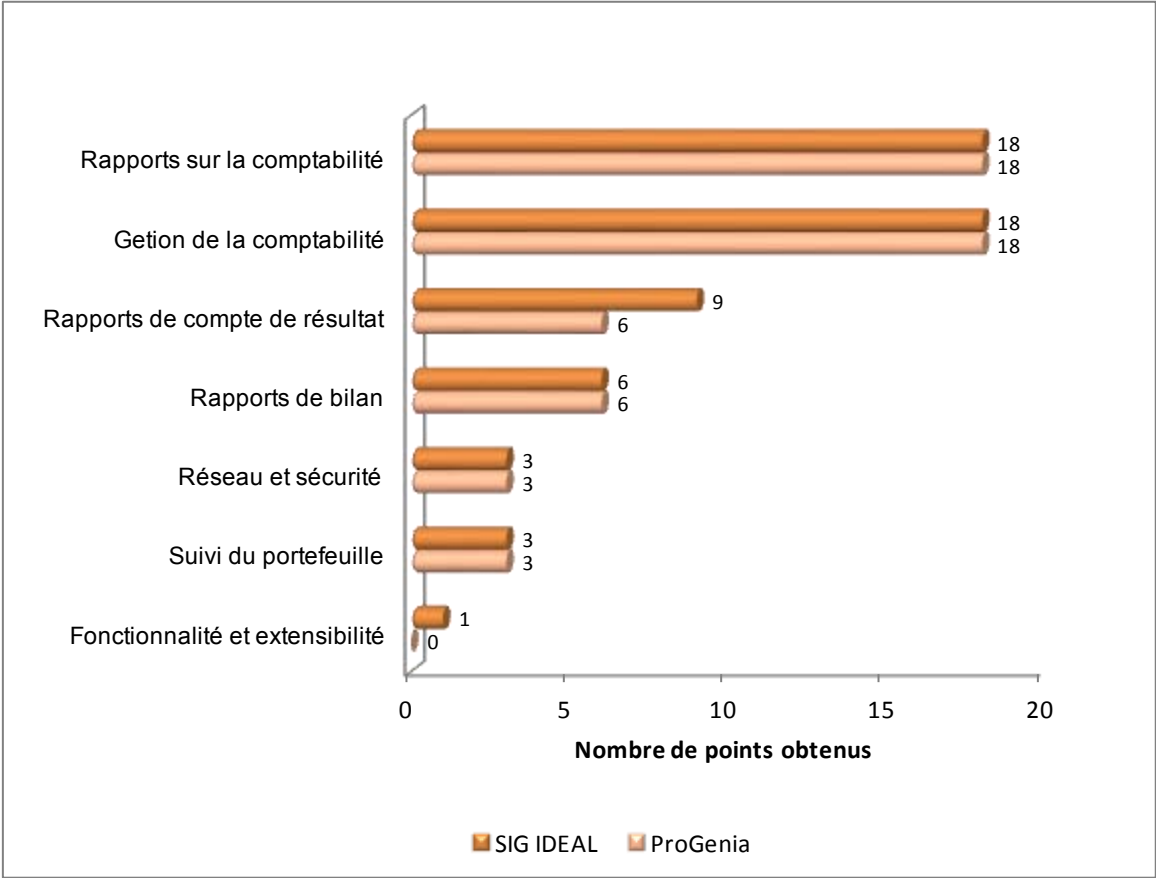
#### 3.23.1 Cadre réglementaire



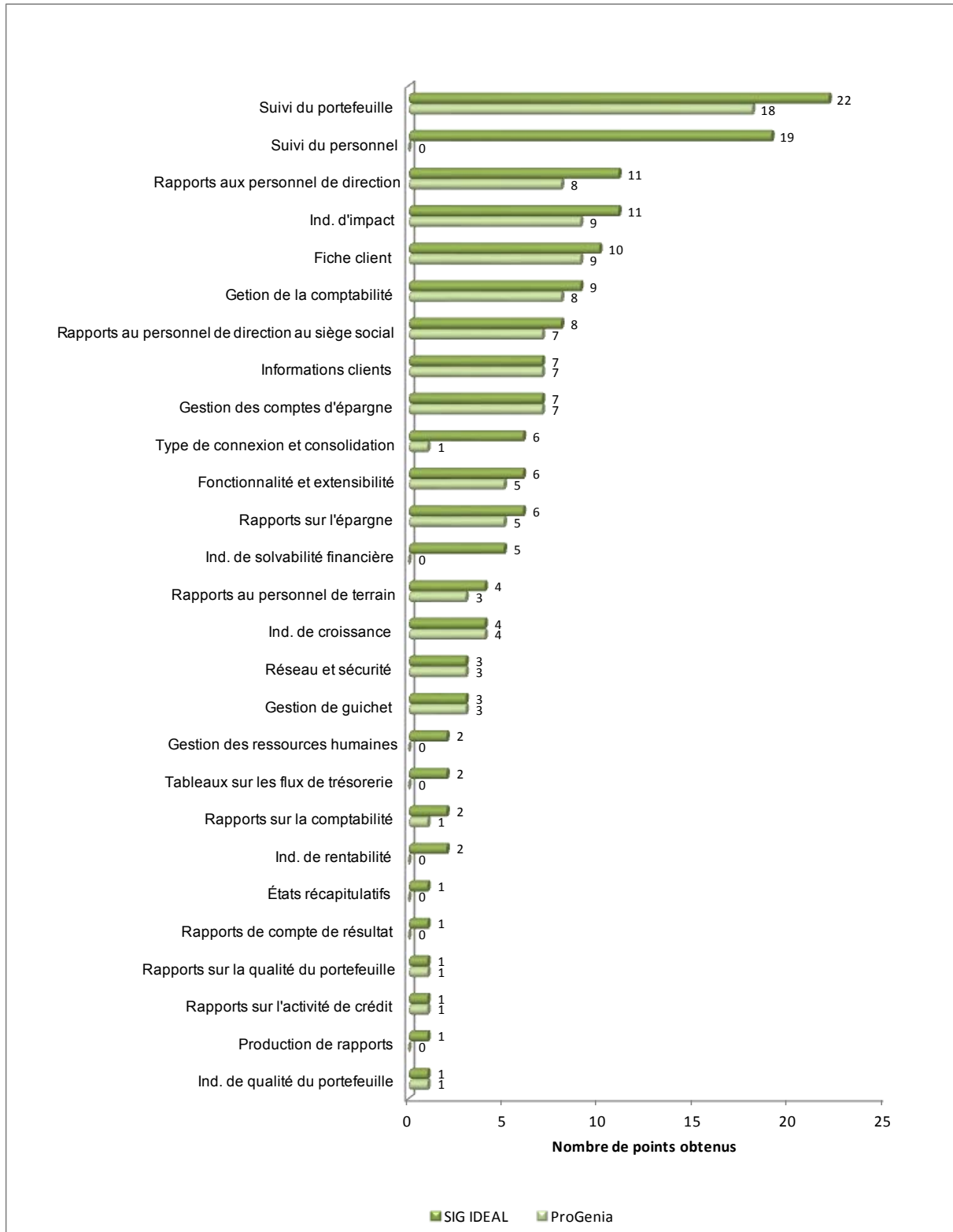
3.23.1.1 Instructions de la BCEAO



3.23.1.2 Nouveau référentiel comptable



**3.23.2 Exigences fonctionnelles**

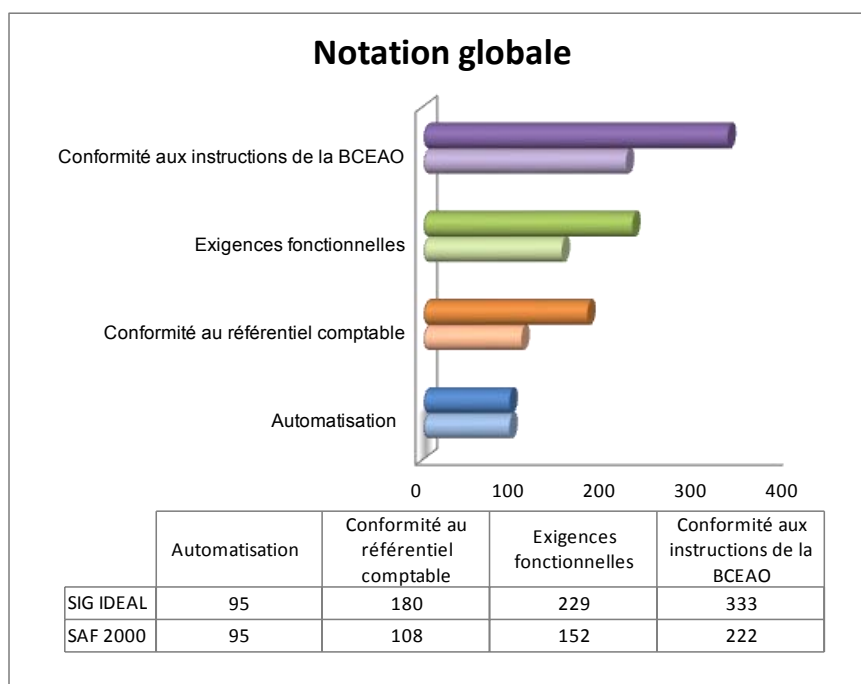


### 3.23.3 Automatisation

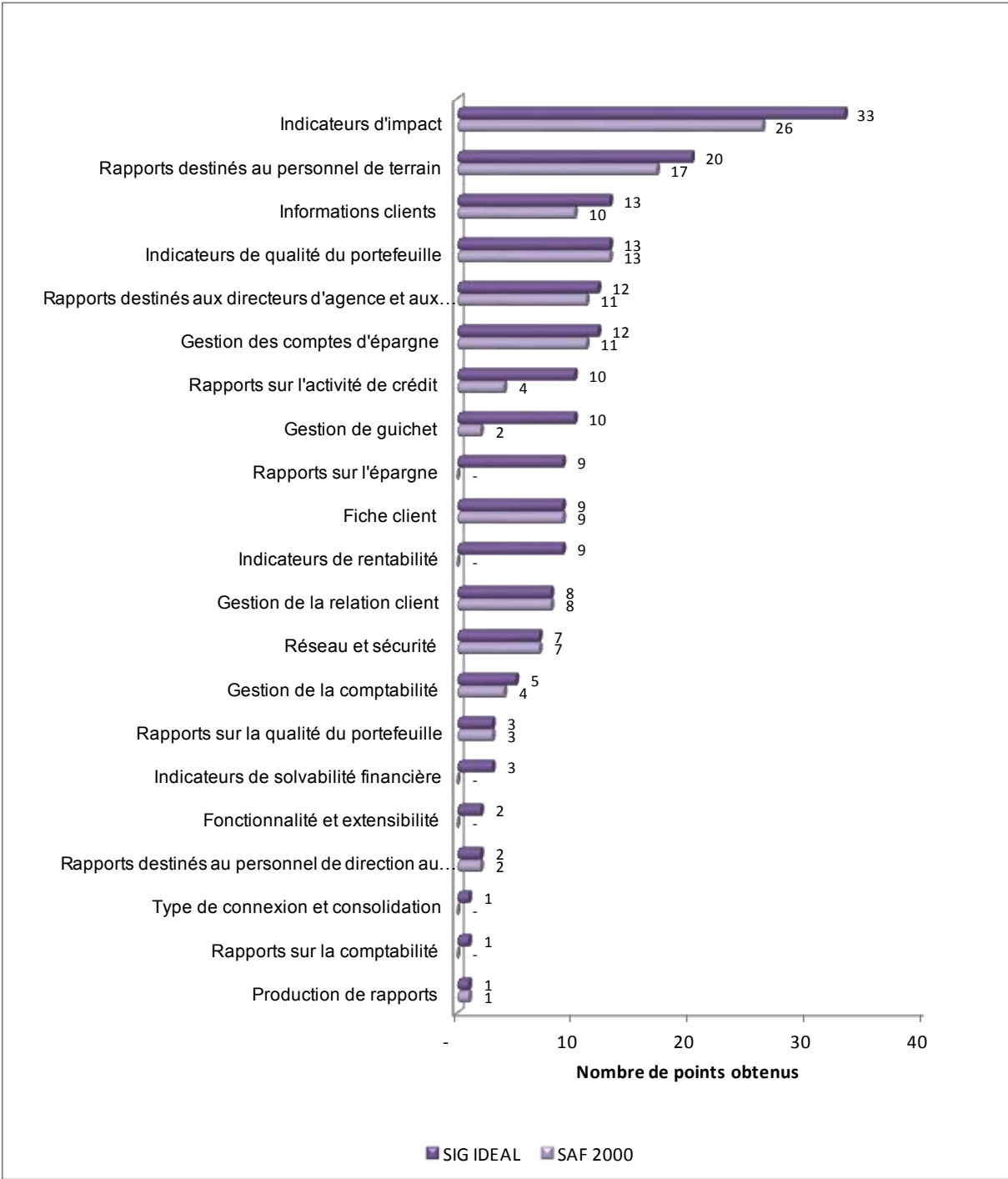
Automatisation	SIG IDEAL	ProGenia
Votre logiciel de gestion financière, est-il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère-t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	0
Le reporting est-il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	0
Paie	1	0
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>5</b>

### 3.24 SAF 2000 Version 4

#### 3.24.1 Cadre réglementaire

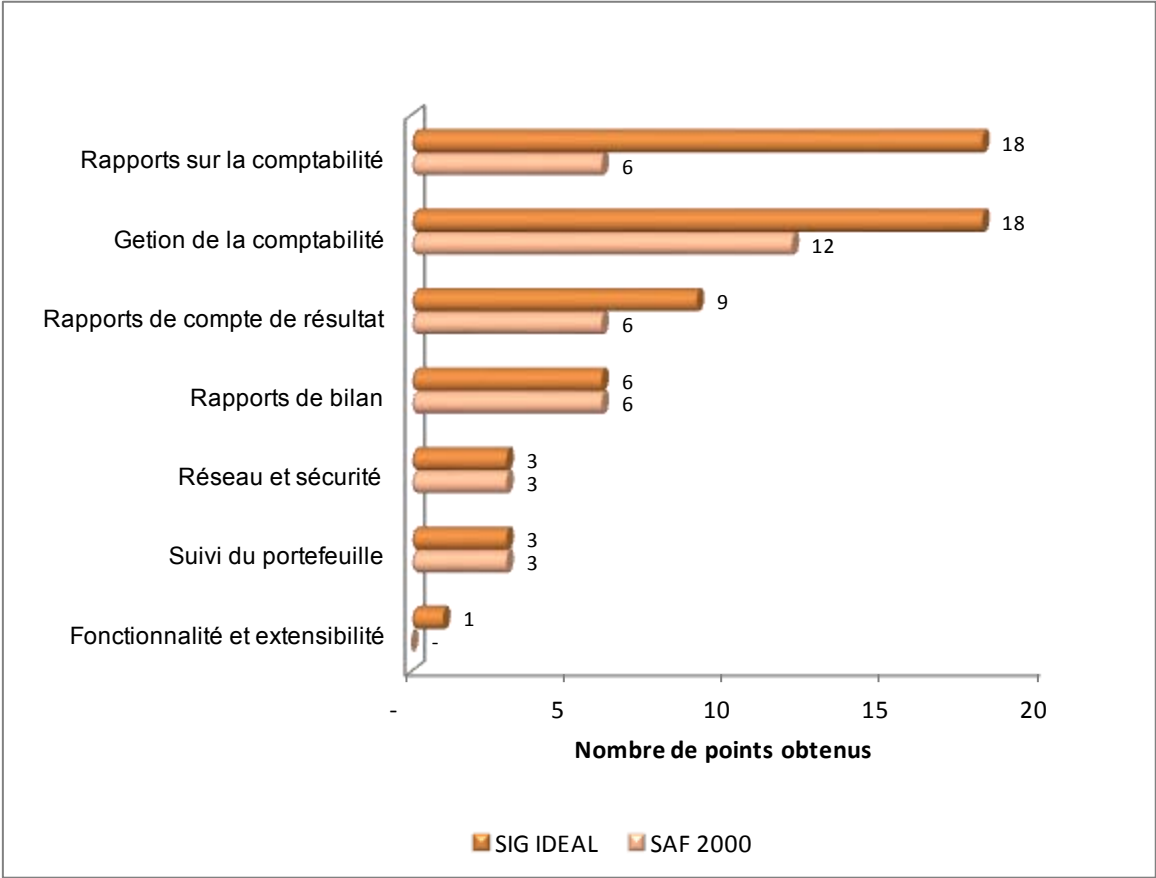


3.24.1.1 Instructions de la BCEAO

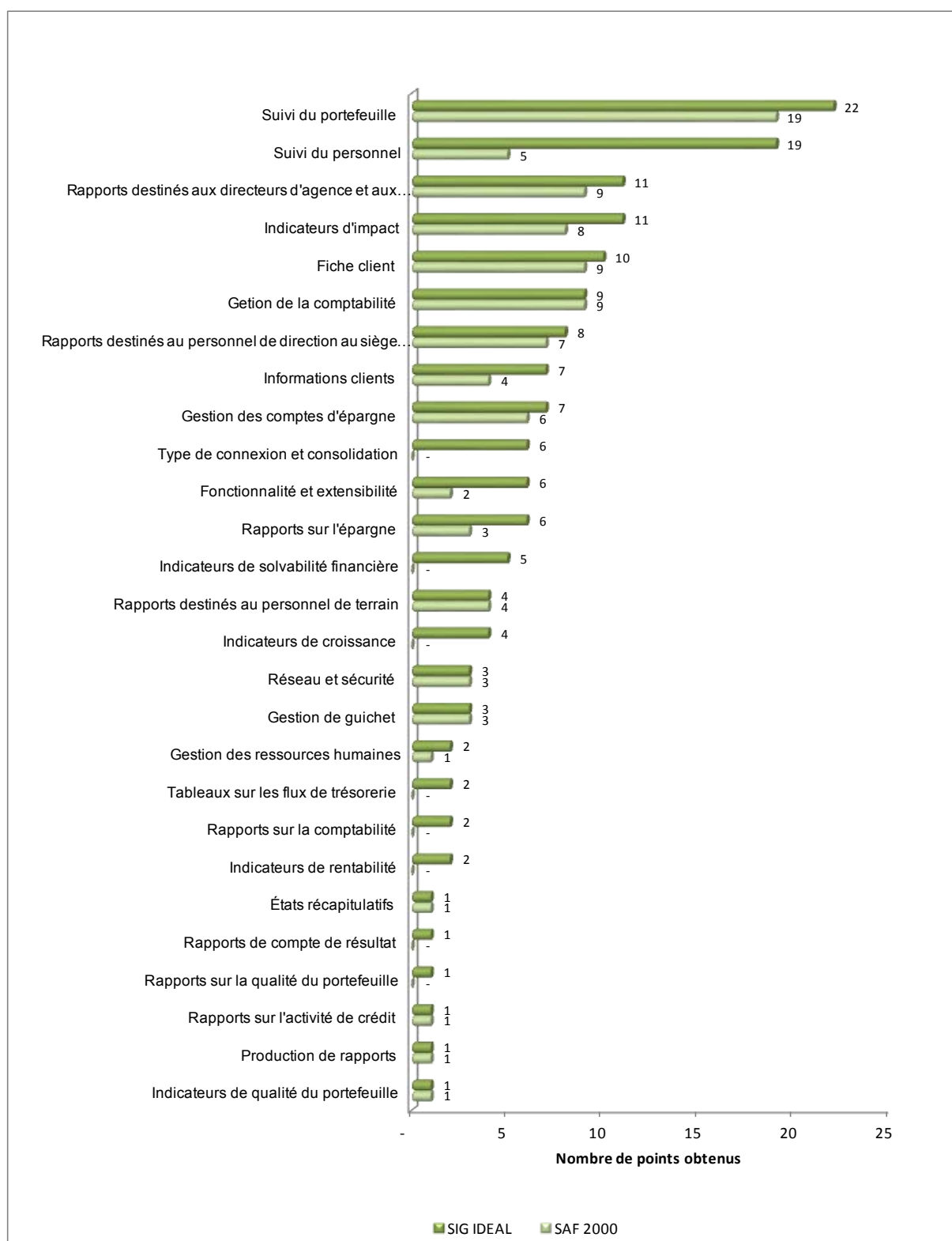




3.24.1.2 Nouveau référentiel comptable



### 3.24.2 Exigences fonctionnelles

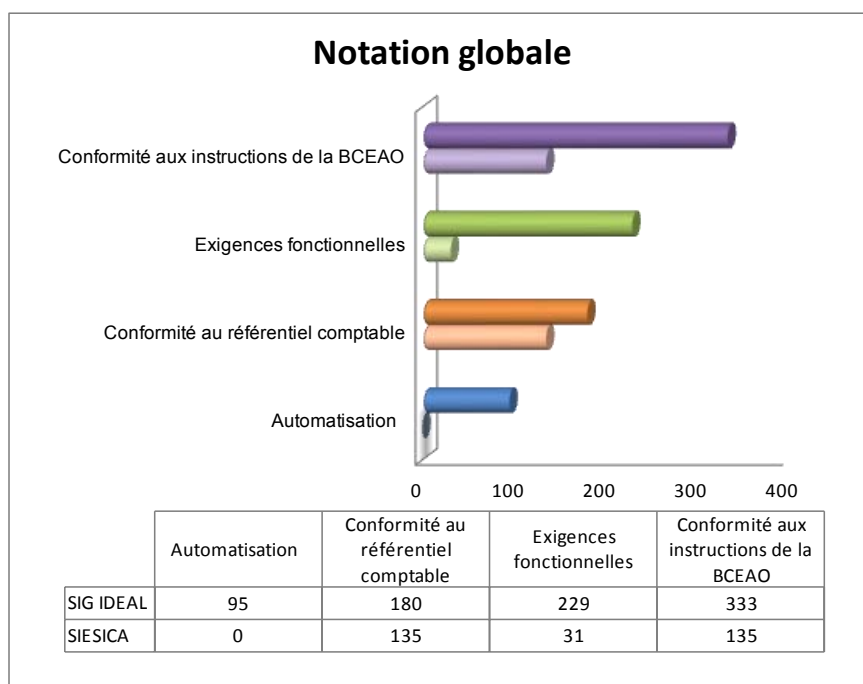


### 3.24.3 Automatisation

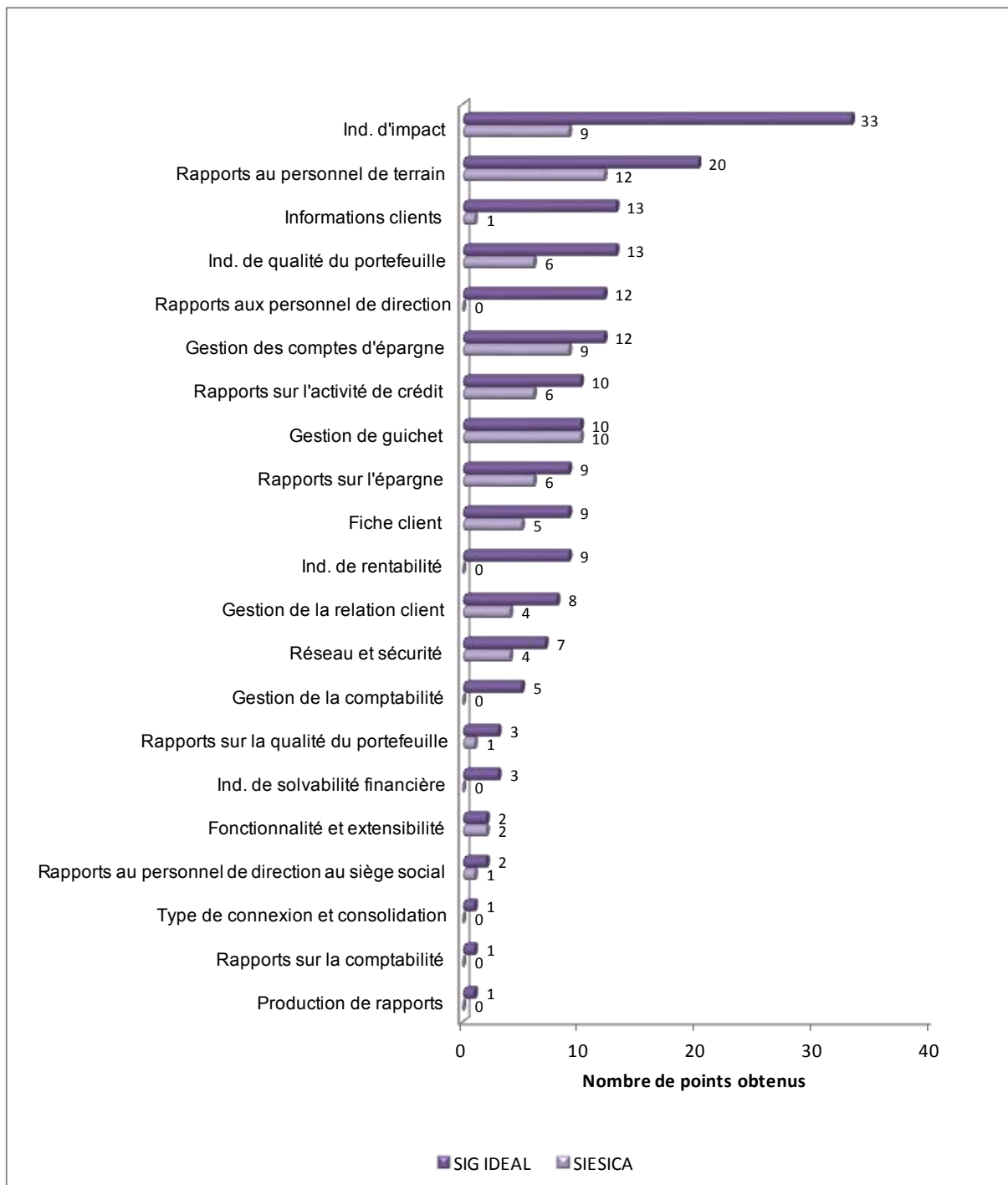
<b>Automatisation</b>	<b>SIG IDEAL</b>	<b>SAF 2000</b>
Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	5
Le reporting est il conforme au NRC ?	5	5
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	1
Paie	1	1
RH	1	1
Gestion stock	0	0
Autres	1	1
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>19</b>

**3.25 SIESICA Version février 2010**

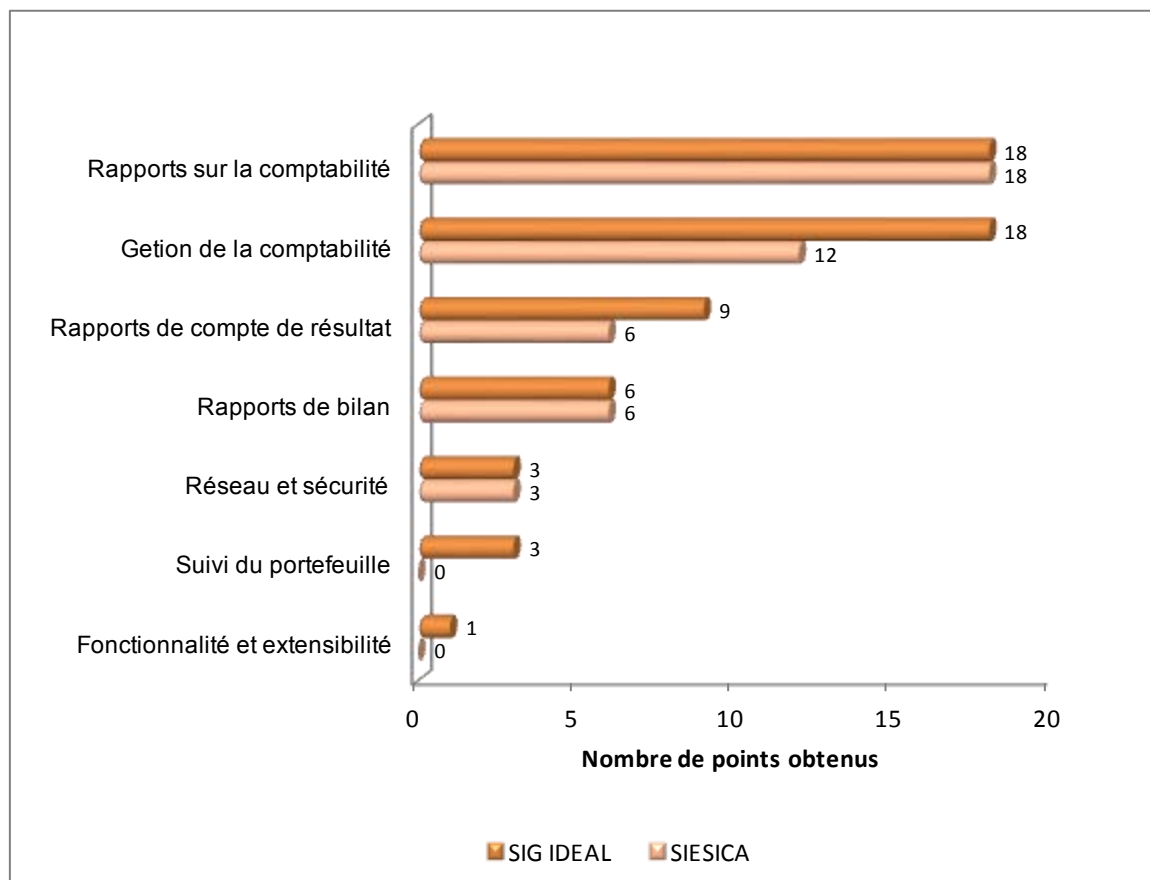
**3.25.1 Cadre règlementaire**



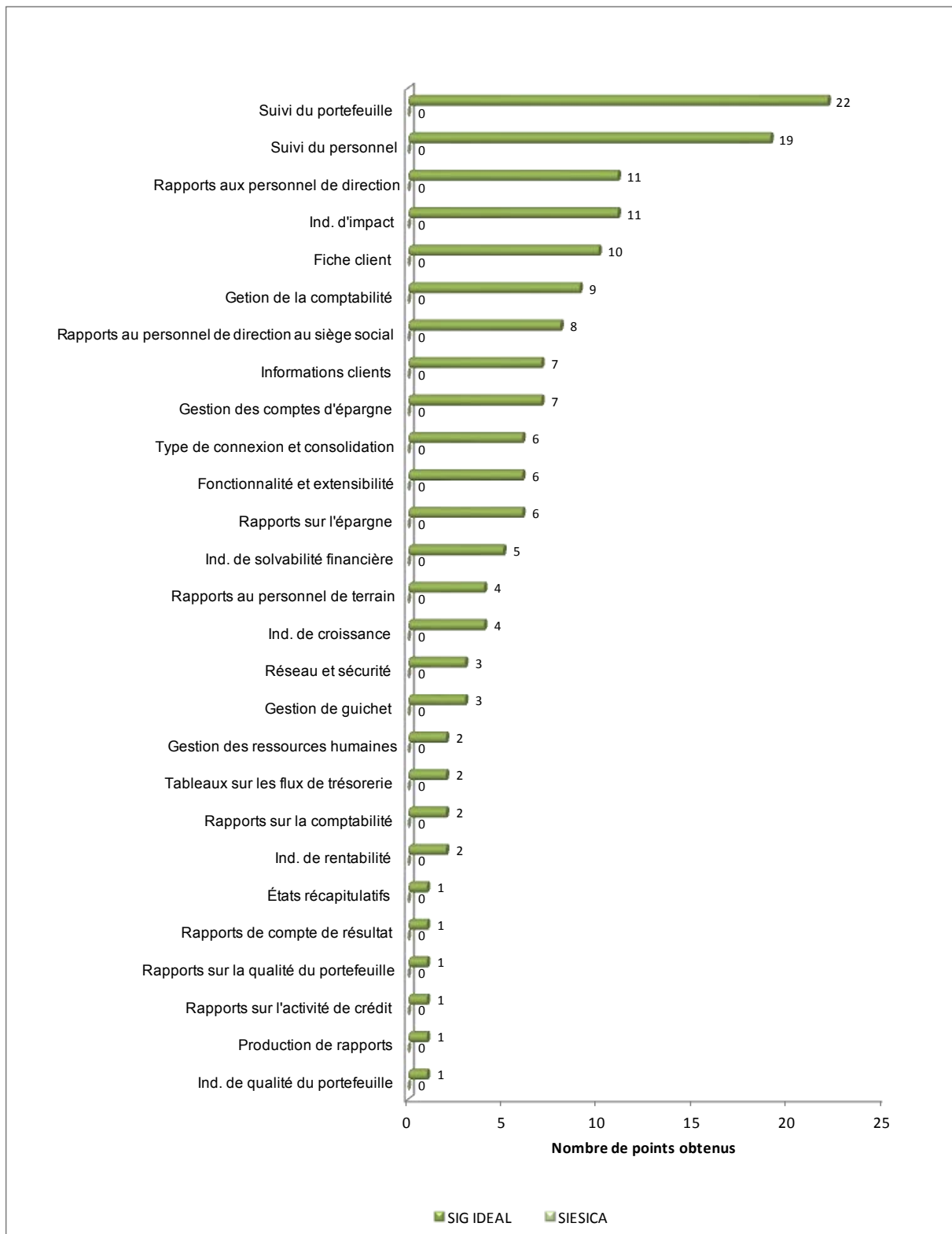
3.25.1.1 Instructions de la BCEAO



**3.25.1.2 Nouveau référentiel comptable**



**3.25.2 Exigences fonctionnelles**



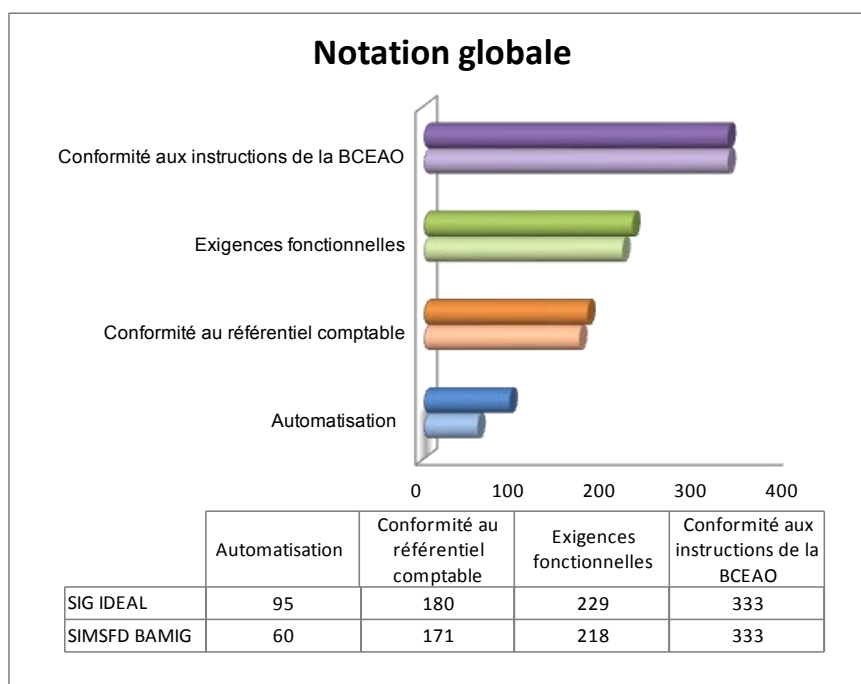
### 3.25.4 Automatisation

Automatisation	SIG IDEAL	SIESICA
Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	5	0
Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	0
Le reporting est il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	0
Paie	1	0
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>0</b>

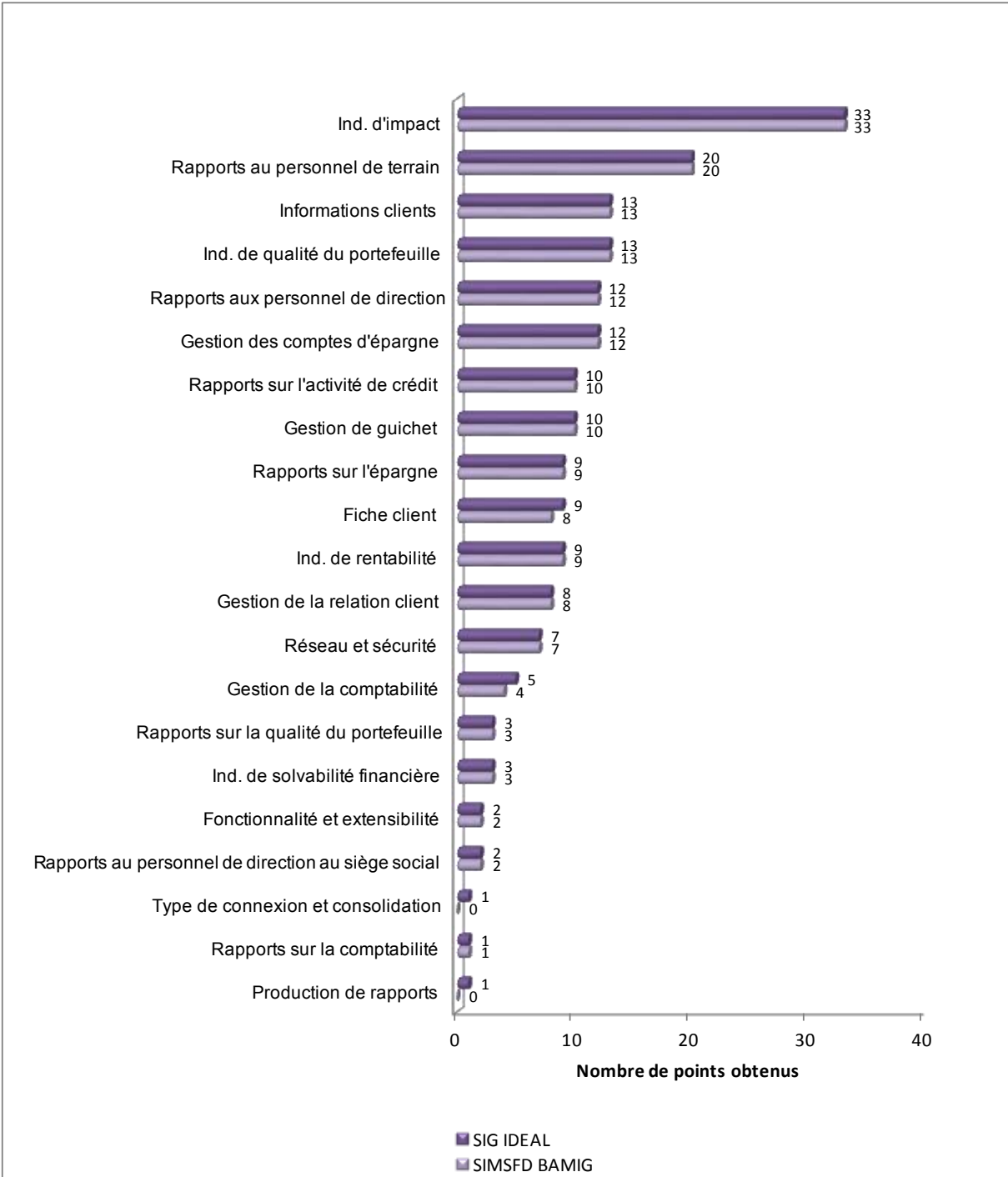


### 3.26 SIMSFD BAMIG Version février 2010

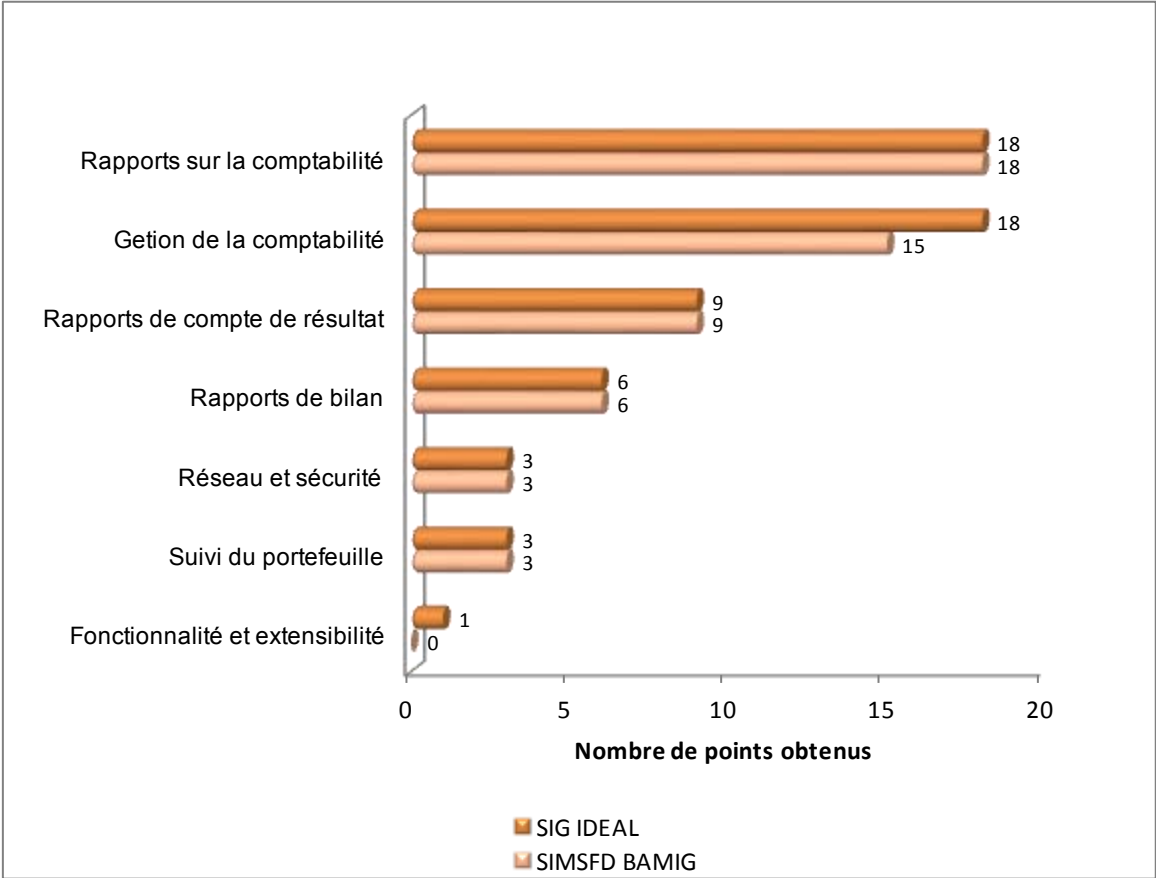
#### 3.26.1 Cadre réglementaire



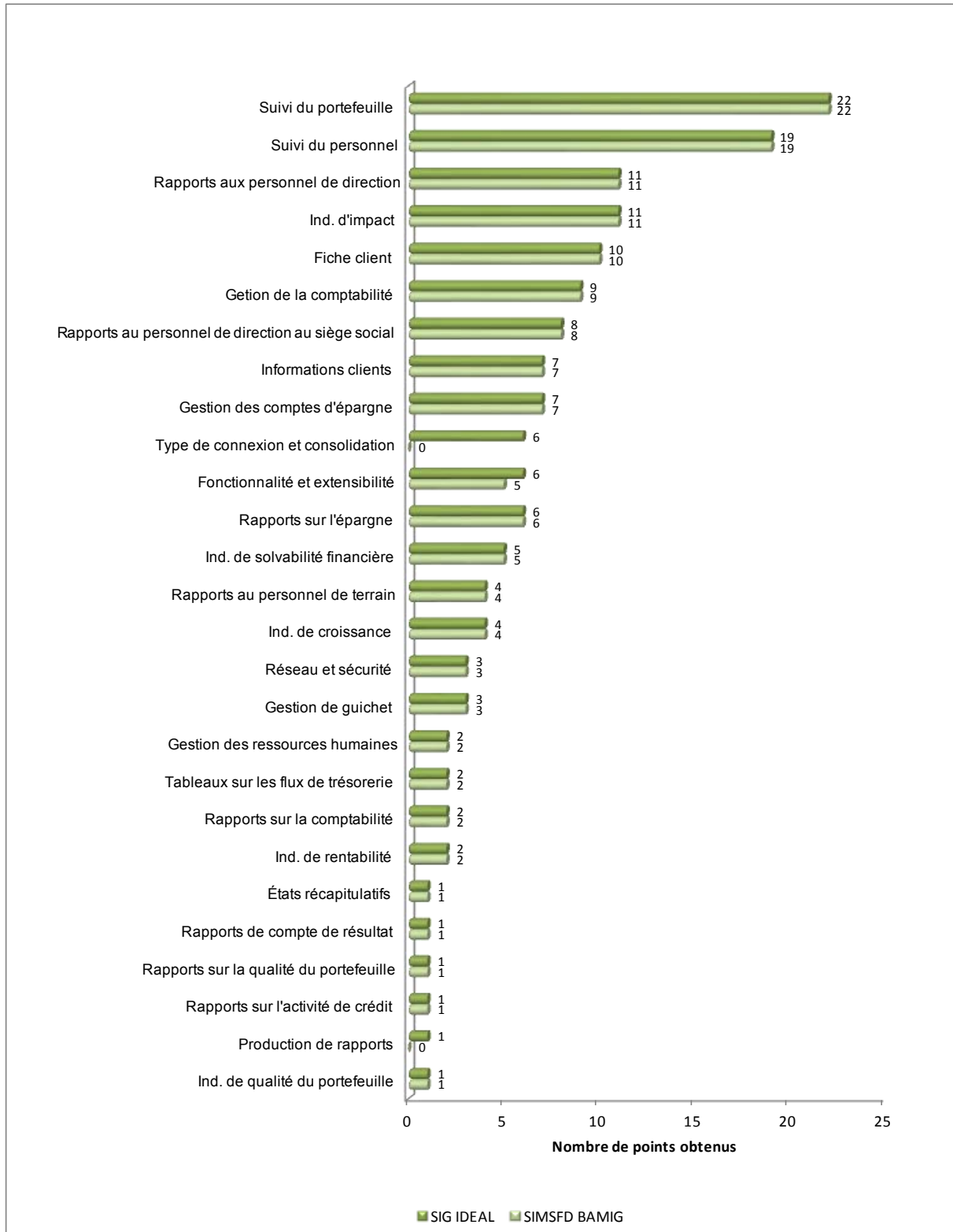
3.26.1.1 Instructions de la BCEAO



3.26.1.2 Nouveau référentiel comptable



3.26.2 Exigences fonctionnelles

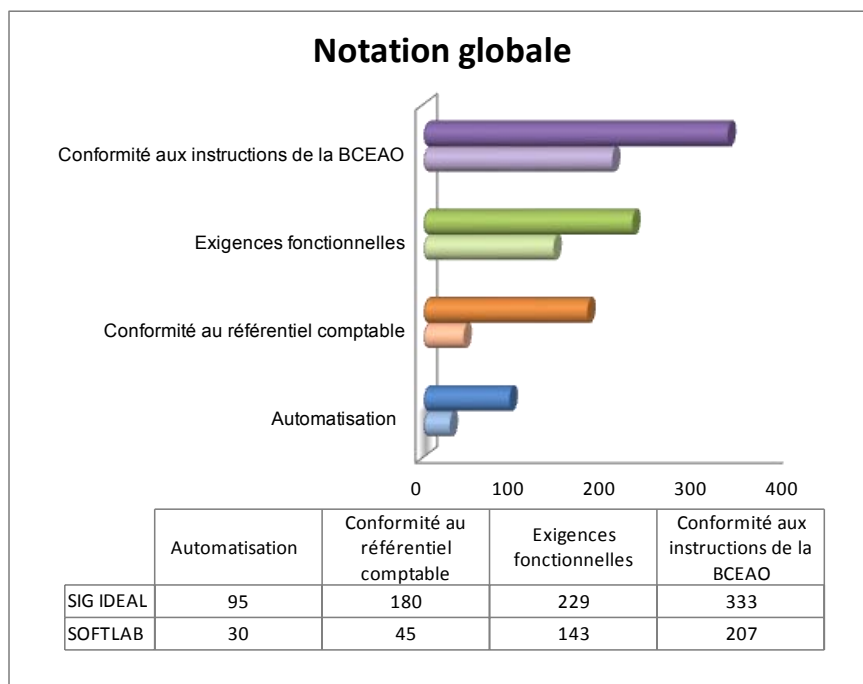


### 3.26.3 Automatisation

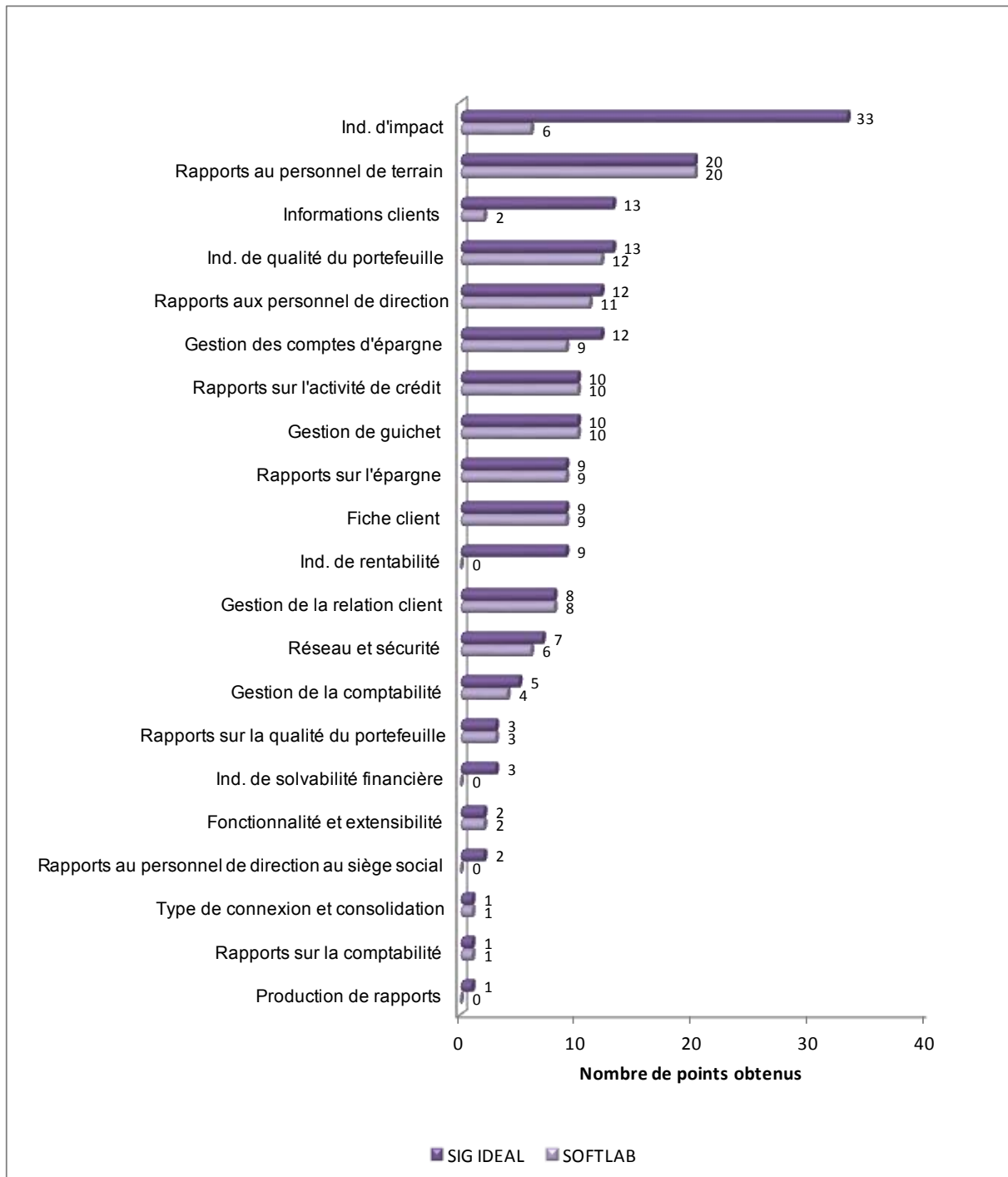
Automatisation	SIG IDEAL	SIMSFD BAMIG
Votre logiciel de gestion financière, est-il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère-t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	5
Le reporting est-il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	1
Paie	1	1
RH	1	0
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>12</b>

3.27 SOFTLAB Version février 2010

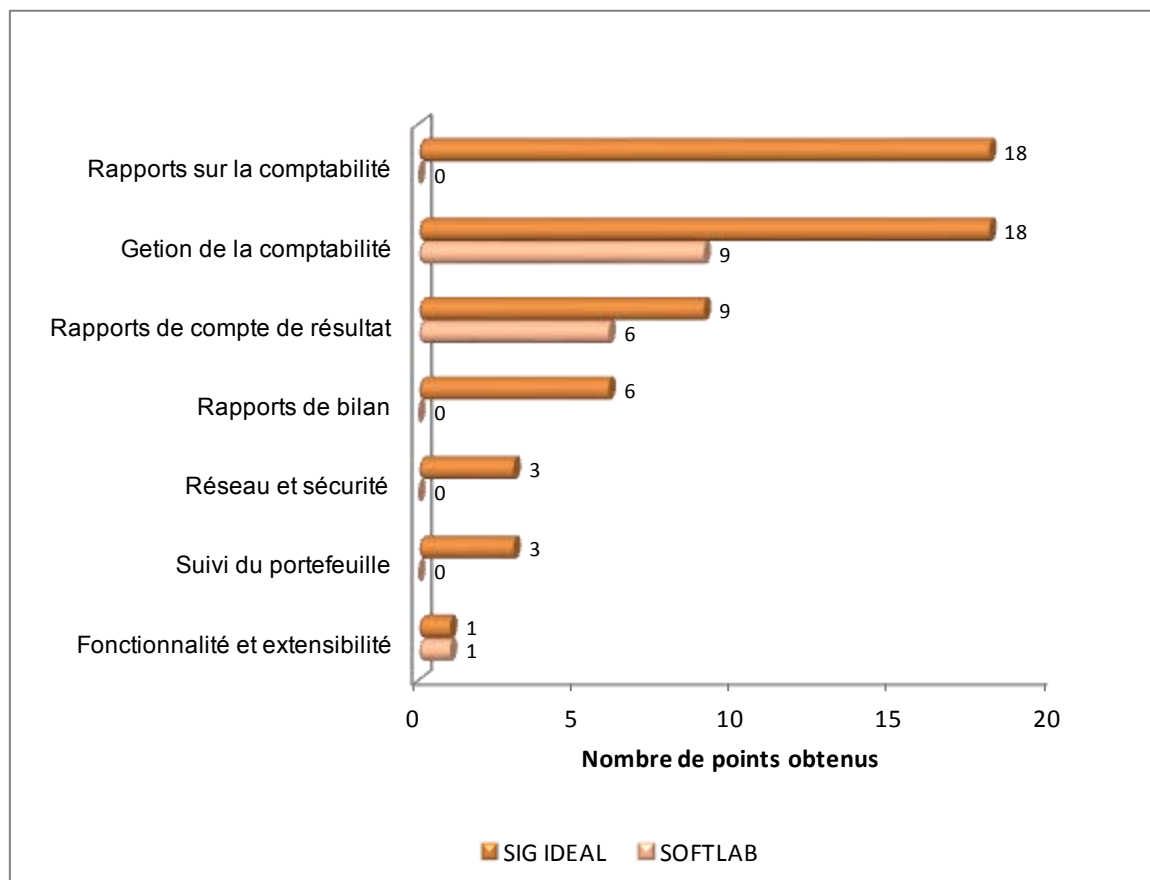
3.27.1 Cadre règlementaire



3.27.1.1 Instructions de la BCEAO

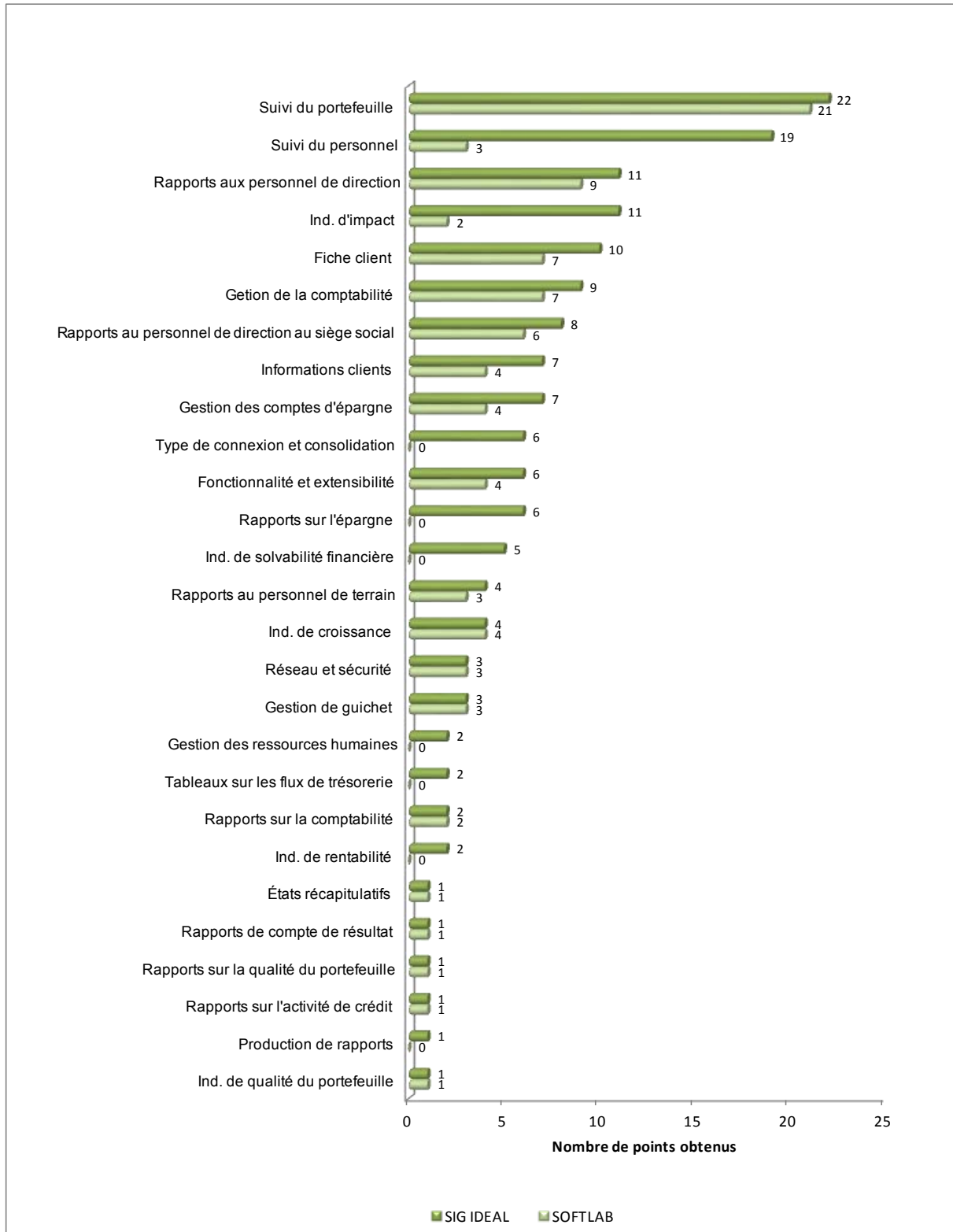


**3.27.1.2 Nouveau référentiel comptable**





**3.27.2 Exigences fonctionnelles**



### 3.27.3 Automatisation

Automatisation	SIG IDEAL	SOFTLAB
Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	5	5
Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	5	0
Le reporting est il conforme au NRC ?	5	0
Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?	0	0
Immobilisation	1	0
Paie	1	0
RH	1	1
Gestion stock	0	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>6</b>



# CONCLUSION

### 4 CONCLUSION

Au terme de nos travaux d'inventaire qui ont pris fin en mars 2010, nous constatons qu'aucun SIG, dans la version qui nous a été présentée, n'est à jour par rapport au nouveau cadre règlementaire et ceci pour diverses raisons.

L'étude a relevé les difficultés réelles des SFD, notamment les plus petits, à se conformer dans les délais requis aux contraintes des nouvelles exigences. Aussi, l'accompagnement de ceux-ci s'avère nécessaire et les contours devront être explicités dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase du Projet en cours.

Il est envisagé de doter les SIG conformes au NRC d'une passerelle qui faciliterait et rendrait uniformes les reporting exigés par les autorités de contrôle.

Les différents acteurs (SFD, éditeurs de logiciels, partenaires financiers et Structures ministérielles) devront travailler en synergie afin de trouver une solution répondant à long terme aux différentes préoccupations d'un SIG performant pour les SFD. En outre, l'autorité de certification devra se doter les moyens de travailler au-delà des limites du projet.

Cette première édition a le mérite de présenter une situation de départ et permet aux éditeurs et utilisateurs d'identifier rapidement les postes à améliorer. L'équipe chargée de l'étude a souhaité la mener avec la plus grande impartialité. C'est la raison pour laquelle, elle souhaite produire des évaluations régulières (trimestrielle d'ici la fin du projet).

C'est pourquoi, le projet AFR/017 invite chaque éditeur et chaque utilisateur à faire connaître ses produits et solliciter la prise en compte des évolutions dans les éditions futures".



# ANNEXES

## 5 ANNEXES

### 5.1 Termes de référence pour la réalisation d'une étude sur les systèmes d'information et de gestion des SFD dans les pays de l'UEMOA

#### *Phase I*

##### **I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le secteur de la microfinance dans la zone UEMOA, va connaître une importante mutation suite à l'adoption en avril 2007 d'une nouvelle réglementation par le Conseil des Ministres de l'UEMOA. Par ailleurs, la mise en application des instructions de la BCEAO y afférentes et celle du référentiel comptable introduiront des changements profonds au niveau des systèmes d'information et de gestion qui sont utilisés dans la sous-région qui devront être paramétrés selon les nouvelles normes qui entreront en vigueur.

Pour anticiper sur les problèmes et faciliter la mise à niveau des solutions informatiques pour les SIG, il est important que les responsables des SFD, les experts comptables et les concepteurs de solutions soient parfaitement informés des nouvelles contraintes imposées par le référentiel comptable et les nouvelles normes de reporting.

Par ailleurs, le constat général est que les SFD ont des difficultés à se doter de solutions informatiques pour les SIG qui soient fiables techniquement, financièrement abordables et adaptées à leurs spécificités.

Sur un autre registre, il est fait remarquer que lorsque le SIG n'est pas intégré au logiciel transactionnel, les passerelles ne sont pas souvent développées ou lorsqu'elles existent, elles ne sont pas conformes aux attentes.

Aussi, devant l'obligation d'harmonisation et de normalisation, le Projet AFR/017 : « Promotion de secteurs financiers inclusifs dans la zone UEMOA » a prévu **de mener un certain nombre d'activités dont la présente étude afin que des SIG adaptés au NRC et aux normes BCEAO soient identifiés ou mis à disposition et testés (résultat 2.1 du Projet).**

**La présente étude devra prendre en compte un travail comparable déjà accompli à l'échelle du Sénégal et être coordonnée avec l'étude initiée par la BCEAO, mais non achevée au moment de la rédaction des présents termes de référence, concernant la création d'une centrale des risques.**

Enfin, la mise en conformité des SIG suivant le nouveau référentiel implique nécessairement des notions de sécurité de l'information et par voie de conséquence de certification par une autorité de contrôle (ici vraisemblablement la BCEAO). L'expertise du consultant devra permettre de clarifier ces aspects.

##### **II- OBJECTIF DE L'ETUDE,**

###### **II.1. OBJECTIF GLOBAL DE L'ETUDE**

L'étude doit détailler les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable. Elle tiendra compte des exigences de reporting de mise en conformité imposées par le nouveau référentiel comptable. Elle proposera un cahier des charges détaillé pour la mise en conformité, suite à l'analyse technique d'un nombre restreint de SIG adaptés au niveau de développement des SFD.

## Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

---

Elle proposera un schéma réaliste qui permet aux petits SFD isolés et peu informatisés de répondre eux aussi aux exigences posées par le nouveau référentiel comptable. Elle fournira les documents techniques nécessaires à la consultation et la mise en œuvre de la phase suivante qui consistera vraisemblablement à diffuser largement l'information, à élaborer et déployer une application informatique passerelle entre les systèmes existants et les systèmes utilisés par les autorités de contrôle, à élaborer et déployer une solution informatique adaptée aux SFD isolées.

### II.2. OBJECTIF SPECIFIQUES

De manière spécifique, il s'agira de :

1. Faire un état des lieux exhaustif des SIG qui sont utilisés par les SFD dans la zone UEMOA en lien avec l'étude sur la centrale des risques de la BCEAO. (Concernant les SFD isolés, l'étude présentera un échantillon représentatif qui sera dimensionné dans l'offre du candidat et déterminé en accords avec le projet en début de projet). Tous les pays doivent faire l'objet de missions de terrain ;
2. Recenser les SIG qui ont déjà fait l'objet d'une évaluation et qui ont fait leur preuve en dehors de la zone UEMOA ;
3. Établir la liste des besoins de mise en conformité des SIG avec le référentiel comptable et les exigences de reporting ;
4. Animer les séminaires de restitution des résultats de l'étude ;
5. Proposer un contrat de partenariat avec les prestataires de solutions informatiques pour le travail de mise en conformité et les tests pilotes ;
6. Avec les prestataires de solutions informatiques partenaires, détailler l'analyse technique du chantier de mise en conformité en vue d'élaborer un cahier des charges technique à destination de l'ensemble des prestataires SIG, accompagnée d'une proposition de plan de formation, et les termes de références correspondant ;
7. Dans l'hypothèse où la solution technique consisterait à proposer aux prestataires une application passerelle pour la télétransmission des informations réglementaires vers les instances de contrôle, la mission fournira le cahier des charges de consultation nécessaire ;
8. Dans l'hypothèse où une solution informatique serait proposée pour les SFD isolées, la mission fournira le cahier des charges de consultation nécessaire ;
9. Le projet AFR/017 envisage d'apporter une aide aux SFD sous la forme d'une contribution, en vue de leur permettre d'acquérir les solutions qui seront proposées. L'étude proposera un schéma et des critères pour la mise en œuvre de cette contribution ;
10. Animer la réflexion en collaboration avec les autorités de contrôle sur les notions de sécurité de l'information et par voie de conséquence de certification des SIG.

### III. RESULTAT ATTENDUS

10. Un inventaire des SIG en utilisation dans la sous-région, susceptibles d'être adaptés au référentiel comptable et aux nouvelles exigences de reporting ;
11. Un projet de contrat de partenariat négocié avec les prestataires en vue de l'étude détaillée des mises en conformité ;
12. Un cahier de charges technique détaillé à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable ;
13. Un rapport des ateliers régionaux de restitution ;
14. Une proposition de plan de formation et les termes de référence correspondants pour la phase suivante de déploiement ;
15. Un schéma et des critères pour la mise en œuvre de la contribution envisagée, basée sur une simulation financière ;
16. Le cas échéant, le cahier des charges de consultation d'un module informatique qui soit la passerelle de télétransmission des informations réglementaires vers les instances de contrôle,

## Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

---

ainsi que la liste des tests et des critères à prévoir lors des recettes informatiques correspondantes ;

17. Le cas échéant, le cahier des charges de consultation d'une solution informatique adaptée aux SFD isolés, ainsi que la liste des tests et des critères à prévoir lors des recettes informatiques correspondantes.
18. Une proposition consensuelle de système de certification des SIG par l'autorité de contrôle et une liste de tests à réussir et de critères à réunir pour obtenir la certification, en particulier en matière de :
  - a. Sécurité de l'information,
  - b. Compatibilité avec le NRC,
  - c. Compatibilité avec la centrale des risques.

Le consultant devra prendre en compte les études et initiatives de développement en cours en matière de Mobile Banking dans le secteur de la micro finance, en particulier dans les zones rurales

### **IV. PROFIL DU CONSULTANT ET DUREE DE L'ETUDE**

#### **IV. 1. PROFIL DU CONSULTANT**

Cette mission sera confiée à une équipe de consultants comprenant au moins : un spécialiste SIG et un expert comptable, ou auditeur, parfaitement connaisseurs du nouveau cadre réglementaire et juridique des SFD. (Référentiel comptable, exigences de reporting). Ils doivent être qualifiés, expérimentés, indépendants et disposer de compétences avérées dans leurs domaines respectifs.

Les connaissances et les références des consultants seront appréciées dans les domaines suivants :

- Conduite et réalisation d'études techniques en système d'information et de gestion des SFD,
- Connaissance du secteur de la microfinance,
- Réalisation d'études dans l'espace UEMOA.

#### **IV. 2. DUREE DE L'ETUDE**

La durée maximale de l'étude est de 150 jours calendaires à compter de la date de signature du contrat de prestation de services. Le consultant devra proposer un planning détaillé des tâches à réaliser pour l'exécution de la mission ainsi que les livrables à produire. Le planning du consultant devra répondre au minimum aux exigences du planning du maître d'ouvrage, présenté à titre indicatif et inclus dans ce dossier d'appel d'offre. Le consultant devra se rendre disponible pour participer à ses frais aux réunions listées dans le planning du maître d'ouvrage.

### **V. PRODUCTION DE RAPPORTS**

Le consultant établira une note d'orientation dans la première quinzaine de l'étude, détaillant entre autres :

- la liste des SIG à analyser,
- la liste des interlocuteurs à rencontrer,
- les interventions et courriers introductions attendus de la part du projet,
- la liste des questions abordées lors de l'analyse d'un SIG.

Le consultant rassemblera les minutes des entretiens tenus lors de l'étape de collecte d'informations, dans un compte rendu annexé au rapport intermédiaire. Les travaux d'investigation déboucheront sur



## Mise en conformité des SIG avec le cadre règlementaire

---

la production de deux rapports : provisoire et définitif. Le rapport provisoire, transmis sur support papier et par courrier électronique fera l'objet d'une réunion pour examiner son contenu en présence des consultants qui seront invités à cet effet.

Chaque rapport fera l'objet d'une réunion de débriefing entre le projet AFR/017 et le titulaire du marché en vue de préparer les ateliers de restitution.

Le rapport final sera produit en trois exemplaires. Il devra prendre en compte les observations et suggestions formulées sur le projet de rapport définitif. Il sera transmis à l'UGP par courrier électronique et sur support magnétique (clé USB ou CD-ROM) contenant également les fichiers et autres données de l'étude.

Ces documents écrits en français, devront contenir un résumé, une note méthodologique, des conclusions et recommandations, les références bibliographiques ainsi que des annexes comprenant les termes de référence et documents exigés au paragraphe III.

### ***Phase II (Hors contrat)***

Le consultant est informé que l'intervention du Projet AFR/017 dans ce domaine comprendra deux phases :

- Une première phase concernant l'étude préalable dont les termes de référence sont exposés ci-dessus et qui fait l'objet du présent marché ;

- Une deuxième phase éventuelle concernant le déploiement, avec le cabinet qui aura réalisé la phase I dans le cadre d'un marché négocié, sans lancement d'appel d'offre et aux prix unitaires convenus dès la phase I.

Le consultant précisera dans son offre s'il se porte candidat pour cette phase ultérieure et dans ce cas remettra une proposition de tarifs à prix unitaires (honoraires, perdiems, frais de voyages) spécifique pour cette phase de mise en œuvre. Le projet AFR/017 se réserve le droit de souscrire ou non à cette proposition sous la forme d'un marché de gré à gré avec le Consultant retenu pour la phase d'étude.

## Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

### 5.2 Ecart SIG prévus à l'évaluation/SIG évalués

SIG préalablement identifiés et prévus dans l'étude

ADBanking	Évalué
Aisha	Évalué
ATHENA	Évalué (SOFTLAB)
Bank Micro	Évalué
Coopec Manager	Non évalué/Non rencontré
Data Finance	Évalué
EPARDIT	Non évalué/Non rencontré
FINANCIA	Évalué
GEMIFIN	Évalué
GESFIN	Évalué
GESMUT	Non évalué/Non rencontré
GLOBAL BANKing	Non évalué/Non rencontré
INFOCOPEC	Évalué
Loan Performer	Non évalué
MICROBANKER	Non évalué/Non rencontré
MICROFINA	Évalué
Microfins	Non évalué/Non rencontré
MICROFIT	Non évalué/Non rencontré
MINICA	Non évalué/Non rencontré
NAVIBANQUE	Évalué
Perfect	Évalué
SAF 2000	Évalué
SIBANQUE	Non évalué/Non rencontré
SIESICA	Évalué
PERFECTO	Non Évalué
EMERGE	Évalué
VBANQUE	Évalué
BANKERS REALM	Évalué

## Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

---

### SIG identifiés au cours de l'étude

<b>SIG</b>	<b>Commentaires</b>
SIMSFD	Découvert/Évalué
LIMANIA	Découvert/Évalué
NAFAMICROFINANCE	Découvert/Évalué

5.3 Personnes rencontrées

BENIN		
	INSTITUTION	CONTACT
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE	CONSORTIUM ALAFIA	Ignace DOVI ignace.dovi@alafianetwork.org
SFD	MDB	Prosper SOGLO D.G +229 95 40 16 67 <a href="mailto:Prospersoglo2003@yahoo.fr">Prospersoglo2003@yahoo.fr</a>
	FINADEV	Abdou Rahamane CHITOU D.G P.I +229 90 01 16 57 <a href="mailto:crahamane@yahoo.fr">crahamane@yahoo.fr</a>
	CPEC	Salomon SALIOU D.G +229 97 08 72 58
	FECECAM	Nicolas Maurice DOSSOU-AHOUE +229 21 04 86 85 <a href="mailto:fececam@intnet.bj">fececam@intnet.bj</a>
	PADME	Didier DJOID.G +229 21 30 30 47 Didier61@yahoo.fr
	VITAL FINANCE	Julien YANVE Chef d'agence +229 21 31 26 33 <a href="mailto:jyanve@vitalfinance.com">jyanve@vitalfinance.com</a>
	COWEC	DJOTCHOU Clarisse +229 21 37 47 72 <a href="mailto:COWEC@alafianet.work">COWEC@alafianet.work</a>
	CEFAD	NOUMON Hilarion +229 90 02 22 06 <a href="mailto:contact@cfadbenn.bj">contact@cfadbenn.bj</a>
	Mutualité Chrétienne	TOGNISSE Virginie +229 95 86 54 47 <a href="mailto:mutualitech@yahoo.fr">mutualitech@yahoo.fr</a>
	COMUBA	NGALEU Engelbert +229 97 50 02 50 / 21 10 02 65 <a href="mailto:comuba01@yahoo.fr">comuba01@yahoo.fr</a>
	MODEC	QUENUM Tharasis Magnus +229 97 11 65 71 <a href="mailto:Quenum2@yahoo.fr">Quenum2@yahoo.fr</a>
	ASSEF	AZAKPAME Wilfrid +229 21 30 22 51 <a href="mailto:assefmicrofin@yahoo.fr">assefmicrofin@yahoo.fr</a>
	CCEC	TOFFA Pascaline +229 21 31 21 02 <a href="mailto:toffapascaline@yahoo.fr">toffapascaline@yahoo.fr</a>
	IAMD	KOUKPO Christiane +229 20 24 72 89 <a href="mailto:iamdmicro@yahoo.fr">iamdmicro@yahoo.fr</a>

Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

i

BENIN		
	INSTITUTION	CONTACT
SFD	RENACA	AYIOU Marius +229 22 51 03 81 cepam@intnet.bj
	ALIDE	HOUSSOU L. Valère +229 21 38 22 24 houssoul@yahoo.fr
	CBEC	ATIGOSSOU Janvienne +229 95 799 03 71
	UNACREP	KOUZOUGNAN Xavier +229 977 13 53 15 adoxak@yahoo.fr
	COOPECDI	TONOUKOIN Francis +229 97 17 64 71 / 95 74 75 10 tonoucis@yahoo.fr
	CAMTES	ADJAN Arsène +229 97 69 79 19 / 08 BP 1150 microcredcamt@yahoo.fr
	APRETECTRA	ADEDJI Bossou +229 22 42 01 41 aprectect@intnet.bj
	MCAPE	DEGUENON Lambert +229 97 98 56 29 mmcapefin@yahoo.fr
	LE DEFI	DESSO Alice +229 97 48 59 17 / 94 11 76 73 mutuelledefi@yahoo.fr
	SOFIDEV	PATHINVO P. M. Alex +229 97 91 32 98 / 21 33 28 65 ppathal@yahoo.fr
	MSFP	DANDJINOUE Tiborce +229 97 37 38 60 dandjtib@yahoo.fr
	CAISSECODES	YEMADJRO Fiacre +229 21 30 24 19 mafiacre@yahoo.fr
PARTENAIRES FINANCIERS	BANQUE MONDIALE	Daniel BOAKYE +229 21 30 58 57 dboakye@worldbank.org
	Millenium Challenge Account	Grégoire ZINSOU Directeur +229 21 31 80 66 <a href="mailto:gzinsou@mcabenin.bj">gzinsou@mcabenin.bj</a>
	U.E	Olivier COUPLEUX +229 21 31 26 17 Olivier.coupleux@ec.europa.eu
STRUCTURES MINISTERIELLES	Directeur de la Promotion de la Microfinance	Gilbert BANGANA +229 21 31 03 81 banganagilbert@yahoo.fr
EDITEURS LOGICIEL DE	PERFECTO	Jacques BENNETIER +22921 31 55 64 Ocam3@yahoo.fr
BCEAO	Chef du Service du Crédit et de la Microfinance	Salem AOUTCHEME +229 21 31 24 66 saoutcheme@bceao.int

Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

<b>BURKINA</b>		
	<b>INSTITUTION</b>	<b>CONTACT</b>
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE	APIM/BF	Perpetue COULIBALY +226 50 36 13 78 coulibaluperpetue@yahoo.fr
SFD	PRODIA	Mamadou OUEDRAOGO D.G +226 50 34 31 11 Mamadou-ued@fasonet.bf
	RCPB	Marie Pascaline BONKOUNGO +226 70 73 05 80 diassomp@hotmail.com
	ACFIME	Madeleine NAPON D.G +226 50 37 89 40 Nap_medj@hotmail.fr
	MUTUELLE FEMME ET DEVELOPPEMENT DU BURKINA	Guy Joel YAMEOGO +226 70 97 94 60 yamguyjo@yahoo.fr
	BAITOUL MAAL	Alizeta OUEDRAOGO adjaliz@yahoo.fr
STRUCTURES MINISTERIELLES	PLAN D'ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE MICROFINANCE	NATHALIE SANDWIDI +226 50 30 66 82 sandnatha@yahoo.fr
EDITEURS DE LOGICIEL	BAMIG	Boureima BANAON +226 50 45 42 32 bbanaon@bamig.com

Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

<b>COTE D'IVOIRE</b>		
	<b>INSTITUTION</b>	<b>CONTACT</b>
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE	AISDF / CI	Leonce YEBOUE +225 22 40 49 80 Aisfd-ci@aisfd-ci.net
SFD	FIDRA	Maurella Nadège DJATTY DGA +225 22 44 95 83 ndjatty@fidra-ci.org
	CICA	Daniel ANDI LEAL DG +225 22 42 56 76
	UNACOOPEC-CI	Issiaka SAVANE Directeur +225 22 49 40 57 isavane@unacoopec.ci
	CREDIT ACCESS	Eric DIAMADI +225 20 30 29 60 eridiama@yahoo.fr
	CREDIT MUTUEL DE COTE D'IVOIRE	Aka GNOUMON DG +225 20 33 56 82 creditmutuel@aviso.ci
EDITEURS LOGICIEL DE	Martin KOUAKOU /LAC	Martin KOUAKOU +225 07 04 99 92 mkouakou@leaderafrique.com
	MICROFIN-A2I	Moro Toussaint NIAMKEY DG +225 22 49 20 03 info@microfina2i.com
	DSH	ETCHIENBLA Octavie Michèle Responsable Commerciale DSH Informatique Tél: 21 25 24 39 / 07 87 12 15 dshdeveloppement@yahoo.fr

Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

<b>GUINEE BISSAU</b>		
	<b>INSTITUTION</b>	<b>CONTACT</b>
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE	RECOP	Cherno BALDE +245 671 80 72 chebalde@hotmail.com
SFD	MPC-DIVUTEC	Antonio Madiu EMBALO, Directeur Exécutif +245 662 07 21
	BAMBARAM	Maria Jose Brito Alves +245 6679595
	ADIM	KARIM CAMARA kassapucohle@yahoo.com
	ADI	SORI BALDE PCA +245 662 63 15 soribalde@hotmail.com
	NIMBA	Oscar DAGONA +245 678 22 26
PARTENAIRES FINANCIERS	PNUD	Suleimane SEIDI, Expert National en Microfinance +245 20 13 68 suleimane.seidi@undp.org
STRUCTURES MINISTERIELLES	Ministre de l'Economie du Plan et de l'Intégration Régionale	Helena Maria José Nosoline EMBALO
	Cellule de Surveillance	Mme Dasylda +245 245 58921 17 Chasilva2000@yahoo.com.br
BCEAO	Directeur National	Joao Alage Mamadu FADIA +245 325 63 25 jfadia@bceao.int
	Chef de Service	Degol MENDES +245 325 62 92



<b>NIGER</b>		
	<b>INSTITUTION</b>	<b>CONTACT</b>
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE	ANIP	Aminata TOE +227 96 29 23 72
SFD	MCPEC	Issaka HACHIMOU +227 20 72 30 18 mcpec@intnet.ne
	CAPITAL FINANCE	Bana BOUREIMA D.G +227 20 72 48 29 capifine@intnet.ne
	ASUSU CIIGABA	Réki MOUSSA HASSANE D.G +227 20 75 53 65 Reki.moussa@asusu.org
	KAANI	Ousmane ADAMO D.G +227 20 74 00 49 Ousmane.adamou@gmail.com
	MECREF	RabiouHaoua HAMBALI +227 20 73 62 55 mecref@intnet.ne
	CPN	Tahirou SOULEYMANE +227 20 73 89 89 cpn@intnet.ne
	TAIMAKO	Barazé SALAMATOU +227 20 73 53 04 taimako@yahoo.com
	KOKARI	Hamadou ADAMO D.G +227 20 75 25 12 kokari@intnet.ne
PARTENAIRES FINANCIERS	AFD	Suzanne PRADA +227 20 72 22 20 afdniamey@afd.fr
	FENU	Abdou SOUMAILA +227 96 97 71 22 Abdou.soumaila@undp.org
	PDSF	Laouali MAMAN MAMAN +227 20 72 56 87 m_laouali@yahoo.com

Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

MALI		
	INSTITUTION	CONTACT
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE	5.3.1.1.1.1	5.3.1.1.1.2
SFD	UNION KONDO JIGIMA	Dede COULIBALYRAF +223 20 21 65 90 coulibalydede@yahoo.fr
	KAFO JIGINEW	David DAODGA +223 20 29 51 25 ddao@orangemali.net
	CAMEC	Hamidou COULIBALY +223 20 22 28 96 camec@orangemali.net
	NYESIGISO	Cheick Oumar Tidiani Keita +223 66718612 cotk@nyesigiso.org
	PIYELI	Aliou MAIGA Responsable SIG maigaliou@yahoo.fr +2232021-58-62
	MISELINI	Boubacar DIAKITE, DG +223 20 23 25 05
PARTENAIRES FINANCIERS	PAPESPRIM	Ann Wessling +223 2020 7389
STRUCTURES MINISTERIELLES	CPA /SFD	Alhassane Ibrahima DIALL +223 20 20 73 89 diallcpa@yahoo.fr
EDITEURS DE LOGICIEL	FINETECH	MoulayeLabasse DIARRADG +223 76 58 50 57 mldiarra@orange.sn

Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

TOGO		
	INSTITUTION	CONTACT
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE	APIM	KETORAnge BiovaKossivi Directeur +228 220 98 03 apim_togo@yahoo.fr
SFD	UMECTO	Ouro-Sam Valentin GBELEOU +228 222 59 13 umecto@laposte.tg
	FUCEC	Messan FIOKLOU DGA +228 221 06 32 messafioklou@fucec-togo.com
	WAGES	Abdella OURO-DJOBO +228 222 54 71 wages@cafe.tg
	CECA	ODANOU YomboD.G +228 222 64 93 o.yombo@gmail.com
	DEKAWOWO	AGBAVONSimonDirecteur +228 441 11 96 mgpccdekawowo@yahoo.fr
	FECECAV	Daniel BARONDIBOU D.G +228 441 05 94 fececav@yahoo.fr
	SEBADERS	EDAH T. RobertD.E +228 441 04 19 Sebaders96@yahoo.fr
PARTENAIRES FINANCIERS	PASNAM	Koffi MALLY +228 220 01 82 Koffi.mally@undp.org
STRUCTURES MINISTERIELLES	Ministère de l'économie et des finances	LITAABA KASSOU Baya +228 222 61 28 Litaacle5@yahoo.fr
EDITEURS	CAGECFI	Léon K. A. HOUNDJAGO D.G +228 905 38 75 lhoundjago@hotmail.com
	MEDIASOFT	Roger AGBAHE +228 220 17 89 agbaheroger@yahoo.fr

<b>NIGER</b>		
	<b>INSTITUTION</b>	<b>CONTACT</b>
STRUCTURES MINISTERIELLES	Ministère du Développement Communautaire	Abdou Bacharou SOULEYMANE +227 20 72 32 56 Bacharou2000@yahoo.fr
	ARSM	Mme BA Aminata S.E +227 20 35 04 92 arasm@intnet.ne
BCEAO	Directeur National	Mahamadou GADO
	Chef Du Service du Crédit et de la Microfinance	Sama MAMANE +227 20 72 24 91 smamane@niamey.bceao.int

<b>SENEGAL</b>		
	<b>INSTITUTION</b>	<b>CONTACT</b>
SFD	PAMECAS	Sophie DIAW +221 33 859 44 80 nsdiaw@pamecas.org
	ACEP	Moustapha DIAGNE +221 33 8697055 mdiagne@acepsenegal.com
	CMS	Momar FALL +221 33 869 4848 mfall@tms.sn
STRUCTURES MINISTERIELLES	DMF/ Ministère Famille, Solidarité nationale, entrepreneuriat et microfinance	TafsirMbaye +221 33 860 59 72 directionmicrofinance@yahoo.fr
EDITEURS	METEO SYSTEMS	Ousmane AGNE +221 33 823 10 23 info@meteosystems.com
	CHAKA	Saer Set SARR DGA +221 33 869 9797 saer@groupechaka.com
	AQUADEV	Moustapha GUEYE +221 77 638 1362 Moustapha.gueye@aquadev.org

#### 5.4 Bibliographie

- A. AMELIORATION DE L'EFFICACITE ET DE L'EFFICIENCE DE LA CENTRALE D'ECHANGE D'INFORMATION (BENIN) ;
- B. ETUDE DE FAISABILITE POUR L'ETABLISSEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE DE CENTRAL DES RISQUES AU BENIN ;
- C. MISSION D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'ETUDE SUR L'ANALYSE DE LA SOLUTION INFORMATISEE APPROPRIEE POUR LES IMF DU TOGO ;
- D. ATELIER D'ECHANGE D'EXPERIENCE DU CONSORTIUM ALAFIA (BENIN) SUR LE SYSTEME D'INFORMATION DE GESTION DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE ;
- E. ANALYSE DES SYSTEMES D'INFORMATION DE GESTION ET DES SYSTEMES DE CONTROLE INTERNE ET EXTERNE DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE AU SENEGAL ;
- F. COORDONNEES DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DE MICROFINANCE DANS L'UEMOA / COORDONNEES DES STRUCTURES MINISTERIELLES DE SUIVI ;
- G. SYSTEME D'INFORMATION DE GESTION POUR LES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE (CGAP) ;
- H. CENTRALE D'INFORMATIONS CLIENTELE IMF DE BAMAKO ET PERIPHERIE ;
- J. ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE PROJET DE MUTUALISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE GESTION (SIG) POUR LES SFD ;
- K. DECRET N° 2008 - 1366 DU 28 NOVEMBRE 2008  
PORTANT APPLICATION DE LA LOI RELATIVE A LA REGLEMENTATION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES AU SENEGAL ;
- L. INSTRUCTION RELATIVE AUX DONNEES PERIODIQUES A TRANSMETTRE PAR LES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES AU MINISTRE CHARGE DES FINANCES, A LA BANQUE CENTRALE ET A LA COMMISSION BANCAIRE DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UMOA) ;
- M. LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME DANS L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA) ;
- N. PROJET D'INSTRUCTION FIXANT LES MODALITES DE CONTROLE ET DE SANCTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES PAR LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET LA COMMISSION BANCAIRE DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

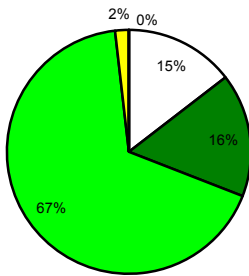
**5.5 Recueil d'évaluation des ateliers**

**5.5.1 Atelier de Bamako**

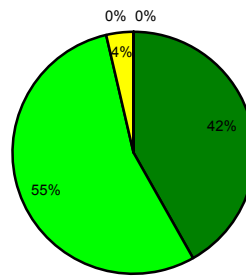
*Évaluation de l'atelier*

**DEPOUILLEMENT DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION RELATIVE A L'ATELIER DU 02 MARS 2010**

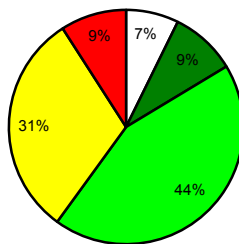
**Appréciation générale**



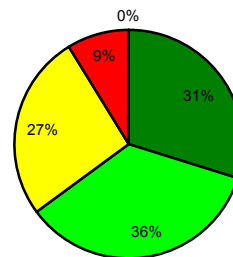
**Le lieu de la rencontre**



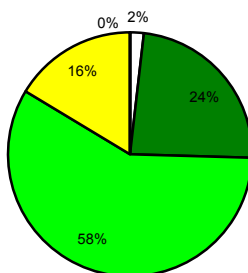
**Prise en charge du séjour**



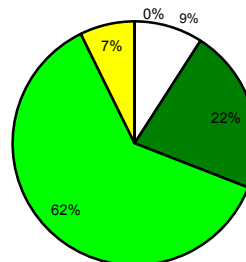
**Délais de transmission des documents**



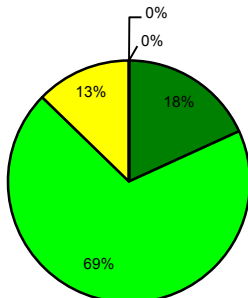
**Qualité des documents**



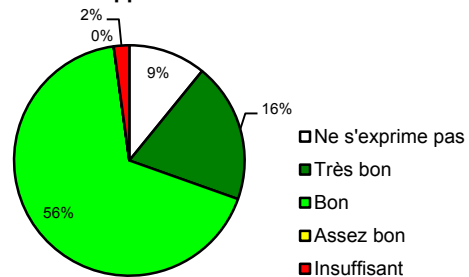
**Cohérence entre les résultats et les attentes**



**Qualité des débats**



**Exhaustivité du Cahier de charge par rapport aux besoins des SFD**



- Ne s'exprime pas
- Très bon
- Bon
- Assez bon
- Insuffisant

L'enquête fut menée à l'issue de l'atelier de restitution des études intermédiaires de l'étude sur la mise en conformité réglementaire des systèmes d'information de gestion dans le secteur de la Microfinance. Les statistiques regroupent les réponses de 55 participants, dont 51 questionnaires nominatifs et 4 questionnaires anonymes.



## DEPOUILLEMENT ENQUÊTE DE SATISFACTION RELATIVE A L'ATELIER du 02 mars 2010

QUESTIONS										
	Ne s'exprime pas	Très bon	Bon	Assez bon	Insuffisant	Ne s'exprime pas	Très bon	Bon	Assez bon	Insuffisant
<b>QUESTIONS</b>										
<u>Légende :</u>										
1 Très bon										
2 Bon										
3 Assez bon										
4 Insuffisant										
<b>1. Quelle est votre appréciation générale ?</b>	8	9	37	1	0	15%	16%	67%	2%	0%
<b>2. Organisation pratique</b>										
2.1 Le lieu de rencontre est-il adéquat ?	0	23	30	2	0	0%	42%	55%	4%	0%
2.2 Avez-vous été bien accueilli ? orienté ? informé ?	0	17	31	4	3	0%	31%	56%	7%	5%
2.3 Quelle est votre appréciation de la restauration ?	3	9	29	12	2	5%	16%	53%	22%	4%
2.4 Quelle est votre appréciation de la prise en charge ?	4	5	24	17	5	7%	9%	44%	31%	9%
<b>3. Qualité méthodologique et technique</b>										
<i>3.1 Les informations et documents d'étude que vous avez reçus avant la réunion :</i>										
3.1.1 Vous sont-ils parvenus à temps ?	0	17	20	15	5	0%	31%	36%	27%	9%
3.1.2 Etaient-ils complets ?	2	13	23	10	7	4%	24%	42%	18%	13%
3.1.3 Etaient-ils de qualité ?	1	13	32	9	0	2%	24%	58%	16%	0%
<i>3.2 Comment appréciez-vous le déroulement de l'atelier ?</i>										
3.2.1 Le temps a-t-il été bien géré ?	0	11	36	7	1	0%	20%	65%	13%	2%
3.2.2 Le rôle de chacun lors de la rencontre était-il clair et bien respecté ?	1	13	34	7	0	2%	24%	62%	13%	0%
3.2.3 Comment jugez-vous le respect et la maîtrise de l'ordre du jour ?	3	12	36	4	0	5%	22%	65%	7%	0%
3.2.4 Le déroulement et les résultats sont-ils bien en cohérence avec les TDR de l'atelier ?	5	12	34	4	0	9%	22%	62%	7%	0%
3.2.5 Quelle appréciation faites vous de la qualité des exposés ?	0	24	26	4	1	0%	44%	47%	7%	2%
3.2.6 Quelle appréciation faites vous de la qualité des débats ?	0	10	38	7	0	0%	18%	69%	13%	0%
<b>4. Qualité de l'Atelier</b>										
4.1. Selon vous, le cahier de charge de mise en conformité des SIG des SFD au nouveau cadre réglementaire est-il exhaustif dans la prise en compte de vos besoins ?	5	9	31	0	1	9%	16%	56%	0%	2%

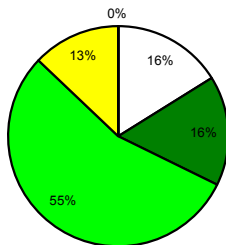


**5.5.2 Atelier de Lomé**

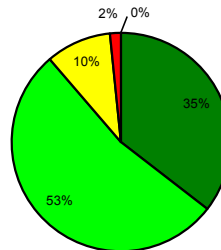
***Évaluation de l'atelier***

**DEPOUILLEMENT DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION RELATIVE A L'ATELIER DU 14 avril 2010**

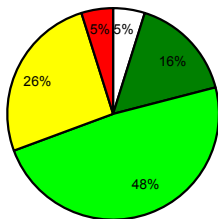
**Appréciation générale**



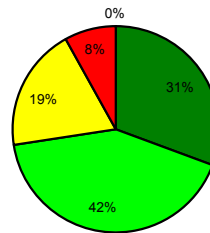
**Le lieu de la rencontre**



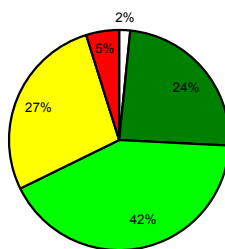
**Prise en charge du séjour**



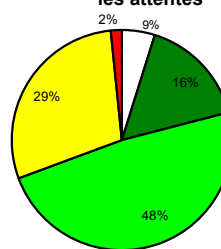
**Délais de transmission des documents**



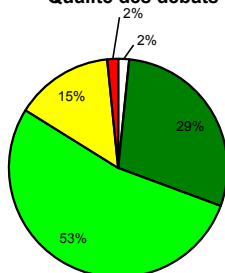
**Qualité des documents**



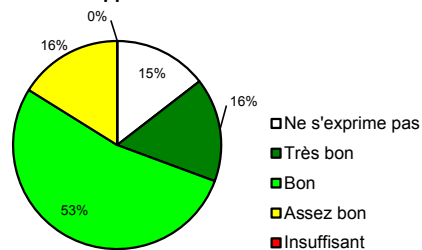
**Cohérence entre les résultats et les attentes**



**Qualité des débats**



**Exhaustivité du Cahier de charge par rapport aux besoins des SFD**



- Ne s'exprime pas
- Très bon
- Bon
- Assez bon
- Insuffisant

L'enquête fut menée à l'issue de l'atelier de restitution finale de l'étude sur la mise en conformité réglementaire des systèmes d'information de gestion dans le secteur de la Microfinance. Les statistiques regroupent les réponses de 62 participants, dont 59 questionnaires nominatifs et 3 questionnaires anonymes.





## DEPOUILLEMENT ENQUÊTE DE SATISFACTION RELATIVE A L'ATELIER du 14 avril 2010

QUESTIONS										
	Ne s'exprime pas	Très bon	Bon	Assez bon	Insuffisant	Ne s'exprime pas	Très bon	Bon	Assez bon	Insuffisant
<b>Légende :</b> 1 Très bon 2 Bon 3 Assez bon 4 Insuffisant										
<b>1. Quelle est votre appréciation générale ?</b>	10	10	34	8	0	16%	16%	55%	13%	0%
<b>2. Organisation pratique</b>										
2.1 Le lieu de rencontre est-il adéquat ?	0	22	33	6	1	0%	35%	53%	10%	2%
2.2 Avez-vous été bien accueilli ? orienté ? informé ?	2	21	27	11	1	3%	34%	44%	18%	2%
2.3 Quelle est votre appréciation de la restauration ?	1	14	35	11	1	2%	23%	56%	18%	2%
2.4 Quelle est votre appréciation de la prise en charge ?	3	10	30	16	3	5%	16%	48%	26%	5%
<b>3. Qualité méthodologique et technique</b>										
<i>3.1 Les informations et documents d'étude que vous avez reçus avant la réunion :</i>										
3.1.1 Vous sont-ils parvenus à temps ?	0	19	26	12	5	0%	31%	42%	19%	8%
3.1.2 Etaient-ils complets ?	0	15	30	14	3	0%	24%	48%	23%	5%
3.1.3 Etaient-ils de qualité ?	1	15	26	17	3	2%	24%	42%	27%	5%
<i>3.2 Comment appréciez-vous le déroulement de l'atelier ?</i>										
3.2.1 Le temps a-t-il été bien géré ?	2	13	27	18	2	3%	21%	44%	29%	3%
3.2.2 Le rôle de chacun lors de la rencontre était-il clair et bien respecté ?	0	12	33	17	0	0%	19%	53%	27%	0%
3.2.3 Comment jugez-vous le respect et la maîtrise de l'ordre du jour ?	1	15	31	15	0	2%	24%	50%	24%	0%
3.2.4 Le déroulement et les résultats sont-ils bien en cohérence avec les TDR de l'atelier ?	3	10	30	18	1	5%	16%	48%	29%	2%
3.2.5 Quelle appréciation faites vous de la qualité des exposés ?	0	15	33	13	1	0%	24%	53%	21%	2%
3.2.6 Quelle appréciation faites vous de la qualité des débats ?	1	18	33	9	1	2%	29%	53%	15%	2%
<b>4. Qualité de l'Atelier</b>										
4.1. Selon vous, le cahier de charge de mise en conformité des SIG des SFD au nouveau cadre réglementaire est-il exhaustif dans la prise en compte de vos besoins ?	9	10	33	10	0	15%	16%	53%	16%	0%

### **Expériences de deux éditeurs**

#### **CAGECFI / PERFECT**

Nous remercions CAGECFI, FIDRA et SENSOFT qui ont accepté d'échanger avec la mission afin de partager leurs expériences dans leur effort de mise en conformité.

Ils ont permis de mieux évaluer les coûts ainsi que les obstacles à franchir dans le cadre de cette mise en conformité.

Lors des ateliers de Lomé, CAGECFI et FIDRA ont pu apporter les contributions suivantes :

#### **FIDRA**

Fidra a fait une contribution orale mettant en exergue les particularités des SFD qui ont développé leur propre SIG. Il s'agit entre autre :

- De la nécessité de faire appel à de l'expertise externe notamment en ce qui concerne la partie comptable,
- De la validation par un œil externe de cette mise en conformité.

Ces aspects induisent des coûts supplémentaires qui doivent être pris en compte.

Un autre aspect propre à Fidra est l'existence de plusieurs logiciels nécessitant une puissance dans chacune des bases de données passerelle pour la production de rapports.

## Mise en conformité des SIG avec le cadre réglementaire

### CAGECFI

#### **BUDGET DE MISE EN CONFORMITE DE PERFECT AVEC LE NOUVEAU REFERENTIEL COMPTABLE**

N°	ELEMENTS	MONTANT
I-	FORMATION EN NRC ( 1 session pour une personne) ( 300 000 *1 + 50 000 ) = 350000	350 000
II-	REPERCUSSION DE LA FORMATION SUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL ( 10 séances de 5 Heures/séance) (Perdiem , déplacement, coût fixe) Forfait	1 000 000
III-	ELABORATION DE CAHIER DES CHARGES - NRC	250 000
IV-	DEVELOPPEMENT SPECIFIQUE AU NRC ( 5 Techniciens pour 6 mois) = 300 000 *5 * 6	9 000 000
V	TEST DE CONFORMITE ( 4 COMPTABLES pour 2 mois) = 200 000 * 4* 2	1 600 000
VI	SEMINAIRE DE FORMATION- CLUB UTILISATEURS	3 000 000
VII	FORMATION EN NRC ( 1 session pour une personne) ( 300 000 *1 + 50 000 ) = 350000	350 000
VIII	ELABORATION DE CAHIER DES CHARGES - NRC	250 000
IX	DEVELOPPEMENT SPECIFIQUE AU NRC ( 5 Techniciens pour 6 mois) = 300 000 *5 * 6	9 000 000
X	TEST DE CONFORMITE ( 4 COMPTABLES pour 2 mois) = 200 000 * 4* 2	1 600 000
XI	FORMATION INTERNE (2 semaines)	1 000 000
XII	DEPLOIEMENT DU NRC Mise à jour des documents ( guide d'utilisateurs, etc) Migration des bases	2 000 000
	<b>TOTAL ==&gt;</b>	<b>29 400 000</b>

DUREE EN MOIS= 16 mois

NOMBRE D'INTERVENANTS EN TEMPS PLEIN: 10

224

Rédition n° 1 du 1<sup>er</sup> mai 2010

Propriété de Lux-Development qui se réserve les droits de reproduction, diffusion et mise à jour

**5.6 Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---



**LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND - DUCHÉ DE LUXEMBOURG**

Coopération luxembourgeoise



**Projet AFR017**

**« Promotion de Secteurs Financiers inclusifs dans la zone UEMOA »**

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE A DESTINATION DES PRESTATAIRES INFORMATIQUES  
INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG DOIVENT REMPLIR  
POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**



**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---

Lettre d'appel à candidature

Dakar, le / /2010

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une copie de notre cahier des charges destiné aux prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG des autorités contractantes doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable. Nos besoins portent sur les logiciels appropriés ainsi que sur l'implantation de ceux-ci.

Votre soumission doit répondre à nos besoins à court et moyen termes. De plus, elle devra démontrer votre capacité de répondre à tous nos besoins à long terme.

Pour toute demande d'information supplémentaire, veuillez nous contacter à cette adresse :

**Xxxxx**  
**Xxxxx**  
**Xxxxx**

Les offres de service doivent parvenir à nos bureaux au plus tard, le / /2010 prochain, à **xx heures**.  
Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce cahier des charges.

Cordialement,

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions  
nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec  
le référentiel comptable**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

1	Présentation .....	4
1.1	Définition .....	4
1.2	Introduction .....	5
1.3	Les règles de soumission .....	5
1.3.1	Confidentialité.....	5
1.3.2	Représentant du requérant .....	5
1.3.3	Représentant du soumissionnaire.....	5
1.3.4	Amendement de cahier des charges .....	5
1.4	Propriété de l'offre de service .....	5
1.4.1	Durée de validité de l'offre de service .....	6
1.4.2	Coût de préparation de l'offre de service .....	6
1.4.3	Dépôt des offres de service.....	6
1.4.4	Offre de services conjointes .....	6
1.4.5	Prix .....	7
1.4.6	Choix du prestataire .....	7
1.4.7	Critères de sélection du prestataire.....	7
2	Contenu de l'offre de service .....	8
2.1	Renseignements sur le prestataire .....	8
2.2	Renseignements sur le logiciel.....	8
2.3	Aide à l'implantation.....	9
2.4	La formation .....	9
2.5	Maintenance du logiciel .....	9
2.6	Variantes à l'offre principale .....	10
3	Les Besoins techniques du logiciel .....	10
3.1	Conformité aux instructions de la BCEAO.....	11
3.1.1	Conformité aux référentiel comptable .....	16
3.2	Les exigences fonctionnelles.....	24
3.2.1	Comptabilité analytique .....	25
3.2.2	Gestion de la relation client .....	26
3.2.3	Gestion de guichet .....	27
3.2.4	Autres spécificités techniques .....	28
3.3	Automatisation (coefficient 1 et 95 points).....	29
4	Annexes : Formulaires types.....	31

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions  
nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec  
le référentiel comptable**

---

**1 PRÉSENTATION**

**1.1 Définition**

<b>Autorité contractante</b>	SFD avec lequel le soumissionnaire sélectionné signe le Marché
<b>Lettre d'Invitation</b>	Lettre d'invitation envoyée par l'Autorité contractante aux soumissionnaires
<b>Marché</b>	Le marché signé par l'autorité contractante et le soumissionnaire et tous les documents annexés énumérés au marché
<b>Prestations</b>	Travail devant être exécuté par le soumissionnaire adjudicataire en vertu du Marché
<b>Soumissionnaire</b>	Toute personne physique ou morale qui peut fournir ou qui fournit les prestations à l'autorité contractante en vertu du Marché
<b>Sous-traitant</b>	Toute personne ou entité engagée par le soumissionnaire adjudicataire pour exécuter une partie des prestations

# **Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---

## **1.2 Introduction**

Le secteur de la micro finance dans la zone UEMOA, va connaître une importante mutation suite à l'adoption en avril 2007 d'une nouvelle réglementation par le Conseil des Ministres de l'UEMOA. Par ailleurs, la mise en application des instructions de la BCEAO y afférentes et celle du référentiel comptable introduisent progressivement des changements profonds au niveau des systèmes d'information et de gestion qui sont utilisés dans la sous-région qui doivent être paramétrées selon les nouvelles normes qui rentrent en vigueur.

Dans ce contexte il est proposé un cahier des charges techniques à destination des prestataires informatiques afin de remplir les conditions nécessaires et suffisantes pour que leur SIG soit adapté au nouveau référentiel comptable (NRC).

## **1.3 Les règles de soumission<sup>1</sup>**

### **1.3.1 Confidentialité**

Le contenu du présent cahier des charges est confidentiel. Tout soumissionnaire qui reçoit ou détient le présent cahier des charges s'engage à n'en dévoiler la teneur et le contenu que pour les besoins de l'élaboration éventuelle d'une offre de service.

### **1.3.2 Représentant du requérant**

Aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation du cahier des charges et pour faciliter les échanges d'information, toute question relative au cahier des charges doit être adressée exclusivement à : Xxxxx.

### **1.3.3 Représentant du soumissionnaire**

Dans les trois jours suivant la réception du présent cahier des charges, le soumissionnaire devra signaler par écrit son intention de remettre une offre et transmettre l'identité de son représentant. En l'absence de ce signalement dans les délais prescrits, l'autorité contractante pourra juger l'offre non recevable. Toutes les communications subséquentes, relatives à la soumission, seront adressées au représentant ainsi désigné.

### **1.3.4 Amendement de cahier des charges**

Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit ou courrier électronique à l'adresse de l'autorité contractante qui répondra par écrit ou par courrier électronique à tous les soumissionnaires et enverra des copies de la réponse (en y joignant la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous les soumissionnaires.

A tout moment avant la soumission des propositions, l'autorité contractante peut modifier le cahier des charges par le biais d'un amendement. Tout amendement est communiqué à tous les soumissionnaires par notification écrite ou par courrier électronique et s'impose à eux tous. Les soumissionnaires accusent réception de tous les amendements. Afin de leur donner un délai raisonnable pour qu'ils puissent en prendre compte dans leur proposition, l'autorité contractante pourra décider de reporter la date limite de soumission des propositions, ou d'apporter toute modification aux conditions de soumission, à conditions d'en informer à temps les représentants des soumissionnaires.

## **1.4 Propriété de l'offre de service**

---

<sup>1</sup> Ce projet d'appel d'offre est émis par une autorité contractante vers des prestataires informatiques pour l'achat d'un SIG qui réponde aux exigences de la nouvelle réglementation. Cependant, les présentes règles de soumission suivantes seront éventuellement remplacées par celles prescrites au sein de l'autorité contractante, lorsqu'elles sont déjà formalisées.

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---

L'offre de service présentée, ainsi que les documents afférents, demeurent la propriété exclusive de l'autorité contractante et ne seront pas retournés au soumissionnaire.

**1.4.1 Durée de validité de l'offre de service**

L'offre de service déposée est valide pour une période de 90 jours de calendrier à compter de la date de dépôt des offres de service.

**1.4.2 Coût de préparation de l'offre de service**

Le soumissionnaire est responsable de tous les frais liés à l'élaboration et à la présentation de leur proposition ainsi qu'aux négociations relatives au contrat. L'autorité contractante n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions et se réserve le droit, à tout moment avant l'attribution de celui-ci, d'annuler la procédure de sélection sans encourir de responsabilité envers le soumissionnaire.

**1.4.3 Dépôt des offres de service**

Pour chaque proposition (technique et financière), le soumissionnaire prépare trois (03) exemplaires et un original (01) plus une version électronique au format Word et PDF. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention « ORIGINAL » ou « COPIE », selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

Le soumissionnaire placera l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention « PROPOSITION TECHNIQUE », qu'il cache; et l'original et toutes les copies de la proposition financière, dans une enveloppe portant clairement la mention « PROPOSITION FINANCIERE » et l'avertissement « NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE », qu'il cache également. Le soumissionnaire place ensuite ces deux enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse de soumission, ainsi que la mention « À OUVRIR UNIQUEMENT EN PRESENCE DE LA COMMISSION D'EVALUATION ».

Les offres devront être transmises à xxxxx au plus tard le xxxxx 2010 à xx h. L'ouverture des soumissions sera privée / publique (à choisir par l'autorité contractante). Tout soumissionnaire qui le désire pourra recevoir la liste des soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offres.

**1.4.4 Offre de services conjointes**

Les offres de service conjointes sont admises. Cependant, il sera indispensable de reconnaître l'un des soumissionnaires en tant que responsable de la totalité de la soumission et de la réalisation du contrat, s'il y a lieu. Toutes les parties au contrat (entreprises subordonnées lorsque leur participation dépasse 10% du montant du contrat) doivent être identifiées avec leurs responsabilités respectives.

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---

#### **1.4.5 Prix**

Les prix indiqués dans l'offre de service seront en F CFA, des prix nets incluant escomptes et rabais s'il y a lieu, complets. Les soumissionnaires sont responsables de tous les frais liés à l'élaboration et à la présentation de leur proposition ainsi qu'aux négociations relatives au marché.

#### **1.4.6 Choix du prestataire**

L'autorité contractante n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions et se réserve le droit, à tout moment avant l'attribution de celui-ci, d'annuler la procédure de sélection sans encourir de responsabilité envers les soumissionnaires

#### **1.4.7 Critères de sélection du prestataire**

Les principaux critères de sélection sont :

- Adéquation de la solution proposée aux besoins exprimés dans le cahier des charges ;
- Expériences pertinentes et réputation de la firme soumissionnaire ;
- Coût ;
- Support à l'implantation et au service après- vente

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---

## **2 CONTENU DE L'OFFRE DE SERVICE**

Les offres de service devront contenir les informations demandées aux § 21. À 2.5. Voir formulaires types proposés en annexe.

### **2.1 Renseignements sur le prestataire**

- Nom et adresse du soumissionnaire ;
- Représentant du soumissionnaire ;
- Renseignements sur le soumissionnaire (chiffre d'affaires des trois dernières années, nombre d'années en affaires, nombre d'employés par secteur d'activité, localisation des bureaux d'affaires ;
- Certification de qualité (ISO ou autres) ou méthodologie de développement.

### **2.2 Renseignements sur le logiciel**

- Spécifique au progiciel sous réserve des spécificités techniques précisées dans la dernière partie :
  - date de conception du progiciel proposé ;
  - nombre d'installations totales et nombre d'installations similaires à celle proposée ;
  - développement futur annoncé ou planifié sur le progiciel proposé ;
  - fréquence de mise à jour des trois dernières années ;
  - normes de qualité de développement du progiciel ;
  - langue de documentation des modules ;
  - genre de droit des logiciels (droit d'utilisation, propriété avec réserve, aucune réserve) ;
  - durée de la garantie ;
  - documentation technique sur le progiciel (langage utilisé, utilitaires disponibles, flexibilité, possibilité de modifier les paramètres, sécurité, interface avec d'autres logiciels, etc.) ;
  - description de chaque module ;
  - modifications requises dans chaque module pour répondre aux besoins ;
  - configuration matérielle et système nécessaire ;
  - copie des principaux rapports produits.
- Renseignements sur les prix
  - coût de chaque module d'application sans modification ;
  - coût spécifique pour chacune des modifications (incluant la modification de la documentation) ;
  - coût total des modifications ;
  - taxes ;
  - coût total ;
  - coût de l'installation ;
  - coût de l'entretien pour la première année et les années suivantes ;
  - Durée de licence et cout d'extension.
- Renseignements sur l'installation
  - durée d'installation du progiciel ;
  - coûts d'installation du progiciel.
- Fournir une liste de références d'au minimum cinq entreprises utilisant le progiciel avec le nom et le numéro de téléphone du responsable.

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---

### **2.3 Aide à l'implantation**

Fournir des renseignements sur la durée et le coût de toute aide que le soumissionnaire jugera nécessaire. Le soumissionnaire devra également proposer un plan intégrant le déploiement, la configuration, la migration des données. S'agissant de la migration des données, le prestataire devra assurer la cohérence des données de la version précédente vers la version prenant en charge les exigences du nouveau référentiel comptable. Le prestataire devra assurer la migration des données (sans perte ni altération) de l'ancienne version vers la nouvelle version prenant en charge les exigences du nouveau référentiel comptable. Le prestataire devra permettre un roll-back vers la situation antérieure à la migration.

### **2.4 La formation**

Le prestataire devra former les SFD à la nouvelle version du logiciel. Un plan de formation et une documentation devront être fournis. Fournir les curriculums vitae et copies de diplômes des employés qui seront affectés au projet ainsi que le rôle de chacun au sein d'un planning de charge pour chaque intervenant.

Fournir également des renseignements sur la durée et le coût de la formation sur le système intégré, les utilitaires et chaque module d'application. La formation devra être fournie chez les bénéficiaires, en français (en portugais en Guinée Bissau).

### **2.5 Maintenance du logiciel**

Fournir un programme de maintenance pour le progiciel incluant les informations suivantes :

- description du service ;
  - coût du service ;
  - temps de réponse durant les heures d'affaires (8h à 17h du lundi au vendredi) ;
  - adresse des bureaux de services et des dépôts de pièces ;
  - nombre de personnes affectées au service ;
  - exemplaire de contrat de service sur le progiciel d'application.



## **Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---

### **2.6 Variantes à l'offre principale**

Fournir en plus de l'offre principale, toute variante motivée par l'expérience du soumissionnaire et en accord avec les intérêts de l'autorité contractante. ..

### **3 LES BESOINS TECHNIQUES DU LOGICIEL**

Le soumissionnaire devra fournir toute information utile et pertinente sur le système d'exploitation et le serveur devant héberger sa solution en mentionnant toutes les informations techniques nécessaires. Le soumissionnaire devra indiquer sur quel système d'exploitation sa solution fonctionne sous sa forme native.

Cette section, présentée sous forme de tableau, décrit l'ensemble des fonctionnalités du logiciel. Chaque soumissionnaire doit compléter et retourner les tableaux présentés dans cette section. Pour faciliter la préparation de votre soumission, nous avons subdivisé cette section en fonction des étapes de développement et d'implantation.

Les tableaux contiennent cinq (05) colonnes définies comme suit :

- **#F** : Numéro de référence de la fonctionnalité
- **Réf** : Norme référant au nouveau référentiel comptable ou aux instructions de la BCEAO
- **Fonctionnalités recherchées** : description de la fonctionnalité recherchée ;

Sur le plan fonctionnel, le logiciel doit être en mesure de prendre en charge divers modules : client, épargne, caisse, portefeuille, comptabilité, etc.

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

**3.1 Conformité aux instructions de la BCEAO**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
	BCEAO : 4_Fonds de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre la création d'un compte spécifique dédié au Fonds de sécurité ou de solidarité</li> <li>▪ Permettre de générer le rapport spécifique sur la gestion du Fonds de sécurité ou de solidarité. Le rapport doit faire ressortir le solde du compte en début et en fin de période, les cumuls de dotations du Fonds, des utilisations, des remboursements et le montant des cotisations des membres au cours de l'année ainsi que, les utilisations et les remboursements sur la période.</li> </ul>
	BCEAO : 5_Contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre répertorier et mettre à jour la liste des personnes membres ou bénéficiaires qui sont apparentées aux personnes impliquées dans leur administration, contrôle, direction ou gérance</li> </ul>
	BCEAO : Indicateurs financiers	<p>Permettre de générer les indicateurs suivants, de les comparer d'une année/Semestre/Trimestre à l'autre et le calcul des variations en pourcentage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Indicateurs de rentabilité <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rentabilité des fonds propres</li> <li>○ Rendement sur actif</li> <li>○ Autosuffisance opérationnelle</li> <li>○ Marge bénéficiaire</li> <li>○ Coefficient d'exploitation</li> </ul> </li> <li>▪ Indicateurs de qualité du portefeuille <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Portefeuille classé à risque</li> <li>○ Taux de provisions pour créances en souffrance</li> <li>○ Taux de perte sur créances</li> </ul> </li> <li>▪ Indicateurs d'efficacité / Productivité <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Productivité des agents de crédit</li> <li>○ Productivité du personnel</li> <li>○ Charges d'exploitation rapportées au portefeuille de crédits</li> <li>○ Ratio des frais généraux rapportés au portefeuille de crédits</li> <li>○ Ratio des charges de personnel</li> </ul> </li> <li>▪ Indicateurs de gestion du bilan <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Taux de rendement des actifs</li> <li>○ Ratio de liquidité de l'actif</li> <li>○ Ratio de capitalisation</li> </ul> </li> <li>▪ Indicateur d'activité <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montant moyen des crédits décaissés</li> <li>○ Montant moyen de l'épargne par épargnant</li> <li>○ Encours moyen des crédits par emprunteur</li> </ul> </li> </ul>
	BCEAO : Indicateurs non financiers	<p>Permettre de générer les indicateurs suivants, de les comparer d'une année/Semestre/Trimestre à l'autre et le calcul des variations en pourcentage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de membres, bénéficiaires ou clients <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre total de membres, bénéficiaires ou clients</li> <li>○ Nombre de personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes)</li> </ul> </li> </ul>

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.)</li> <li>○ Nombre de groupements de personnes physiques - Bénéficiaires</li> <li>○ Nombre total des membres des groupements de personnes physiques –bénéficiaires (hommes / femmes)</li> <li>▪ Effectif des dirigeants et du personnel employé <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de membres du Conseil d'administration</li> <li>○ Nombre de membres du Conseil de surveillance</li> <li>○ Nombre de membres du Comité de crédit</li> <li>○ Effectif total des employés : Dirigeants, Autres employés, Agents nationaux sous contrat à durée indéterminée, Agents nationaux sous contrat à durée déterminée, Personnel expatrié sous contrat à durée indéterminée, Personnel expatrié sous contrat à durée déterminée, stagiaires et bénévoles</li> </ul> </li> <li>▪ Nombre des déposants <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre total de déposants</li> <li>○ Nombre de déposants - personnes physiques non membres d'un groupement (hommes / femmes)</li> <li>○ Nombre de déposants - personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.)</li> </ul> </li> <li>▪ Nombre de crédits en cours <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de crédit en cours</li> <li>○ Nombre de crédit en cours sur les personnes physiques non membre d'un groupement</li> <li>○ Nombre de crédits en cours sur les hommes</li> <li>○ Nombre de crédits en cours sur les femmes</li> <li>○ Nombre de crédits en cours sur les personnes morales (groupement de personnes physiques, entreprises, association, etc.)</li> </ul> </li> <li>▪ Répartition des crédits selon leur objet (en milliers FCFA) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Crédits d'équipements</li> <li>○ Crédit à la consommation</li> <li>○ Crédits de trésorerie</li> <li>○ Autres crédits</li> </ul> </li> <li>▪ Indicateurs sur la surveillance <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'institutions affiliées</li> <li>○ Nombre d'institutions affiliées contrôlées</li> <li>○ Taux de mise en œuvre des recommandations formulées</li> <li>○ Nombre de réunions tenues par le Conseil de surveillance</li> <li>○ Nombre d'agences ou de points de services</li> <li>○ Nombre de rapport de contrôle interne</li> </ul> </li> <li>▪ Données sur les points de service <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'institutions de base</li> <li>○ Nombre de guichets ou d'antennes</li> </ul> </li> <li>▪ Données sur les opérations de collecte de dépôts <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montant total des dépôts des membres, bénéficiaires ou clients</li> <li>○ Montant des dépôts des personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes)</li> <li>○ Montant des dépôts des personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.)</li> </ul> </li> <li>▪ Évolution du nombre de déposants (membres, bénéficiaires ayant un dépôt dans les</li> </ul>

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<p>livres du SFD) et des comptes inactifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre total des déposants</li> <li>○ Nombre de déposants - personnes physiques non membres d'un groupement (hommes / femmes)</li> <li>○ Nombre de déposants - personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.)</li> <li>○ Nombre de comptes inactifs</li> <li>○ Montant des soldes des comptes inactifs</li> <li>▪ Évolution du capital social et sa répartition <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montant du capital social (en milliers de FCFA)</li> <li>○ Noms et prénom des principaux actionnaires</li> <li>○ Part des principaux actionnaires</li> </ul> </li> <li>▪ Évolution du montant des crédits accordés dans l'année (en milliers de FCFA) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montant des crédits accordés aux personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes)</li> <li>○ Montant des crédits accordés aux personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.)</li> </ul> </li> <li>▪ Évolution du nombre de prêts accordés dans l'année (en unités) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de prêts accordés</li> <li>○ Nombre de prêts accordés aux personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes)</li> <li>○ Nombre de prêts accordés aux personnes morales (groupement de personnes physiques, entreprises, associations, etc)</li> <li>○ Durée moyenne des prêts accordés</li> </ul> </li> <li>▪ Engagements par signature <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Engagement de financement donné en faveur des institutions financières</li> <li>○ Engagement de financement donné en faveur des membres, bénéficiaires ou clients</li> <li>○ Engagement de garantie d'ordre des institutions financières</li> <li>○ Engagement de garantie d'ordre des membres, bénéficiaires ou clients</li> </ul> </li> <li>▪ Encours de crédits au 31 décembre (en milliers de F CFA) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Encours total de crédits</li> <li>○ Encours de crédits sur les personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes)</li> <li>○ Encours de crédits sur les personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.)</li> </ul> </li> <li>▪ Nombre de crédits en cours au 31 décembre (en unité) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de crédits en cours</li> <li>○ Nombre de crédits en cours sur les personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes)</li> <li>○ Nombre de crédits en cours sur les personnes morales (groupement de personnes physiques, entreprises, associations, etc.)</li> </ul> </li> <li>▪ Opérations de crédit sur ressources affectées <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de crédits accordés sur ressources affectées</li> <li>○ Montant des crédits accordés sur ressources affectées</li> <li>○ Nombre de crédits en cours sur ressources affectées</li> <li>○ Montant des crédits en cours sur ressources affectées</li> </ul> </li> <li>▪ Gestion de portefeuille de crédit <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Encours des créances en souffrances</li> <li>○ Taux brut de créances en souffrance</li> </ul> </li> </ul>

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Taux de remboursement des crédits accordés</li> <li>○ Taux de recouvrement des créances en souffrance</li> <li>○ Encours des créances en souffrances sur ressources affectées</li> <li>○ Taux brut de créances en souffrance sur ressources affectées</li> <li>○ Taux de remboursement des crédits accordés sur ressources affectées</li> <li>○ Taux de recouvrement des créances en souffrance sur ressources affectées</li> <li>○ Montant des crédits passés en perte</li> <li>○ Taux de perte sur créances</li> <li>▪ Activités de transfert rapide d'argent <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Transferts reçus <ul style="list-style-type: none"> <li>UEMOA</li> <li>Union Européenne</li> <li>États Unis</li> <li>Autres pays</li> </ul> </li> <li>○ Transferts émis <ul style="list-style-type: none"> <li>UEMOA</li> <li>Union Européenne</li> <li>États Unis</li> <li>Autres pays</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>○ Solde des transferts</li> <li>▪ Activités de micro assurance <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montant des primes émises</li> <li>○ Assurance-vie Assurance non vie</li> <li>○ Montant des arriérés de primes</li> <li>○ Montant des sinistres à payer</li> </ul> </li> <li>▪ Tarification des opérations avec la clientèle <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Taux d'intérêt créditeur minimum se vis sur les dépôts des membres, bénéficiaires ou clients</li> <li>○ Taux d'intérêt créditeur maximum servis sur les dépôts des membres, bénéficiaires ou clients</li> <li>○ Taux d'intérêt nominal débiteur minimum sur les crédits accordés aux membres, bénéficiaires ou clients</li> <li>○ Taux d'intérêt nominal débiteur maximum sur les crédits accordés aux membres, bénéficiaires ou clients</li> <li>○ Taux d'intérêt effectif global</li> </ul> </li> <li>▪ Répartition des crédits selon leurs objets <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Crédits d'équipement</li> <li>○ Crédits à la consommation</li> <li>○ Crédits de trésorerie</li> <li>○ Autres crédits</li> </ul> </li> <li>▪ Répartition sectorielle des crédits accordés <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Agriculture, sylviculture et pêche</li> <li>○ Industries extractives</li> <li>○ Industries manufacturières</li> <li>○ Bâtiment et travaux publics</li> <li>○ Commerce, restaurants, hôtels</li> <li>○ Électricité, gaz, eau</li> <li>○ Transports, entrepôts et communications</li> <li>○ Assurances, immobilier, services aux entreprises</li> </ul> </li> </ul>

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Services divers</li> <li>▪ Opérations avec les autres institutions financières (établissement de crédit, SFD, autres institutions financières) et les partenaires au développement</li> <li>○ Encours des placements auprès des autres institutions financières</li> <li>○ Encours des emprunts auprès des autres institutions financières</li> <li>○ Montant total des emprunts obtenus dans l'année auprès des autres institutions financières</li> <li>○ Taux d'intérêt moyen des emprunts obtenus dans l'année auprès des autres institutions financières</li> <li>○ Ressources affectées</li> <li>○ Subventions d'exploitation reçues</li> <li>○ Subventions d'équipement reçues</li> <li>▪ Indicateurs de performance des institutions affiliées au réseau</li> <li>○ Nombre d'institutions affiliées déficitaires</li> <li>○ Montant total du déficit d'exploitation des institutions affiliées</li> <li>○ Nombre d'institutions affiliées excédentaires</li> <li>○ Montant total de l'excédent d'exploitation des institutions affiliées</li> </ul>

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
	BCEAO Art. 147	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir un code utilisateur et un mot de passe crypté</li> <li>▪ Limitation des risques auxquels est exposée une institution</li> <li>▪ Couverture des emplois moyens et à long terme par des ressources stables</li> <li>▪ Limitation des prêts aux dirigeants</li> <li>▪ Limitation des risques pris sur une seule signature</li> <li>▪ Coefficient de liquidité</li> <li>▪ Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit</li> </ul>
	BCEAO Art. 85, 124	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dotation à la réserve générale</li> </ul>
	BCEAO Art. 85, 123	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Norme de capitalisation</li> <li>▪ Limitation des prises de participations</li> </ul>
	BCEAO N°01/2007/RB	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre la conservation des documents relatifs à l'identité des clients occasionnels ou habituels pendant 10 ans ainsi que les documents relatifs aux opérations effectués par ceux-ci pendant 10 ans à compter de la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été réalisées</li> <li>▪ Permettre de fournir à tout moment des renseignements sur : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Montants des opérations effectuées par la clientèle et leur fréquence</li> <li>2. nature des opérations (dépôt en espèces, virement, etc.)</li> </ol> </li> <li>▪ Permettre de signaler des opérations atypiques <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Transactions anormales en soi et/ou transactions anormales par rapport à un client (cas par exemple de comptes dormants devenus subitement actifs, chèque à endossement multiple, transfert de fonds vers des comptes numérotés, achat ou vente de grandes quantités de métaux précieux)</li> <li>○ Opérations d'un montant sensiblement supérieur à celui des transactions habituelles du client</li> </ul> </li> </ul>

### 3.1.1 Conformité aux référentiel comptable

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
	NRC : ID112	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre l'usage de journées comptables supplémentaires pour les opérations qui ne sont pas enregistrées le jour où elles ont été ordonnancées</li> <li>▪ Empêcher de revenir sur une journée comptable clôturée</li> <li>▪ Comptabiliser obligatoirement les opérations qualifiées de hors bilan en partie double</li> </ul>
	NRC : ID113	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répartir les comptes dans les huit classes suivantes <ul style="list-style-type: none"> <li>Opérations de trésorerie et avec les institutions financières</li> <li>Opérations avec les membres, bénéficiaires ou clients</li> </ul> </li> </ul>

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<p>Opérations sur titres et opérations diverses</p> <p>Valeurs immobilisées</p> <p>Provisions, Fonds propres et assimilés</p> <p>Comptes de charges</p> <p>Comptes de produits</p> <p>Comptes d'opérations hors bilan</p>
	NRC : ID114	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Désigner chaque compte par un numéro et un intitulé en se référant au plan comptable. Le premier chiffre ou compte représente le numéro attribué à la classe à laquelle il appartient. Les autres chiffres constitués de gauche à droite décrivent de façon plus détaillée la nature des opérations. Exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Classe : 2</li> <li>○ Poste : 20</li> <li>○ Compte général : 202</li> <li>○ Compte : 2022</li> <li>○ Sous-compte : 20221</li> <li>○ Permettre en interne la création de comptes en rajoutant des suffixes aux numéros de compte proposés dans le plan comptable</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : ID115	<p>Fixer la durée maximale du premier exercice comptable à 18 mois (Au cas où les activités démarrent après le premier juillet)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reclasser dans un ordre chronologique toutes les opérations</li> <li>▪ Permettre de justifier toute information par une pièce d'origine à partir de laquelle il doit être possible de remonter par un cheminement ininterrompu, au document de synthèse et réciproquement</li> </ul>
	NRC : ID115	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre de déterminer au mois les soldes des classes, des postes et des comptes généraux au niveau des états financiers</li> <li>▪ Permettre d'expliquer l'évolution des soldes des comptes généraux, d'un arrêté à l'autre, par la conservation des mouvements ayant affecté ces comptes</li> <li>▪ Permettre de reconstituer chaque montant figurant dans les documents de synthèses et résultant de l'utilisation des attributs à partir des éléments composants ce montant</li> </ul>
	NRC : ID1161 2	<p>Établissement des comptes combinés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les comptes réciproques, actifs et passifs, charges et produits doivent être éliminés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptes de dépôts chez la structure faïtière et de prêts</li> <li>- Créances et dettes rattachées aux dépôts et emprunts des SFD à la structure faïtière</li> <li>- Comptes d'emprunts à la structure faïtière et comptes de crédits aux SFD</li> <li>- Parts sociales et contributions des SFD dans la structure faïtière</li> <li>- Charges de fonctionnement de la structure faïtière dans les comptes du SFD et produits (subventions entre autres) relatifs au fonctionnement dans les comptes de la structure</li> </ul> </li> </ul>



**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<p>faïtière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charges du SFD supportées par la structure faïtière et les produits (subventions) versés par le SFD dans ce cadre</li> <li>- Produits et charges relatifs aux comptes de dépôts, d'emprunt et de prêt réciproques</li> <li>- Provisions pour dépréciation des crédits en souffrance consentis par la faïtière à la caisse de base</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Neutraliser les résultats provenant d'opérations effectuées entre les SFD combinés</li> <li>▪ Éliminer les incidences comptables des écritures constatées pour la seule application des législations fiscales</li> <li>▪ Enregistrer les impositions différées</li> <li>▪ Les capitaux propres combinés en l'absence de liens de participation entre les SFD inclus dans le périmètre de combinaison représentent le cumul des capitaux propres retraités des entités combinées</li> <li>▪ Le capital combiné représente la somme des parts sociales des membres et bénéficiaires des caisses de base</li> <li>▪ Le résultat combiné est égal à la somme des résultats du réseau</li> </ul>
	NRC : ID122	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comporter un livre journal</li> <li>▪ Comporter un livre d'inventaire</li> <li>▪ Comporter une balance mensuelle</li> </ul>
	NRC : IE1a	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre un suivi en temps réel de l'ensemble des marchandises et des fournitures qui sont la propriété du SFD <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Valeur du stock</li> <li>○ Coût d'achat des marchandises vendues</li> <li>○ Coût d'achat des matières et fournitures engagées dans le processus de fabrication</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les crédits aux membres, bénéficiaires ou clients, les prêts aux institutions financières, les dépôts et emprunts, les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location-vente, ainsi que les engagements de hors-bilan, doivent être ventilés suivant les durées initiales</li> </ul>
	NRC : IG111	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les crédits à court terme de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 0 à 6 mois au plus</li> <li>○ Plus de 6 mois à 12 mois</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG112	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les crédits à moyen terme de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plus d'un an à 2 ans au plus</li> <li>○ Plus de 2 ans à 3 ans au plus</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG121	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les prêts à moins d'un an de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plus de 3 ans à 10 ans au plus</li> <li>○ Plus de 10 ans</li> </ul> </li> </ul>

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
	NRC : IG122	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les prêts à terme de la façon suivante :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Égale à 1 an à 2 ans au plus</li> <li>○ Plus de 2 ans à 3 ans au plus</li> <li>○ Plus de 3 ans à 10 ans au plus</li> <li>○ Plus de 10 ans</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG13	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les dépôts à terme de la façon suivante :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 0 à 6 mois au plus</li> <li>○ Plus de 6 mois à 12 mois au plus</li> <li>○ Plus d'un an à 2 ans au plus</li> <li>○ Plus de 2 ans à 3 ans au plus</li> <li>○ Plus de 3 ans à 10 ans au plus</li> </ul> </li> </ul> <p>Plus de 10 ans</p>
	NRC : IG141	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les emprunts à moins d'un an de la façon suivante               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 0 à 6 mois au plus</li> <li>○ Plus de 6 mois à inférieure à 1 an</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG142	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les emprunts à terme de la façon suivante :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Égale à un an et à 2 ans au plus</li> <li>○ Plus de 2 ans à 3 ans au plus</li> <li>○ Plus de 3 ans à 10 ans au plus</li> <li>○ Plus de 10 ans</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG151	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les engagements à court terme de la façon suivante               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 0 à 6 mois au plus</li> <li>○ Plus de 6 mois à 12 mois au plus</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG152	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les engagements à moyen terme de la façon suivante               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plus d'un an et à 2 ans au plus</li> <li>○ Plus de 2 ans à 3 ans au plus</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG153	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les engagements à long terme de la façon suivante :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plus de 3 ans à 10 ans au plus</li> <li>○ Plus de 10 ans</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les emplois et les ressources suivant les durées résiduelles suivantes               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 0 à 3 mois au plus</li> <li>○ Plus de 3 mois à 6 mois au plus</li> <li>○ Plus de 6 mois à 1 an au plus</li> <li>○ Plus de 1 an à 3 ans au plus</li> <li>○ Plus de 3 ans</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les emplois, les ressources et les engagements de hors bilan des SFD doivent suivre une classification en fonction du pays de résidence des contreparties (débiteurs, créanciers, émetteurs de titres, bénéficiaires, donneurs d'ordre ou garants)</li> </ul>
	NRC : IG5	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les dépôts et emprunts doivent faire l'objet de la ventilation suivante               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dépôts et emprunts non affectés</li> <li>○ Dépôts et emprunts affectés</li> <li>○ Dépôts et emprunts affectés en garantie</li> <li>○ Dépôts et emprunts affectés à des emplois déterminés</li> </ul> </li> </ul>

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fonds de contrepartie des prêts étrangers</li> <li>○ Dépôts et emprunts affectés ayant un caractère spécial</li> </ul>
	NRC : IG6	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les encours de crédit aux membres bénéficiaires ou clients doivent être scindés en deux catégories : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Crédits mobilisables</li> <li>○ Crédits « non mobilisables »</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG7	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les crédits sur ressources affectées peuvent être ventilés comme suit <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Crédits sur ressources affectées par le Trésor</li> <li>○ Crédits sur ressources affectées par les autres institutions financières</li> <li>○ Crédits sur ressources affectées par l'État et les organismes assimilés</li> <li>○ Crédits sur ressources affectées par les autres agents économiques</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG8	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les concours aux membres bénéficiaires ou clients doivent être ventilés selon l'objet économique. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Crédits d'équipement</li> <li>○ Financement de l'acquisition de matériels fixes ou roulants, neufs ou d'occasion</li> <li>○ Financement de l'acquisition et de la construction d'immeubles ou d'immobilisations incorporelles à usage professionnel, ainsi que de gros travaux et autres aménagements durables concernant ces immobilisations</li> <li>○ Crédits à la consommation</li> <li>○ Prêts à l'équipement et les financements de ventes à crédit de biens de consommation et d'équipement des ménages</li> <li>○ Prêts personnels</li> <li>○ Prêts afférents à l'usage des cartes de crédit</li> <li>○ Comptes ordinaires débiteurs des particuliers autres que les entrepreneurs individuels</li> <li>○ Crédits de trésorerie</li> <li>○ Comptes ordinaires débiteurs des entreprises</li> <li>○ Mobilisations de créances commerciales</li> <li>○ Mobilisations de découverts bancaires</li> <li>○ Avances sur marchandises</li> <li>○ Financements de marchés publics ou privés</li> <li>○ Avances à court terme sur avoirs financiers et autres avances assorties de diverses garanties réelles</li> <li>○ Crédits à court terme aux promoteurs immobiliers</li> <li>○ Autres crédits</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG9	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les emplois et les engagements du hors bilan donnés qui sont couverts partiellement ou totalement par les catégories de garantie suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoirs financiers</li> <li>○ Engagements par signature reçus de : Organe financier / Caisse centrale, Trésor, CCP, l'État et organismes assimilés</li> <li>○ Engagements par signature reçus des banques et correspondants</li> <li>○ Engagements par signature reçus des établissements financiers</li> <li>○ Engagements par signature reçus des SFD</li> <li>○ Engagements par signature reçus des autres institutions financières</li> <li>○ Hypothèques fermes de premier ou deuxième rang sur des logements ou autres immeubles</li> <li>○ Autres garanties</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG10	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répartition sectorielle du crédit selon les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Agriculture, chasse et sylviculture</li> </ul> </li> </ul>

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pêche, pisciculture, aquaculture</li> <li>○ Activités extractives</li> <li>○ Activités de fabrication</li> <li>○ Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau</li> <li>○ Construction</li> <li>○ Commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques</li> <li>○ Hôtels et restaurants</li> <li>○ Transports, activités des auxiliaires de transport et communications</li> <li>○ Activités financières</li> <li>○ Immobilier, locations et services aux entreprises</li> <li>○ Activités d'administration publique</li> <li>○ Éducation</li> <li>○ Activités de santé et d'action sociale</li> <li>○ Activités à caractère collectif ou personnel</li> <li>○ Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Activité des organisations extraterritoriales</li> </ul>
	NRC : V	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le logiciel doit permettre la production des documents de synthèses suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les comptes périodiques</li> <li>○ Bilan</li> <li>○ Compte de résultat</li> <li>○ Soldes intermédiaires de gestions</li> <li>○ Annexes</li> <li>○ Les comptes annuels</li> <li>○ Bilan</li> <li>○ Hors bilan du compte de résultat et des soldes intermédiaires de gestions</li> <li>○ Annexes</li> </ul> </li> </ul> <p>La présentation des documents de synthèse doit suivre les normes suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'entête</li> <li>○ Intitulé et dénomination simplifiée du document</li> <li>○ Pays d'implantation du SFD</li> <li>○ Dénomination du SFD</li> <li>○ État de changement du document. Cet état est indiqué par un caractère alphabétique qui est selon le cas : C = Création, M = Modification et A = Annulation</li> <li>○ La date d'arrêt du document sous la forme AAAA/MM/JJ</li> <li>○ Le numéro de la structure (N.S) comportant six caractères, les trois premières lettres du pays d'implantation, suivi de trois numéros inscrits comme suit : X/XX</li> <li>○ Le numéro du feuillet (F) du document sur deux caractères numériques, suivi du nombre total de page du document (NT) sur trois caractères numériques</li> <li>○ La périodicité (P) du document, sur un caractère alphabétique, D = Décadaire, M = Mensuelle, T = Trimestrielle, S = Semestrielles et A = Annuelle</li> <li>○ La monnaie M dans laquelle les données du document sont libellées 1 = F CFA 2 = Devises et 3 = Toutes monnaies confondues</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les lignes</li> <li>○ Chaque ligne doit être désignée par un code et l'intitulé du poste du document de synthèses suivant le plan de comptes SFD de l'UMOA et la nature de l'opération (pour les annexes)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les colonnes</li> <li>○ Les colonnes indiquent les ventilations des opérations pour les comptes annuels en</li> </ul>

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées																														
		<p>fonction de l'exercice. Le nombre de colonnes est limité à six au maximum par feuillet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Trois caractères doivent constituer le code D d'un document</li> <li>○ Le premier caractère est alphabétique</li> <li>○ A = Bilan</li> <li>○ B = État annexe</li> <li>○ R = Compte de résultat</li> <li>○ Le second caractère est alphabétique. Il indique le rand du document dans la catégorie concernée</li> <li>○ Le troisième caractère qui est numérique doit informer sur la zone d'activité géographique du SFD :</li> <li>○ Le chiffre 0 indique que le document ne retrace que l'activité dans le pays de l'UMOA où l'institution a obtenu son autorisation d'exercer</li> <li>○ Le chiffre 9 traduit l'activité globale du SFD y compris les opérations effectuées à travers des structures liées installées hors du pays de l'implantation (autre pays de l'UMOA ou hors UMOA)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En plus de son intitulé littéral, tout document de synthèse doit être identifié comme suit <ul style="list-style-type: none"> <li>DIMF 2XXX où DIMF signifie « documents des systèmes financiers décentralisés » et 2XXX désigne le numéro d'ordre unique du document</li> </ul> </li> <li>▪ La codification des lignes et des postes est indépendante du document de synthèse, elle fondées principalement sur la nature des opérations. Un même poste prévu avec des ventilations différentes dans plusieurs documents est identifié avec le même code poste. Chaque code poste se compose de trois caractères :</li> <li>▪ Le premier caractère est alphabétique. Il identifie la classe de comptes à laquelle le poste se rattache suivant les lettres suivantes :</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>▪ Classes</th> <th>▪ Actif</th> <th>▪ Passif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>▪ Classe 1</td> <td>▪ A</td> <td>▪ F</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 2</td> <td>▪ B</td> <td>▪ G</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 3</td> <td>▪ C</td> <td>▪ H</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 4</td> <td>▪ D</td> <td>▪ K</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 5</td> <td>▪ E</td> <td>▪ L</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 6</td> <td>▪ DEBIT</td> <td>▪ CREDIT</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 7</td> <td>▪ R, S, T</td> <td>▪</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 8</td> <td>▪</td> <td>▪ V, W, X</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 9</td> <td>▪</td> <td>▪ N, P, Q</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les deuxième et troisième caractères peuvent être numériques ou alphabétiques</li> <li>▪ La codification doit être faite de façon évolutive. Des « plages » doivent être réservées pour faciliter l'ajout ultérieur de nouveaux postes</li> </ul>	▪ Classes	▪ Actif	▪ Passif	▪ Classe 1	▪ A	▪ F	▪ Classe 2	▪ B	▪ G	▪ Classe 3	▪ C	▪ H	▪ Classe 4	▪ D	▪ K	▪ Classe 5	▪ E	▪ L	▪ Classe 6	▪ DEBIT	▪ CREDIT	▪ Classe 7	▪ R, S, T	▪	▪ Classe 8	▪	▪ V, W, X	▪ Classe 9	▪	▪ N, P, Q
▪ Classes	▪ Actif	▪ Passif																														
▪ Classe 1	▪ A	▪ F																														
▪ Classe 2	▪ B	▪ G																														
▪ Classe 3	▪ C	▪ H																														
▪ Classe 4	▪ D	▪ K																														
▪ Classe 5	▪ E	▪ L																														
▪ Classe 6	▪ DEBIT	▪ CREDIT																														
▪ Classe 7	▪ R, S, T	▪																														
▪ Classe 8	▪	▪ V, W, X																														
▪ Classe 9	▪	▪ N, P, Q																														

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le logiciel doit permettre de générer automatiquement les états suivants :</li> <li>▪ DIMF 2000 : Bilan et Hors bilan</li> <li>▪ DIMF 2005 : Tableau des emplois et ressources</li> <li>▪ DIMF 2006 : État des biens donnés en crédit-bail et opérations assimilées</li> <li>▪ DIMF 2007 : État des biens détenus dans le cadre de la concession</li> <li>▪ DIMF 2008 : État des biens détenus dans le cadre de clause de réserve de propriété</li> <li>▪ DIMF 2009 : Détail du compte « 6221 – Personnel extérieur à l’institution »</li> <li>▪ DIMF 2010 : État des crédits en souffrance</li> <li>▪ DIMF 2011 : État des informations annexes</li> <li>▪ DIMF 2011-1 : États des engagements par signature</li> <li>▪ DIMF 2012 : État de l’encours des crédits des 10 débiteurs les plus importants du SFD</li> <li>▪ DIMF 2013 : État de l’encours total des prêts aux dirigeants</li> <li>▪ DIMF 2014 : État des ressources affectées et des crédits consentis sur ressources affectées</li> <li>▪ DIMF 2015 : État des valeurs immobilisées</li> <li>▪ DIMF 2016 : État d’affectation du résultat</li> <li>▪ DIMF 2018 : État de traitement de la réévaluation</li> <li>▪ DIMF 2080 : Compte de résultat</li> <li>▪ DIMF 2900 : Bilant et Hors bilan consolidés</li> <li>▪ DIMF 2980 : Compte de résultat consolidé</li> <li>▪ Se référer au nouveau référentiel comptable pour les détails de présentation de chacun de ces états</li> </ul>

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---

**3.2 Les exigences fonctionnelles**

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---

**3.2.1 Comptabilité analytique**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<p>Permettre de générer les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Balance âgée des crédits et calcul des provisions</li> <li>○ Balance âgée du portefeuille classé à risque par agence</li> <li>○ Clients en attente par agent de crédit</li> <li>○ Comptes d'épargne actifs par agence et par produit</li> <li>○ Comptes d'épargne inactifs par agence et par produit</li> <li>○ Cout moyen des capitaux empruntés</li> <li>○ Crédits en retard par agent de crédit</li> <li>○ Dépôts à terme arrivant à échéance</li> <li>○ Dépôts au cours du mois</li> <li>○ Écart de rendement</li> <li>○ Échéancier des remboursements de crédits</li> <li>○ Encours par bénéficiaire</li> <li>○ Encours par secteur d'activité</li> <li>○ Encours selon le genre</li> <li>○ État récapitulatif du portefeuille à risque par agent de crédit</li> <li>○ Montant net du portefeuille de crédits par agence</li> <li>○ Montant net du portefeuille de crédits par agent de crédit</li> <li>○ Mouvements du compte de crédit</li> <li>○ Mouvements du compte d'épargne</li> <li>○ Nombre de crédits mis en place</li> <li>○ Nombre de groupes d'emprunteurs actifs par agent de crédit</li> <li>○ Nombre de nouveaux clients</li> <li>○ Nombre d'emprunteurs actifs par agence</li> <li>○ Nombre d'emprunteurs actifs par agent de crédit</li> <li>○ Pourcentage d'agents de crédit dans les effectifs</li> <li>○ Prendre en compte le Crédits en retard par agence et par produit</li> <li>○ Prendre en compte le Crédits en retard par agent de crédit</li> <li>○ Prêts actifs par agent de crédit</li> <li>○ Rapport de guichet sur l'épargne</li> <li>○ Rapport de guichet sur les crédits</li> <li>○ Rapport sur les abandons de créances et les montants recouvrés</li> <li>○ Rapport sur les membres des groupes</li> <li>○ Rapport sur les versements journaliers par agent de crédit</li> <li>○ Ratio des couts d'exploitation</li> <li>○ Rendement des actifs productifs</li> <li>○ Rendement du portefeuille</li> <li>○ Situation globale du client</li> <li>○ Suivi des autres activités (assurance, transfert garantie, formation et autres)</li> <li>○ État récapitulatif du portefeuille à risque par agence et par produit</li> <li>○ Historique développé des crédits en retard</li> <li>○ Rapport sur la concentration de l'épargne</li> </ul>



**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

**3.2.2 Gestion de la relation client**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permettre l'ajout et la modification de produits de prêt avec enregistrement de l'historique des produits</li> <li>○ suivi des garanties (monétaires) et des garants</li> <li>○ dépôts obligatoires gérés avec une possibilité de gérer l'accès à l'épargne obligatoire</li> <li>○ traitement des remboursements anticipés, en retard, partiels et excédentaires</li> <li>○ possibilité d'aménager plusieurs fréquences de remboursement</li> <li>○ calcul et application et la suspension des pénalités (gestion manuelle et automatique)</li> <li>○ attribution automatique d'un numéro d'identification</li> <li>○ accès à la situation financière globale d'un client à partir de l'écran principal</li> <li>○ possibilité de renseigner sur les pénalités dues lors de la présentation de la situation des crédits</li> <li>○ possibilité d'autoriser la suspension des pénalités</li> <li>○ possibilité de choisir les dates de remboursements</li> <li>○ détermination des remboursements en retard, inférieurs ou supérieurs au montant prévu</li> <li>○ possibilité de suspendre les pénalités au delà d'une certaine période (à définir par l'autorité contractante) de retard</li> <li>○ possibilité d'indiquer les informations suivantes pour les clients partis : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nouveau statut</li> <li>○ Date de départ et motifs</li> </ul> </li> <li>○ Accès au détail des comptes d'épargnes et de crédits</li> <li>○ ajout et la modification de produits de prêt avec enregistrement de l'historique des produits</li> <li>○ suivi des garanties (monétaires et non monétaires) et des garants</li> <li>○ blocage de l'accès à l'épargne obligatoire</li> <li>○ traitement des remboursements anticipés, en retard, partiels et en excédent</li> <li>○ calcul et la suspension des pénalités</li> <li>○ Geler ou dégeler un montant sur le compte du membre</li> <li>○ transfert entre comptes</li> <li>○ Lors de la mise en place d'un DAT, d'effectuer les opérations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Reconduction automatique à échéance</li> <li>○ Alimentation d'un DAT par espèces ou par transfert</li> <li>○ Génération et impression d'un certificat de dépôt</li> <li>○ Transfert entre comptes</li> <li>○ Calcul des intérêts créditeurs</li> </ul> </li> </ul>

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---

### 3.2.3 Gestion de guichet

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"><li>▪ programmer des alertes pour les transactions excédant un certain seuil</li><li>▪ réalisation d'opérations (vente de carnets – frais d'inscription-commissions et frais sur crédit)</li><li>▪ opérations de banque (approvisionnement - délestage de/ou vers banque)</li><li>▪ Transfert entre caisses</li><li>▪ édition du brouillard à une date donnée avec rappel du solde veille, total encaissements et retraits pour toutes les caisses</li><li>▪ édition du rapport d'arrêté de caisse avec mention des écarts éventuels pour toutes les caisses</li><li>▪ opérations sur caisse administrative (saisie des dépenses)</li><li>▪ arrêté de caisse avec signalisation des écarts de caisse</li><li>▪ fermeture de caisse</li><li>▪ permettre d'effectuer des recherches multicritères sur<ul style="list-style-type: none"><li>○ genre</li><li>○ situation matrimoniale</li><li>○ zone géographique</li><li>○ branche d'activité</li><li>○ niveau de crédit ou d'épargne</li><li>○ agent de crédit</li><li>○ délais d'instruction des dossiers</li><li>○ commissions et frais</li></ul></li><li>▪ simulation du dossier de crédit sans engagement des deux parties</li></ul>

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

**3.2.4 Autres spécificités techniques**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être de technologie Web</li> <li>▪ Avoir une base de données dont la limite de capacité est l'espace disque et extensible</li> <li>▪ Exiger un mot de passe complexe (longueur et combinaison de chiffres, lettres, majuscule et caractères spéciaux) et crypté</li> <li>• Permettre avec le paramétrage d'avoir la possibilité de deux sessions simultanées pour un même compte utilisateur ;</li> <li>• Implémenter une authentification supplémentaire de sécurité au moment de valider une opération sensible ou à risque lorsque l'opération nécessite une autorisation de niveau supérieur</li> <li>▪ Gérer la déconnexion automatique de session après une période d'inactivité</li> <li>▪ Permettre de saisir les informations d'un système biométrique (empreinte digitale, rétinienne, etc) tel que défini dans l'annexe YY.</li> <li>▪ Gérer les profils utilisateurs, au minimum selon les champs relatifs à : <ul style="list-style-type: none"> <li>l'identité (nom, date de naissance, num unique, etc.);</li> <li>les statuts et autorisations ;</li> <li>etc..</li> </ul> </li> <li>▪ Permettre la gestion de plusieurs agences et la consolidation des bases en temps réel et en mode différé.</li> <li>▪ Permettre l'exportation des données au format XML</li> <li>▪ Être développé dans un langage ouvert (afin d'éviter la dépendance du client vis-à-vis de l'éditeur)</li> <li>▪ Permettre des sauvegardes planifiées ou instantanées</li> <li>▪ Avoir une aide en ligne complétée par un guide utilisateur disponible au format électronique. Gérer la redondance de serveurs</li> <li>▪ Comporter une fenêtre d'avertissement précisant que l'entrée est définitive une fois la touche « Enregistrer » sélectionnée. Offrir la possibilité d'éliminer ce rappel à chaque opération</li> <li>▪ La transmission des documents comptables aux autorités de contrôle de façon électronique ne doit pouvoir se faire qu'après autorisation sécurisée (identifiant, mot de passe, signature électronique) des personnes habilitées à authentifier les documents transmis.</li> <li>• Attribuer un code opérateur pour permettre de connaître l'auteur d'une écriture</li> <li>• Permettre l'impression des rapports financiers des 10 années antérieures à 2020</li> <li>• Permettre de gérer la filiation des dirigeants</li> <li>• Permettre le calcul du taux effectif global (TEG) pour chaque prêt en conformité avec la loi sur l'usure.</li> <li>• Suivre les activités d'épargne, de crédit et autres afin de garantir que les activités autres constituent au plus 5% des fonds propres</li> <li>• Gérer les clients occasionnels et faire une alerte dès que le montant d'une opération &gt;= 5 millions de FCFA en contre valeur (déclaration CENTIF)</li> <li>• Faire une alerte pour tout paiement en espèces ou par titre au porteur d'une somme d'argent, effectué dans des conditions normales, dont le montant unitaire ou total est égal ou supérieur à cinquante millions (50.000.000) de FCFA ainsi que toute opération importante portant sur des sommes dont le montant unitaire ou total est supérieur à dix millions (10.000.000) de FCFA(déclaration CENTIF).</li> <li>▪ Disposer d'un glossaire pour la définition des termes comptables.</li> <li>▪ Permettre l'impression et la mise à disposition au client ou membre des conditions de</li> </ul>

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<p>tarification ainsi que des textes réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le numéro de pièce attribué à une écriture dans le journal ne doit pas pouvoir être réutilisé même en cas de suppression de l'écriture</li> <li>▪ Minimiser les temps de réponse.</li> <li>▪ Permettre un échange de données entre agences en temps réel</li> <li>▪ Permettre une mise à jour simultanée, automatique et successive entre le journal, le grand livre, la balance, les états financiers et les ratios</li> <li>▪ Permettre l'édition de la liste des comptes mouvementés sur une période</li> <li>▪ Permettre l'annulation (contre-passation) d'une écriture</li> <li>▪ Ne pas permettre la réouverture en écriture d'un exercice clôturé définitivement</li> <li>▪ Permettre de générer le compte de résultat développé.</li> <li>▪ Permettre de générer le compte de résultat développé, résultats et prévisions</li> <li>▪ Permettre la production des documents de synthèse en milliers de Francs CFA</li> <li>▪ Permettre la conversion des monnaies</li> <li>▪ Permettre la tenue d'une comptabilité d'engagement</li> <li>▪ Permettre de calculer et passer des dotations aux provisions et provisions pour créances douteuses</li> <li>▪ Permettre de gérer les immobilisations avec une fonction inventaire</li> <li>▪ Permettre d'effectuer des virements bancaires ou transfert de compte (intra ou inter)</li> <li>▪ Permettre de faire des réconciliations bancaires</li> <li>▪ Permettre de programmer des alertes quand certains seuils sont atteints</li> <li>▪ Les modules doivent être reliés parfaitement entre eux. Chaque comptabilisation dans la comptabilité économique doit automatiquement générer une comptabilisation dans la comptabilité analytique et budgétaire</li> <li>▪ Présenter les données extraites des bases de données sous forme de tableur et de graphique</li> <li>▪ Vérifier en cours de saisie que le compte existe</li> <li>▪ Verrouiller les fichiers afin qu'ils ne puissent pas être supprimés</li> <li>• Fermer la session de l'utilisateur après quelques minutes d'inactivité (nombre de minutes paramétrable)</li> <li>• Procéder à des sauvegardes automatiques des données</li> <li>• Permettre l'utilisation simultanée du logiciel par au moins 500 personnes</li> <li>• Vérifier la cohérence des états (contrôle inter-document).</li> </ul>

### 3.3 Automatisation

L'automatisation du SIG est caractérisée par l'existence d'un logiciel de gestion financière (portefeuille, crédit, épargne...) interfacé avec la gestion comptable et qui génère automatiquement les états de reporting exigés par les autorités de contrôle. Cette automatisation évite les ressaisies et erreurs éventuelles qui pourrait découler d'une mauvaise intégration entre logiciels.

Les 95 points alloués à ce critère ont porté sur :

- L'intégration de la gestion financière à la comptabilité ;
- La gestion automatisée des rapports et états comptables ;
- La conformité du reporting au NRC ;
- L'intégration avec les logiciels suivants : Immobilisation, Paie, RH, Gestion stock.

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

La grille suivante présente le mode de calcul des points pour l'évaluation de l'automatisation. La colonne facteur présente le facteur qui a été appliqué pour le calcul des points pour l'automatisation. Un coefficient de 5 a été appliqué au total de 19 points pour le calcul de la notation finale ce qui le porte à 95 points dans l'estimation de la notation finale.

<b>AUTOMATISATION</b>		<b>SIG IDEAL</b>	
<b>Facteur</b>	<b>Questions</b>		
5	Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	<b>1</b>	<b>5</b>
5	Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	<b>1</b>	<b>5</b>
5	Le reporting est il conforme au NRC ?	<b>1</b>	<b>5</b>
	Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?		
1	Immobilisation	<b>1</b>	<b>1</b>
1	Paie	<b>1</b>	<b>1</b>
1	RH	<b>1</b>	<b>1</b>
1	Autres	<b>1</b>	<b>1</b>
	<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>19</b>

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---

**4 ANNEXES : FORMULAIRES TYPES**

Form-1.	Renseignements sur le prestataire
Form-2.	Renseignements sur le logiciel
Form-3.	Aide à l'implantation et Formation
Form-4	Maintenance du logiciel
Form -5.	Variante à l'offre principale

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---

**Form-1. Renseignements sur le prestataire**

Dénomination du soumissionnaire (personne physique ou morale):  Nom et qualité du représentant du soumissionnaire	Date de création  Capital social (ou individuel)												
<b>Adresse</b> Pays : Ville : Lieu :	Durée de la mission (mois)												
Chiffre d'affaires des 3 dernières années (en KF CFA)	Nombre total d'employés au cours des 3 dernières années :												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Année 1	Année 2	Année 3				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Année 1	Année 2	Année 3			
Année 1	Année 2	Année 3											
Année 1	Année 2	Année 3											
Certification de qualité (ou méthodologie de développement) :													
Autres renseignements sur le prestataire													

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---

**Form-2. Renseignements sur le logiciel**

Spécifique au progiciel :
date de conception du progiciel proposé :
nombre d'installations totales et nombre d'installations similaires à celle proposée :
développement futur annoncé ou planifié sur le progiciel proposé :
fréquence de mise à jour des trois dernières années :
normes de qualité de développement du progiciel :
langue de documentation des modules :
genre de droit des logiciels (droit d'utilisation, propriété avec réserve, aucune réserve) :
durée de la garantie :
documentation technique sur le progiciel (langage utilisé, utilitaires disponibles, flexibilité, possibilité de modifier les paramètres, sécurité, interface avec d'autres logiciels, etc.) :
description de chaque module :
modifications requises dans chaque module pour répondre aux besoins :
configuration matérielle et système nécessaire :
copie des principaux rapports produits <sup>2</sup> :
Renseignements sur les prix
coût de chaque module d'application sans modification :
coût spécifique pour chacune des modifications (incluant la modification de la documentation) :
coût total des modifications :
taxes :
coût total :
coût de l'installation :
coût de l'entretien pour la première année et les années suivantes :
Durée de licence et cout d'extension :
Renseignements sur l'installation
durée d'installation du progiciel :
coûts d'installation du progiciel :
Fournir une liste de références d'au minimum cinq entreprises utilisant le progiciel avec le nom et le numéro de téléphone du responsable. <sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> A joindre en annexe

<sup>3</sup> Idem que 2



**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---

**Form-3.**

**Aide à l'implantation et Formation**

Durée d'assistance nécessaire à la maîtrise du logiciel :						
Assistance incluse ou non dans l'offre de base. Si non, coût supplémentaire :						
<b>Plan intégral de déploiement, de configuration et de migration des données :</b>						
Formation <sup>4</sup>						
Sur le système intégré		Sur les utilitaires		Sur les modules d'application		
Durée	Coût (inclus ou non )	Durée	Coût (inclus ou non )	Durée	Coût (inclus ou non )	

---

<sup>4</sup> Inclure cv et copie des diplômes des formateurs

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---

**Form-4**

**Maintenance du logiciel**

description du service :
coût du service :
temps de réponse durant les heures d'affaires (8h à 17h du lundi au vendredi) :
adresse des bureaux de services et des dépôts de pièces :
nombre de personnes affectées au service :
exemplaire de contrat de service sur le progiciel d'application :

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable**

---

Form -5.

Variante à l'offre principale

*[Présenter une brève description (deux pages) de la variante proposée en la justifiant]*

**5.7 Cahier de charges technique simplifié à destination des prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable.**

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---



**LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND - DUCHÉ DE LUXEMBOURG**

Coopération luxembourgeoise



**Projet AFR017**

**« Promotion de Secteurs Financiers inclusifs dans la zone UEMOA »**

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

Lettre d'appel à candidature

Dakar, le / /2010

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une copie de notre cahier des charges **simplifié** destiné aux prestataires informatiques indiquant les conditions nécessaires et suffisantes que les SIG des autorités contractantes doivent remplir pour être compatibles avec le référentiel comptable. Nos besoins portent sur les logiciels appropriés ainsi que sur l'implantation de ceux-ci.

Votre soumission doit répondre à nos besoins à court et moyen termes. De plus, elle devra démontrer votre capacité de répondre à tous nos besoins à long terme.

Pour toute demande d'information supplémentaire, veuillez nous contacter à cette adresse :

**Xxxxx**  
**Xxxxx**  
**Xxxxx**

Les offres de service doivent parvenir à nos bureaux au plus tard, le / /2010 prochain, à **xx heures**.  
Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce cahier des charges.

Cordialement,

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

1	Présentation .....	4
1.1	Définition .....	4
1.2	Introduction .....	5
1.3	Les règles de soumission .....	5
1.3.1	Confidentialité .....	5
1.3.2	Représentant du requérant .....	5
1.3.3	Représentant du soumissionnaire .....	5
1.3.4	Amendement de cahier des charges .....	5
1.4	Propriété de l'offre de service .....	5
1.4.1	Durée de validité de l'offre de service .....	6
1.4.2	Coût de préparation de l'offre de service .....	6
1.4.3	Dépôt des offres de service .....	6
1.4.4	Offre de services conjointes .....	6
1.4.5	Prix .....	6
1.4.6	Choix du prestataire .....	6
1.4.7	Critères de sélection du prestataire .....	7
2	Contenu de l'offre de service .....	8
2.1	Renseignements sur le prestataire .....	8
2.2	Renseignements sur le logiciel .....	8
2.3	Aide à l'implantation .....	9
2.4	La formation .....	9
2.5	Maintenance du logiciel .....	9
3	Les Besoins techniques du logiciels .....	10
3.1	Fonctionnalités du logiciel .....	10
3.1.1	Conformité aux instructions de la BCEAO .....	11
3.1.2	Conformité au référentiel comptable .....	16
3.1.3	Les exigences fonctionnelles .....	25
3.2	Automatisation .....	29
4	Annexes : Formulaires types .....	31

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

**1 PRÉSENTATION**

**1.1 Définition**

<b>Autorité contractante</b>	SFD avec lequel le soumissionnaire sélectionné signe le Marché
<b>Lettre d'Invitation</b>	Lettre d'invitation envoyée par l'Autorité contractante aux soumissionnaires
<b>Marché</b>	Le marché signé par l'autorité contractante et le soumissionnaire et tous les documents annexés énumérés au marché
<b>Prestations</b>	Travail devant être exécuté par le soumissionnaire adjudicataire en vertu du Marché
<b>Soumissionnaire</b>	Toute personne physique ou morale qui peut fournir ou qui fournit les prestations à l'autorité contractante en vertu du Marché
<b>Sous-traitant</b>	Toute personne ou entité engagée par le soumissionnaire adjudicataire pour exécuter une partie des prestations



# **CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

## **1.2 Introduction**

Le secteur de la micro finance dans la zone UEMOA, va connaître une importante mutation suite à l'adoption en avril 2007 d'une nouvelle réglementation par le Conseil des Ministres de l'UEMOA. Par ailleurs, la mise en application des instructions de la BCEAO y afférentes et celle du référentiel comptable introduisent progressivement des changements profonds au niveau des systèmes d'information et de gestion qui sont utilisés dans la sous-région qui doivent être paramétrées selon les nouvelles normes qui rentrent en vigueur.

Dans ce contexte il est proposé un cahier des charges techniques à destination des prestataires informatiques afin de remplir les conditions nécessaires et suffisantes pour que leur SIG soit adapté au nouveau référentiel comptable (NRC).

## **1.3 Les règles de soumission<sup>1</sup>**

### **1.3.1 Confidentialité**

Le contenu du présent cahier des charges est confidentiel. Tout soumissionnaire qui reçoit ou détient le présent cahier des charges s'engage à n'en dévoiler la teneur et le contenu que pour les besoins de l'élaboration éventuelle d'une offre de service.

### **1.3.2 Représentant du requérant**

Aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation du cahier des charges et pour faciliter les échanges d'information, toute question relative au cahier des charges doit être adressée exclusivement à : Xxxxx.

### **1.3.3 Représentant du soumissionnaire**

Dans les trois jours suivant la réception du présent cahier des charges, le soumissionnaire devra signaler par écrit son intention de remettre une offre et transmettre l'identité de son représentant. En l'absence de ce signalement dans les délais prescrits, l'autorité contractante pourra juger l'offre non recevable. Toutes les communications subséquentes, relatives à la soumission, seront adressées au représentant ainsi désigné.

### **1.3.4 Amendement de cahier des charges**

Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit ou courrier électronique à l'adresse de l'autorité contractante qui répondra par écrit ou par courrier électronique à tous les soumissionnaires et enverra des copies de la réponse (en y joignant la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous les soumissionnaires.

A tout moment avant la soumission des propositions, l'autorité contractante peut modifier le cahier des charges par le biais d'un amendement. Tout amendement est communiqué à tous les soumissionnaires par notification écrite ou par courrier électronique et s'impose à eux tous. Les soumissionnaires accusent réception de tous les amendements. Afin de leur donner un délai raisonnable pour qu'ils puissent en prendre compte dans leur proposition, l'autorité contractante pourra décider de reporter la date limite de soumission des propositions, ou d'apporter toute modification aux conditions de soumission, à conditions d'en informer à temps les représentants des soumissionnaires.

## **1.4 Propriété de l'offre de service**

---

<sup>1</sup> Ce projet d'appel d'offre est émis par une autorité contractante vers des prestataires informatiques pour l'achat d'un SIG qui réponde aux exigences de la nouvelle réglementation. Cependant, les présentes règles de soumission suivantes seront éventuellement remplacées par celles prescrites au sein de l'autorité contractante, lorsqu'elles sont déjà formalisées.

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

L'offre de service présentée, ainsi que les documents afférents, demeurent la propriété exclusive de l'autorité contractante et ne seront pas retournés au soumissionnaire.

**1.4.1 Durée de validité de l'offre de service**

L'offre de service déposée est valide pour une période de 90 jours de calendrier à compter de la date de dépôt des offres de service.

**1.4.2 Coût de préparation de l'offre de service**

Le soumissionnaire est responsable de tous les frais liés à l'élaboration et à la présentation de leur proposition ainsi qu'aux négociations relatives au contrat. L'autorité contractante n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions et se réserve le droit, à tout moment avant l'attribution de celui-ci, d'annuler la procédure de sélection sans encourir de responsabilité envers le soumissionnaire.

**1.4.3 Dépôt des offres de service**

Pour chaque proposition (technique et financière), le soumissionnaire prépare trois (03) exemplaires et un original (01) plus une version électronique au format Word et PDF. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention « ORIGINAL » ou « COPIE », selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

Le soumissionnaire placera l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention « PROPOSITION TECHNIQUE », qu'il cache; et l'original et toutes les copies de la proposition financière, dans une enveloppe portant clairement la mention « PROPOSITION FINANCIERE » et l'avertissement « NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE », qu'il cache également. Le soumissionnaire place ensuite ces deux enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse de soumission, ainsi que la mention « À OUVRIR UNIQUEMENT EN PRESENCE DE LA COMMISSION D'EVALUATION ».

Les offres devront être transmises à xxxxxx au plus tard le xxxxx 2010 à xx h. L'ouverture des soumissions sera privée / publique (à choisir par l'autorité contractante). Tout soumissionnaire qui le désire pourra recevoir la liste des soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offres.

**1.4.4 Offre de services conjointes**

Les offres de service conjointes sont admises. Cependant, il sera indispensable de reconnaître l'un des soumissionnaires en tant que responsable de la totalité de la soumission et de la réalisation du contrat, s'il y a lieu. Toutes les parties au contrat (entreprises subordonnées lorsque leur participation dépasse 10% du montant du contrat) doivent être identifiées avec leurs responsabilités respectives.

**1.4.5 Prix**

Les prix indiqués dans l'offre de service seront en F CFA, des prix nets incluant escomptes et rabais s'il y a lieu, complets. Les soumissionnaires sont responsables de tous les frais liés à l'élaboration et à la présentation de leur proposition ainsi qu'aux négociations relatives au marché.

**1.4.6 Choix du prestataire**

L'autorité contractante n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions et se réserve le droit, à tout moment avant l'attribution de celui-ci, d'annuler la procédure de sélection sans encourir de responsabilité envers les soumissionnaires

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

**1.4.7 Critères de sélection du prestataire**

Les principaux critères de sélection sont :

- Adéquation de la solution proposée aux besoins exprimés dans le cahier des charges ;
- Expériences pertinentes et réputation de la firme soumissionnaire ;
- Coût ;
- Support à l'implantation et au service après- vente

# CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE

---

## 2 CONTENU DE L'OFFRE DE SERVICE

Les offres de service devront contenir les informations demandées aux § 21. À 2.5. Voir formulaires types proposés en annexe.

### 2.1 Renseignements sur le prestataire

- Nom et adresse du soumissionnaire ;
- Représentant du soumissionnaire ;
- Renseignements sur le soumissionnaire (chiffre d'affaires des trois dernières années, nombre d'années en affaires, nombre d'employés par secteur d'activité, localisation des bureaux d'affaires ;
- Certification de qualité (ISO ou autres) ou méthodologie de développement.

### 2.2 Renseignements sur le logiciel

- Spécifique au progiciel sous réserve des spécificités techniques précisées dans la dernière partie :
  - date de conception du progiciel proposé ;
  - nombre d'installations totales et nombre d'installations similaires à celle proposée ;
  - développement futur annoncé ou planifié sur le progiciel proposé ;
  - fréquence de mise à jour des trois dernières années ;
  - normes de qualité de développement du progiciel ;
  - langue de documentation des modules ;
  - genre de droit des logiciels (droit d'utilisation, propriété avec réserve, aucune réserve) ;
  - durée de la garantie ;
  - documentation technique sur le progiciel (langage utilisé, utilitaires disponibles, flexibilité, possibilité de modifier les paramètres, sécurité, interface avec d'autres logiciels, etc.) ;
  - description de chaque module ;
  - modifications requises dans chaque module pour répondre aux besoins ;
  - configuration matérielle et système nécessaire ;
  - copie des principaux rapports produits.
- Renseignements sur les prix
  - coût de chaque module d'application sans modification ;
  - coût spécifique pour chacune des modifications (incluant la modification de la documentation) ;
  - coût total des modifications ;
  - taxes ;
  - coût total ;
  - coût de l'installation ;
  - coût de l'entretien pour la première année et les années suivantes ;
  - Durée de licence et cout d'extension.
- Renseignements sur l'installation
  - durée d'installation du progiciel ;
  - coûts d'installation du progiciel.

## **CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

- Fournir une liste de références d'au minimum cinq entreprises utilisant le progiciel avec le nom et le numéro de téléphone du responsable.

### **2.3 Aide à l'implantation**

Fournir des renseignements sur la durée et le coût de toute aide que le soumissionnaire jugera nécessaire. Le soumissionnaire devra également proposer un plan intégrant le déploiement, la configuration, la migration des données. S'agissant de la migration des données, le prestataire devra assurer la cohérence des données de la version précédente vers la version prenant en charge les exigences du nouveau référentiel comptable, dans sa version allégée. Le prestataire devra assurer la migration des données (sans perte ni altération) de l'ancienne version vers la nouvelle version prenant en charge les exigences du nouveau référentiel comptable. Le prestataire devra permettre un roll-back vers la situation antérieure à la migration.

### **2.4 La formation**

Le prestataire devra former les SFD à la nouvelle version du logiciel. Un plan de formation et une documentation devront être fournis. Fournir les curriculums vitae et copies de diplômes des employés qui seront affectés au projet ainsi que le rôle de chacun au sein d'un planning de charge pour chaque intervenant.

Fournir également des renseignements sur la durée et le coût de la formation sur le système intégré, les utilitaires et chaque module d'application. La formation devra être fournie chez les bénéficiaires, en français (en portugais en Guinée Bissau).

### **2.5 Maintenance du logiciel**

Fournir un programme de maintenance pour le progiciel incluant les informations suivantes :

- description du service ;
  - coût du service ;
  - temps de réponse durant les heures d'affaires (8h à 17h du lundi au vendredi) ;
  - adresse des bureaux de services et des dépôts de pièces ;
  - nombre de personnes affectées au service ;
  - exemplaire de contrat de service sur le progiciel d'application.

## **CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

### **3 LES BESOINS TECHNIQUES DU LOGICIELS**

Le soumissionnaire devra fournir toute information utile et pertinente sur le système d'exploitation et le serveur devant héberger sa solution en mentionnant toutes les informations techniques nécessaires. Le soumissionnaire devra indiquer sur quel système d'exploitation sa solution fonctionne sous sa forme native.

#### **3.1 Fonctionnalités du logiciel**

Cette section, présentée sous forme de tableau, décrit l'ensemble des fonctionnalités du logiciel. Chaque soumissionnaire doit compléter et retourner les tableaux présentés dans cette section. Pour faciliter la préparation de votre soumission, nous avons subdivisé cette section en fonction des étapes de développement et d'implantation.

Les tableaux contiennent cinq (05) colonnes définies comme suit :

- **#F** : Numéro de référence de la fonctionnalité
- **Réf** : Norme référant au nouveau référentiel comptable ou aux instructions de la BCEAO
- **Fonctionnalités recherchées** : description de la fonctionnalité recherchée ;

Sur le plan fonctionnel, le logiciel doit être en mesure de prendre en charge divers modules : client, épargne, caisse, portefeuille, comptabilité, etc.

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

**3.1.1 Conformité aux instructions de la BCEAO**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
	BCEAO : 4_Fonds de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre la création d'un compte spécifique dédié au Fonds de sécurité ou de solidarité</li> <li>▪ Permettre de générer le rapport spécifique sur la gestion du Fonds de sécurité ou de solidarité. Le rapport doit faire ressortir le solde du compte en début et en fin de période, les cumuls de dotations du Fonds, des utilisations, des remboursements et le montant des cotisations des membres au cours de l'année ainsi que, les utilisations et les remboursements sur la période.</li> </ul>
	BCEAO : 5_Contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre répertorier et mettre à jour la liste des personnes membres ou bénéficiaires qui sont apparentées aux personnes impliquées dans leur administration, contrôle, direction ou gérance</li> </ul>
	BCEAO : Indicateurs financiers	<p>Permettre de générer les indicateurs suivants, de les comparer d'une année/Semestre/Trimestre à l'autre et le calcul des variations en pourcentage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Indicateurs de rentabilité <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rentabilité des fonds propres</li> <li>○ Rendement sur actif</li> <li>○ Autosuffisance opérationnelle</li> <li>○ Marge bénéficiaire</li> <li>○ Coefficient d'exploitation</li> </ul> </li> <li>▪ Indicateurs de qualité du portefeuille <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Portefeuille classé à risque</li> <li>○ Taux de provisions pour créances en souffrance</li> <li>○ Taux de perte sur créances</li> </ul> </li> <li>▪ Indicateurs d'efficacité / Productivité <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Productivité des agents de crédit</li> <li>○ Productivité du personnel</li> <li>○ Charges d'exploitation rapportées au portefeuille de crédits</li> <li>○ Ratio des frais généraux rapportés au portefeuille de crédits</li> <li>○ Ratio des charges de personnel</li> </ul> </li> <li>▪ Indicateurs de gestion du bilan <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Taux de rendement des actifs</li> <li>○ Ratio de liquidité de l'actif</li> <li>○ Ratio de capitalisation</li> </ul> </li> <li>▪ Indicateur d'activité <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montant moyen des crédits décaissés</li> <li>○ Montant moyen de l'épargne par épargnant</li> <li>○ Encours moyen des crédits par emprunteur</li> </ul> </li> </ul>
	BCEAO : Indicateurs non financiers	<p>Permettre de générer les indicateurs suivants, de les comparer d'une année/Semestre/Trimestre à l'autre et le calcul des variations en pourcentage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de membres, bénéficiaires ou clients <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre total de membres, bénéficiaires ou clients</li> </ul> </li> </ul>

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes)</li> <li>○ Nombre de personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.)</li> <li>○ Nombre de groupements de personnes physiques - Bénéficiaires</li> <li>○ Nombre total des membres des groupements de personnes physiques –bénéficiaires (hommes / femmes)</li> <li>▪ Effectif des dirigeants et du personnel employé <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de membres du Conseil d'administration</li> <li>○ Nombre de membres du Conseil de surveillance</li> <li>○ Nombre de membres du Comité de crédit</li> <li>○ Effectif total des employés : Dirigeants, Autres employés, Agents nationaux sous contrat à durée indéterminée, Agents nationaux sous contrat à durée déterminée, Personnel expatrié sous contrat à durée indéterminée, Personnel expatrié sous contrat à durée déterminée, stagiaires et bénévoles</li> </ul> </li> <li>▪ Nombre des déposants <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre total de déposants</li> <li>○ Nombre de déposants - personnes physiques non membres d'un groupement (hommes / femmes)</li> <li>○ Nombre de déposants - personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.)</li> </ul> </li> <li>▪ Nombre de crédits en cours <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de crédit en cours</li> <li>○ Nombre de crédit en cours sur les personnes physiques non membre d'un groupement</li> <li>○ Nombre de crédits en cours sur les hommes</li> <li>○ Nombre de crédits en cours sur les femmes</li> <li>○ Nombre de crédits en cours sur les personnes morales (groupement de personnes physiques, entreprises, association, etc.)</li> </ul> </li> <li>▪ Répartition des crédits selon leur objet (en milliers FCFA) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Crédits d'équipements</li> <li>○ Crédit à la consommation</li> <li>○ Crédits de trésorerie</li> <li>○ Autres crédits</li> </ul> </li> <li>▪ Indicateurs sur la surveillance <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'institutions affiliées</li> <li>○ Nombre d'institutions affiliées contrôlées</li> <li>○ Taux de mise en œuvre des recommandations formulées</li> <li>○ Nombre de réunions tenues par le Conseil de surveillance</li> <li>○ Nombre d'agences ou de points de services</li> <li>○ Nombre de rapport de contrôle interne</li> </ul> </li> <li>▪ Données sur les points de service <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'institutions de base</li> <li>○ Nombre de guichets ou d'antennes</li> </ul> </li> <li>▪ Données sur les opérations de collecte de dépôts <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montant total des dépôts des membres, bénéficiaires ou clients</li> <li>○ Montant des dépôts des personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes)</li> </ul> </li> </ul>



**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montant des dépôts des personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.)</li> <li>▪ Évolution du nombre de déposants (membres, bénéficiaires ayant un dépôt dans les livres du SFD) et des comptes inactifs <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre total des déposants</li> <li>○ Nombre de déposants - personnes physiques non membres d'un groupement (hommes / femmes)</li> <li>○ Nombre de déposants - personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.)</li> <li>○ Nombre de comptes inactifs</li> <li>○ Montant des soldes des comptes inactifs</li> </ul> </li> <li>▪ Évolution du capital social et sa répartition <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montant du capital social (en milliers de FCFA)</li> <li>○ Noms et prénom des principaux actionnaires</li> <li>○ Part des principaux actionnaires</li> </ul> </li> <li>▪ Évolution du montant des crédits accordés dans l'année (en milliers de FCFA) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montant des crédits accordés aux personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes)</li> <li>○ Montant des crédits accordés aux personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.)</li> </ul> </li> <li>▪ Évolution du nombre de prêts accordés dans l'année (en unités) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de prêts accordés</li> <li>○ Nombre de prêts accordés aux personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes)</li> <li>○ Nombre de prêts accordés aux personnes morales (groupement de personnes physiques, entreprises, associations, etc)</li> <li>○ Durée moyenne des prêts accordés</li> </ul> </li> <li>▪ Engagements par signature <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Engagement de financement donné en faveur des institutions financières</li> <li>○ Engagement de financement donné en faveur des membres, bénéficiaires ou clients</li> <li>○ Engagement de garantie d'ordre des institutions financières</li> <li>○ Engagement de garantie d'ordre des membres, bénéficiaires ou clients</li> </ul> </li> <li>▪ Encours de crédits au 31 décembre (en milliers de F CFA) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Encours total de crédits</li> <li>○ Encours de crédits sur les personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes)</li> <li>○ Encours de crédits sur les personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.)</li> </ul> </li> <li>▪ Nombre de crédits en cours au 31 décembre (en unité) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de crédits en cours</li> <li>○ Nombre de crédits en cours sur les personnes physiques non-membres d'un groupement (hommes / femmes)</li> <li>○ Nombre de crédits en cours sur les personnes morales (groupement de personnes physiques, entreprises, associations, etc.)</li> </ul> </li> <li>▪ Opérations de crédit sur ressources affectées <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de crédits accordés sur ressources affectées</li> <li>○ Montant des crédits accordés sur ressources affectées</li> <li>○ Nombre de crédits en cours sur ressources affectées</li> </ul> </li> </ul>

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montant des crédits en cours sur ressources affectées</li> <li>▪ Gestion de portefeuille de crédit <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Encours des créances en souffrances</li> <li>○ Taux brut de créances en souffrance</li> <li>○ Taux de remboursement des crédits accordés</li> <li>○ Taux de recouvrement des créances en souffrance</li> <li>○ Encours des créances en souffrances sur ressources affectées</li> <li>○ Taux brut de créances en souffrance sur ressources affectées</li> <li>○ Taux de remboursement des crédits accordés sur ressources affectées</li> <li>○ Taux de recouvrement des créances en souffrance sur ressources affectées</li> <li>○ Montant des crédits passés en perte</li> <li>○ Taux de perte sur créances</li> </ul> </li> <li>▪ Activités de transfert rapide d'argent <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Transferts reçus <ul style="list-style-type: none"> <li>UEMOA</li> <li>Union Européenne</li> <li>États Unis</li> <li>Autres pays</li> </ul> </li> <li>○ Transferts émis <ul style="list-style-type: none"> <li>UEMOA</li> <li>Union Européenne</li> <li>États Unis</li> <li>Autres pays</li> </ul> </li> <li>○ Solde des transferts</li> </ul> </li> <li>▪ Activités de micro assurance <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montant des primes émises</li> <li>○ Assurance-vie Assurance non vie</li> <li>○ Montant des arriérés de primes</li> <li>○ Montant des sinistres à payer</li> </ul> </li> <li>▪ Tarification des opérations avec la clientèle <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Taux d'intérêt créditeur minimum se vis sur les dépôts des membres, bénéficiaires ou clients</li> <li>○ Taux d'intérêt créditeur maximum servis sur les dépôts des membres, bénéficiaires ou clients</li> <li>○ Taux d'intérêt nominal débiteur minimum sur les crédits accordés aux membres, bénéficiaires ou clients</li> <li>○ Taux d'intérêt nominal débiteur maximum sur les crédits accordés aux membres, bénéficiaires ou clients</li> <li>○ Taux d'intérêt effectif global</li> </ul> </li> <li>▪ Répartition des crédits selon leurs objets <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Crédits d'équipement</li> <li>○ Crédits à la consommation</li> <li>○ Crédits de trésorerie</li> <li>○ Autres crédits</li> </ul> </li> <li>▪ Répartition sectorielle des crédits accordés <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Agriculture, sylviculture et pêche</li> <li>○ Industries extractives</li> </ul> </li> </ul>

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Industries manufacturières</li> <li>○ Bâtiment et travaux publics</li> <li>○ Commerce, restaurants, hôtels</li> <li>○ Électricité, gaz, eau</li> <li>○ Transports, entrepôts et communications</li> <li>○ Assurances, immobilier, services aux entreprises</li> <li>○ Services divers</li> <li>▪ Opérations avec les autres institutions financières (établissement de crédit, SFD, autres institutions financières) et les partenaires au développement <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Encours des placements auprès des autres institutions financières</li> <li>○ Encours des emprunts auprès des autres institutions financières</li> <li>○ Montant total des emprunts obtenus dans l'année auprès des autres institutions financières</li> <li>○ Taux d'intérêt moyen des emprunts obtenus dans l'année auprès des autres institutions financières</li> <li>○ Ressources affectées</li> <li>○ Subventions d'exploitation reçues</li> <li>○ Subventions d'équipement reçues</li> </ul> </li> <li>▪ Indicateurs de performance des institutions affiliées au réseau <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'institutions affiliées déficitaires</li> <li>○ Montant total du déficit d'exploitation des institutions affiliées</li> <li>○ Nombre d'institutions affiliées excédentaires</li> <li>○ Montant total de l'excédent d'exploitation des institutions affiliées</li> </ul> </li> </ul>

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
	BCEA O Art. 147	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir un code utilisateur et un mot de passe crypté</li> <li>▪ Limitation des risques auxquels est exposée une institution</li> <li>▪ Couverture des emplois moyens et à long terme par des ressources stables</li> <li>▪ Limitation des prêts aux dirigeants</li> <li>▪ Limitation des risques pris sur une seule signature</li> <li>▪ Coefficient de liquidité</li> <li>▪ Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit</li> </ul>
	BCEA O Art. 85, 124	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dotation à la réserve générale</li> </ul>
	BCEA O Art. 85, 123	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Norme de capitalisation</li> <li>▪ Limitation des prises de participations</li> </ul>
	BCEA O N°01/ 2007/R B	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre la conservation des documents relatifs à l'identité des clients occasionnels ou habituels pendant 10 ans ainsi que les documents relatifs aux opérations effectués par ceux-ci pendant 10 ans à compter de la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été réalisées</li> <li>▪ Permettre de fournir à tout moment des renseignements sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Montants des opérations effectuées par la clientèle et leur fréquence</li> <li>▪ nature des opérations (dépôt en espèces, virement, etc.)</li> </ul> </li> <li>▪ Permettre de signaler des opérations atypiques <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Transactions anormales en soi et/ou transactions anormales par rapport à un client (cas par exemple de comptes dormants devenus subitement actifs, chèque à endossement multiple, transfert de fonds vers des comptes numérotés, achat ou vente de grandes quantités de métaux précieux)</li> <li>○ Opérations d'un montant sensiblement supérieur à celui des transactions habituelles du client</li> </ul> </li> </ul>

### 3.1.2 Conformité au référentiel comptable

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
	NRC : ID112	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre l'usage de journées comptables supplémentaires pour les opérations qui ne sont pas enregistrées le jour où elles ont été ordonnancées</li> <li>▪ Empêcher de revenir sur une journée comptable clôturée</li> <li>▪ Comptabiliser obligatoirement les opérations qualifiées de hors bilan en partie double</li> </ul>
	NRC :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répartir les comptes dans les huit classes suivantes</li> </ul>



**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parts sociales et contributions des SFD dans la structure faîtière</li> <li>- Charges de fonctionnement de la structure faîtière dans les comptes du SFD et produits (subventions entre autres) relatifs au fonctionnement dans les comptes de la structure faîtière</li> <li>- Charges du SFD supportées par la structure faîtière et les produits (subventions) versés par le SFD dans ce cadre</li> <li>- Produits et charges relatifs aux comptes de dépôts, d'emprunt et de prêt réciproques</li> <li>- Provisions pour dépréciation des crédits en souffrance consentis par la faîtière à la caisse de base</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Neutraliser les résultats provenant d'opérations effectuées entre les SFD combinés</li> <li>▪ Éliminer les incidences comptables des écritures constatées pour la seule application des législations fiscales</li> <li>▪ Enregistrer les impositions différées</li> <li>▪ Les capitaux propres combinés en l'absence de liens de participation entre les SFD inclus dans le périmètre de combinaison représentent le cumul des capitaux propres retraités des entités combinées</li> <li>▪ Le capital combiné représente la somme des parts sociales des membres et bénéficiaires des caisses de base</li> <li>▪ Le résultat combiné est égal à la somme des résultats du réseau</li> </ul>
	NRC : ID122	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comporter un livre journal</li> <li>▪ Comporter un livre d'inventaire</li> <li>▪ Comporter une balance mensuelle</li> </ul>
	NRC : IE1a	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre un suivi en temps réel de l'ensemble des marchandises et des fournitures qui sont la propriété du SFD <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Valeur du stock</li> <li>○ Coût d'achat des marchandises vendues</li> <li>○ Coût d'achat des matières et fournitures engagées dans le processus de fabrication</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les crédits aux membres, bénéficiaires ou clients, les prêts aux institutions financières, les dépôts et emprunts, les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location-vente, ainsi que les engagements de hors-bilan, doivent être ventilés suivant les durées initiales</li> </ul>
	NRC : IG111	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les crédits à court terme de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 0 à 6 mois au plus</li> <li>○ Plus de 6 mois à 12 mois</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG112	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les crédits à moyen terme de la façon suivante :</li> </ul>

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plus d'un an à 2 ans au plus</li> <li>○ Plus de 2 ans à 3 ans au plus</li> </ul>
	NRC : IG121	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les prêts à moins d'un an de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plus de 3 ans à 10 ans au plus</li> <li>○ Plus de 10 ans</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG122	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les prêts à terme de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Égale à 1 an à 2 ans au plus</li> <li>○ Plus de 2 ans à 3 ans au plus</li> <li>○ Plus de 3 ans à 10 ans au plus</li> <li>○ Plus de 10 ans</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG13	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les dépôts à terme de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 0 à 6 mois au plus</li> <li>○ Plus de 6 mois à 12 mois au plus</li> <li>○ Plus d'un an à 2 ans au plus</li> <li>○ Plus de 2 ans à 3 ans au plus</li> <li>○ Plus de 3 ans à 10 ans au plus</li> </ul> </li> </ul> <p>Plus de 10 ans</p>
	NRC : IG141	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les emprunts à moins d'un an de la façon suivante <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 0 à 6 mois au plus</li> <li>○ Plus de 6 mois à inférieure à 1 an</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG142	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les emprunts à terme de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Égale à un an et à 2 ans au plus</li> <li>○ Plus de 2 ans à 3 ans au plus</li> <li>○ Plus de 3 ans à 10 ans au plus</li> <li>○ Plus de 10 ans</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG151	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les engagements à court terme de la façon suivante <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 0 à 6 mois au plus</li> <li>○ Plus de 6 mois à 12 mois au plus</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG152	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les engagements à moyen terme de la façon suivante <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plus d'un an et à 2 ans au plus</li> <li>○ Plus de 2 ans à 3 ans au plus</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG153	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les engagements à long terme de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plus de 3 ans à 10 ans au plus</li> <li>○ Plus de 10 ans</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classer les emplois et les ressources suivant les durées résiduelles suivantes <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 0 à 3 mois au plus</li> <li>○ Plus de 3 mois à 6 mois au plus</li> <li>○ Plus de 6 mois à 1 an au plus</li> <li>○ Plus de 1 an à 3 ans au plus</li> <li>○ Plus de 3 ans</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les emplois, les ressources et les engagements de hors bilan des SFD doivent suivre une classification en fonction du pays de résidence des contreparties (débiteurs, créanciers,</li> </ul>

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		émetteurs de titres, bénéficiaires, donneurs d'ordre ou garants
	NRC : IG5	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les dépôts et emprunts doivent faire l'objet de la ventilation suivante               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dépôts et emprunts non affectés</li> <li>○ Dépôts et emprunts affectés</li> <li>○ Dépôts et emprunts affectés en garantie</li> <li>○ Dépôts et emprunts affectés à des emplois déterminés</li> <li>○ Fonds de contrepartie des prêts étrangers</li> <li>○ Dépôts et emprunts affectés ayant un caractère spécial</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG6	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les encours de crédit aux membres bénéficiaires ou clients doivent être scindés en deux catégories :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Crédits mobilisables</li> <li>○ Crédits « non mobilisables »</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG7	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les crédits sur ressources affectées peuvent être ventilés comme suit               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Crédits sur ressources affectées par le Trésor</li> <li>○ Crédits sur ressources affectées par les autres institutions financières</li> <li>○ Crédits sur ressources affectées par l'État et les organismes assimilés</li> <li>○ Crédits sur ressources affectées par les autres agents économiques</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG8	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les concours aux membres bénéficiaires ou clients doivent être ventilés selon l'objet économique.               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Crédits d'équipement</li> <li>○ Financement de l'acquisition de matériels fixes ou roulants, neufs ou d'occasion</li> <li>○ Financement de l'acquisition et de la construction d'immeubles ou d'immobilisations incorporelles à usage professionnel, ainsi que de gros travaux et autres aménagements durables concernant ces immobilisations</li> <li>○ Crédits à la consommation</li> <li>○ Prêts à l'équipement et les financements de ventes à crédit de biens de consommation et d'équipement des ménages</li> <li>○ Prêts personnels</li> <li>○ Prêts afférents à l'usage des cartes de crédit</li> <li>○ Comptes ordinaires débiteurs des particuliers autres que les entrepreneurs individuels</li> <li>○ Crédits de trésorerie</li> <li>○ Comptes ordinaires débiteurs des entreprises</li> <li>○ Mobilisations de créances commerciales</li> <li>○ Mobilisations de découverts bancaires</li> <li>○ Avances sur marchandises</li> <li>○ Financements de marchés publics ou privés</li> <li>○ Avances à court terme sur avoirs financiers et autres avances assorties de diverses garanties réelles</li> <li>○ Crédits à court terme aux promoteurs immobiliers</li> <li>○ Autres crédits</li> </ul> </li> </ul>
	NRC : IG9	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les emplois et les engagements du hors bilan donnés qui sont couverts partiellement ou totalement par les catégories de garantie suivantes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoirs financiers</li> <li>○ Engagements par signature reçus de : Organe financier / Caisse centrale, Trésor, CCP, l'État et organismes assimilés</li> <li>○ Engagements par signature reçus des banques et correspondants</li> </ul> </li> </ul>



**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Engagements par signature reçus des établissements financiers</li> <li>○ Engagements par signature reçus des SFD</li> <li>○ Engagements par signature reçus des autres institutions financières</li> <li>○ Hypothèques fermes de premier ou deuxième rang sur des logements ou autres immeubles</li> <li>○ Autres garanties</li> </ul>
	NRC : IG10	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répartition sectorielle du crédit selon les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Agriculture, chasse et sylviculture</li> <li>○ Pêche, pisciculture, aquaculture</li> <li>○ Activités extractives</li> <li>○ Activités de fabrication</li> <li>○ Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau</li> <li>○ Construction</li> <li>○ Commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques</li> <li>○ Hôtels et restaurants</li> <li>○ Transports, activités des auxiliaires de transport et communications</li> <li>○ Activités financières</li> <li>○ Immobilier, locations et services aux entreprises</li> <li>○ Activités d'administration publique</li> <li>○ Éducation</li> <li>○ Activités de santé et d'action sociale</li> <li>○ Activités à caractère collectif ou personnel</li> <li>○ Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique</li> </ul> </li> <li>▪ Activité des organisations extraterritoriales</li> </ul>
	NRC : V	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le logiciel doit permettre la production des documents de synthèses suivants selon la version allégée : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les comptes périodiques</li> <li>○ Bilan</li> <li>○ Compte de résultat</li> <li>○ Soldes intermédiaires de gestions</li> <li>○ Annexes</li> <li>○ Les comptes annuels</li> <li>○ Bilan</li> <li>○ Hors bilan du compte de résultat et des soldes intermédiaires de gestions</li> <li>○ Annexes</li> </ul> </li> </ul> <p>La présentation des documents de synthèse selon la version allégée, doit suivre les normes suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'entête</li> <li>○ Intitulé et dénomination simplifiée du document</li> <li>○ Pays d'implantation du SFD</li> <li>○ Dénomination du SFD</li> <li>○ État de changement du document. Cet état est indiqué par un caractère alphabétique qui est selon le cas : C = Création, M = Modification et A = Annulation</li> <li>○ La date d'arrêt de du document sous la forme AAAA/MM/JJ</li> <li>○ Le numéro de la structure (N.S) comportant six caractères, les trois premières lettres du pays d'implantation, suivi de trois numéros inscrits comme suit : X/XX</li> <li>○ Le numéro du feuillet (F) du document sur deux caractères numériques, suivi du nombre</li> </ul>

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées															
		<p>total de page du document (NT) sur trois caractères numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La périodicité (P) du document, sur un caractère alphabétique, D = Décadaire, M = Mensuelle, T = Trimestrielle, S = Semestrielles et A = Annuelle</li> <li>○ La monnaie M dans laquelle les données du document sont libellées 1 = F CFA 2 = Devises et 3 = Toutes monnaies confondues</li> <li>○ Les lignes</li> <li>○ Chaque ligne doit être désignée par un code et l'intitulé du poste du document de synthèses suivant le plan de comptes SFD de l'UMOA et la nature de l'opération (pour les annexes)</li> <li>○ Les colonnes</li> <li>○ Les colonnes indiquent les ventilations des opérations pour les comptes annuels en fonction de l'exercice. Le nombre de colonnes est limité à six au maximum par feuillet</li> <li>○ Trois caractères doivent constituer le code D d'un document</li> <li>○ Le premier caractère est alphabétique</li> <li>○ A = Bilan</li> <li>○ B = État annexe</li> <li>○ R = Compte de résultat</li> <li>○ Le second caractère est alphabétique. Il indique le rand du document dans la catégorie concernée</li> <li>○ Le troisième caractère qui est numérique doit informer sur la zone d'activité géographique du SFD :</li> <li>○ Le chiffre 0 indique que le document ne retrace que l'activité dans le pays de l'UMOA où l'institution a obtenu son autorisation d'exercer</li> <li>○ Le chiffre 9 traduit l'activité globale du SFD y compris les opérations effectuées à travers des structures liées installées hors du pays de l'implantation (autre pays de l'UMOA ou hors UMOA)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En plus de son intitulé littéral, tout document de synthèse doit être identifié comme suit <ul style="list-style-type: none"> <li>DIMF 2XXX où DIMF signifie « documents des systèmes financiers décentralisés » et 2XXX désigne le numéro d'ordre unique du document</li> </ul> </li> <li>▪ La codification des lignes et des postes est indépendante du document de synthèse, elle fondées principalement sur la nature des opérations. Un même poste prévu avec des ventilations différentes dans plusieurs documents est identifié avec le même code poste. Chaque code poste se compose de trois caractères :</li> <li>▪ Le premier caractère est alphabétique. Il identifie la classe de comptes à laquelle le poste se rattache suivant les lettres suivantes :</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">▪ Classes</th> <th style="width: 33%;">▪ Actif</th> <th style="width: 33%;">▪ Passif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>▪ Classe 1</td> <td>▪ A</td> <td>▪ F</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 2</td> <td>▪ B</td> <td>▪ G</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 3</td> <td>▪ C</td> <td>▪ H</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 4</td> <td>▪ D</td> <td>▪ K</td> </tr> </tbody> </table>	▪ Classes	▪ Actif	▪ Passif	▪ Classe 1	▪ A	▪ F	▪ Classe 2	▪ B	▪ G	▪ Classe 3	▪ C	▪ H	▪ Classe 4	▪ D	▪ K
▪ Classes	▪ Actif	▪ Passif															
▪ Classe 1	▪ A	▪ F															
▪ Classe 2	▪ B	▪ G															
▪ Classe 3	▪ C	▪ H															
▪ Classe 4	▪ D	▪ K															

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées															
		<table border="1"> <tr> <td>▪ Classe 5</td> <td>▪ E</td> <td>▪ L</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 6</td> <td>▪ DEBIT</td> <td>▪ CREDIT</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 7</td> <td>▪ R, S, T</td> <td>▪</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 8</td> <td>▪</td> <td>▪ V, W, X</td> </tr> <tr> <td>▪ Classe 9</td> <td>▪</td> <td>▪ N, P, Q</td> </tr> </table>	▪ Classe 5	▪ E	▪ L	▪ Classe 6	▪ DEBIT	▪ CREDIT	▪ Classe 7	▪ R, S, T	▪	▪ Classe 8	▪	▪ V, W, X	▪ Classe 9	▪	▪ N, P, Q
▪ Classe 5	▪ E	▪ L															
▪ Classe 6	▪ DEBIT	▪ CREDIT															
▪ Classe 7	▪ R, S, T	▪															
▪ Classe 8	▪	▪ V, W, X															
▪ Classe 9	▪	▪ N, P, Q															
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les deuxième et troisième caractères peuvent être numériques ou alphabétiques</li> <li>▪ La codification doit être faite de façon évolutive. Des « plages » doivent être réservées pour faciliter l'ajout ultérieur de nouveaux postes</li> <li>▪ Le logiciel doit permettre de générer automatiquement les états suivants selon la version allégée : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ DIMF 2000 : Bilan et Hors bilan</li> <li>▪ DIMF 2005 : Tableau des emplois et ressources</li> <li>▪ DIMF 2006 : État des biens donnés en crédit-bail et opérations assimilées</li> <li>▪ DIMF 2007 : État des biens détenus dans le cadre de la concession</li> <li>▪ DIMF 2008 : État des biens détenus dans le cadre de clause de réserve de propriété</li> <li>▪ DIMF 2009 : Détail du compte « 6221 – Personnel extérieur à l'institution »</li> <li>▪ DIMF 2010 : État des crédits en souffrance</li> <li>▪ DIMF 2011 : État des informations annexes</li> <li>▪ DIMF 2011-1 : États des engagements par signature</li> <li>▪ DIMF 2012 : État de l'encours des crédits des 10 débiteurs les plus importants du SFD</li> <li>▪ DIMF 2013 : État de l'encours total des prêts aux dirigeants</li> <li>▪ DIMF 2014 : État des ressources affectées et des crédits consentis sur ressources affectées</li> <li>▪ DIMF 2015 : État des valeurs immobilisées</li> <li>▪ DIMF 2016 : État d'affectation du résultat</li> <li>▪ DIMF 2018 : État de traitement de la réévaluation</li> <li>▪ DIMF 2080 : Compte de résultat</li> <li>▪ DIMF 2900 : Bilan et Hors bilan consolidés</li> <li>▪ DIMF 2980 : Compte de résultat consolidé</li> </ul> </li> <li>▪ Se référer au nouveau référentiel comptable pour les détails de présentation de chacun de</li> </ul>															

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		ces états

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

**3.1.3 Les exigences fonctionnelles**

**3.1.3.1 COMPTABILITÉ ANALYTIQUE**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<p>Permettre de générer les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Balance âgée des crédits et calcul des provisions</li> <li>○ Balance âgée du portefeuille classé à risque par agence</li> <li>○ Clients en attente par agent de crédit</li> <li>○ Comptes d'épargne actifs par agence et par produit</li> <li>○ Comptes d'épargne inactifs par agence et par produit</li> <li>○ Cout moyen des capitaux empruntés</li> <li>○ Crédits en retard par agent de crédit</li> <li>○ Dépôts à terme arrivant à échéance</li> <li>○ Dépôts au cours du mois</li> <li>○ Écart de rendement</li> <li>○ Échéancier des remboursements de crédits</li> <li>○ Encours par bénéficiaire</li> <li>○ Encours par secteur d'activité</li> <li>○ Encours selon le genre</li> <li>○ État récapitulatif du portefeuille à risque par agent de crédit</li> <li>○ Montant net du portefeuille de crédits par agence</li> <li>○ Montant net du portefeuille de crédits par agent de crédit</li> <li>○ Mouvements du compte de crédit</li> <li>○ Mouvements du compte d'épargne</li> <li>○ Nombre de crédits mis en place</li> <li>○ Nombre de groupes d'emprunteurs actifs par agent de crédit</li> <li>○ Nombre de nouveaux clients</li> <li>○ Nombre d'emprunteurs actifs par agence</li> <li>○ Nombre d'emprunteurs actifs par agent de crédit</li> <li>○ Pourcentage d'agents de crédit dans les effectifs</li> <li>○ Prendre en compte le Crédits en retard par agence et par produit</li> <li>○ Prendre en compte le Crédits en retard par agent de crédit</li> <li>○ Prêts actifs par agent de crédit</li> <li>○ Rapport de guichet sur l'épargne</li> <li>○ Rapport de guichet sur les crédits</li> <li>○ Rapport sur les abandons de créances et les montants recouverts</li> <li>○ Rapport sur les membres des groupes</li> <li>○ Rapport sur les versements journaliers par agent de crédit</li> <li>○ Ratio des couts d'exploitation</li> <li>○ Rendement des actifs productifs</li> <li>○ Rendement du portefeuille</li> <li>○ Situation globale du client</li> <li>○ Suivi des autres activités (assurance, transfert garantie, formation et autres)</li> <li>○ État récapitulatif du portefeuille à risque par agence et par produit</li> <li>○ Historique développé des crédits en retard</li> <li>○ Rapport sur la concentration de l'épargne</li> </ul>

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

**3.1.3.2 GESTION DE LA RELATION CLIENT**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permettre l'ajout et la modification de produits de prêt avec enregistrement de l'historique des produits</li> <li>○ suivi des garanties (monétaires) et des garants</li> <li>○ dépôts obligatoires gérés avec une possibilité de gérer l'accès à l'épargne obligatoire</li> <li>○ traitement des remboursements anticipés, en retard, partiels et excédentaires</li> <li>○ possibilité d'aménager plusieurs fréquences de remboursement</li> <li>○ calcul et application et la suspension des pénalités (gestion manuelle et automatique)</li> <li>○ attribution automatique d'un numéro d'identification</li> <li>○ accès à la situation financière globale d'un client à partir de l'écran principal</li> <li>○ possibilité de renseigner sur les pénalités dues lors de la présentation de la situation des crédits</li> <li>○ possibilité d'autoriser la suspension des pénalités</li> <li>○ possibilité de choisir les dates de remboursements</li> <li>○ détermination des remboursements en retard, inférieurs ou supérieurs au montant prévu</li> <li>○ possibilité de suspendre les pénalités au delà d'une certaine période (à définir par l'autorité contractante) de retard</li> <li>○ possibilité d'indiquer les informations suivantes pour les clients partis : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nouveau statut</li> <li>○ Date de départ et motifs</li> </ul> </li> <li>○ Accès au détail des comptes d'épargnes et de crédits</li> <li>○ 'ajout et la modification de produits de prêt avec enregistrement de l'historique des produits</li> <li>○ suivi des garanties (monétaires et non monétaires) et des garants</li> <li>○ blocage de l'accès à l'épargne obligatoire</li> <li>○ traitement des remboursements anticipés, en retard, partiels et en excédent</li> <li>○ calcul et la suspension des pénalités <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Geler ou dégeler un montant sur le compte du membre</li> </ul> </li> <li>○ transfert entre comptes</li> <li>○ Lors de la mise en place d'un DAT, d'effectuer les opérations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Reconduction automatique à échéance</li> <li>○ Alimentation d'un DAT par espèces ou par transfert</li> <li>○ Génération et impression d'un certificat de dépôt</li> </ul> </li> <li>○ Transfert entre comptes</li> <li>○ Calcul des intérêts créditeurs</li> </ul>

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

**3.1.3.3 GESTION DE GUICHET**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ programmer des alertes pour les transactions excédant un certain seuil</li> <li>▪ réalisation d'opérations (vente de carnets – frais d'inscription-commissions et frais sur crédit)</li> <li>▪ opérations de banque (approvisionnement - délestage de/ou vers banque)</li> <li>▪ Transfert entre caisses</li> <li>▪ édition du brouillard à une date donnée avec rappel du solde veille, total encaissements et retraits pour toutes les caisses</li> <li>▪ édition du rapport d'arrêté de caisse avec mention des écarts éventuels pour toutes les caisses</li> <li>▪ opérations sur caisse administrative (saisie des dépenses)</li> <li>▪ arrêté de caisse avec signalisation des écarts de caisse</li> <li>▪ fermeture de caisse</li> <li>▪ permettre d'effectuer des recherches multicritères sur               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ genre</li> <li>○ situation matrimoniale</li> <li>○ zone géographique</li> <li>○ branche d'activité</li> <li>○ niveau de crédit ou d'épargne</li> <li>○ agent de crédit</li> <li>○ délais d'instruction des dossiers</li> <li>○ commissions et frais</li> </ul> </li> <li>▪ simulation du dossier de crédit sans engagement des deux parties</li> </ul>

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

**3.1.3.4 AUTRES SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être de technologie Web</li> <li>▪ Avoir une base de données dont la limite de capacité est l'espace disque et extensible</li> <li>▪ Exiger un mot de passe complexe (longueur et combinaison de chiffres, lettres, majuscule et caractères spéciaux) et crypté</li> <li>• Permettre avec le paramétrage d'avoir la possibilité de deux sessions simultanées pour un même compte utilisateur ;</li> <li>• Implémenter une authentification supplémentaire de sécurité au moment de valider une opération sensible ou à risque lorsque l'opération nécessite une autorisation de niveau supérieur</li> <li>▪ Gérer la déconnexion automatique de session après une période d'inactivité</li> <li>▪ Permettre de saisir les informations d'un système biométrique (empreinte digitale, rétinienne, etc) tel que défini dans l'annexe YY.</li> <li>▪ Gérer les profils utilisateurs, au minimum selon les champs relatifs à : <ul style="list-style-type: none"> <li>l'identité (nom, date de naissance, num unique, etc.);</li> <li>les statuts et autorisations ;</li> <li>etc..</li> </ul> </li> <li>▪ Permettre la gestion de plusieurs agences et la consolidation des bases en temps réel et en mode différé.</li> <li>▪ Permettre l'exportation des données au format XML</li> <li>▪ Être développé dans un langage ouvert (afin d'éviter la dépendance du client vis-à-vis de l'éditeur)</li> <li>▪ Permettre des sauvegardes planifiées ou instantanées</li> <li>▪ Avoir une aide en ligne complétée par un guide utilisateur disponible au format électronique. Gérer la redondance de serveurs</li> <li>▪ Comporter une fenêtre d'avertissement précisant que l'entrée est définitive une fois la touche « Enregistrer » sélectionnée. Offrir la possibilité d'éliminer ce rappel à chaque opération</li> <li>▪ La transmission des documents comptables aux autorités de contrôle de façon électronique ne doit pouvoir se faire qu'après autorisation sécurisée (identifiant, mot de passe, signature électronique) des personnes habilitées à authentifier les documents transmis.</li> <li>• Attribuer un code opérateur pour permettre de connaître l'auteur d'une écriture</li> <li>• Permettre l'impression des rapports financiers des 10 années antérieures à 2020</li> <li>• Permettre de gérer la filiation des dirigeants</li> <li>• Permettre le calcul du taux effectif global (TEG) pour chaque prêt en conformité avec la loi sur l'usure.</li> <li>• Suivre les activités d'épargne, de crédit et autres afin de garantir que les activités autres constituent au plus 5% des fonds propres</li> <li>• Gérer les clients occasionnels et faire une alerte dès que le montant d'une opération &gt;= 5 millions de FCFA en contre valeur (déclaration CENTIF)</li> <li>• Faire une alerte pour tout paiement en espèces ou par titre au porteur d'une somme d'argent, effectué dans des conditions normales, dont le montant unitaire ou total est égal ou supérieur à cinquante millions (50.000.000) de FCFA ainsi que toute opération importante portant sur des sommes dont le montant unitaire ou total est supérieur à dix millions (10.000.000) de FCFA(déclaration CENTIF).</li> <li>▪ Disposer d'un glossaire pour la définition des termes comptables.</li> </ul>



**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

#F	Réf	Fonctionnalités recherchées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre l'impression et la mise à disposition au client ou membre des conditions de tarification ainsi que des textes réglementaires</li> <li>▪ Le numéro de pièce attribué à une écriture dans le journal ne doit pas pouvoir être réutilisé même en cas de suppression de l'écriture</li> <li>▪ Minimiser les temps de réponse.</li> <li>▪ Permettre un échange de données entre agences en temps réel</li> <li>▪ Permettre une mise à jour simultanée, automatique et successive entre le journal, le grand livre, la balance, les états financiers et les ratios</li> <li>▪ Permettre l'édition de la liste des comptes mouvementés sur une période</li> <li>▪ Permettre l'annulation (contre-passation) d'une écriture</li> <li>▪ Ne pas permettre la réouverture en écriture d'un exercice clôturé définitivement</li> <li>▪ Permettre de générer le compte de résultat simplifié.</li> <li>▪ Permettre la production des documents de synthèse en milliers de Francs CFA</li> <li>▪ Permettre la conversion des monnaies</li> <li>▪ Permettre la tenue d'une comptabilité d'engagement</li> <li>▪ Permettre de calculer et passer des dotations aux provisions et provisions pour créances douteuses</li> <li>▪ Permettre de gérer les immobilisations avec une fonction inventaire</li> <li>▪ Permettre d'effectuer des virements bancaires ou transfert de compte (intra ou inter)</li> <li>▪ Permettre de faire des réconciliations bancaires</li> <li>▪ Permettre de programmer des alertes quand certains seuils sont atteints</li> <li>▪ Les modules doivent être reliés parfaitement entre eux. Chaque comptabilisation dans la comptabilité économique doit automatiquement générer une comptabilisation dans la comptabilité analytique et budgétaire</li> <li>▪ Présenter les données extraites des bases de données sous forme de tableur et de graphique</li> <li>▪ Vérifier en cours de saisie que le compte existe</li> <li>▪ Verrouiller les fichiers afin qu'ils ne puissent pas être supprimés</li> <li>• Fermer la session de l'utilisateur après quelques minutes d'inactivité (nombre de minutes paramétrable)</li> <li>• Procéder à des sauvegardes automatiques des données</li> <li>• Permettre l'utilisation simultanée du logiciel par au moins 500 personnes</li> <li>• Vérifier la cohérence des états (contrôle inter-document).</li> </ul>

### 3.2 Automatisation

L'automatisation du SIG est caractérisée par l'existence d'un logiciel de gestion financière (portefeuille, crédit, épargne...) interfacé avec la gestion comptable et qui génère automatiquement les états de reporting exigés par les autorités de contrôle. Cette automatisation évite les ressaisies et erreurs éventuelles qui pourrait découler d'une mauvaise intégration entre logiciels.

Les 95 points alloués à ce critère ont porté sur :

- L'intégration de la gestion financière à la comptabilité ;
- La gestion automatisée des rapports et états comptables ;
- La conformité du reporting au NRC ;
- L'intégration avec les logiciels suivants : Immobilisation, Paie, RH, Gestion stock.

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

La grille suivante présente le mode de calcul des points pour l'évaluation de l'automatisation. La colonne facteur présente le facteur qui a été appliqué pour le calcul des points pour l'automatisation. Un coefficient de 5 a été appliqué au total de 19 points pour le calcul de la notation finale ce qui le porte à 95 points dans l'estimation de la notation finale.

<b>AUTOMATISATION</b>		<b>SIG IDEAL</b>	
<b>Facteur</b>	<b>Questions</b>		
5	Votre logiciel de gestion financière, est il intégré à la comptabilité ?	<b>1</b>	<b>5</b>
5	Votre logiciel génère t-il automatiquement les rapports et états comptables ?	<b>1</b>	<b>5</b>
5	Le reporting est il conforme au NRC ?	<b>1</b>	<b>5</b>
	Ce logiciel est-il intégré aux logiciels suivants ?		
1	Immobilisation	<b>1</b>	<b>1</b>
1	Paie	<b>1</b>	<b>1</b>
1	RH	<b>1</b>	<b>1</b>
1	Autres	<b>1</b>	<b>1</b>
	<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>19</b>

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

**4 ANNEXES : FORMULAIRES TYPES**

Form-1. Renseignements sur le prestataire

Form-2. Renseignements sur le logiciel

Form-3. Aide à l'implantation et Formation

Form-4 Maintenance du logiciel

Form -5. Variante à l'offre principale

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

**Form-1. Renseignements sur le prestataire**

Dénomination du soumissionnaire (personne physique ou morale):  Nom et qualité du représentant du soumissionnaire	Date de création  Capital social (ou individuel)												
<b>Adresse</b> Pays : Ville Lieu :	Durée de la mission (mois)												
Chiffre d'affaires des 3 dernières années (en KF CFA)	Nombre total d'employés au cours des 3 dernières années :												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Année 1	Année 2	Année 3				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Année 1	Année 2	Année 3			
Année 1	Année 2	Année 3											
Année 1	Année 2	Année 3											
Certification de qualité (ou méthodologie de développement) :													
Autres renseignements sur le prestataire													

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

**Form-2.**

**Renseignements sur le logiciel**

Spécifique au progiciel :
date de conception du progiciel proposé :
nombre d'installations totales et nombre d'installations similaires à celle proposée :
développement futur annoncé ou planifié sur le progiciel proposé :
fréquence de mise à jour des trois dernières années :
normes de qualité de développement du progiciel :
langue de documentation des modules :
genre de droit des logiciels (droit d'utilisation, propriété avec réserve, aucune réserve) :
durée de la garantie :
documentation technique sur le progiciel (langage utilisé, utilitaires disponibles, flexibilité, possibilité de modifier les paramètres, sécurité, interface avec d'autres logiciels, etc.) :
description de chaque module :
modifications requises dans chaque module pour répondre aux besoins :
configuration matérielle et système nécessaire :
copie des principaux rapports produits <sup>2</sup> :
Renseignements sur les prix
coût de chaque module d'application sans modification :
coût spécifique pour chacune des modifications (incluant la modification de la documentation) :
coût total des modifications :
taxes :
coût total :
coût de l'installation :
coût de l'entretien pour la première année et les années suivantes :
Durée de licence et cout d'extension :
Renseignements sur l'installation
durée d'installation du progiciel :
coûts d'installation du progiciel :
Fournir une liste de références d'au minimum cinq entreprises utilisant le progiciel avec le nom et le numéro de téléphone du responsable. <sup>3</sup>

<sup>2</sup> A joindre en annexe

<sup>3</sup> Idem que 2

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

**Form-3.**

**Aide à l'implantation et Formation**

Durée d'assistance nécessaire à la maîtrise du logiciel :						
Assistance incluse ou non dans l'offre de base. Si non, coût supplémentaire :						
<b>Plan intégral de déploiement, de configuration et de migration des données :</b>						
Formation <sup>4</sup>						
Sur le système intégré		Sur les utilitaires		Sur les modules d'application		
Durée	Coût (inclus ou non )	Durée	Coût (inclus ou non )	Durée	Coût (inclus ou non )	

---

<sup>4</sup> Inclure cv et copie des diplômes des formateurs

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

**Form-4**

**Maintenance**

**du**

**logiciel**

description du service :
coût du service :
temps de réponse durant les heures d'affaires (8h à 17h du lundi au vendredi) :
adresse des bureaux de services et des dépôts de pièces :
nombre de personnes affectées au service :
exemplaire de contrat de service sur le progiciel d'application :

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE SIMPLIFIE A DESTINATION DES PRESTATAIRES  
INFORMATIQUES INDIQUANT LES CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES QUE LES SIG  
DOIVENT REMPLIR POUR ETRE COMPATIBLES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE**

---

Form -5.

Variante à l'offre principale

*[Présenter une brève description (deux pages) de la variante proposée en la justifiant]*



**5.8 Cahier des charges pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---



**LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND - DUCHÉ DE LUXEMBOURG**

Coopération luxembourgeoise

**Projet AFR017**

**« Promotion de Secteurs Financiers inclusifs dans la zone UEMOA »**

**CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE A DESTINATION DES PRESTATAIRES INFORMATIQUES POUR  
LE DÉVELOPPEMENT D'UN GÉNÉRATEUR D'ÉTATS FINANCIERS CONFORMES AU NRC ET  
D'UNE PASSERELLE ENTRE CE DERNIER ET LES SIG DE MICRO FINANCE UTILISÉS DANS LA  
ZONE UEMOA.**

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

Lettre d'appel à candidature

Dakar, le / /2010

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une copie de notre cahier des charges destiné aux prestataires informatiques indiquant les termes de référence du développement d'un logiciel permettant de générer des états financiers conformes au nouveau référentiel comptable (NRC) et comportant une passerelle avec les systèmes d'information et de gestion de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.

Votre soumission doit répondre à nos besoins à court et moyen termes. De plus, elle devra démontrer votre capacité de répondre à tous nos besoins à long terme.

Pour toute demande d'information supplémentaire, veuillez nous contacter à cette adresse :

**Xxxxx**

**Xxxxx**

**Xxxxx**

Les offres de service doivent parvenir à nos bureaux au plus tard, le / /2010 prochain, à **xx heures**.  
Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce cahier des charges.

Cordialement,

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

1	Présentation .....	4
1.1	Définition .....	4
1.2	Introduction .....	5
1.3	Les règles de soumission .....	5
1.3.1	Confidentialité .....	5
1.3.2	Représentant du requérant .....	5
1.3.3	Représentant du soumissionnaire .....	5
1.3.4	Amendement de cahier des charges .....	5
1.4	Propriété du logiciel .....	5
1.5	Propriété de l'offre de service .....	6
1.5.1	Durée de validité de l'offre de service .....	6
1.5.2	Coût de préparation de l'offre de service .....	6
1.5.3	Dépôt des offres de service .....	6
1.5.4	Offre de services conjointes .....	6
1.5.5	Prix .....	7
1.5.6	Choix du prestataire .....	7
1.5.7	Critères de sélection du prestataire .....	7
2	Contenu de l'offre de service .....	8
2.1	Renseignements sur le prestataire .....	8
2.2	Renseignements sur le logiciel .....	8
2.3	Aide à l'implantation .....	8
2.4	La formation .....	9
2.5	Maintenance du logiciel .....	9
3	Les Besoins techniques du logiciels .....	10
3.1	Fonctionnalités principales .....	10
3.2	Fonctionnalités Connexes .....	12
4	Annexes : .....	13
4.1	Exemple d'état, de schema xsd, d'etat xml et d'etat généré. ....	13
4.2	Liste des états à produire. ....	20

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

**1 PRÉSENTATION**

**1.1 Définition**

<b>Autorité contractante</b>	SFD avec lequel le soumissionnaire sélectionné signe le Marché
<b>Lettre d'invitation</b>	Lettre d'invitation envoyée par l'Autorité contractante aux soumissionnaires
<b>Marché</b>	Le marché signé par l'autorité contractante et le soumissionnaire et tous les documents annexés énumérés au marché
<b>Prestations</b>	Travail devant être exécuté par le soumissionnaire adjudicataire en vertu du Marché
<b>Soumissionnaire</b>	Toute personne physique ou morale qui peut fournir ou qui fournit les prestations à l'autorité contractante en vertu du Marché
<b>Sous-traitant</b>	Toute personne ou entité engagée par le soumissionnaire adjudicataire pour exécuter une partie des prestations
<b>Le logiciel</b>	Logiciel générant les états financiers conformes au nouveau référentiel comptable et dont le développement fait l'objet du présent cahier des charges.

# **Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

## **1.2 Introduction**

Le secteur de la micro finance dans la zone UEMOA, va connaître une importante mutation suite à l'adoption en avril 2007 d'une nouvelle réglementation par le Conseil des Ministres de l'UEMOA. Par ailleurs, la mise en application des instructions de la BCEAO y afférentes et celle du référentiel comptable introduisent progressivement des changements profonds au niveau des systèmes d'information et de gestion qui sont utilisés dans la sous-région qui doivent être paramétrées selon les nouvelles normes qui rentrent en vigueur.

Dans ce contexte il est proposé un cahier des charges techniques à destination des prestataires informatiques afin de développer un logiciel indépendant des différents éditeurs de SIG, permettant la production des rapports financiers exigés par le nouveau référentiel comptable (NRC) sur la base d'une importation des données d'entrée au format XML (Extended Markup Language).

## **1.3 Les règles de soumission<sup>1</sup>**

### **1.3.1 Confidentialité**

Le contenu du présent cahier des charges est confidentiel. Tout soumissionnaire qui reçoit ou détient le présent cahier des charges s'engage à n'en dévoiler la teneur et le contenu que pour les besoins de l'élaboration éventuelle d'une offre de service.

### **1.3.2 Représentant du requérant**

Aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation du cahier des charges et pour faciliter les échanges d'information, toute question relative au cahier des charges doit être adressée exclusivement à : Xxxxx.

### **1.3.3 Représentant du soumissionnaire**

Dans les trois jours suivant la réception du présent cahier des charges, le soumissionnaire devra signaler par écrit son intention de remettre une offre et transmettre l'identité de son représentant. En l'absence de ce signalement dans les délais prescrits, l'autorité contractante pourra juger l'offre non recevable. Toutes les communications subséquentes, relatives à la soumission, seront adressées au représentant ainsi désigné.

### **1.3.4 Amendement de cahier des charges**

Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit ou courrier électronique à l'adresse de l'autorité contractante qui répondra par écrit ou par courrier électronique à tous les soumissionnaires et enverra des copies de la réponse (en y joignant la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous les soumissionnaires.

A tout moment avant la soumission des propositions, l'autorité contractante peut modifier le cahier des charges par le biais d'un amendement. Tout amendement est communiqué à tous les soumissionnaires par notification écrite ou par courrier électronique et s'impose à eux tous. Les soumissionnaires accusent réception de tous les amendements. Afin de leur donner un délai raisonnable pour qu'ils puissent en prendre compte dans leur proposition, l'autorité contractante pourra décider de reporter la date limite de soumission des propositions, ou d'apporter toute modification aux conditions de soumission, à conditions d'en informer à temps les représentants des soumissionnaires.

## **1.4 Propriété du logiciel**

---

<sup>1</sup> Ce projet d'appel d'offre est émis par une autorité contractante vers des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au nouveau référentiel comptable. Cependant, les présentes règles de soumission suivantes seront éventuellement remplacées par celles prescrites au sein de l'autorité contractante, lorsqu'elles sont déjà formalisées.

## **Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

Le logiciel conçu par le soumissionnaire, demeure la propriété exclusive de l'autorité contractante. Par conséquent les codes sources devront être commentés, documentés et livrés sur CD et clé USB. Le soumissionnaire n'aura aucunement le droit de commercialiser le logiciel.

### **1.5 Propriété de l'offre de service**

L'offre de service présentée, ainsi que les documents afférents, demeurent la propriété exclusive de l'autorité contractante et ne seront pas retournés au soumissionnaire.

#### **1.5.1 Durée de validité de l'offre de service**

L'offre de service déposée est valide pour une période de 90 jours de calendrier à compter de la date de dépôt des offres de service.

#### **1.5.2 Coût de préparation de l'offre de service**

Le soumissionnaire est responsable de tous les frais liés à l'élaboration et à la présentation de leur proposition ainsi qu'aux négociations relatives au contrat. L'autorité contractante n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions et se réserve le droit, à tout moment avant l'attribution de celui-ci, d'annuler la procédure de sélection sans encourir de responsabilité envers le soumissionnaire.

#### **1.5.3 Dépôt des offres de service**

Pour chaque proposition (technique et financière), le soumissionnaire prépare trois (03) exemplaires et un original (01) plus une version électronique au format Word et PDF. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention « ORIGINAL » ou « COPIE », selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

Le soumissionnaire placera l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention « PROPOSITION TECHNIQUE », qu'il cache; et l'original et toutes les copies de la proposition financière, dans une enveloppe portant clairement la mention « PROPOSITION FINANCIERE » et l'avertissement « NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE », qu'il cache également. Le soumissionnaire place ensuite ces deux enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse de soumission, ainsi que la mention « À OUVRIR UNIQUEMENT EN PRESENCE DE LA COMMISSION D'EVALUATION ».

Les offres devront être transmises à xxxxxx au plus tard le xxxxx 2010 à xx h. L'ouverture des soumissions sera privée / publique (à choisir par l'autorité contractante). Tout soumissionnaire qui le désire pourra recevoir la liste des soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offres.

#### **1.5.4 Offre de services conjointes**

Les offres de service conjointes sont admises. Cependant, il sera indispensable de reconnaître l'un des soumissionnaires en tant que responsable de la totalité de la soumission et de la réalisation du contrat, s'il y a lieu. Toutes les parties au contrat (entreprises subordonnées lorsque leur participation dépasse 10% du montant du contrat) doivent être identifiées avec leurs responsabilités respectives.

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

**1.5.5 Prix**

Les prix indiqués dans l'offre de service seront en F CFA, des prix nets incluant escomptes et rabais s'il y a lieu, complets. Les soumissionnaires sont responsables de tous les frais liés à l'élaboration et à la présentation de leur proposition ainsi qu'aux négociations relatives au marché.

**1.5.6 Choix du prestataire**

L'autorité contractante n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions et se réserve le droit, à tout moment avant l'attribution de celui-ci, d'annuler la procédure de sélection sans encourir de responsabilité envers les soumissionnaires

**1.5.7 Critères de sélection du prestataire**

Les principaux critères de sélection sont :

- Adéquation de la solution proposée aux besoins exprimés dans le cahier des charges ;
- Expériences pertinentes et réputation de la firme soumissionnaire ;
- Coût ;
- Support à l'implantation et au service après- vente



**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

## **2 CONTENU DE L'OFFRE DE SERVICE**

Les offres de service devront contenir les informations demandées aux § 21. À 2.5. Voir formulaires types proposés en annexe.

### **2.1 Renseignements sur le prestataire**

- Nom et adresse du soumissionnaire ;
- Représentant du soumissionnaire ;
- Renseignements sur le soumissionnaire (chiffre d'affaires des trois dernières années, nombre d'années en affaires, nombre d'employés par secteur d'activité, localisation des bureaux d'affaires ;
- Certification de qualité (ISO ou autres) ou méthodologie de développement.

### **2.2 Renseignements sur le logiciel**

- Spécifique au logiciel sous réserve des spécificités techniques précisées dans la dernière partie :
  - Durée totale des travaux : Analyse, développement, test, formation à l'utilisation et formation au déploiement;
  - Planning détaillé de réalisation des travaux ;
  - nombre d'installations totales et nombre d'installations similaires à celle proposée ;
  - normes de qualité de développement du logiciel ;
  - certification(s) du prestataire, de ses produits et/ou de ses agents;
  - langue(s) de documentation;
  - langue(s) du logiciel;
  - durée de la garantie ;
  - documentation technique sur le logiciel (langage utilisé, utilitaires disponibles, flexibilité, possibilité de modifier les paramètres, sécurité, interface avec d'autres logiciels, plateforme(s) supportée, etc.) ;
  - configuration matérielle et système nécessaire ;
- Renseignements sur les prix
  - coût de développement ;
  - coût de la formation des utilisateurs ;
  - coût de la formation des techniciens pour le déploiement et la maintenance de premier niveau;
  - coût de l'installation ;
  - coût total ;
  - taxes ;
  - coût de l'entretien pour la première année et les années suivantes ;
  - Coût d'extension si de nouveaux états financiers doivent être intégrés.
- Renseignements sur l'installation
  - durée d'installation du logiciel ;
  - coûts d'installation du logiciel.
- Fournir une liste de références d'au minimum cinq entreprises utilisant les solutions du prestataire dans le domaine du reporting et/ou de l'interopérabilité des applications, avec le nom et le numéro de téléphone du responsable.

### **2.3 Aide à l'implantation**

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

Fournir des renseignements sur la durée et le coût de toute aide que le soumissionnaire jugera nécessaire. Le soumissionnaire devra également proposer un plan intégrant le déploiement, la configuration et les tests. S'agissant des tests, le prestataire devra assurer la cohérence des états financiers produits par tout autre mécanisme jugé fiable et ceux produits par le logiciel proposé.

#### **2.4 La formation**

Le prestataire devra former un échantillon d'utilisateur pour chaque SIG recensé. Le prestataire devra définir la taille de cet échantillon ainsi que la liste des SIG qui seront pris en compte de base par le logiciel. Un plan de formation et une documentation devront être fournis. Fournir les curriculums vitae et copies de diplômes des employés qui seront affectés au projet ainsi que le rôle de chacun au sein d'un planning de charge pour chaque intervenant.

Fournir également des renseignements sur la durée et le coût de la formation sur la passerelle.

La formation devra être fournie chez les bénéficiaires, en français (en portugais en Guinée Bissau).

#### **2.5 Maintenance du logiciel**

Fournir un programme de maintenance pour le logiciel incluant les informations suivantes :

- description du service ;
- coût du service ;
- temps de réponse durant les heures d'affaires (8h à 17h du lundi au vendredi) ;
- adresse des bureaux de services et des dépôts de pièces ;
- nombre de personnes affectées au service ;
- exemplaire de contrat de service sur le logiciel.

## **Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

### **3 LES BESOINS TECHNIQUES DU LOGICIELS**

Le soumissionnaire devra fournir toute information utile et pertinente sur le système d'exploitation et le serveur devant héberger sa solution en mentionnant toutes les informations techniques nécessaires. Le soumissionnaire devra indiquer sur quel système d'exploitation sa solution fonctionne sous sa forme native.

#### **3.1 Fonctionnalités principales**

Dans le nouveau référentiel comptable et les instructions qui l'accompagnent, la BCEAO a décrit l'ensemble des états financiers qu'une institution de micro finance doit produire, ainsi que la périodicité de mise à disposition de ces rapports.

Le logiciel cible doit :

- Accepter un fichier XML contenant les données d'entrée nécessaire à la génération automatique d'un état financier;
- Définir le schéma XML (format de fichier XSD) des données d'entrée nécessaires à la génération automatique de chaque état financier;
- Donner la possibilité de valider un fichier XML par rapport au schéma d'un état financier afin de tester sa validité : il s'agit de vérifier que tous les champs obligatoires sont renseignés, que les types de données sont respectés, etc ;
- Donner la possibilité d'importer un état financier au format XML tout en testant sa validité avec le schéma XML auquel il correspond;
- Donner la possibilité de stocker plusieurs instances d'un état financier pour la même caisse/agence, pour la même institution, pour le même réseau et pour toutes les institutions de micro finance;
- Donner la possibilité d'afficher en mode aperçu avant impression chaque état financier déjà importé ou simplement soumis pour validation;
- Donner la possibilité d'appliquer des filtres par l'intermédiaire de critères de recherche pertinents. Ex : Nom/Code de l'établissement, Date etc.
- Donner la possibilité d'exporter un état financier au format PDF et Tableur au moins.
- Donner la possibilité d'interfacer le logiciel avec au moins les trois SIG les plus répandus de la zone UEMOA afin de procéder automatiquement à l'extraction des données de bases et à la génération du fichier XML représentant chaque état financier.
- Donner la possibilité de saisir directement les données d'entrée via une interface conviviale pour les réseaux de micro finance ne disposant pas de SIG automatisé.

Sur le plan fonctionnel, il devra pouvoir :

- Calculer le montant des opérations effectuées par la clientèle et leur fréquence
- Permettre le calcul du taux effectif global (TEG) pour chaque prêt en conformité avec la loi sur l'usure.
- Suivre les activités d'épargne, de crédit et autres afin de garantir que les activités autres constituent au plus 5% des fonds propres
- Gérer les clients occasionnels et faire une alerte dès que le montant d'une opération  $\geq 5$  millions de FCFA en contre valeur (déclaration CENTIF)
- Faire une alerte pour tout paiement en espèces ou par titre au porteur d'une somme d'argent, effectué dans des conditions normales, dont le montant unitaire ou total est égal ou supérieur à cinquante millions (50.000.000) de FCFA ainsi que toute opération importante portant sur des sommes dont le montant unitaire ou total est supérieur à dix millions (10.000.000) de FCFA(déclaration CENTIF).
- Permettre de signaler des opérations atypiques :

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

- Transactions anormales en soi et/ou transactions anormales par rapport à un client (cas par exemple de comptes dormants devenus subitement actifs, chèque à endossement multiple, transfert de fonds vers des comptes numérotés, achat ou vente de grandes quantités de métaux précieux)
- Opérations d'un montant sensiblement supérieur à celui des transactions habituelles du client

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

### **3.2 Fonctionnalités Connexes**

En dehors des principales fonctionnalités décrites plus haut, le logiciel doit répondre aux préoccupations suivantes.

- Une instance du logiciel dite « instance centrale » devra être accessible de partout où une connexion internet est disponible. Ainsi Il sera permis aux institutions de micro finance de publier au format XML leurs états financiers conformément aux réglementations en vigueur, et aux autorités de contrôle et de régulation, de vérifier, d'analyser et d'exporter les différents rapports soumis.
- Une sécurité tant au niveau transport des données, connexion des utilisateurs et protection des données devra être assurée.
- L'accès aux différentes fonctionnalités devra être configurable via un module gestion des profiles et des accès.
- Une version allégée sera disponible pour les sites déconnectés (de l'internet) qui pourront par la suite délivrer les états générés sur support électronique ou papier.
- Un module de sauvegarde des données devra être proposé. Il devra assurer la protection de tous les états financiers déjà importés.
- L'acceptation d'un état financier importé, permettra de verrouiller ce dernier contre toute tentative de modification, suppression, ou de remplacement.
- La modification, la suppression ou le remplacement d'un état non accepté ne devra être permis qu' à un employé appartenant à l'établissement émetteur de l'état financier et disposant des autorisations adéquates.
- Chaque établissement inscrit à l'instance centrale, devra pouvoir désigner un administrateur pour l'ensemble de ses états et des comptes d'utilisateur qui lui sont reliés.
- Toute autre norme de sécurité et de bonne pratique dans le domaine de l'ingénierie logiciel et de la conduite de projet s'applique évidemment à ce logiciel.

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

**4 ANNEXES :**

**4.1 Exemple d'état, de schema xsd, d'etat xml et d'etat généré.**

Capture-1.	Exemple d'état : Bilan version Développée
Capture-2.	Schéma XML de l'état : Bilan développé
Capture-3.	Instance XML d'un état financier : Bilan développé
Capture-4	Aperçu de l'état généré

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

Capture-1.

Exemple d'état : Bilan version Développée

ANNEXE 2.1		BLAN VERSION DEVELOPPEE				DMF 2000			
Etat:		Etablissement:							
Date d'arrêt : D : AA0		F:XX / NT:XXX							
AAAA/MM/JJ									
P. A		M: X				(en Francs CFA)			
Code poste	ACTIF	N			N-1	Code poste	PASSIF	N	N-1
		BRUT	AMT/PROV	NET	NET				
A01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES					F01	OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES		
A10	Valeur en caisse					F1A	Comptes ordinaires créditeurs		
A11	Billets et monnaies					F2A	Autres comptes de dépôts créditeurs		
						F2B	Dépôts à terme reçus		
						F2C	Dépôts de garantie reçus		
						F2D	Autres dépôts reçus		
						F3A	Comptes d'emprunts		
A12	Comptes ordinaires débiteurs					F3E	Emprunts à moins d'un an		
A2A	Autres comptes de dépôts débiteurs					F3F	Emprunts à terme		
A2H	Dépôts à terme constitués					F60	Dettes rattachées		
A2I	Dépôts de garantie constitués								
A2J	Autres dépôts constitués								
A3A	Comptes de prêts								
A3B	Prêts à moins d'un an								
A3C	Prêts à terme								
A60	Créances rattachées								
A70	Prêts en souffrance								
A71	Prêts en souffrance de 6 mois au plus								
A72	Prêts en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus								
A73	Prêts en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus								
B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS					G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS		
B2D	Crédits court terme					G10	Comptes ordinaires créditeurs		
B2N	Comptes ordinaires					G15	Dépôts à terme reçus		
						G2A	Comptes d'épargne à régime spécial		
B30	Crédits à moyen terme					G30	Autres dépôts de garantie reçus		
B40	Crédits à long terme					G35	Autres dépôts reçus		
						G60	Emprunts		

Page 1

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

Capture-2.

Schéma XML de l'état : Bilan développé

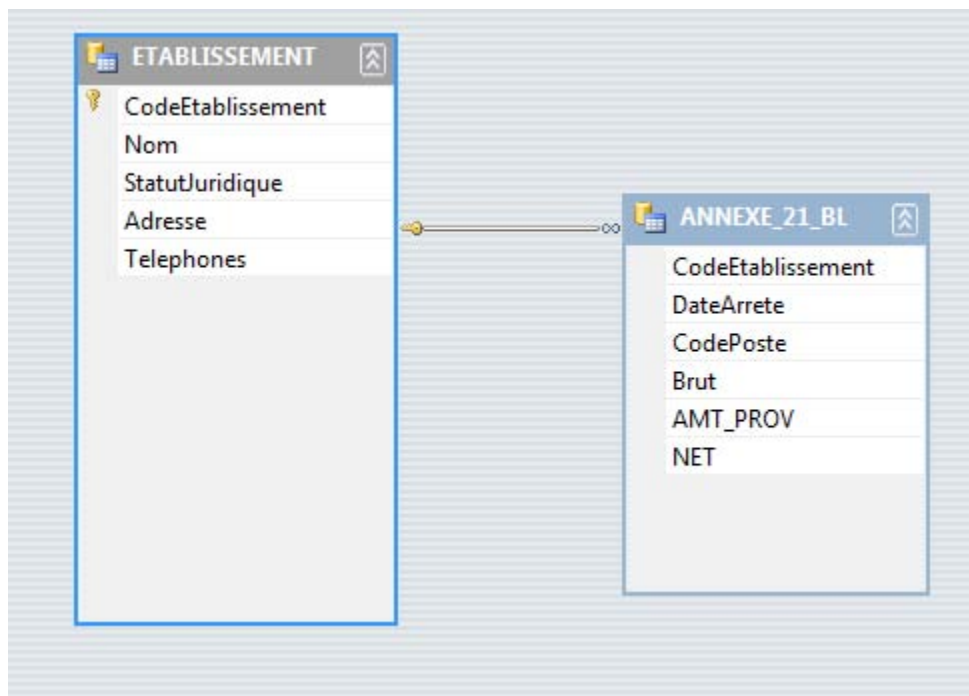
```
<?xml version="1.0" standalone="yes"?>
<xs:schema id="NRC_Etat01"
targetNamespace="http://tempuri.org/NRC_Etat01.xsd"
xmlns:mstns="http://tempuri.org/NRC_Etat01.xsd"
xmlns="http://tempuri.org/NRC_Etat01.xsd"
xmlns:xs="http://www.w3.org/2001/XMLSchema" xmlns:msdata="urn:schemas-
microsoft-com:xml-msdata" attributeFormDefault="qualified"
elementFormDefault="qualified">
  <xs:element name="NRC_Etat01" msdata:IsDataSet="true"
msdata:UseCurrentLocale="true">
    <xs:complexType>
      <xs:choice minOccurs="0" maxOccurs="unbounded">
        <xs:element name="ANNEXE_21_BL">
          <xs:complexType>
            <xs:sequence>
              <xs:element
name="CodeEtablissement" type="xs:string" />
              <xs:element name="DateArrete"
type="xs:dateTime" />
              <xs:element name="CodePoste"
type="xs:string" />
              <xs:element name="Brut"
type="xs:double" default="0" minOccurs="0" />
              <xs:element name="AMT_PROV"
type="xs:double" default="0" minOccurs="0" />
              <xs:element name="NET"
type="xs:double" default="0" minOccurs="0" />
            </xs:sequence>
          </xs:complexType>
        </xs:element>
        <xs:element name="ETABLISSEMENT">
          <xs:complexType>
            <xs:sequence>
              <xs:element
name="CodeEtablissement" type="xs:string" />
              <xs:element name="Nom"
type="xs:string" minOccurs="0" />
              <xs:element name="StatutJuridique"
type="xs:string" minOccurs="0" />
              <xs:element name="Adresse"
type="xs:string" minOccurs="0" />
              <xs:element name="Telephones"
type="xs:string" minOccurs="0" />
            </xs:sequence>
          </xs:complexType>
        </xs:element>
      </xs:choice>
    </xs:complexType>
    <xs:unique name="Constraint1">
      <xs:selector xpath="./mstns:ETABLISSEMENT" />
    </xs:unique>
  </xs:element>
</xs:schema>
```



**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

```
        <xs:field xpath="mstns:CodeEtablissement" />
    </xs:unique>
    <xs:keyref name="FK_ETABLISSEMENT_ANNEXE_21_BL"
refer="Constraint1">
        <xs:selector xpath="./mstns:ANNEXE_21_BL" />
        <xs:field xpath="mstns:CodeEtablissement" />
    </xs:keyref>
</xs:element>
</xs:schema>
```



**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

Capture-3. Instance XML d'un état financier : Bilan développé

```
<?xml version="1.0" standalone="yes"?>
<NRC_Etat01 xmlns="http://tempuri.org/NRC_Etat01.xsd">
  <ETABLISSEMENT>
    <CodeEtablissement>AFD</CodeEtablissement>
    <Nom>AFD</Nom>
  </ETABLISSEMENT>
  <ANNEXE_21_BL>
    <CodeEtablissement>AFD</CodeEtablissement>
    <DateArrete>2009-12-31T00:00:00+00:00</DateArrete>
    <CodePoste>A01</CodePoste>
    <Brut>5000</Brut>
    <AMT_PROV>0</AMT_PROV>
    <NET>0</NET>
  </ANNEXE_21_BL>
  <ANNEXE_21_BL>
    <CodeEtablissement>AFD</CodeEtablissement>
    <DateArrete>2008-12-31T00:00:00+00:00</DateArrete>
    <CodePoste>A01</CodePoste>
    <Brut>1000</Brut>
    <AMT_PROV>0</AMT_PROV>
    <NET>500</NET>
  </ANNEXE_21_BL>
  <ANNEXE_21_BL>
    <CodeEtablissement>AFD</CodeEtablissement>
    <DateArrete>2009-12-31T00:00:00+00:00</DateArrete>
    <CodePoste>A10</CodePoste>
    <Brut>4000</Brut>
    <AMT_PROV>300</AMT_PROV>
    <NET>3700</NET>
  </ANNEXE_21_BL>
  <ANNEXE_21_BL>
    <CodeEtablissement>AFD</CodeEtablissement>
    <DateArrete>2008-12-31T00:00:00+00:00</DateArrete>
    <CodePoste>A10</CodePoste>
    <Brut>8000</Brut>
    <AMT_PROV>2000</AMT_PROV>
    <NET>6000</NET>
  </ANNEXE_21_BL>
  <ANNEXE_21_BL>
    <CodeEtablissement>AFD</CodeEtablissement>
    <DateArrete>2009-12-31T00:00:00+00:00</DateArrete>
    <CodePoste>F1A</CodePoste>
    <Brut>4500</Brut>
    <AMT_PROV>500</AMT_PROV>
    <NET>4000</NET>
  </ANNEXE_21_BL>
  <ANNEXE_21_BL>
    <CodeEtablissement>AFD</CodeEtablissement>
    <DateArrete>2008-12-31T00:00:00+00:00</DateArrete>
    <CodePoste>F1A</CodePoste>
```

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

```
<Brut>2800</Brut>
<AMT_PROV>500</AMT_PROV>
<NET>2300</NET>
</ANNEXE_21_BL>
<ANNEXE_21_BL>
  <CodeEtablissement>AFD</CodeEtablissement>
  <DateArrete>2009-12-31T00:00:00+00:00</DateArrete>
  <CodePoste>F01</CodePoste>
  <Brut>4700</Brut>
  <AMT_PROV>700</AMT_PROV>
  <NET>4000</NET>
</ANNEXE_21_BL>
<ANNEXE_21_BL>
  <CodeEtablissement>AFD</CodeEtablissement>
  <DateArrete>2008-12-31T00:00:00+00:00</DateArrete>
  <CodePoste>F01</CodePoste>
  <Brut>1870</Brut>
  <AMT_PROV>70</AMT_PROV>
  <NET>1800</NET>
</ANNEXE_21_BL>
</NRC_Etat01>
```



**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

#### **4.2 Liste des états à produire.**

Ci-dessous la liste des états que les SIG doivent produire. Cette liste est susceptible d'être modifiée par des instructions de la BCEAO.

- DIMF 2000 : Bilan et Hors bilan
- DIMF 2005 : Tableau des emplois et ressources
- DIMF 2006 : État des biens donnés en crédit-bail et opérations assimilées
- DIMF 2007 : État des biens détenus dans le cadre de la concession
- DIMF 2008 : État des biens détenus dans le cadre de clause de réserve de propriété
- DIMF 2009 : Détail du compte « 6221 – Personnel extérieur à l'institution »
- DIMF 2010 : État des crédits en souffrance
- DIMF 2011 : État des informations annexes
- DIMF 2011-1 : États des engagements par signature
- DIMF 2012 : État de l'encours des crédits des 10 débiteurs les plus importants du SFD
- DIMF 2013 : État de l'encours total des prêts aux dirigeants
- DIMF 2014 : État des ressources affectées et des crédits consentis sur ressources affectées
- DIMF 2015 : État des valeurs immobilisées
- DIMF 2016 : État d'affectation du résultat
- DIMF 2018 : État de traitement de la réévaluation
- DIMF 2080 : Compte de résultat

#### **INDICATEURS FINANCIERS :**

- Indicateurs de rentabilité
- Indicateurs de qualité du portefeuille
- Indicateurs d'efficacité / Productivité
- Indicateurs de gestion du bilan
- Indicateur d'activité

#### **INDICATEURS NON FINANCIERS :**

##### I.DONNEES GENERALES

- Tableau N°1.1 : Nombre de membres, bénéficiaires ou clients
- Tableau N°1.2 : Effectif des dirigeants et du personnel employé
- Tableau N°1.3 : Nombre des déposants
- Tableau N°1.4 : Nombre de crédits en cours
- Tableau N°1.5 : Répartition des crédits selon leur objet (en milliers FCFA)
- Tableau N°1.6 : Indicateurs sur la surveillance

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

**II. DONNEES SUR LES POINTS DE SERVICES**

Tableau : Évolution du nombre de points de services

**III. DONNÉES SUR LES OPÉRATIONS DE COLLECTE DE DÉPÔTS**

- Tableau N°3.1 : Évolution du montant des dépôts (en milliers de FCFA)
- Tableau N°3.2 : Évolution du nombre de déposants (membres, bénéficiaires ayant un dépôt dans les livres du SFD) et des comptes inactifs
- Tableau N°3.3 : Évolution du capital social et sa répartition

**IV. DONNÉES SUR LES CREDITS (prêts et engagements par signature)**

- Tableau N°4.1 : Évolution du montant des crédits accordés dans l'année (en milliers de FCFA)
- Tableau N°4.2 : Évolution du nombre de prêts accordés dans l'année (en unités)
- Tableau N°4.3 : Engagements par signature
- Tableau N°4.4 : Encours de crédits au 31 décembre (en milliers de F CFA)
- Tableau N°4.5 : Nombre de crédits en cours au 31 décembre (en unité)
- Tableau N°4.6 : Opérations de crédit sur ressources affectées
- Tableau N°4.7 : Gestion de portefeuille de crédit

**V. DONNÉES SUR LES AUTRES ACTIVITES**

**V.I Activités De Transfert Rapide D'argent**

- Tableau N°5.1 : Sur les opérations (en millier de FCFA)

**V.II Activités De Micro Assurance**

- Tableau N°5.2 : Sur les opérations (en millier de FCFA)

**VI. AUTRES INFORMATIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**

- Tableau N°6.1 : Tarification des opérations avec la clientèle
- Tableau N°6.2 : Répartition des crédits selon leurs objets
- Tableau N°6.3 : Répartition sectorielle des crédits accordés

**VII. OPERATIONS AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES**

- Tableau N°7 : Opérations avec les autres institutions financières établissement de crédit, SFD, autres institutions financières) et les partenaires au développement

**VIII. DONNEES SUR LA PERFORMANCES DES MEMBRES DES RESEAUX (Unions, fédérations et confédérations)**

- Tableau N°8 : Indicateurs de performance des institutions affiliées au réseau

**IX. FONCTIONNEMENT ET VIE DES ORGANES**

- Tableau N°9 : Nombre de réunions tenues au cours de l'année.

**Cahier des charges à destination des prestataires informatiques pour le développement d'un générateur d'états financiers conformes au NRC et d'une passerelle entre ce dernier et les SIG de micro finance utilisés dans la zone UEMOA.**

---

**LES RATIOS PRUDENTIELS :**

- ANNEXE I : Limitation des risques auxquels est exposée une institution
- ANNEXE II : Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables ;
- ANNEXE III : Limitation des prêts aux dirigeants, au personnel ainsi qu'aux personnes liées au sens de l'article 34 de la loi portant réglementation des SFD ;
- ANNEXE IV : Limitation des risques pris sur une seule signature ;
- ANNEXE V : Norme de liquidité ;
- ANNEXE VI : Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit ;
- ANNEXE VII : Constitution de la réserve générale ;
- ANNEXE VIII : Norme de capitalisation ;
- ANNEXE IX : Limitation des prises de participation.